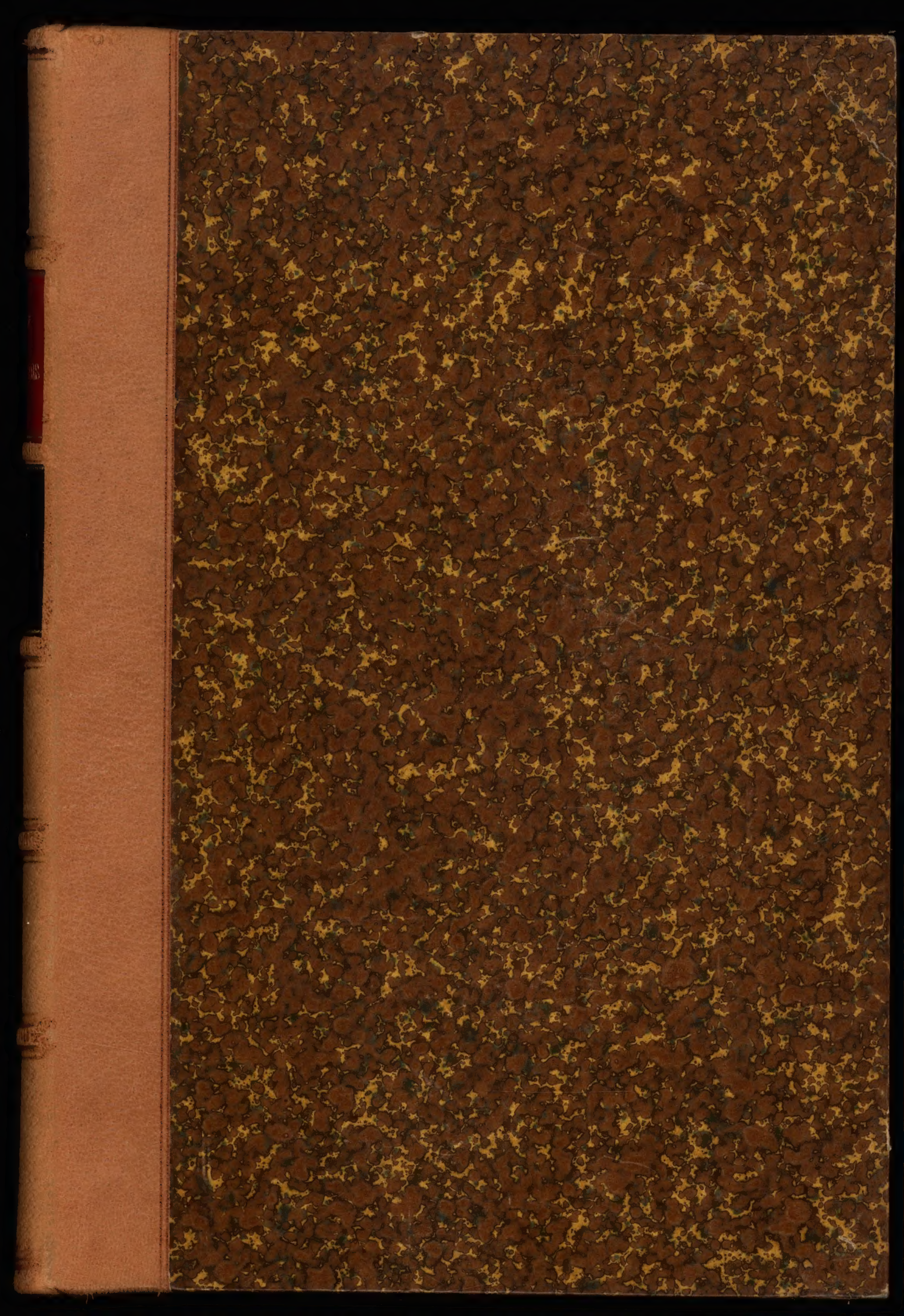
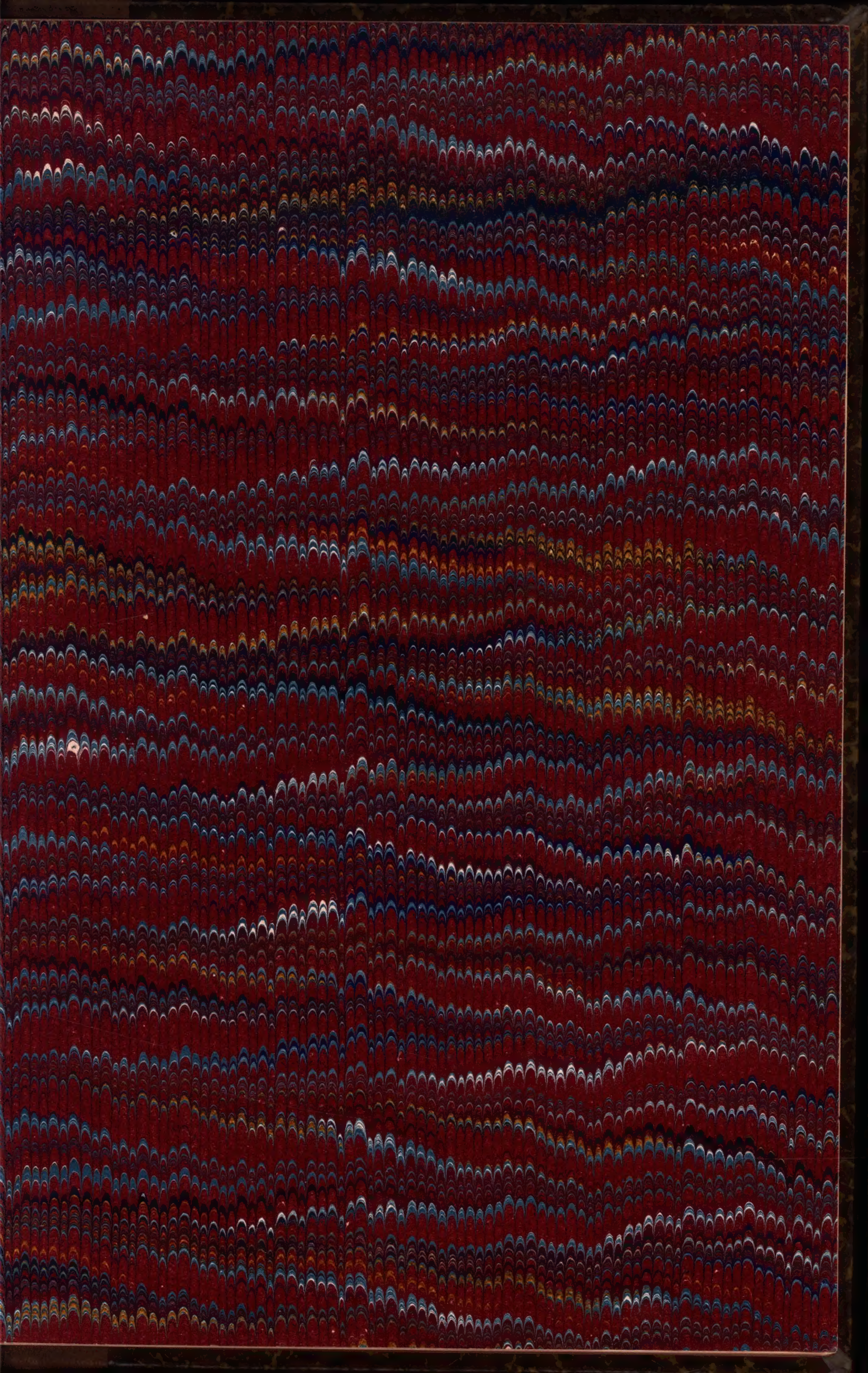






MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE H. WOLFRATH & Cie

1887

SÉBASTIEN MERCIER

MOUSQUETAIRE

Nos lecteurs se rappellent sans doute un piquant article publié dans le *Messager boiteux* de 1885 sur le séjour de Louis-Sébastien Mercier à Neuchâtel.

Louis-Sébastien Mercier est une des figures originales du XVIIIme siècle. Esprit indépendant et aventureux, il a, comme auteur dramatique, tenté de briser le vieux moule classique. Novateur plus audacieux que Diderot, il ne rêvait pas seulement le drame moderne; il réclamait sans pitié la mort de la tragédie. C'était de plus un de ces réformateurs chimériques de la société, auxquels la révolution devait causer au début des transports si enthousiastes, sauf à leur procurer bientôt les déceptions les plus amères.

Mais avant d'être représentant du peuple à la Convention, Mercier avait passé à Neuchâtel quelques années de laborieuse retraite. Il avait dû fuir Paris, comme Jean-Jacques après l'*Émile*, à cause du grand émoi provoqué par la publication des deux premiers volumes du *Tableau de Paris*. Ce livre, très consulté encore et très pillé, est une peinture de la grande capitale au XVIIIme siècle, peinture minutieuse, savante et vivante, souvent hardie, intéressante pour le moraliste plus encore que pour l'archéologue.

Neuchâtel était alors une célèbre place d'imprimerie; la Société typographique avait à sa tête des hommes que le scandale n'effrayait guère et qui osaient tout imprimer. C'est là sans doute ce qui attira

Mercier dans notre ville; il y écrivit et y fit imprimer une vingtaine de volumes, entre autres son fameux *Tableau*. Le *Journal helvétique* nous apprend qu'il entra en relations avec Chaillet, qui rédigeait alors avec une verve remarquable cette revue longtemps languissante. Aussi Mercier se vante-t-il un peu quand il dit qu'il est le seul à Neuchâtel « qui tienne la plume ». Il est plus véridique lorsqu'il célèbre la beauté de la vue dont il jouit de sa fenêtre (il habitait vraisemblablement au Tertre) et la tranquillité qu'un homme de lettres peut trouver à Neuchâtel. Il y vivait même dans une solitude trop profonde pour le développement de son talent et la sûreté de son goût : abandonné à lui-même, sans le correctif de l'opinion publique, il perdit plus qu'il ne gagna à cet exil de cinq ou six ans au moins.

Mercier parle quelque part des Suisses comme d'intrépides buveurs : il ne connaissait guère que les Neuchâtelois, mais il devait bien les connaître, puisqu'il avait été membre d'une antique compagnie bourgeoise de notre ville, celle des *Mousquetaires*.

Ce fait nous a été révélé par une lettre que Mercier adressait de Paris à M. Monvert, avocat, et que le petit-fils de ce dernier a bien voulu nous confier. Elle est datée du 26 juin 1785 : à cette date, Mercier semble être momentanément rentré à Paris; mais il annonce l'intention de revenir passer « 7 à 8 mois à Neuchâtel ». Il remercie son correspondant pour l'accueil qu'il lui a fait : « J'ai trouvé dans votre maison bonne réception et gaîté, cette gaîté qui devrait être la compagne inséparable des repas. » Notons que Mercier aimait la table et causait bien.

Il fait ensuite allusion à un personnage dont le nom se rattache à l'activité de la Société typographique : « Il m'importerait de savoir ce qu'est devenu le marquis de Langle et quels sont à peu près ses projets. Son ouvrage ne sera point *toléré* et il y a risque pour les envois. Je pense que sa personne serait en sûreté à Paris, si le père ne formait pas des plaintes ultérieures. »

Nous ignorons à quel drame de famille ces lignes font allusion, mais ce que nous savons, c'est que le marquis de Langle fit imprimer à Neuchâtel, précisément en 1785, les *Lettres d'Alexis et de Justine*, livre hardiment passionné, dont le sort en France inquiétait Mercier.

Les deux auteurs avaient dû se connaître par la Société typographique qu'ils faisaient travailler tous deux. Mercier mentionne le banneret Osterwald, l'un des chefs de la Société, à qui devraient être réclamées les menues dettes qu'il pourrait avoir laissées à Neuchâtel. Il mentionne également la fille du banneret, à savoir Madame Bertrand, femme du

pasteur qui fut suspendu de ses fonctions pour avoir, comme membre de la Société, consenti à l'impression du *Système de la nature*, du matérialiste d'Holbach : en 1785, Madame Bertrand était dame de compagnie à Paris, à ce que nous apprend Mercier : « Ses connaissances et ses talents, dit-il, ne sont plus perdus dans une malheureuse typographie... »

Mercier charge M. Monvert de ses compliments pour « M. le Professeur », qui est sans doute le professeur Henri de Meuron, un des esprits les plus cultivés qu'il y eût alors à Neuchâtel, et le premier bibliothécaire de notre ville.

Mais voici le passage le plus curieux de la lettre qui nous occupe :

« Lié à la *Noble Compagnie des Mousquetaires*, je ne prétends pas m'en séparer; au contraire, je vous prie d'être mon patron et mon représentant, et d'avancer pour moi les petites sommes nécessaires pour que mon nom vive sur la liste et n'en soit jamais effacé. Faites-moi le plaisir de me transcrire les titres honorifiques de cette compagnie, afin que je m'en pare dans toutes occasions. Pouvons-nous nous appeler *Gardes du corps de Sa Majesté prussienne?* Cela est incontestable, je crois. »

C'était fort contestable, au contraire, et Mercier confondait avec les milices régulières une compagnie indépendante de toute attache officielle et qui avait, comme celle des *Volontaires* et des *Fusiliers*, pour unique but l'exercice du tir. La Compagnie des Mousquetaires, si prospère aujourd'hui encore, puisqu'elle compte deux cents membres environ, date du XVme siècle; au XVIme siècle, Jeanne de Hochberg lui fit un legs dont elle touche encore le revenu. La société s'appelait alors : *Harcquebusiers et Arbalettriers*. Elle se modifia et changea de nom en même temps que se transformaient les armes de tir.

Nous avons eu la curiosité de rechercher dans ses archives la trace de Mercier : M. le capitaine des Mousquetaires a bien voulu nous en accorder la gracieuse permission, et voici ce que nous avons trouvé (à la suite, soit dit en passant, d'une décision relative à un dîner où il sera fourni « deux bouteilles par chaque membre de la Compagnie ») :

« Du 31e May (1784) :

« La Compagnie assemblée sous la présidence de M. Bovet, son capitaine. Se sont présentés Messieurs *Louis-Sébastien Mercier*, avocat au Parlement de Paris... (suivent huit autres noms), lesquels, ayant

obtenu un parlier, ont par la bouche de ce dernier demandé d'être reçus membres de cette Compagnie, sous promesses et offres de se soumettre à tous les statuts faits et à faire, comme aussi de payer la finance ordinaire. Sur quoi, délibéré en leur absence, ils ont été tous reçus et incorporés membres de cette Compagnie à l'unanimité des suffrages, savoir le premier des requérants comme non bourgeois, et dès là soumis à la taxe qui lui sera imposée en cette qualité pour pouvoir bénéficier de ce que la Seigneurie et le Conseil de ville donnent annuellement à cette noble Compagnie... »

Nous ignorons si Sébastien Mercier fut un mousquetaire bien zélé. Ce qui est sûr, c'est que le 31 août suivant, la Compagnie, assemblée pour tirer son prix, nomme les tireurs pour les compagnons absents; parmi ces absents figure précisément Mercier; bien lui en prit peut-être, puisqu'il obtint, par l'adresse de son remplaçant, le cinquième prix du tir, ainsi que le registre en fait foi.

Il nous a paru intéressant de noter cette relation de Sébastien Mercier avec la Compagnie des Mousquetaires : elle montre, nous semble-t-il, le prestige dont jouissaient à Neuchâtel ces sociétés bourgeoises et l'attrait qu'exerçaient sur les étrangers ces joyeuses réunions et les copieux repas qui suivaient les exercices. N'oublions pas que Jean-Jacques Rousseau fit partie, en 1764, des Mousquetaires de Môtiers, et donna en prix à la Compagnie deux plats d'étain qui sont encore conservés pieusement au Val-de-Travers.

PHILIPPE GODET.

ENLÈVEMENT

D'UNE JEUNE FILLE ORIGINAIRE DE BEVAIX

EN 1782

Au milieu du siècle dernier, vivait à Bevaix une honorable famille de cultivateurs qui jouissaient d'une bonne réputation et de l'estime générale; plusieurs de ses membres avaient occupé les places si enviées de receveurs, de justiciers, de capitaines de milice et de maires du village.

Le sieur justicier Jacob Henry, fils du capitaine Henry, baptisé le 28 septembre 1710, avait épousé le 30 avril 1739 Marie-Madelaine Henry, fille de l'hôtelier du village. Le justicier est mort le 14 novembre 1764. Il avait eu plusieurs enfants dont l'aîné, Jean-Louis-Georges, avait été baptisé le 12 juillet 1739. Ce dernier avait appris l'état de graveur et travaillait aux fabriques d'indiennes du pays; il avait acquis une certaine habileté; aussi quatre ans après la mort de son père, en 1768, il partit pour l'étranger après avoir réalisé son petit avoir qui n'était pas considérable; il avait, comme fils aîné, hérité de la maison paternelle et d'une certaine quantité de vignes, champs et prés, valant 5700 livres. Il ne prit avec lui, comme souvenir, que quatre cuillères d'argent, trois fourchettes et une cuillère à café. Il se rendit à Bolbec, près de Caux, en Normandie, où il existait de grandes fabriques d'indiennes.

Devant recueillir une part d'héritage en 1774, il envoya à son frère Rodolphe, maire de Bevaix, une procuration qui commence ainsi :

« Par devant moi Nicolas-François-Jean-Baptiste Marion, notaire et garde-notes au baillage de Caudebec et dépendances, fut paru le sieur Jean-Louis Henry, graveur, demeurant à Bolbec, près de Caux, en Nor-

mandie, baillage de Caudebec, fils aîné du sieur Jacob Henry et de Honorée-Marie-Madelaine Henry.... 25 Mai 1774. »

Jean-Louis s'était marié en 1769 avec demoiselle Marie-Catherine LeCarron, de Bolbec, et comme lui de religion réformée. A la fin de cette année, il eut une fille, Marie-Judith Henry.

En février 1782, cette jeune fille lui fut enlevée, à l'âge de douze ans moins deux mois, par un curé du voisinage et transportée dans un couvent pour être élevée dans la religion catholique. Son père fit aussitôt des démarches pour obtenir sa fille, mais tout fut inutile, il reçut la dépêche suivante en réponse à sa première requête :

Rouen. Conseil des dépêches. 5 juin 1782.

Décidé que le sieur Henry, protestant, ayant épousé une Française sans la permission du Roi, ses enfants ne peuvent être regardés comme Neufchâtelois, mais comme Français et par conséquent soumis aux lois du royaume. Le nommé Henry, protestant né dans la principauté de Neuchâtel qui appartient au Roy de Prusse, s'est établi en qualité de graveur pour les fabriques d'indiennes, à Bolbec en Normandie; il s'est marié sans permission du Roy avec une fille de ce bourg, qui est d'origine française, mais qui professe aussi la religion réformée.

Il est né de ce mariage une fille nommée Marie-Judith Henry, qui, ayant désiré d'être instruite dans notre religion, a été reçue aux nouvelles catholiques de Rouen dans les premiers jours de février dernier en vertu d'ordres de S. M. et expédiées sur la demande de M. le cardinal de La Rochefoucault.

Il paraît que cette jeune fille qui, à cette époque, était âgée de 12 ans moins deux mois, a quitté volontairement la maison paternelle pour aller trouver un curé des environs de Bolbec qui l'a faite conduire sur-le-champ et de son plein gré aux nouvelles catholiques. Son père, informé du lieu de sa retraite, demande qu'elle lui soit rendue. Il prétend qu'en qualité de Neuchâtelois devoir jouir en France des privilèges accordés aux Suisses; que les Suisses ayant la faculté de venir dans le royaume, de s'y installer, de vivre suivant leur religion, ils doivent conserver tous les droits de la nation et de la puissance maternelle sur leurs enfants; qu'il ne peut être permis aux prêtres d'une autre religion d'y porter atteinte en abusant de la jeunesse de leurs enfants pour les attirer; que sa fille n'avait pas douze ans et n'était pas encore dans le cas de faire choix d'une autre religion que celle de ses pères; qu'il ne peut souffrir son absence et qu'il est de la justice de S. M. de la lui rendre, promettant de ne pas la gêner dans la religion qu'elle pourrait choisir lorsqu'elle aura atteint l'âge nécessaire.

Le frère du nommé Henry, qui est maire à Bevaix dans le pays de Neuchâtel, a présenté une requête au Conseil de cette principauté pour le prier

d'appuyer la réclamation de son frère auprès de S. M., et ce Conseil en a écrit de la manière la plus pressante à M. le prince de Polignac, ambassadeur en Suisse, en représentant que les Neuchâtelois qui sont répandus en grand nombre en France, avec les autres sujets suisses, y ont vécu de temps immémorial à l'abri d'un inconvénient aussi fâcheux par rapport à leurs enfants. M. le cardinal de La Rochefoucault oppose à cette réclamation la résolution volontaire de cette jeune fille et sa persévérance actuelle, tant par les interrogations que M. l'intendant de Rouen lui a fait subir que par ses réponses à ses père et mère qui l'ont vue depuis qu'elle est aux nouvelles catholiques. Elle a déclaré qu'elle les chérissait, mais que, pour son salut, elle voulait être instruite dans la religion catholique. M. le cardinal ajoute qu'une jeune fille pouvant disposer de sa personne en se mariant à l'âge de 12 ans, peut à plus forte raison faire choix de notre religion; que le Règlement de 1747 inscrit dans les registres des nouvelles catholiques, n'exige que 9 ans, que les différentes lois données pour favoriser la conversion des protestants et l'instruction de leurs enfants, ne contiennent aucune exception par rapport aux enfants des Suisses, que Marie-Judith Henry étant née en France, est née d'une mère française et a droit à la protection de S. M., et que ses père et mère ne peuvent empêcher son instruction.

Il paraît qu'un fait semblable s'étant présenté en 1725 à Lyon, pour deux jeunes filles d'un Suisse protestant établi dans cette ville et dont l'aînée avait douze ans et demi et la seconde onze ans et demi, le père ne put jamais obtenir ses deux jeunes filles qui furent élevées aux nouvelles catholiques.

J'ignore quelle démarche avait faite le malheureux père, mais il avait dû instruire de suite sa famille de ce qui s'était passé; il avait aussi demandé à son frère Rodolphe son intervention auprès du Conseil d'État de Neuchâtel. Jean-Louis Henry instruisit sa famille du succès négatif de ses démarches, qui durent être poursuivies sans résultat.

En 1784, M. Jérôme Boive écrivit à ce sujet à M. le maire Henry (2 juin) :

« Cy-joint le placet de M. Henry, de Bolbec; je vous l'envoie selon le désir de M. votre frère pour servir à en faire un autre conformément aux instructions que j'ai données. »

Jean-Louis envoya le 16 août son placet au roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel. Il reçut le 2 décembre 1784 la réponse suivante :

Le Roy ayant lu le placet de Jean-L[s] Henry, du 16 août dernier, touchant l'enlèvement de sa fille fait à Bolbec en Normandie, Sa Majesté lui fait savoir qu'elle a donné de nouveaux ordres à son envoyé extraordinaire à Paris, le

baron de Goltz, pour tâcher de faire rendre sa fille conformément au contenu de sa requête, quoiqu'il y ait peu d'apparence que la cour de France se prête au désir du suppliant.

Fait à Berlin, le 2 novembre 1784, par ordre exprès du Roy.

(Signé) FINCKENSTEIN. HEUTZLEY.

Il paraît que la cour de Berlin ne se sentait pas de force à appuyer cette demande et considérait la requête de Jean-Louis Henry comme ayant peu de succès à obtenir de la cour de France.

Toutefois l'ambassadeur de Prusse, dès qu'il eut reçu cette missive, adressa au ministre des affaires étrangères la note suivante :

Note à S. E. M. le comte de Vergennes. 20 décembre 1784.

Un sujet neuchâtelois nommé Jean-Louis Henry est établi depuis de longues années à Bolbec, en Normandie où il est marié, dont il est provenu une nombreuse famille avec laquelle il vit honnêtement à la satisfaction de tous ses concitoyens. Il y a deux ans que sa fille aînée, très enfant alors, lui fut arrachée et ainsi mise dans un couvent. Il assure qu'il n'y a nullement consenti, mais supposé qu'on l'ait gagnée par des caresses et des persuasions si facilement victorieuses sur un enfant, il semble que ce succès ne devrait pas avoir des suites contre la puissance paternelle, surtout quand aujourd'hui la jeune personne désire de retourner chez elle. Aux différentes démarches qu'a faites son infortuné père pour réclamer son enfant, on lui a opposé une illégitimité de son mariage, pour avoir été fait sans la permission du gouvernement; ne voyant plus de ressources dans son malheur extrême, et prêt ainsi que sa femme et le reste de sa famille à succomber au désespoir, il s'est adressé à la cour de Berlin. Le soussigné a reçu l'ordre d'intervenir en faveur de ce sujet du Roy son maître. Il a donc l'honneur de mettre cet objet sous les yeux de S. E. M. le comte de Vergennes, et le prie d'avoir la bonté de faire sur les lieux prendre des renseignements nécessaires. Dans le cas que la chose s'est passée telle que l'annonce le nommé J.-L. Henry, à Bolbec, en Normandie, le soussigné se plaît à espérer que, si même en toute rigueur, d'après les ordonnances le mariage, pour avoir été fait sans la permission expresse du gouvernement, n'a pas toute la légitimité requise, le soussigné dit qu'il se plaît à espérer qu'on accordera à cet infortuné père, par faveur et par grâce, la permission de reprendre son enfant. Cette espérance devient presque une certitude quand il voit tous les jours les exemples les plus touchants de la bonté et de la clémence de S. M. T. C. et qu'il se persuade voir prendre intérêt à sa demande, au ministre dont la sensibilité d'âme lui est connue, aussi bien que le zèle actif de protéger les infortunés de quelque religion qu'ils soyent, pourvu qu'ils méritent cette protection par leur honnêteté et par leur conduite irréprochable.

(Signé) DE GOLTZ.

Le comte de Vergennes, ministre de Louis XVI, répondit à S. E. M. le baron de Goltz :

Versailles, 25 décembre 1784.

Pour répondre à la note concernant Jean-Louis Henry, Neuchâtelois établi à Bolbec, en Normandie, M. le comte de Vergennes croit devoir envoyer à M. le baron de Goltz copie du rapport fait au Roi en 1782 et de la décision donnée en conséquence par S. M. L'intention du Roy n'est pas que la fille Henry soit retenue au couvent malgré elle; elle a déclaré dans le principe qu'elle voulait y rester pour être instruite dans la religion catholique et depuis elle n'a point annoncé qu'elle eût changé de résolution.

(Signé) DE VERGENNES.

Ensuite de cette réponse, qui était une fin de non-recevoir et de ne point écouter la réclamation de Jean-Louis Henry, le baron de Goltz envoya à Berlin, le 29 décembre 1784, cette correspondance ; il adressa le tout à S. M. le roi de Prusse; il accuse réception de l'ordre daté du 1er novembre dernier, lui ordonnant de faire de nouvelles démarches en faveur de Jean-Louis Henry. Le rescrit ajoute « qu'il y a peu d'apparence que la cour de France change dans le cas présent de maxime manifestée dans la note du comte de Vergennes, communiquée par moi à la suite d'un rescrit du 19 juillet 1782. Ce que le rescrit a prévu se trouve réalisé par la réponse du comte de Vergennes, en date du 25 de ce mois, à ma note du 20, desquelles deux pièces j'ai l'honneur d'envoyer les copies ci-jointes. (Signé) GOLTZ. »

Le 12 janvier 1785, la cour de Berlin communiqua à Jean-Louis Henry les pièces ci-dessus qui prouvèrent à ce malheureux que toutes les démarches faites par le colonel de Goltz ont été infructueuses.

Jean-Louis Henry, voyant que tout était perdu, écrivit à ce sujet à son frère à Bevaix et le pria de remercier le gouvernement et le roi de Prusse pour les démarches qui avaient été tentées pour délivrer sa fille.

(A suivre.) AD. BOREL.

CAUSERIE

SUR LES

GAUFRES ET LES GAUFRIERS

(AVEC PLANCHE)

Tout se transforme, tout change ici-bas, les modes, les instruments divers, les ustensiles de ménage, comme les idées. A des temps nouveaux, il faut de nouveaux champs d'activité; aussi, tandis que les produits de l'industrie moderne prennent naissance et se développent, d'autres, démodés, disparaissent et tombent dans l'oubli.

Ces changements continuels qui s'imposent, pour ainsi dire, à l'humanité par le fait des circonstances économiques où nous vivons et qui donnent le pain quotidien à tant de milliers de gens sans travail, sont sans doute nécessaires et jusqu'à un certain point désirables, puisque, à notre époque, la vie est plus que jamais suspendue à la grande loi du travail.

Si donc de nouveaux produits de l'industrie humaine viennent remplacer les anciens, si ces derniers cèdent la place à d'autres, comme ces vieillards qui, ayant rempli sur cette terre leur rôle utile, se reposent enfin de leurs travaux, il est juste de conserver pieusement, pour l'instruction de la postérité, ces vénérables serviteurs qui ont fait partie de la vie de nos ancêtres et joué un rôle important dans le développement de leurs idées.

L'étude du mobilier de nos aïeux n'a donc pas pour cause unique la simple curiosité de l'amateur; elle a sa source dans un sentiment plus profond, dans le besoin impérieux de comprendre toujours mieux l'homme, sa nature, ses aspirations pendant les différentes phases de son existence et de tirer du passé de sages leçons pour l'avenir.

Étudier l'homme dans son milieu, entouré de tous les accessoires de sa vie domestique, saisir la société d'une époque dans ses diverses

manifestations artistiques ou industrielles, quelque humbles qu'elles soient, tel est le but que nous nous proposons en abordant les sujets que nous traitons ici. Comprend-on, en effet, la société d'une époque sans les instruments dont elle se sert, les vêtements dont elle se pare, le mobilier dans lequel elle se meut et les divers accessoires qui constituent le ménage? S'il est vrai que le style de l'écrivain puisse être influencé par la nature de la plume qu'il manie, combien, à plus forte raison, l'esprit de l'homme subira-t-il les influences du milieu plus ou moins artistique dans lequel il vit? Les tableaux que l'enfant contemple dans le salon paternel, les ustensiles plus ou moins riches qu'il voit étalés sur la table du repas ou dans la cuisine maternelle, les mille riens enfin que ses yeux effleurent chaque jour, ne modifient-ils pas peu à peu son sens esthétique, son goût et jusqu'à un certain point son caractère?

L'instrument avec lequel l'homme gagne son pain ou agrémente sa vie, l'arme dont il se sert pour sa défense, l'ustensile qu'il emploie pour préparer ses repas, le vêtement dont il se couvre sont donc inséparables de l'homme lui-même; ils nous le font mieux comprendre, nous éclairent sur bien des points obscurs de son développement, nous initient à ses besoins et à ses aspirations. Ils ont donc une valeur *historique*. C'est pourquoi nous sentons le besoin de joindre à l'étude psychologique de l'homme lui-même, l'étude des instruments de ses travaux et de ses plaisirs, de ses vengeances et de ses charités. C'est pourquoi aussi nous créons des musées historiques et fondons des revues archéologiques, vastes nécrologes où sont conservées avec soin les précieuses reliques du bon vieux temps.

Le gaufrier ou fer à faire les gaufres mérite-t-il moins que d'autres objets l'honneur de prendre place dans ce nécrologe? Nous ne le pensons pas et peut-être, après avoir lu cet article, serez-vous de notre avis. Sortons-le donc un instant du coin sombre de la cuisine où il gît triste et délaissé, et rendons-lui pour un moment la place d'honneur qu'il occupait jadis dans le sanctuaire culinaire de nos vénérables ancêtres.

Il va sans dire que, livré pour ainsi dire à nos propres forces dans l'étude que nous entreprenons ici, en l'absence de documents ou d'écrits scientifiques sur la matière, nous n'avons pas la prétention d'écrire une *monographie* des vieux gaufriers; nous n'osons même pas prétendre à une exactitude rigoureuse. Nous prions donc le lecteur de bien vouloir nous pardonner d'avance les erreurs que nous pourrions avoir commises. L'erreur d'aujourd'hui engendre la contradiction du lendemain, d'où

naît la lumière ; elle n'est donc pas inutile à la science..... C'est là notre excuse.

Nous tenons encore à remercier sincèrement toutes les aimables personnes qui nous ont aidé dans ce travail et à les prier de bien vouloir nous conserver à l'occasion leur précieux concours.

I. ÉTYMOLOGIE

On a donné du mot GAUFRE bien des étymologies plus ou moins baroques que des études plus sérieuses ont rejetées dans l'obscurité.

Casaubon, dans « Athénée » XIV, 14, le dérive du grec γῶρος, qui signifie, dit-il, une espèce de gâteau : « Ce nom d'une pâtisserie est resté dans le français, légèrement corrompu ; nous disons en effet *gaufres* [1]. » D'autres le font venir de *callidivora*, parce que les gaufres se mangent *chaudes* [2]. Aujourd'hui tous les étymologistes s'accordent, avec Vossius, Ménage et Furetière, à faire venir le mot gaufre du bas-latin *gafrum*, dérivé du germanique ou du flamand *wafel*, *waffel*, qui a le même sens. Vossius (1649), *de Vitiis sermonibus*, 2, 8, dit : « On dit chez les barbares *gafrum*, du germanique *waffel*, qui est aussi en usage chez les Belges. Semblablement les Anglais disent *wafer*. *W* se change ordinairement en *g* ; d'où les Français ont fait *gauffre ou goffre* [3]. » Il ajoute : « Le *gafrarium* (gaufrier) est ce que les Belges appellent *wafeliser*, sans doute *Wafeleisen*. »

Voici donc comment nous reconstruisons logiquement l'étymologie de *gaufre* : *wafel* a donné dans le parler français, par le changement fréquent du *w* en *g* et la permutation si commune de *l* et de *r* [4], *wafre*,

[1] Ménage, Dict. étym. 1750. « Remansit hoc pistorii operis nomen in gallico sermone leviter corruptum ; gaufros enim dicimus. »

[2] Étymologie citée par Antoine Furetière. Dict. 1727.

[3] Ménage, Dict. étymol. 1750. « Gafrum legas apud barbaros ex germanico *waffel*, quod etiam apud Belgas obtinet. Similiter Angli *wafer*. W converti solet in g ; unde et galli pro eo *gauffre* vel goffre. »
Pour le changement du w en g, voyez : *g*uerre de *w*erra ; *g*arder de *w*arten, en patois du pays *wuarda ; g*âcher de *w*ascare, etc.

[4] Comparez : *ar*pilles et *al*pilles ; *al*ba spina, *au*bépine et *ar*bespine ; *l*usciniola et *r*ossignol. A*n*imalia, *al*mailles, *au*mailles et *ar*maillis, etc.

PL. I



1. ½ Gr. nat.

2. ½ Gr. nat.

3. ½ Gr. nat.

A. Godet. fec.

FERS A GAUFRES DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES

puis *gafre*, puis *goffre*, *gofre*, *gauffre* ou *gaufre*[1]. Or le mot *wafel* vient du même radical que le germanique *wabe*, ruche à miel et gâteau de miel. Un des sens anciens du mot *gaufre* est en effet *gâteau de cire* dans lequel l'abeille dépose son miel (« manger une gaufre de miel »)[2]. Ce sens de *gaufre*, encore usité au XVIme siècle[3], explique pourquoi on a nommé *gaufre* la pâtisserie que chacun connaît. La plupart des gaufriers sont en effet ornés de petits carrés en relief qui se moulent en creux dans la gaufre, de façon à lui donner l'apparence d'un *rayon de cire*. A-t-on primitivement voulu imiter, en confectionnant les gaufres, l'aspect du rayon de miel, ou est-ce par analogie accidentelle de forme qu'on a nommé gaufre la pâtisserie en question. Il est impossible de le contrôler; mais ce premier fait nous semble intéressant à constater, puisqu'il nous permet de fixer la forme et la décoration des gaufriers primitifs.

II

Au point de vue de la confection, la gaufre a passé par bien des phases diverses. Voici comment Maurice Lachâtre la définit dans son Dict. univers. 1853 : « Pâtisserie légère et croquante que l'on fait cuire dans un moule de fer nommé gaufrier. Pour faire cette pâtisserie, on prend poids égal de farine et de sucre en poudre; on les mêle ensemble et on les délaye avec de la crême. On y ajoute quelques jaunes d'œufs que l'on bat bien et on y mêle un peu d'eau de fleur d'oranger. » C'est à peu d'ingrédients près la recette des gaufres d'aujourd'hui.

Mais avant que l'usage du sucre ne devînt populaire en Europe (XVIIme siècle), la gaufre se fabriquait un peu différemment. Il y en avait même de plusieurs sortes, selon qu'elles étaient confectionnées dans la cabane du pauvre ou dans la demeure du riche, pour l'usage domestique ou la vente dans les rues. « Les gaufres, nous dit Champier[4] au XVIme siècle, sont un ragoût fort prisé de nos paysans. Pour eux, au reste, il ne consiste qu'en une pâte liquide formée d'eau, de farine et de sel. Ils la versent dans un fer creux, à deux mâchoires, qu'ils ont

[1] Sur le changement de *a* en *o*, voyez : laculus, Locle; Martis aqua, Mortaigue, etc.

[2] Voy. Littré, Dictionnaire.

[3] Voy. Amyot, canton d'Utique, 29.

[4] Cité par LaRousse. Grand Dictionnaire universel. Champier vivait à l'époque de François Ier.

frotté auparavant avec un peu d'huile de noix [1] et qu'ils mettent ensuite sur le feu pour cuire la pâte. Ces sortes de gaufres sont très épaisses. Celles que font faire chez eux les gens riches sont plus petites et plus minces et surtout plus délicates, étant composées de jaunes d'œufs, de sucre et de fine fleur de farine, délayée dans du vin blanc...... On les sert à table comme entremets. François Ier les aimait beaucoup et on avait pour cet usage des gaufriers en argent. » Paul Lacroix (Biblioph. Jacob)[2] nous raconte d'autre part, à propos d'un repas qui fut servi chez l'évêque de Lagny et dont il donne le menu (XIVme siècle), qu'on les servait non comme entremets, mais comme « *issue de table* », et qu'on les mangeait en buvant l'*hypocras* [3]. Le Ménagier de Paris, page 184, parle dans le même sens. Au XIVme siècle, à côté des gaufres simples, composées de farine, d'œufs et quelquefois de *miel*, pour remplacer le sucre alors inconnu [4], on confectionnait aussi des *gaufres fourrées,* « faites de fleur de farine pettrie aux œufs, et de lesches de frommage mises dedans ». (Ménagier, II, 4.)

Comme on le voit, la gaufre a subi, elle aussi, avec le temps, les fluctuations du goût. L'introduction de nouvelles denrées coloniales modifia sa nature. Elle a changé aussi de forme, d'épaisseur et de consistance, selon les époques. Très simple à l'origine, comme le prouve l'étymologie du mot, puis richement décorée au XVIme siècle, l'époque la plus reculée où nous puissions l'étudier *de visu*, elle n'est plus aujourd'hui qu'une humble pâtisserie, ornée des *carrés* traditionnels en creux et digne seulement de l'estomac des gourmets, pour autant du moins qu'elle sort de gaufriers modernes.

Jusqu'ici nous avons confondu sous le nom de gaufre deux sortes de pâtisserie qu'il est temps de distinguer : la *gaufre* proprement dite et l'*oublie*. La première est généralement *rectangulaire*, *plate* et *épaisse*, la seconde est mince et de forme ronde, ordinairement roulée en cylin-

[1] Comme l'huile d'olive ne pouvait suffire à la consommation qui s'en faisait par tout le royaume, les provinces auxquelles sa cherté l'interdisait, y suppléaient et y suppléent encore par l'huile de noix. Celle que l'on criait dans les rues de Paris servait non seulement pour les aliments, mais encore pour l'éclairage. Mag. pittor. 1833, 406.

[2] Paul Lacroix. Mœurs, usages et coutumes au moyen âge, etc. 1877.

[3] Infusion de canelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre dans du vin chaud. Pour *issue* du repas, raconte le Ménagier de Paris, p. 184, on servait « *Ypocras, avec oublies et supplications* ». Les *supplications,* appelées aussi *oublies de supplication,* se mangeaient avant les *Grâces,* prière terminant le repas.

[4] Avant que le sucre fût devenu d'un usage commun, le miel en tenait lieu pour confire les fruits et souvent même on le préférait au sucre dans les pâtisseries. Mag. pitt. 1833, 387.

dre creux. Quand elle a la forme d'un cornet, on lui donne le nom de *plaisir*. Le nom d'*oublie,* en provençal *oblia,* en fribourgeois *ou-ïa,* vient du bas-latin *oblata*, offerte, parce que, dit Littré, « l'oublie était une sorte d'offrande que le vassal faisait à son seigneur ». Lorsque l'*oublie* devint dans la communion le symbole du corps de Christ, elle prit le nom d'*hostie* (anc. fr. *oiste*, XIVme siècle), du latin *hostia*, victime. De là plusieurs sortes de *fers* à confectionner ces diverses pâtisseries. Nous les étudierons plus loin, ainsi que le fer à *brisselets,* dérivé du fer à *oublies.*

Toutes ces espèces de pâtisseries, gaufres, oublies et hosties, sont fréquemment mentionnées par les auteurs des XIIIme et XIVme siècles. Elles remontent donc à une respectable antiquité. Nous pourrions citer de nombreux passages où les écrivains du moyen âge font allusion à ce mets délicat; mais pour ne pas allonger, nous renvoyons le lecteur aux grands dictionnaires de LaRousse et de Littré.

(A suivre.) A. Godet.

LES PONTS-DE-MARTEL

Discours de M. Jules F. U. JURGENSEN, président de la Société cantonale d'histoire, prononcé à la séance générale du 21 juillet 1886, aux Ponts.

(Suite — Voir la livraison de décembre 1886, page 292)

Ce fut vers 1790 que la Chambre de Charité des Ponts se constitua, à l'instigation du pasteur d'alors. La Commune était pauvre. Elle fut victime des tiraillements et des déchirements dont elle avait été le théâtre. La Sagne à l'est, Neuchâtel au nord, Rochefort et Travers au sud et à l'ouest, s'étaient tout ou à peu près tout approprié.

Il fallut donc assurer par des dons en numéraire la constitution de ce nouveau rouage administratif si important. Les contributions volontaires furent nombreuses et parfois considérables, étant donné le lieu et l'époque. Une dame Perrenoud, née Convert, offrit 2440 livres.

C'est en 1832 (le 16 février) que les Ponts furent érigés en juridiction « moyenne et basse ». Rochefort était décidément trop loin et le mécontentement se manifesta assez hardiment lors du soulèvement de 1831 pour que l'on crût bon de donner enfin satisfaction aux légitimes réclamations qui se faisaient jour de toutes parts.

Les causes civiles étaient jugées sur place, avec droit d'en appeler au tribunal central siégeant à Neuchâtel. Les causes criminelles étaient encore instruites et jugées à Môtiers-Travers.

Actuellement les Ponts ont une Justice de paix et font partie du district du Locle.

Adonnés à l'agriculture et à l'horlogerie, comme leurs concitoyens des Montagnes neuchâteloises, les Ponliers comptèrent des hommes intéressants ou remarquables dans leurs rangs. Parmi eux citons Moyse Perrenoud, qui s'adonna plus spécialement à la fabrication des chaînes, pièces d'horlogerie qui relient la fusée à la roue motrice. Jusqu'à lui, les constructeurs et les ouvriers neuchâtelois étaient, pour ces chaînes, tributaires des Anglais et de Genève (1743-1811).

La famille Benoit compte une véritable dynastie d'hommes sérieusement distingués, et à plusieurs titres. J'ai le privilège de pouvoir intercaler dans cet ouvrage une notice sur le premier des Benoît, digne de notoriété durable. Elle est due à la plume de feu M. le pasteur Andrié. Cet honorable ecclésiastique, littérateur émérite, citoyen dévoué, dirigea la paroisse des Ponts du 1er mai 1816 en août 1830. Il quitta les Ponts pour le Locle, où il demeura jusqu'en 1846, puis fut appelé dès lors à Berlin, où il est mort très âgé.

Sa mémoire demeure en bénédiction dans nos Montagnes. Nos écoles, nos bibliothèques, nos institutions de charité lui doivent beaucoup. Je suis heureux d'avoir ce vénérable ami de mon père, le pasteur qui versa sur mon front l'eau du baptême chrétien, pour collaborateur en cet instant.

Voici comment il s'exprime :

Notice sur M. le major Benoît, par M. le pasteur Andrié.

Septembre 1825.

L'âge avancé où est parvenu M. Louis Benoît, nommé pour cela le vieux Major des Ponts, est ce qu'il y a de moins remarquable dans la carrière de cet officier qui n'était pas un homme ordinaire. Pour peu qu'on le connût, même dans sa vieillesse, on était étonné de l'étendue et de la variété de ses lumières, des grâces et de la force de son élocution, de son amabilité et de la politesse de ses manières. Cependant il n'habita jamais hors de son village natal et il ne reçut jamais que quelques mois de leçons d'un régent de campagne; nonobstant le goût des arts et des sciences qu'il cultiva avec succès, on le comparerait justement à un véritable patriarche, car il eut avec eux plus d'un trait de ressemblance. Il parcourut une longue carrière; ils sont rares aujourd'hui les mortels qui atteignent leur quatre-vingt-treizième année. Père de dix enfants par sa première femme, il en eut un d'une seconde, et près de quarante de ses descendants jouissent encore de la vie.

Dans l'enfance des sociétés, les hommes étaient obligés de livrer aux bêtes féroces une guerre continuelle, et de défendre contre elles leurs domaines et leurs troupeaux. M. Benoît, ami de la chasse comme on l'est dans nos montagnes, par suite du besoin où furent nos aïeux de s'y adonner, sut diriger vers l'extirpation d'animaux redoutables le zèle et l'énergie des habitants de cette vallée; rien n'était plus ordinaire que d'entendre les loups, pendant les mois de nos longs hivers, hurler dans les marais, que de les voir même s'approcher des habitations pour y exercer leurs rapines. M. le major sut si bien découvrir les moyens de leur faire la chasse, qu'on en détruisit un nombre considérable; il n'est ici presque aucun tireur de l'âge de quarante ans et au delà qui n'ait tué au moins un de ces animaux carnassiers; aussi n'en paraît-il plus que rarement, et si l'un d'eux se hasarde à descendre dans les taillis de nos marais, il ne le fait pas impunément. Depuis dix ans que je suis ici, il n'y a eu que deux traques de loups; jadis il y en avait plus d'une chaque année.

Le titre honorable de lieutenant des chasses fut la récompense flatteuse qu'adjugea le Souverain à l'habileté de M. Benoît. Sa réputation d'excellent chasseur le mit en 1766 en relation avec Mylord Keith, qui reconnut bientôt dans ce montagnard les qualités et les talents qui distinguent les Écossais, ses concitoyens; il l'apprécia, passa chez lui la belle saison, et lorsque le gouverneur quitta notre principauté, il sollicita M. Benoît à le suivre avec tous ses enfants à Berlin, où il lui offrait sa protection et un établissement avantageux; des devoirs à remplir envers son père et sa mère, un attachement vif pour sa patrie, le retinrent. Il n'y a pas de doute pourtant qu'il n'eût acquis dans cette capitale une fortune bien supérieure à celle qu'il a laissée, car il n'hérita qu'un mince patrimoine; il est certain aussi qu'y étant entouré de savants de tout genre, il eût donné à ses talents toute l'extension possible et qu'il fût

devenu célèbre. Mais les motifs que j'ai indiqués sont trop respectables pour qu'on puisse blâmer M. Benoît.

Il continua aux Ponts un petit commerce de draperie et s'occupa principalement pendant longtemps de la peinture sur émail. Un état de ce genre était plus en harmonie avec ses goûts que la profession de faiseur de ressorts de montres à laquelle il avait d'abord été destiné. L'étude de la peinture en général, de l'histoire naturelle et de quelques parties de la chimie, remplissait les heures de récréation. Il est peu d'étrangers qui n'aient vu et admiré sa collection peinte d'oiseaux indigènes de la Suisse. Ces tableaux se distinguent non par l'éclat d'un coloris presque toujours exagéré, mais par une très fidèle imitation de la nature. Il est à désirer qu'une telle collection ne sorte pas de sa famille ou au moins de son pays. Il est en Europe peu d'habiles peintres sur émail qui ne se soient procuré des couleurs que M. Benoît avait composées lui-même; elles avaient entre autres mérites celui de se fondre également au même degré de chaleur; son noir et son pourpre surtout sont inimitables; ses deux fils aînés connaissent le secret de la composition de ses couleurs.

Ce fut sans doute à la recommandation de quelques voyageurs éclairés qu'il dut d'être nommé membre honoraire de la Société de Vétéravie pour l'avancement des sciences naturelles, société dont M. Benoît ne connaissait pas même le nom et dont le siége est à Hanau. Peu importe à notre pays une telle nomination, quelque honorable qu'elle pût être pour celui qui en était l'objet. M. Benoît a rendu à ses compatriotes un véritable service en fondant aux Ponts un établissement d'émailleurs et de peintres en cadrans; cette branche d'industrie est cultivée maintenant avec un grand succès dans nos montagnes, et à cet égard l'horlogerie n'est plus tributaire de l'étranger, comme elle l'est encore pour la fabrication de l'émail et comme il serait à souhaiter qu'elle cessât de l'être.

Les occupations nombreuses de cet homme prodigieusement actif ne l'empêchèrent pas d'être utile à son pays en acceptant les diverses charges que, parmi nous, l'on a à remplir comme membres de communauté ou de bourgeoisie, comme ami du bien public, acceptant des commissions délicates dans diverses crises où notre pays fut exposé au sujet de théologie, de la non-éternité et de la nouvelle administration des recettes. Il émit toujours courageusement l'opinion qu'il crut la meilleure, quelles qu'aient pu être pour lui les conséquences de sa franchise. Cet esprit public devient de plus en plus rare, un fâcheux égoïsme en prend la place. Le peu de zèle que l'on met aux exercices militaires, les mille et une raisons par lesquelles on dédaigne l'art de défendre sa patrie en est une nouvelle preuve. Rien n'excusait aux yeux de M. Benoît une telle indifférence, il ne la comprenait pas; être soldat dans son pays et se mettre en état, par des manœuvres guerrières et par une imitation des combats, à repousser d'injustes agressions, lui semblait le devoir étroit des sujets d'un État constitué comme le nôtre.

Mais ce n'était que pour la défense de sa patrie qu'il envisageait comme légitime l'art affreux de s'entredétruire. Comme les Réformateurs de la Suisse et comme le pensèrent longtemps les Cantons évangéliques, il blâmait

le service à l'étranger, le regardant comme une source d'avilissement et de dépravation nationale. Bien que dans notre heureux pays il n'ait eu dans la charge éminente de major du département des Montagnes dont il fut revêtu par Frédéric-le-Grand, que de pacifiques fonctions à remplir, cependant, sur la fin du siècle dernier, aux premiers ordres qu'il reçut du gouvernement de commander une portion du corps de troupes neuchâteloises qui devaient marcher au secours de Berne, notre antique alliée, il accepta sans balancer et en sacrifiant ses opinions particulières, quelles qu'elles pussent être, l'importante mission dont on le chargeait. Il n'imita point ceux qui, par droit d'ancienneté, devaient marcher avant lui et qui, à l'approche du péril, craignirent de l'affronter.

Il vit dans le cours de son existence bien des changements s'opérer autour de lui, et sans être adulateur du temps passé, il s'affligeait de la dégénération des mœurs publiques, du progrès du luxe, présage d'un appauvrissement futur, de l'abus du vin et des liqueurs fortes, abus qui s'accroît avec une effrayante rapidité, et qu'il regardait comme une source de démoralisation domestique, avant-coureur de la démoralisation publique, enfin de la nature des récréations de la jeunesse que les parents se font un devoir de ne plus surveiller. Quoique M. Benoît eût trop de bon sens pour ne pas connaître ses propres défauts et qu'il s'adressât à bien des égards de vifs reproches, il avait le droit pourtant de recommander à la génération actuelle la simplicité des mœurs et la sobriété; car dans tout le cours de sa longue carrière, quelque connaisseur qu'il fût en bons vins, jamais il n'a été ni dans un état d'ivresse, ni même dans cet état de demi-ivresse que l'on se reproche si peu, et qui n'est cependant ni moins honteux, ni moins dangereux que l'ivresse même. Jamais il ne s'est oublié une seule fois, ni en compagnie de ses intimes amis, ni dans les repas somptueux où il était invité à Neuchâtel et qu'il embellissait par son esprit et son amabilité, ni après les fatigues de la chasse, ni pour faire honneur à ceux qui l'avaient invité, comme jadis c'était de bon ton. Ce n'était pas qu'il ne fût puissant à boire le vin, mais parce que de tels excès lui paraissaient indignes d'un homme. Il y voyait un abus condamnable des dons du Créateur. Par principe d'hygiène aussi il envisageait la modération dans le manger et dans le boire comme un des conservateurs de la santé et des forces et comme un des plus sûrs élixirs de longue vie. Aussi eût-il une verte vieillesse; à l'âge de passé soixante ans, il allait encore chasser au grand marais d'Anet et en revenait le même jour.

Le major Benoît a travaillé jusqu'à la dernière semaine de sa vie; il mourut d'une rétention d'urine contre laquelle il ne voulut pas prendre les précautions convenables; il a conservé jusqu'à la fin une parfaite connaissance de lui-même, l'usage de tous ses sens et de toutes ses facultés mentales. Il racontait mieux que Nestor les événements dont il avait été témoin, parlant avec un grand plaisir des personnages notables de notre pays avec lesquels il avait soutenu des relations; il avait beaucoup connu Jaquet-Droz, dont les automates furent visités aux Ponts par Mylord Keith qui fut surpris d'apprendre de leur constructeur la simplicité du mécanisme de ces ingénieuses productions du génie neuchâtelois. Il ne parlait jamais sans émotion

des témoignages de bienveillance que lui manifestèrent à leur passage dans notre pays le roi et le prince royal. La philosophie du XVIIIme siècle, qui célébrait la nature et oubliait l'Auteur de la nature, n'avait point corrompu son cœur ni effacé sa reconnaissance envers le suprême consolateur des humains. La preuve de l'existence de Dieu, tirée des causes finales, était pour lui la plus frappante. C'était celle que Newton regardait comme la plus solide.

Je m'instruisais auprès de cet homme que je visitai souvent. Je ne le quittai jamais que nous ne nous fussions entretenus de sujets de religion ou de moralité chrétienne : l'immortalité de l'âme était pour lui une vérité aussi certaine que l'existence de l'astre qui nous éclaire. Il croyait non seulement aux récompenses, mais aux peines de la vie future. Bien plus, les afflictions étaient reçues par lui comme autant de leçons de détachement de la terre, comme autant d'avertissements à se rendre digne de ce monde meilleur réservé aux gens de bien; cette sainte croyance adoucit pour lui les chagrins domestiques dont ses vieux jours ne furent pas exempts. J'ai envisagé ses torts, s'il en a eu, comme ceux de la vieillesse et non comme ceux de la passion; car ses intentions furent droites. Je le vis la veille de sa mort et je fus frappé de son éloquence. C'était le chant du cygne. Il me répéta l'éloge qu'il m'avait souvent fait de l'oraison dominicale. Au temple où il se rendait chaque fois que la saison n'était pas trop rigoureuse, il se recueillait toujours plus profondément lorsque le pasteur la prononçait : « C'est la seule bonne prière, me dit-il, elle est divine. » Ce furent les dernières paroles que j'entendis de ce bon vieillard; il tomba bientôt dans un assoupissement qui le conduisit sans douleur à la mort, disons mieux, à l'immortalité.

Une particularité digne de remarque, c'est qu'une seule fosse sépare ce doyen de la vallée d'une femme plus vieille encore, âgée de 95 ans, Jeanne-Marguerite Perrin; plus de 140 personnes encore actuellement vivantes et dont beaucoup plus de la moitié étaient de son sang, la saluèrent du titre respectable de mère, de grand'mère, de bisaïeule. Ces deux ruines vivantes, au milieu des tombeaux de leurs contemporains, se sont écroulées en même temps; la vieillesse à laquelle parvint cette femme pieuse est d'autant plus surprenante qu'elle fut jadis frappée de la foudre et que, relevée comme morte, elle revint par miracle à la vie. Elle m'a confirmé maintes fois, en me racontant cette catastrophe, dans l'idée qu'un tel genre de mort si redoutable n'est accompagné d'aucune souffrance. Ce n'était qu'à mesure qu'elle renaissait à la vie et qu'elle remontait dans cette vallée de larmes par une sorte de résurrection, qu'elle sentait quelque douleur.

Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer que le justicier Guillaume Benoît, père du major, mourut à 93 ans, qu'il avait à sa mort 93 fils et petits-fils dont 60 étaient de son sang, enfin que cinq générations de cette famille vécurent en même temps.

Quelques notes sur le capitaine Louis Benoît, fils du major. Correspondance botanique.

(Cette note m'a été communiquée par M. le greffier L.-A. Perrin, aux Ponts. — J***)

En sa qualité de naturaliste, le capitaine Louis Benoît se trouva en relations avec un très grand nombre de personnes, tant dans le canton que dans la Suisse et à l'étranger. Nous citerons parmi les principales M. Haller de Roche, ancien secrétaire du Conseil de guerre à Berne, un savant parmi les savants; M. le comte Léo Henckel de Donnersmark, comte du St-Empire romain et membre ordinaire de la Société des scrutateurs de la nature, à Halle. Attiré par la réputation du capitaine Benoît, il était venu le voir aux Ponts en 1801, accompagné de M. Bigot de Morogues, secrétaire du général de Meuron. L'année suivante, il introduisait à son tour auprès de lui M. Hermes, gouverneur des pages de la reine Elisabeth-Christine de Prusse, membre de la Société phylomatique de Berne, grand botaniste et ami intime de Wildenow.

Le comte Henckel demandait au capitaine Benoît s'il consentirait à lui céder la collection de plantes dessinée sous le nom de Flore neuchâteloise, et lui proposait des échanges de plantes avec le Jardin des plantes de Berlin.

M. Clarion, docteur-médecin, chef du laboratoire de chimie de l'École de médecine à Paris.

M. Thiébaut de Berneaud, secrétaire perpétuel de la Société linéenne de Paris, dont le capitaine Benoît avait été nommé membre correspondant.

Au pays, sa correspondance s'adresse aux naturalistes Chaillet à Neuchâtel; E. Macon à Cornaux; Favarger-Sinner à Neuchâtel; Louis Bégot à Aubonne; Souter, Dr à Berne; A. Vouga, greffier à Cortaillod; Stein à Neuchâtel; Georges-F. Cellier à Neuchâtel; Louis Perrot à Cormondrèche; Léo DuPasquier à Colombier; Th. Daguet, pharmacien au Locle; Chapuis, pharmacien à Boudry; sans oublier les Gagnebin de la Ferrière.

Un de ses correspondants les plus originaux fut l'herboriste Schleicher, de Bex, le même qui, après avoir introduit et acclimaté une plante rare dans son jardin, en opérait la destruction dans les endroits où elle croissait naturellement à l'état sauvage, afin d'avoir le monopole de la vente et d'en élever le prix à proportion. Le même herboriste avait organisé une loterie de plantes suisses de 30 lots ou collections, comprenant 1000 billets à 3 francs de Suisse. De sa nature très intéressé et très indiscret, il ne craignait pas d'adresser des reproches très peu parlementaires à ceux qui ne souscrivaient pas avec empressement à sa despotique volonté.

Un correspondant fidèle et assidu du capitaine Benoît fut le commandant Henri Petitpierre, de Prise-Prévost, près Plancemont, qui, après des études de médecine dans lesquelles il déploya une grande force de persévérance, fut reçu docteur à Besançon et entra dans l'armée française en qualité de chirur-

gien militaire. Il fit avec Bonaparte la campagne d'Italie et eut le bonheur de guérir ce dernier des suites d'une maladie assez grave provenant d'une gale rentrée.

Bonaparte s'en montra reconnaissant et conserva à Petitpierre une grande bienveillance; il voulut être parrain de son premier fils en 1803, le nomma capitaine, puis chef de bataillon sur le champ de bataille d'Austerlitz. Pendant la guerre d'Espagne, il fut commandant de place à Burgos, puis à Séville, où il cultivait dans ses heures de loisir un jardin botanique à la Chartreuse. Nommé colonel, décoré de la Légion d'honneur avec le grade d'officier de l'ordre de Lys, il obtint cette même décoration du ministre de la guerre, le 16 septembre 1814, en faveur du capitaine Benoît. Après Wagram, Petitpierre était commandant de la place de Vienne.

Pendant ces quinze années de campagnes pour ainsi dire ininterrompues, la correspondance botanique s'échangea entre le capitaine Benoît et son ami Petitpierre comme s'ils n'avaient eu de part et d'autre aucun travail à côté.

Membre de la *Société helvétique des sciences naturelles,* le capitaine Benoît se rendait à ses assemblées annuelles avec un vrai bonheur, le bâton à la main, accompagné d'un de ses fils ou d'un ami; nous constatons alors avec quel soin il avait préparé l'itinéraire de son voyage, notant ce qu'il voyait d'intéressant, et au retour il faisait un récit aussi simple qu'humoristique de la course, rendant compte de la séance, de ceux qu'il y avait vus, et se louant toujours beaucoup de l'accueil empressé qu'on lui avait fait et des connaissances acquises le long du chemin. Aucune question ne le laissait indifférent. En 1794, la Société neuchâteloise d'utilité publique ayant mis au concours le sujet : *De la disette des bois et des moyens propres à y remédier*, le capitaine Benoît écrivit sur ce sujet un mémoire si plein d'actualité encore maintenant, qui, s'il n'obtint pas le prix accordé comme récompense, fut néanmoins classé au second rang, et mérita à son auteur un témoignage flatteur.

Nous possédons de lui un manuscrit de l'almanach *La poste lente,* pour l'année 1830, rédacteur Louis Benoît, espèce de *Véritable Messager boiteux.* Nous ne pensons pas que ce manuscrit, écrit d'un bout à l'autre de la plume du capitaine Benoît, ait jamais reçu les honneurs de l'imprimerie.

A propos de L. Benoît, M. Mauler, allié à la famille, nous communique les pages suivantes, qui jettent un jour original sur les mœurs officielles de 1760 à 1780 :

Le capitaine Louis Benoît fils. — Militaire.

Par ordonnance du Conseil d'État et par décret du 7 août 1778, Louis Benoît fils est nommé sous-lieutenant dans la compagnie des Ponts, commandée par son père. Le sieur Gaudot, major des troupes du roi, est chargé de le présenter à la troupe.

Le 13 juillet 1790, un décret du Conseil d'État appelle le lieutenant Benoît à prendre le rang de capitaine-lieutenant de la quatrième compagnie de milices de la Sagne. Son père, le major, est chargé de sa présentation.

A la mort du sieur Gaudot, le major Benoît fit une requête à Berlin, afin d'obtenir le poste de lieutenant-colonel du département des Montagnes. Mais un rescrit du roi, du 12 juillet 1792, l'informa qu'il a disposé de la place en faveur du lieutenant-colonel de Montmollin, comme étant le seul lieutenant-colonel non encore pourvu d'un département.

Le 24 août de la même année 1792, ordre fut donné de garder la frontière de l'Erguel, en occupant la Ferrière par un détachement de dix hommes, et Boinod, Pertuis et le Bugnenet, chacun par huit hommes, chaque détachement commandé par un sergent. (Arrêter toute personne suspecte, faire des reconnaissances, etc.)

La réception officielle du lieutenant-colonel de Montmollin comme commandant le département des Montagnes, ayant eu lieu aux Ponts, les santés officielles furent fixées comme suit pour le repas d'installation:

1° A la Communauté des Ponts et à l'Assemblée réunie des corps dont elle se compose;
2° Aux Soldats de la Compagnie des Ponts;
3° Aux Grenadiers des deux Compagnies;
4° Aux Musiciens;
5° A Messieurs les Anciens d'Église des Ponts;
6° A Messieurs les Conseillers de la Communauté des Ponts et de la Sagne présents;
7° A Messieurs les Capitaines et Officiers ici présents;
8° A Messieurs les Justiciers;
9° A Monsieur le Justicier Sandoz, président;
10° A Monsieur le Major;
11° A Monsieur de Montmollin, lieutenant-colonel;
12° A Monsieur le Pasteur;
13° A la Bourgeoisie de Valangin;
14° A Monsieur de Pierre, maire de Rochefort;
15° Au Conseil d'État;
16° A Son Excellence de Béville, Seigneur-Gouverneur;
17° A la Famille royale;
18° Au Prince royal;
19° Au Roi.

En 1797, un second fils du roi, la reine et enfin le roi Frédéric-Guillaume II étant décédés, des ordres du Conseil d'État prescrivent de porter le deuil.

Le 19 mai 1800, le poste de capitaine étant devenu vacant par la mort du titulaire Jonas-François Jeannet, le gouverneur de Béville nomme à ce poste le capitaine-lieutenant Louis Benoît et ordonne au major, son père, de le présenter aux troupes.

Le 3 août de la même année 1800, la fête du roi fut célébrée aux Ponts avec enthousiasme; à l'aube du jour, la fête fut annoncée par cent coups de pétards et par la musique militaire. Le récit en fut transmis au gouverneur de Béville (traité de sauveur de la patrie). Force toasts au banquet, musique, chants, illuminations.

En 1806, la principauté de Neuchâtel venait de changer de mains. La reconnaissance générale du nouveau régime devant avoir lieu en grande pompe à Neuchâtel, le 18 novembre, des ordres précis furent donnés par M. de Marval, conseiller d'État, au nom du gouverneur de Lespérut, pour la participation des troupes à la fête. Le département des Montagnes, à lui seul, devait fournir 200 grenadiers. Le Vignoble, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, autant, sans compter les officiers, les musiques, la garde à cheval, l'artillerie, etc. Ces troupes étaient soumises au commandement en chef du colonel de Chaillet, aidé du major de Bosset, de Neuchâtel. Les majors Benoît, des Ponts, et Humbert, de la Chaux-de-Fonds, devaient marcher ensemble.

Au commencement de l'année 1811, le capitaine Louis Benoît ayant désiré prendre sa retraite, le Conseil d'État lui accorde son honorable congé de la charge de capitaine en activité de service, mais en lui conservant sa place au temple et en communauté.

(A suivre.) Jules F. U. JURGENSEN.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison de décembre 1886, page 301)

Le 19 janvier 1645, un Dimanche, pluye le matin et un si grand et si violent vent d'Occident comme vivant n'en vit jamais le semblable. Abattit quantité de cheminées, de cornols des thuylles des maisons que c'étoit merveille. Du boys en abattit grande quantité es boys de la Côte; abattit la Tour du Mazel de Neufchastel. Dieu nous préserve, Amen !

Le 15 février Anthoine Caillon âgé de 93 ans a esté ensevelict. Il étoit natif de Gléresse, avoit esté longtemps serviteur de feu mon grand-père le mayre Perrochet et dempuis avoit toujours esté nostre vigneron et dans le service de nostre maison. De dix ou onze ans avant sa mort estoit devenu aveugle, et ma mère l'a toujours nourri et entretenu sans luy avoir laissé avoir faute de rien.

Le deux de mars, jeûne partout les cantons évangéliques et Genève; les ministres de cet Estat bien faschés que la Seigneurie ne voulut permettre le jeûne estre faict icy.

Le 16, un Dimanche, jeûne public rière cet Estat.

Le 12 avril Joncre Pierre Chambrier a presté serment de procureur-général, le sieur Françoys Marval de chastelain de Bouldry, le sieur Abraham Trybollet de mayre de Rochefort, Joncre Jacob Chambrier de mayre de Cortailliod, Philippe fils feu le mayre Guy, de mayre de Lignières. Tous assemblés au chasteau de Neufchastel par M. le gouverneur Françoys d'Affry qui leur prestat le serment.

Monsieur Françoys d'Affry gouverneur de Neufchastel et advoyer de Frybourg estant allé en carrousse à Bourbonne boyre des eaux, estant tout malade, mourut le 25 may à Moulins en Bourbonnois et y fust ensevelyt.

Le 18 fit un grandissime tonnerre la nuict. Le même jour envyron une heure après midy, le lac gonflât en un instant, sans vent, bien de six bons pieds, et un peu après se remit comme il estoit. Cela a esté assuré par plusieurs personnes de tout le long du lac et de delà du lac aussy.

La guerre continue en Angleterre toujours entre le Roy et le Parlement.

Le 13 octobre l'on fust recebvoir tous à cheval, Monsieur de Caumartin ambassadeur du Roy de France auprès des Suysses se tenant à Solleurre, qui venoit de la part de Son Altesse pour installer Monsieur Jacques d'Estavay, Seigneur de Mollondin, corronel et mareschal de camp des armées du Roy de France, pour estre gouverneur en sa Comté souveraine de Neuchastel Vallengin, lequel venoit aussy de Solleure avec le dict Seigneur ambassadeur, accompagné des plus apparents de Solleurre. L'on le receut avec beaucoup d'honneurs. Je fus aussy à cheval avec les aultres officiers et au festin. Aussy ceulx du Landeron et de Cressier ensemble avec leurs armes luy firent la bienvenue. Ceulx de la

Chastellenie de Thielle ensemble aussy. Les quatre villages de la Coste furent à Neuchastel avec ceulx de la ville; il les faisoit beau voir sur le Crêt de Vieux Chastel tous ensemble et après entrèrent tous dans la ville en haye de ça et de là de la porte du Chasteau jusqu'à la porte de l'Hospital et l'on passa par le milieu d'eux. Le lendemain luy fust presté le serment au grand poyle du Chasteau par le dict Seigneur Ambassadeur et l'on dinât avec tous les officiers au dict grand poyle, et l'on tira bien le canon durant deux jours. Le dict ambassadeur s'en retourna à Solleure le 25.

Le 14 janvier 1646, Dieu a retiré à sa part un mercredi ma chère mère, environ 9 heures du matin, âgée de 69 ans. Ensevelie le lendemain, s'appelait Isabeau fille de feu Jean Perrochet vivant conseiller d'Estat et maire de la Coste.

Le 5 avril, grand et furieux vent. Un bateau chargé de vin, venant d'icy, la voyle se rompit, fut poussé entre Cudrefin et Pouraban, cinq personnes noyées et quatre sauvées. Le vin sortit du bateau mais ne se trouva pas tout perdu; quatre tonneaux furent poussés à Neuchâtel.

Le 9 mai 1647 jeûne public et général par tous les lieux réformés de Suisse et Genève.

Le 11 on a tenu les Estats au Chasteau de Neufchastel. Président Monseigneur le Gouverneur de Molondin. Juges pour la noblesse le sieur David Merveilleux maire de la Coste. David Favargier maire de Neufchastel, Hugues Trybolet maire de Valangin, Samuel Chambrier thrésorier et tous quatre conseillers d'Estat. Pour les officiers : Monseigneur d'Affry chastelain du Landeron, de Frybourg; François Marval chastelain de Boudry; Hans Mayor du Terreau chastelain du Vauxtravers; Guillaume Trybollet, chastelain de Thielle.

Pour le Tiers Estat : Jean Jaques Merveilleux banderet de Neufchastel, Jean Purry, Samuel Favargier et Jean Bergeon.

Le 19 on a de même tenu les Estats au Chasteau de Valangin.

Le 5 juin un nommé Abram Jainin dit le long avec sa femme, un fils et une fille allant du costé de l'Areuse avec un bateau chargé d'arreyne; le bateau enfonça proche du port de Colombier, le père et la mère furent noyés; le fils se sauva à la nage, la fille à demi-morte fut sauvée par secours. La Justice les rendit aux parents et furent ensevelys icy Auvernier.

(A suivre.)

A PROPOS DE LA TOUR DES CHAVANNES

(Avec planche)

Si nous avions besoin de nous prouver à nous-mêmes l'utilité de la Société d'histoire et du *Musée neuchâtelois*, il nous suffirait de rappeler le souvenir de la Tour des Chavannes : en octobre 1867, la démolition de cette antique construction, qui avait si efficacement concouru en plus d'une circonstance à la défense de notre ville, fut exécutée, malgré l'intervention de la Société d'histoire, malgré les doléances des amis du passé et de ses pittoresques vestiges. Aujourd'hui, une pareille démolition ne serait sans doute plus possible ; le sentiment général s'y opposerait, en dépit des bonnes raisons qui la rendraient désirable aux yeux de l'édilité. Si la vieille tour du XIIme siècle eût obtenu un répit de vingt ans seulement, elle eût été assurée d'être conservée à toujours.

Pourquoi ? — Parce que, dans cet espace de vingt années, la Société d'histoire a poursuivi dans notre pays sa noble et excellente mission : elle a enseigné à tous les Neuchâtelois l'amour du passé, le respect de ses monuments, l'intérêt curieux pour tout ce qui se rattache à la vie publique ou privée de nos aïeux.

Nous avons vu quel magnifique élan s'est produit parmi nous, dans les classes les plus diverses de la population, lorsque fut fondé le *Musée historique :* chacun se fit un plaisir d'apporter son concours à cette entreprise éminemment sympathique aux cœurs neuchâtelois. Mais qui nierait qu'elle eût été mal comprise et à peine secondée par le public il y a vingt ans, alors que nous n'avions pas encore appris à vénérer assez les débris qui nous parlent de notre passé glorieux ? Il a fallu l'éloquente propagande de notre Société, l'action lente et persévérante du *Musée neuchâtelois*, pour créer peu à peu ce sentiment de respect auquel nous devons la conservation de tant d'objets et de documents précieux.

N'avions-nous pas raison de dire qu'aujourd'hui la démolition de la Tour des Chavannes ne serait plus possible ? Ne pouvons-nous pas ajouter qu'il est peu de personnes qui ne la regrettent à cette heure et qui ne sentent que, au point de vue archéologique du moins, une faute irréparable a été commise en 1867 ?

Ces considérations nous autorisent à mettre sous les yeux de nos lecteurs une vue de la Tour des Chavannes, un peu différente de celle qui accompagnait l'excellent article de M. Louis Favre (*Musée* de juin-juillet 1868). L'histoire de notre planche est même assez curieuse pour être contée en deux mots.

L'auteur de ces lignes se trouvait, au mois d'octobre dernier, à Paris, dans l'atelier d'un peintre français bien connu, M. Félix Regamey.

— Je connais Neuchâtel, nous dit l'artiste ; une jolie ville ! J'y ai passé en 1863, allant à la Chaux-de-Fonds pour le tir fédéral, où j'étais envoyé par l'*Illustration*. J'y ai même fait quelques aquarelles...

— Faites voir ces aquarelles ! dis-je vivement à mon hôte.

C'était, entre autres, une vue d'ensemble de Neuchâtel, prise du Tertre, et la vue de la Tour des Chavannes que nous reproduisons. L'aimable artiste a bien voulu nous offrir ce croquis et nous autoriser à en faire part aux lecteurs du *Musée*. Ce qui nous y engage, c'est que nous n'avions aucune vue représentant la vieille tour du côté du sud, avec la rue des Fausses-Brayes dans sa pittoresque vétusté.

On remarquera que le faîte de la tour est décoré de deux drapeaux, à l'occasion du tir fédéral. L'antique construction, témoin de tant de vicissitudes, s'associait une dernière fois à nos patriotiques émotions. Ses jours étaient comptés, et celui à qui nous devons cet intéressant croquis, a appris avec quelque stupéfaction que ce « motif » plein de caractère avait disparu sous la pioche des démolisseurs.

PHILIPPE GODET.



La Tour des Chavannes
15 Juillet 1863.
Rue des Fausses Brayes.

PL. II



4. ½ Gr. nat.



5. ½ Gr. nat.



A. Godet fe.

6. ½ Gr. nat.

FERS A GAUFRES

XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

CAUSERIE

SUR LES

GAUFRES ET LES GAUFRIERS

(Avec planche)

(Suite — Voir la livraison de janvier 1887, page 14)

III

L'étymologie germanique du mot *gaufre* nous porte à croire que c'est dans les pays du Nord qu'il faut chercher le lieu de naissance de cette pâtisserie. Toute la Belgique, la Hollande, le Nord de l'Allemagne et de la France, en font une grande consommation. « Elles sont, dit Bouillet, d'origine brabançonne. » De là les *gaufres* ont dû se répandre dans notre pays, où nous les voyons fréquemment apparaître sur nos tables à partir du XVIme et probablement déjà au XVme siècle.

Mais il y a plus. Les vieux textes semblent nous autoriser à attribuer aux *gaufres* et *oublies* une origine religieuse. Sans doute la main délicate de quelque nonne industrieuse n'est pas étrangère à leur apparition dans ce monde. Déjà du temps des premiers chrétiens, nous voyons dans les catacombes, aux jours de fêtes religieuses, des marchands de pâtisseries légères fournir aux fidèles assemblés le solide dans les agapes. Le chevalier Rossy dit avoir retrouvé dans la catacombe de Saint-Hermès l'endroit où le pâtissier faisait cuire ses petits pains. De quelle nature étaient-ils ? Nous l'ignorons. Il s'agissait évidemment de sustenter quelque peu les fidèles que les longueurs du culte retenaient longtemps hors de leur demeure et loin de la table du repas. De tout temps les gaufres et oublies durent être en usage soit dans les couvents, soit dans les

pèlerinages ou dans les jubilés, soit enfin à la porte des églises pour permettre aux fidèles de soutenir leurs forces jusqu'à l'heure du repas. La gaufre et l'oublie ne constituent pas, à proprement parler, un aliment. Elles soutiennent sans nourrir; on peut donc, sans violer les prescriptions ecclésiastiques, les prendre avant la communion. Grâce à elles, les fidèles n'ont pas besoin d'aller se sustenter à l'auberge, puisqu'on leur fournit une *collation* en attendant le dîner [1]. Dans la *Vie privée des Français,* Le Grand d'Aussy [2] nous apprend en effet que les gaufres, dont l'usage remonte au XIIIme siècle [3], comme en font foi les poèmes de cette époque, étaient vendues les jours de fête aux portes des églises. « Aux jours de fête, dit-il, les marchands de *gaufres* s'établissaient aux portes des églises avec tout ce qui était nécessaire pour les cuire immédiatement. Ils vendaient leurs gaufres toutes chaudes. Charles IX [4] leur défendit d'étaler leur marchandise aux jours de Pâques, de Noël, de l'Assomption, de la Purification, de la Toussaint, de la Saint-Michel et de la Fête-Dieu, et comme souvent plusieurs d'entre eux se plaçaient à la fois au même endroit, ce qui occasionnait des querelles et des luttes, il régla qu'ils seraient obligés d'être au moins à la distance de deux toises l'un de l'autre, » soit environ la longueur de quatre gaufriers. Voyez-vous d'ici ces combats à coups de gaufriers à la porte des églises !

D'autre part, il est clair que la gaufre dut entrer très promptement dans l'alimentation profane, et devenir même un régal domestique habituel. A l'origine, nous dit Larousse, les *oublies* (et les gaufres) faites vers la fin du jour avec quelques restes de pâte, étaient abandonnées aux garçons pâtissiers, dont c'était le profit, par les maîtres pâtissiers. Ils portaient dans les rues des corbeilles recouvertes d'une serviette blanche et remplies d'*oublies*, de *gaufres* et de *rissoles*. Les oublies et les gaufres d'autrefois ressemblaient à celles d'aujourd'hui; les *rissoles* ou *roinsoles* étaient des gâteaux faits de *ris* et d'amandes [5]. Les *oublieurs*,

[1] M. Ph. Godet nous dit qu'il a encore vu, il n'y a pas longtemps, dans une église de Bretagne, distribuer des oublies avant la communion.

[2] Cité par Larousse. Diction. univers., art. *gaufre*.

[3] Voy. le Dict des Cris de Paris, par Guillaume de Villeneuve. XIIIme siècle. Mag. pittor. 1833.

[4] Nous sautons la date de 1650, indiquée par Larousse, et qui est évidemment fausse.

[5] Nous ne savons où Larousse a puisé cette idée. Il semble au contraire que, dès l'abord, les *rissoles* ou *roinsoles* aient été composées de viande hâchée, enveloppée de pâte *rissolée* dans la poêle. Le nom *arthocreas,* sous lequel Jean de Garlande les désigne au XIIIme siècle (arthocreas dicuntur rissoles), est significatif. Diez tire ce nom du germanique: danois, *riste, rôtir;* suédois, *rist, rôt* (Littré).

oublyers, *oubloiers*, *oublayers*, ou *oublieux*, commençaient leur vente après le coucher du soleil :

« Le soir orrez (entendrez) sans plus attendre
« A haute voix, sans délaier (sans délai)
« Diex (Dieu) qui appelle l'oubloier.

« Ces marchands ambulants criaient, ou même chantaient :

« Chaudes oublées renforcies ! [1]
« Galetes chaudes ! eschaudez !
« Roinsoles çà ! denrées aux dez ! [2] »

Pourquoi « denrées aux dés » ? Parce que le soir, après le souper, les artisans, les écoliers et autres personnes soumises à des règlements, ne pouvaient jouer que ces friandises à des jeux de hasard. On les jouait principalement aux dés avec l'oublieur. « Les joueurs payaient leur perte en argent et l'oublieur payait la sienne en *oublies* (ou en gaufres); s'il venait à vider sa corbeille (c'est-à-dire à perdre), il devait danser et chanter les pieds dans l'eau, plaisanterie que nos ancêtres trouvaient fort piquante. » De là l'expression aujourd'hui perdue, mais naguère populaire : « On le ferait chanter les pieds dans l'eau, comme l'oublieur », c'est-à-dire, on lui ferait tout faire. On nous a signalé le fait qu'à Fribourg, en Suisse, une coutume semblable est encore en usage [3]. Pendant les mois d'hiver les marchands d'*oublies* parcourent les rues en criant : *Ou-ïa ! Ou-ïa !* (sans doute une contraction d'oblia). Les particuliers, amateurs de cette friandise, ne manquent pas de faire monter le marchand et de vider son panier. On joue alors aux tarots les corbeilles d'ou-ïa. Un autre divertissement fribourgeois consiste à placer, au bout des cinq doigts de la main, cinq oublies roulées en cornet comme des chapeaux. Celui qui réussit à les avaler d'un seul coup est le gagnant, celui qui ne parvient pas à accomplir ce tour de force gastronomique, le perdant. Il semble que la coutume fribourgeoise ne soit qu'une réminiscence adoucie de ce qui se passait à Paris au XIVme siècle.

L'habitude de vendre ainsi les oublies et les gaufres dans les rues existait encore à Paris à la fin du siècle passé. « Au XVIIIme siècle, nous dit Paul Lacroix [4], le vendeur d'oublies, l'oublyer du bon vieux

[1] Les oublies renforcées sont les gaufres. (Mag. pittor., 1833, p. 407.)

[2] Du Dict des Cris de Paris, par Guillaume de Villeneuve, ouvrage qui date du XIIIme siècle. Voy. Mag. pittor., 1833, p. 386 et 406. Blavignac, Empro genevois, p. 358.

[3] M. l'abbé Vuichard, curé de Cressier.

[4] XVIIIme siècle, Institutions, usages et coutumes, France 1700-1786, Paris 1875.

temps, n'avait pas encore disparu. Tous les jours sa voix lamentable éveillait les échos des rues solitaires. Mais pour attirer (nous dirions allécher) les chalands qui l'abandonnaient, il criait le *plaisir des dames!* » C'était surtout les jours d'exécution que les marchands de gaufres ambulants faisaient les meilleures affaires. Aujourd'hui le marchand de *plaisir*, avec son grand tambour de fer rempli de friandises et sa roulette portative est, dans les grandes villes de France, un des types les plus connus de vendeurs ambulants.

Nous venons de citer un curieux proverbe tiré du mot gaufre. Qu'on nous permette, pour terminer ce chapitre, d'en indiquer d'autres auxquels cette friandise a donné naissance.

« Être comme une gaufre entre deux fers », c'est-à-dire être dans une position dont on ne sait comment sortir. « De quoi M. d'Angoulême fut pour l'heure bien esbahy et demeura comme une gaufre entre deux fers. » Jean de Saint-Gelais, Hist. de Louis XII. Cité par Littré.

Furetière (Diction., 1727) cite dans le même sens l'expression proverbiale : « Être la gaufre dans une affaire », c'est-à-dire se trouver entre deux extrémités fâcheuses, entre deux personnes puissantes et opposées. Il donne aussi : « Faire la gaufre », être pressé des deux côtés, quand on est soit dans un lit étroit, soit dans le fond d'un carrosse entre deux personnes.

Ces proverbes, fort usités anciennement, ne sont plus guère employés aujourd'hui. Comme on les trouve cependant parfois dans les anciens auteurs, il est bon d'en connaître la signification.

IV

De même que les tailleurs, les bouchers, les marchands, les tonneliers, etc., les *oublieurs* formaient sans doute au moyen âge, dans les grands centres, des sortes de *corporations*, puisqu'on possède les *statuts* de ce métier dans la ville de Paris. Ces statuts prouvent qu'en 1397-1406 il y avait à Paris 29 oblayers qui pouvaient faire chacun par jour 1000 oublies de différentes espèces; ils les débitaient dans les rues et les jouaient aux dés sur le coffret qui les contenait (Littré). Il est aussi statué « que nul ne puisse tenir *ouvrouer* ne estre *ouvrier* en la dite ville de Paris ne ès forbours, se il ne scet faire en un jour au moins

500 de grans *oublées*, 300 de supplication [1] et 200 d'estrées [2] du dit mestier bons et souffisans et faire sa paste pour le dit ouvrage [3]. »

Tandis que les oublies et les gaufres destinées à être vendues dans la rue, et qu'on nommait au moyen âge « oublies d'estrées », étaient transportées dans des corbeilles, celles que l'on voulait conserver chez soi pour l'usage domestique étaient déposées dans des *coffins* ou coffres dont la solidité pût défier la dent rapace des souris. De la Borde (Émaux, p. 421), au XVme siècle, cite un de ces *coffins à oublies* qui était « d'argent blanc, fermant à clé, à la devise de monseigneur et armoyé de ses armes ». Charles d'Orléans (Rondeaux), XVme siècle, en cite un autre qui avait servi à quelque amoureux pour y déposer sa tendre correspondance : « Tout plein ung sac de joyeuse promesse, soubz clef fermé, en ung coffin d'oublie. » Peut-être un certain nombre de nos petits coffrets de bois sculpté des XVIme et XVIIme siècles ont-ils servi au même usage. Avant l'introduction des biscuits anglais, que nos ménagères conservent dans des boites de fer-blanc pour sustenter les visites qui leur arrivent du dehors, on employait dans le même but les *oublies, brisselets, pains d'anis* et autres friandises *ejusdem farinæ.* Il fallait évidemment, pour conserver ces pâtisseries, des coffres soigneusement fermés. Nos ancêtres les plaçaient volontiers dans la petite caisse à couvercle qui se trouve généralement à l'intérieur de nos coffres anciens ou des vieilles *huches* à pain.

V

LE GAUFRIER

Le GAUFRIER ou *fer à gaufre* se compose de deux plaques de fer appelées mâchoires ; elles sont *rectangulaires* dans les gaufriers et en général *rondes* dans les fers à oublies [4] ; sur l'une et l'autre de leurs faces internes elles portent des carreaux en relief, des losanges ou d'autres dessins en creux. Ces deux mâchoires, portées sur de longs man-

[1] Oublies que l'on servait à l'*issue* du repas, avant les *grâces* et le *boute-hors*.

[2] Estrée, de Strata, route pavée, rue d'une ville. Probablement des oublies à vendre sur la rue.

[3] De la Borde. Émaux, p. 421. Cité par Littré.

[4] On trouve aussi des fers à oublie rectangulaires; ainsi le joli fer de 1792 qui nous a été communiqué par Mme Br.-D. à la Chaux-de-Fonds.

ches, réunis par un écrou, peuvent s'écarter ou se rapprocher à volonté comme des ciseaux. Une boucle en forme de S, mobile à l'extrémité de l'une des deux branches, permet de serrer solidement les deux plaques du gaufrier. L'écartement des deux mâchoires est plus grand dans les fers à gaufres que dans les fers à oublies.

Quelques-uns de ces instruments sont si élégants et si ingénieusement gravés, que nous regrettons vivement d'ignorer le nom des artistes (nous ne repoussons pas le mot) qui les ont fabriqués. Mais à aucune époque cette humble industrie ne put avoir la prétention de passer pour un art. De là sans doute l'obscurité qui entoure le nom de ceux qui la cultivaient. Nous savons cependant, par un passage du banneret Osterwald [1], qu'au milieu du XVIIIme siècle il y avait à la Chaux-du-Milieu un fabricant de gaufriers renommé. « Il suffira, dit-il, d'observer que deux frères de cette paroisse (Chaux-du-Milieu) fabriquent des instruments de musique, tels que des haut-bois, des flutes, des bassons, des cors de chasse, etc., qu'ils débitent principalement en Allemagne, et qu'un autre *artiste* (Osterwald ne craint pas le mot) fait des *fers gauffriers* renommés. Ces deux ateliers méritent d'être vus. » Osterwald ne nous dit pas comment se nommait ce fabricant de gaufriers; mais sa remarque nous permet de constater qu'au milieu du siècle dernier l'industrie des gaufriers, aujourd'hui disparue de notre pays, y était alors florissante. Il en a été, hélas! de cette industrie comme de bien d'autres. Elles ont d'abord été contrariées par la concurrence étrangère, puis, se sentant de plus en plus gênées dans leur libre développement, elles ont émigré pour d'autres pays ou sont mortes de leur belle mort. Les seules traces de noms de fabricants que nous ayons relevées sur des gaufriers sont les *initiales* de l'artiste, mais sans parvenir à en déterminer la signification. Le poinçon qui les porte est frappé sur la partie aplatie qui se trouve entre l'écrou et la mâchoire. Ainsi sur un gaufrier de 1613 (Cressier), on voit dans le poinçon un petit *maillet* flanqué de G. M.; sur un autre de 1597 (Musée de Neuchâtel), V. I. surmontant une petite montagne à trois pointes. Espérons que des découvertes ultérieures et le concours bienveillant des personnes qui s'intéressent à l'histoire de notre bon vieux temps, nous aideront à compléter cette partie, hélas! bien abrégée de notre œuvre.

(A suivre.) A. GODET.

[1] Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin, 1766, p. 59.

GEORGES-AUGUSTE MATILE

Dans sa dernière conférence académique, M. Louis Favre a remis en lumière les figures d'Agassiz, et de nos compatriotes, Guyot, Desor, Pourtalès et Lesquereux, dont les noms sont inséparables de celui du grand naturaliste, quoique illustres à des degrés divers.

Mais cette conférence si attachante a éveillé en nous un vieux remords assoupi. Elle nous a rappelé une autre figure, qui n'est pas la moins originale de ce groupe de professeurs émigrés, celle de l'archéologue et de l'historien qui, saisi du même découragement que ses collègues de l'Académie, vend ses livres, dit adieu à la vieille Europe et au pays de ses chères études, et va demander à la terre vierge des États-Unis le pain de sa famille.

Les sciences naturelles ne sont pas la *science*, mais, par leur objet, elles ont le privilège d'intéresser un plus grand public. Ce n'était pas à la nature que Matile demandait ses secrets, c'était aux œuvres de l'homme : le domaine de ses recherches était celui du droit et de l'histoire, essentiellement de l'histoire du petit pays où il était né. C'est ce qui explique peut-être l'oubli relatif dans lequel il est tombé, quoique lui aussi ait contribué à honorer ce nom neuchâtelois sur lequel les Agassiz et les Guyot ont jeté un si vif éclat.

L'auteur du recueil des *Points de coutume*, des *Plaits de Mai*, du *Musée historique*, des *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, devenu citoyen américain, est mort dans sa nouvelle patrie le 6 février 1881.

Il appartenait plus spécialement au *Musée Neuchâtelois*, qui s'est fait le continuateur de l'œuvre de Matile, de conserver le souvenir d'un homme qui a fait la lumière dans la nuit de notre histoire.

Malheureusement il ne s'est trouvé personne parmi ses contemporains et anciens élèves (bien clairsemés, hélas !) qui se soit cru qualifié pour écrire sa biographie.

Les parents et amis de M. Matile voudront bien nous pardonner l'insuffisance de celle-ci.

Georges-Auguste Matile, de la Sagne, est né à la Chaux-de-Fonds le 30 mai 1807. Destiné au barreau, il fit ses classes à Neuchâtel et à Berne, et ses études spéciales, au beau temps de l'école historique, dans les universités de Berlin et de Heidelberg, où professaient alors les Savigny et les Thibaut.

Les souvenirs d'enfance exercent souvent une influence irrésistible sur les vocations. Le père de Matile, qui unissait à ses fonctions d'ingénieur de l'État, celles d'archiviste, l'avait initié de bonne heure à la lecture des chartes et des vieux parchemins, dont l'enfant contemplait les sceaux avec un pieux respect. A l'Université, Matile s'adonna passionnément à l'étude du droit germain et de ses sources.

Reçu docteur en 1829, il se maria et ne tarda pas à entrer dans les fonctions publiques. Il devint membre du Corps législatif, châtelain du Landeron, juge au Tribunal souverain. Cependant, les affaires ne l'attiraient pas; sa spécialité était l'histoire du droit et l'étude des anciens documents qu'il déchiffrait avec une rare facilité. L'état de nos institutions judiciaires le poussait d'ailleurs dans cette voie.

Quoique l'intelligence de la coutume fût déjà en déclin, Neuchâtel était resté, et paraissait devoir être longtemps encore un pays *coutumier*. Il n'existait que fort peu de lois écrites. Les *Points de coutume*, ou décisions rendues par le *Petit Conseil de la ville de Neuchâtel* ayant la valeur de déclarations du droit, n'avaient jamais été réunis en un corps. De là une certaine anarchie. Les praticiens qui voulaient consulter les sources, manquaient d'un guide sûr. Matile entreprit de le leur donner. Il se mit à l'œuvre, avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, et en 1836, le recueil des *Points de coutume* voyait le jour.

Peu de livres ont rendu plus de services à l'étude du droit neuchâtelois, et si le Code civil, promulgué 30 ans après, a fait une aussi large part à la Coutume nationale, on le doit à Matile, qui l'avait sauvée de l'oubli dont elle était menacée.

Les *Points de coutume* furent suivis à un an d'intervalle de la publication des *Travaux législatifs des Plaits de Mai, états et audiences*, recueil destiné à compléter celui des Points de coutume, et de l'*Histoire des institutions judiciaires et législatives de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, précédée d'une dissertation sur la Société féodale.

Ce dernier ouvrage, abondant en détails sur les mœurs et les coutumes de nos ancêtres, est plutôt une histoire de la civilisation dans le pays. L'auteur nous montre les premiers habitants de Neuchâtel, groupés autour du château, et se constituant en Commune à l'abri de la Charte

de 1214, qui devient le type des franchises accordées aux autres bourgeoisies; il nous fait assister au développement de la vie publique communale, à la création des cours de justice; il nous promène des anciennes Audiences au Tribunal souverain, de la Charte de 1214 au Corps législatif. Malheureusement, cet ouvrage pèche un peu dans l'exécution. Paléographe et historien, plus qu'écrivain, Matile ne savait pas donner du charme à ses écrits. Son style manque de trait, et ses livres de plan systématique et de vues d'ensemble. Ils sentent l'homme pressé, dont l'érudition déborde, et qui néglige la forme.

Encouragé dans son entreprise patriotique, Matile ne s'arrête pas. Il publie à la même époque une *dissertation sur l'autorité du droit romain, de la coutume de Bourgogne, et de la Caroline, dans la principauté de Neuchâtel*, et, trois ans après, les premières livraisons du *Musée historique de Neuchâtel et Valangin* (1841), recueil en trois volumes de documents anciens et modernes, et de notices diverses, jetés un peu pêle-mêle.

Les derniers exemplaires de ce livre, précurseur du *Musée Neuchâtelois*, ont péri en 1856, dans l'incendie de l'imprimerie Wolfrath.

Matile donne en outre le fac-simile de la Charte de 1214.

Enfin en 1847, Matile, qui s'intéressait à tout, publie : *L'Église collégiale de Neuchâtel, avec planches*, ouvrage d'archéologie, qui fut d'un grand secours aux architectes chargés en 1868 de la restauration de ce monument national, depuis longtemps objet de ses recherches.

Dans l'intervalle, Matile avait été appelé à la chaire de droit de l'Académie, fondée en 1839. C'était un champ nouveau offert à son activité. Mais les travaux du publiciste n'en souffrirent pas; ils prirent seulement une direction un peu différente. L'horizon de Matile s'élargit; l'historien s'effaça devant le professeur de droit.

C'est dans la période de 1840 à 1847 qu'il publie la *Chronica Lausannensis chartularia*, le *Miroir de Souabe*, d'après un manuscrit français trouvé dans la Bibliothèque de Berne, et ses *Études sur la loi Gombette*, ou Gundobada, de Gondebaud, roi de Bourgogne.

Le passage suivant de la préface de ce dernier ouvrage nous paraît mériter d'être reproduit, comme indication des idées de l'auteur en matière de législation :

« Les temps ne sont plus où l'on s'écriait : que nous font aujour-
« d'hui les lois abrogées, les bons us d'autrefois, les coutumes du
« moyen âge, la jurisprudence féodale, les capitulaires, les lois des peu-
« ples barbares, où l'on n'appelait à son aide que l'interprétation gram-

« maticale et logique de la loi, où l'on matérialisait le droit en le con-
« fondant avec la loi, alors qu'on ne devait voir dans cette dernière que
« la forme la plus récente de l'idée de justice. Grâce à l'école historique
« et aux travaux des nombreux disciples qu'elle a créés, on reconnaît
« de plus en plus la nécessité d'invoquer le passé pour le faire servir de
« commentaire à la loi, l'on se convainc toujours davantage que l'on ne
« peut saisir l'esprit du droit qu'en remontant à ses origines, et que
« cette manière d'étudier la science est la seule qui l'ennoblisse. »

. . . .

Ces deux publications donnèrent à Matile une grande notoriété dans le monde savant ; sa réputation s'étendit. Il devint membre ou correspondant d'un grand nombre de Sociétés et d'Académies étrangères, parmi lesquelles nous citerons : les Académies royales de Savoie et de Turin, le Comité des arts et monuments de Paris, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Mais son cœur était à Neuchâtel ; il y revient bien vite.

Matile caressait depuis longtemps l'idée de faire, pour l'histoire du pays, ce qu'il avait fait pour sa législation, c'est-à-dire de publier en un corps, les documents enfouis dans les bibliothèques et archives publiques et particulières du canton. C'était un travail immense, qu'un homme de sa force et de son érudition pouvait seul penser à entreprendre. Matile avait quelque chose de l'athlète au moral et au physique ; aucun poids n'était trop lourd pour lui. Toutefois les frais considérables de cette publication le retenaient, et il songeait déjà à ouvrir une souscription pour les couvrir, lorsque le gouvernement, informé de son projet, lui offrit généreusement de s'en charger.

Les Monuments de l'histoire de Neuchâtel, du Xe au XIVe siècle, parurent en trois livraisons de 1844 à 1849. La troisième livraison est suivie d'un Regeste, analyse succinte des diplômes qui n'étaient pas assez importants pour être publiés en entier, ou qui étaient parvenus trop tard à l'auteur pour être introduits dans le Supplément, et précédée d'une courte préface écrite en 1849.

« C'est pénétré de l'idée que le sol historique, dit-il dans cette pré-
« face, est la seule base sur laquelle doivent être assises les constitutions
« des peuples, que j'ai entrepris ce recueil, et plus j'ai avancé dans cette
« œuvre, plus j'ai été frappé de ce qu'il y avait de vraie liberté dans les
« institutions politiques que nous ont transmises nos pères, de cette

« liberté que n'offrent point les constitutions modernes, basées sur des « théories et des systèmes de centralisation.

« L'histoire de la principauté avait assez d'importance pour fournir « matière à un travail de ce genre : elle se trouve plus d'une fois inti- « mément liée à celle des États voisins, et jette un grand jour sur le « droit public et les institutions du moyen âge; d'ailleurs la vie d'un « état monarchique, petit mais antique, la vie d'un peuple, dont, pour « me servir de l'expression du savant historien de Neuchâtel[1], la somme « de bien n'a pas été dépassée, et peut-être pas été atteinte dans aucune « des sociétés humaines, cette vie-là est aussi digne des recherches « diplomatiques que des méditations de l'historien et du philosophe. »

Ce passage peint les sentiments de Matile. Il aimait son pays en fils et en savant, épris de tout ce qui porte l'empreinte du temps, qui ne croit pas aux constitutions décrétées ou octroyées tout d'une pièce, et n'a foi que dans celles qui ont poussé dans le sol même. A ce point de vue et à d'autres, l'ancienne constitution du pays, manteau fait des libertées rapportées de siècle en siècle, lui apparaissait comme un idéal.

Les Monuments forment un énorme volume in-folio de 1225 pages, contenant près de 1500 titres, collationnés sur les originaux déposés non seulement dans les bibliothèques et archives du canton, mais dans celles de la Suisse et des pays voisins ; ainsi en Allemagne, de Stuttgart, Fribourg, Karlsruhe; en Italie, de Turin et d'Aoste; en Savoie, de Chambéry, et en France de Montbéliard et Besançon[2].

Quelle somme de recherches et de correspondances, de travail patient et minutieux, représentent ces 1200 pages! Mais Matile ne comptait pas avec la peine. Il était alors dans la plénitude de ses facultés, et comme tous ceux qui sont arrivés au point culminant de leur carrière, il aurait volontiers dit à son tour : l'avenir est à moi! Nous le voyons encore dans ces années de forte activité, avec sa large et belle tête bien plantée sur ses puissantes épaules, sa physionomie ouverte, sa haute taille et ses allures de vieux « bursche » allemand. Tout en lui respirait la force et la confiance. Hélas! l'heure de l'épreuve approchait. L'année académique de 1847, ouverte au bruit du canon qui annonçait la chute du Sonderbund, ne devait pas s'achever. Le 1er mars 1848, la révolution éclatait et le 17 juin, le Grand Conseil de la République décrétait la

[1] Chambrier. *Histoire de Neuchâtel et Valangin.* Préface.

[2] C'est à l'occasion de cette publication que le roi de Prusse décerna à Matile la grande médaille pour l'avancement des sciences.

suppression de l'Académie, sur le rapport de M. Steck, directeur de l'instruction publique.

On peut difficilement se rendre compte de l'effet que ces deux événements durent produire sur un homme comme Matile. La préface des *Monuments* ne nous en donne qu'une idée affaiblie.

Tout sombrait à la fois! Le régime auquel il était attaché par le cœur et l'intelligence, et l'institution qui représentait pour lui la science.

Il s'opéra alors un singulier revirement dans son esprit; il comprit que le changement politique qui venait de s'accomplir n'était pas un simple changement de gouvernement, que la révolution ouvrait une ère nouvelle, et que la république serait fatalement entraînée à faire table nette des institutions qui se rattachaient au passé. Il vit déjà les Communes et Bourgeoisies supprimées, le Code Napoléon remplaçant le droit national, et ce pays, dont il se plaisait à mettre en relief les particularités, tronçonné et rasé comme un département français. Jetant les yeux autour de lui, il vit aussi l'Europe qu'agitait alors la révolution, livrée aux politiciens de l'école de Rousseau. Il crut que c'en était fait de l'étude laborieuse et patiente, qui demande au passé le secret de l'avenir, du droit et de la science; que la vieille Europe, détachée de ses assises historiques, était irrémédiablement vouée à la décadence. Et Matile se décida à la quitter. — « En route pour l'Amérique! » dit-il à sa femme et à ses enfants. Ce qu'il allait y chercher, ce n'était pas, comme ses amis Agassiz et Guyot, un champ d'études qu'elle ne pouvait pas lui offrir; c'était la vie libre du colon dans la nature vierge.

On voulut le retenir. Avec ses vastes connaissances, il n'aurait pas tardé à acquérir une position plus enviable que celle qu'il avait perdue; l'université de Bâle lui offrait déjà une chaire. Mais il avait résolu de rompre avec son passé et de commencer une nouvelle existence, dans un monde nouveau. Il y avait dans la nature de Matile quelque chose d'impétueux. « Il était toujours prêt à agir, écrivait un de ses amis, avant même d'avoir mûri ses plans et calculé ses chances; il ne faisait rien à demi. » Une fois que cette résolution, conçue dans un moment de découragement et d'enthousiasme à la fois, se fut emparée de son imagination, il ne songea plus qu'à l'exécuter. Il prit à peine le temps de mettre hâtivement la dernière main à ses *Monuments*, vendit tout, jusqu'à ses livres de droit, et s'embarqua avec sa nombreuse famille, confiant dans sa force et plein d'illusions.

(A suivre.) P. Jacottet.

ENLÈVEMENT

D'UNE JEUNE FILLE ORIGINAIRE DE BEVAIX

EN 1782

(Suite et fin — Voir la livraison de janvier 1887, page 9)

Le 5 mai 1785, le maire Henry écrivit de Bevaix au président du Conseil d'État de Neuchâtel, M. de Marval :

Monsieur le Président,

Le Conseil d'État, par l'effet de sa complaisance ordinaire, ayant pris la peine d'intervenir tant auprès de S. M. notre gracieux Souverain qu'auprès de S. E. M. le vicomte de Polignac, ambassadeur de S. M. T. C. en Suisse, pour que la fille qui a été enlevée à mon frère qui est établi en Normandie lui fût rendue, je croirais manquer aux devoirs que la bienséance me prescrit si je ne venais pas informer le Conseil des suites que cette affaire a eues, et pour cet effet, je prends, M. le président, la respectueuse liberté de vous envoyer les copies de deux rescrits que le ministre de Berlin a pris la peine d'adresser à mon frère, ainsi que celle de la note que M. le baron de Goltz a fait parvenir à S. M. relativement à cette malheureuse affaire. Mon frère, voyant que toutes démarches ont été infructueuses, prend maintenant parti de tout abandonner et de rester tranquille; il vient de me charger de présenter à Messieurs du Gouvernement ses très humbles actions de grâce et ses plus sincères remerciements pour le plus vif intérêt qu'ils ont pris à son malheur en sollicitant l'élargissement de son enfant.

Permettez aussi, Monsieur le président, que je manifeste ici les sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré envers Messieurs du Conseil d'État, de ce que, à la suite de mon intervention, ils ont bien voulu employer leurs bons offices pour tâcher de faire rendre ma nièce à ses malheureux parents, et que je saisisse cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mon dévouement et de la parfaite considération avec laquelle, etc.

Bevaix, le 1er mai 1785.

HENRY, maire de Bevaix.

Jean-Louis avait une sœur de quelques années plus jeune que lui. Jeanne-Marie réunissait les qualités du cœur et de l'esprit. Il y avait chez elle de la finesse, de la vivacité d'esprit, un jugement sain, de la sagacité, et par-dessus tout de la bonté, de la charité et du support pour les autres.

Sa bourse était ouverte aux pauvres, et c'est surtout dans les deux années (1816 et 1817) de sinistre mémoire, où tant de familles se trouvèrent dans la détresse, qu'on la vit répandre de tous côtés son inépuisable charité.

Se présentait-il dans quelque famille un événement pour lequel on eût besoin de sages conseils, vite on courait chez Mlle Henry, qui savait toujours trouver un loisir suffisant pour écouter et répondre. J'ai souvent entendu parler de Mlle Henry par des personnes âgées et toujours avec le plus grand respect.

Une femme aussi bien douée ne pouvait rester indifférente au malheur de Jean-Louis; elle s'était adressée à un des frères du fameux Marat pour obtenir des recommandations pour son frère.

J'ai retrouvé copie d'une lettre (sans date) adressée à M. Dautems (à Paris), et que je transcris ici.

Monsieur,

Une indisposition de plusieurs jours a retardé jusqu'à ce moment l'honneur de vous écrire la présente, de laquelle vous devez être prévenu par M. Marat, qui est à St-Julien (?). Je l'avais prié de vouloir me donner l'adresse de quelques personnes distinguées qui eussent des relations avec Monsieur son frère, établi à Paris. Il eut la bonté de me dire qu'il se flattait que Monsieur son frère ayant le bonheur de vous être connu, vous ne me refuseriez pas (quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître), une lettre de recommandation pour M. Marat, médecin des Gardes du Corps de Monseigneur le Comte d'Artois, au sujet d'une chose très extraordinaire arrivée dans un siècle aussi éclairé que le nôtre.

Permettez-moi, Monsieur, de vous en faire un triste mais exact récit; c'est dans la pleine confiance que je suis, que vous voudrez bien me lire, que je prends la liberté de vous demander d'avance votre indulgence et la patience de m'écouter jusqu'au bout; voici le fait :

J'ai un frère marié à Bolbec en Normandie, qui y est établi depuis 16 ans; il a plusieurs enfants et son aînée a actuellement 12 ans; le curé de Mélimare, homme vil et méprisable, a attiré chez lui, pendant l'hiver de 1782, cette jeune fille. Une nièce du dit curé, qui lui faisait force caresses, lui accordait toutes ses fantaisies et lui faisait de petits cadeaux; la jeune fille, et encore moins ses parents, ne soupçonnaient pas qu'on en voulût à son innocence; on recevait bien tout ce qui venait de chez l'ecclésiastique, persuadé que ces petits

dons étaient des dons de l'amitié. Mais au mois de mars de l'année dernière, le curé se dévoila, il prévint la jeune fille qu'il enverrait sa nièce la prendre le soir à la brume dans un carrosse, qu'elle devait venir devant chez elle à l'heure qu'il lui indiquait, qu'elle ne devait pas en parler à ses père et mère, et qu'il se chargeait d'empêcher qu'elle ne fût grondée; la pauvre enfant, qui ne vit que du plaisir dans tout ce qu'on lui disait, suivit exactement la leçon qu'on lui avait donnée, le carrosse et la nièce se trouvèrent à l'heure marquée, la jeune fille part, ses parents ne la voyant point rentrer, sont dans la plus grande inquiétude, ils la cherchent dans tout le bourg, personne ne veut l'avoir vue, ils sont toute la nuit en campagne, la cherchant sans succès, et le lendemain au matin mon frère rencontra le curé à qui il raconta ses alarmes et l'affreuse nuit qu'il avait passée. Il fut terrassé quand il entendit ce monstre qui lui dit que c'était lui qui l'avait fait enlever et qu'il venait de la faire conduire au Couvent des nouvelles catholiques à Rouen, que l'enfant avait souhaité d'être élevée dans leur religion, que le cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Rouen, à qui il en avait parlé, avait obtenu une lettre de cachet, et que c'était en exécution des ordres de Son Éminence qu'elle était au couvent. Jugez, Monsieur, de l'état d'un père tendre qui se voit ainsi cruellement trompé par un homme qu'il croyait être son ami; mon frère partit pour Rouen, arrive au couvent, demande à voir sa fille, il veut parler à elle seule, on le lui refuse, il fait de nouvelles instances, elle vient, mais accompagnée d'un argus, le père redemande son enfant avec larmes et supplications, ma nièce pleure, et le touchant de cette scène n'émeut point l'âme dure de la religieuse, il apprend de la jeune innocente la trame noire du curé, et à peine son affliction lui permet-elle de revenir chez lui; aussitôt arrivé, il nous écrit cette triste nouvelle, nous prie d'intercéder auprès du Conseil d'État pour qu'il en écrive à Monsieur l'ambassadeur à Soleure, le Conseil a la bonté de faire écrire tout de suite; point de réponse de la cour de France.

Messieurs du Conseil d'État en écrivent au roi de Prusse qui donne des ordres à son ministre à Paris de porter plainte; il le fait, et les ministres ont fait une réponse équivoque et nullement satisfaisante; il ne nous reste que l'espérance de faire parvenir directement un placet au roi, nous voudrions le faire parvenir par le canal de M. Marat; nous nous flattons qu'à votre recommandation et à celle de quelques amis de ce pays, il voudra bien s'occuper des moyens de la remettre à Monseigneur le duc d'Artois pour le roi. Voilà, Monsieur, les motifs qui me pressent de recourir à votre intercession; il est assez intéressant pour oser me promettre que vous me ferez la grâce de recommander pressement la faveur que nous sollicitons. Soyez persuadé de toute ma reconnaissance, si vous daignez acquiescer à la demande de celle qui a l'honneur d'être, etc.

Il eût été assez curieux de retrouver des lettres de Jean-Louis Henry, mais celles qui ont trait à cette affaire ont disparu.

Dans une lettre datée du 24 may 1793, l'an 2e de la liberté, et adressée à Mlle Henry, fille de défunt M. Jacot-Henry, justicier, capi-

taine de grenadiers à Berlin, Jean-Louis écrivit en P. S. : « Ma fille aînée est avec nous. »

Toute démarche avait été inutile vis-à-vis du gouvernement de Louis XVI. La République, en supprimant les couvents, rendit la liberté à la pauvre enfant.

AD. BOREL.

LA CURE DE BEVAIX

Dans beaucoup de nos villages, la cure actuelle, abstraction faite de modifications et de réparations, date encore de l'époque de la Réformation, et plusieurs même servaient déjà de résidence aux anciens curés. Tel n'est pas le cas de Bevaix, qui n'a pas eu moins de quatre cures successives.

Quarante ans déjà après l'abolition de la messe, l'état de la maison paroissiale était tel, qu'il fallut aviser. Pour le prix de 800 livres faibles, la seigneurie fit l'acquisition d'une maison appartenant à un certain Jean Mochet et située probablement — nous allons le voir — dans la partie basse et marécageuse du village.

Le pasteur Jérémie Barillier s'y installa ; mais, poursuivi par la fatalité, il dut, dans ses vieux jours, changer une fois encore de domicile. En effet, un tremblement de terre, survenu le 8 septembre 1601, détruisit, comme on le sait, l'église et l'abbaye de Bevaix, et le temple actuel fut tôt après construit avec les anciens matériaux, et probablement sur le même plan que son prédécesseur, ce qui explique les styles roman et gothique dans un édifice du XVIIe siècle.

Mais les dégâts causés par la secousse s'étendirent aussi au village et plusieurs maisons furent ébranlées, notamment la cure qui resta pen-

dant plusieurs années dans un état de délabrement dangereux pour ses habitants. Aussi le gouverneur, Jacob Wallier, reçut-il, à réitérées fois, par l'entremise des « vénérables doyen et ministres de la Vénérable Classe » des plaintes du pasteur de Bevaix, « de ce que la maison de cure « n'estait rebastie des grandes ruynes qu'il y avait, ou transportée par « quelque eschange en autre lieu plus commode et sain qu'elle n'estait, « estant parmi des sources d'eau qui par leur humidité ordinaire pour- « rissoyent tant les murailles que travaisons. »

La Seigneurie, après examen de l'état des lieux, chercha une autre maison plus propre pour y loger le ministre, et en trouva une appartenant « au Cappitaine Mouchet, proche le temple nouvellement basti au « dict Bevaix... »

Le propriétaire de cette maison n'était autre qu'Abram Mouchet, qui, après avoir sauvé la vie d'Henri Ier d'Orléans à la bataille d'Ivry, obtint les charges de receveur de Colombier et de trésorier-général, et auquel ce village doit indirectement ses allées.

Il fut stipulé entre lui et la Seigneurie, en date du 13 mai 1606, un acte d'échange par lequel le premier remettait à la Seigneurie, outre la somme de 250 livres faibles, sa dite maison de Bevaix, en s'engageant à la mettre « en tel et suffisant estat qu'elle sera au contentement de la « Seigneurie et desdits conseillers, doyen et classe, principalement du « ministre de Bevaix, pour le loger et ses après-venants bien et commo- « dément. »

Par contre la Seigneurie faisait cession à Mouchet de l'ancienne maison de cure de Bevaix, ainsi que d'une autre maison située à Colombier et dont nous parlerons plus loin.

La maison acquise de Mouchet en 1606 existe encore au nord de l'église de Bevaix, probablement sous une forme modifiée, et appartient aujourd'hui à M. P. Barrelet. Elle abrita successivement douze pasteurs, mais finit aussi par tomber en ruine, et il fut reconnu, en 1727, qu'elle était inhabitable. La Seigneurie passa, en 1729, un acte d'échange avec un sieur Ribaux, par lequel celui-ci recevait la cure hors d'usage, ainsi que la somme de 3150 livres tournois de tournes, cédant par contre à la Seigneurie sa propre maison située au bas du village. Ce fut là le quatrième presbytère, dans lequel résidèrent quatorze pasteurs à partir de Félix Tissot; cet immeuble a conservé sa destination jusqu'à nos jours.

Mais ce qui nous intéresse plus spécialement, c'est cette maison de Colombier que la Seigneurie troqua contre la troisième cure de Bevaix, en 1606, car elle a un intérêt historique. L'acte d'échange nous apprend

qu'elle était « jadis parvenue aux Seigneurs dudit Colombier par acquit, « sans que depuis que Son Excellence la possède elle en aye retiré aucung « proffit, ne l'ayant personne demandée à achepter ou louer, et ainsy « demeurait inhabitée et par conséquent venait en ruynes. » Elle fut habitée, non seulement par les deux Mouchet père et fils, dont la débâcle financière mit les communes d'Auvernier et de Colombier à deux doigts de la ruine, mais elle fut le séjour de plusieurs personnalités marquantes de notre pays. En effet, après la faillite des Mouchet, elle devint la propriété du gouverneur François d'Affry, puis de son fils Jean-Louis, conseiller d'État. Les deux filles de celui-ci, dont l'une était veuve de Georges-Nicolas de Diesbach-Belleroche, lieutenant des Cent-Suisses, la vendirent en 1698 à Jaques Morel, capitaine d'une compagnie suisse au service du roi de France. Par sa veuve, née de Bonstetten, la propriété passa dans cette famille bernoise, jusqu'à ce qu'en 1719 elle fut acquise d'Albert de Bonstetten, capitaine au service des États généraux, par Béat-Louis de Muralt, l'éminent écrivain, auteur des *Lettres sur les Anglais et les Français*. La fille de celui-ci avait, comme on s'en souvient, épousé François de Charrière (voir *Musée neuchâtelois* 1868, page 33), le beau-père de Mme de Charrière; chacun sait que cette femme spirituelle a longtemps réuni autour d'elle une société distinguée dans les salons de cette maison qui autrefois « venait en ruynes ». Il faut dire que ses propriétaires successifs, en l'agrandissant peu à peu, lui avaient donné l'aspect tout à fait seigneurial, qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

JEAN GRELLET.

LES PONTS-DE-MARTEL

Discours de M. Jules F. U. JURGENSEN, président de la Société cantonale d'histoire, prononcé à la séance générale du 21 juillet 1886, aux Ponts.

(Suite et fin — Voir la livraison de janvier 1887, page 19)

Un incendie détruisit quelques maisons du village des Ponts en automne 1810. Ce sinistre anéantit encore nombre de documents se rapportant à l'histoire, aux intérêts locaux et à l'État-civil. Ceci, joint au véritable désastre moral qu'avait produit la perte du registre tenu par Th. Sandoz (1809-1810) réduit à une valeur infime les annales actuellement conservées.

Néanmoins, grâce au zèle des autorités locales et cantonales, les registres officiels ont été rétablis minutieusement et ne risquent plus de s'évanouir dans un vulgaire incendie.

Puisque nous avons parlé des Ponliers marquants (les vivants excepté, s'entend) nous croyons devoir signaler à l'attention la mémoire de quelques personnages qui se trouvèrent mêlés à la vie du village.

C'est près des Ponts-de-Martel que s'éteignit l'illustre Jean Hory, ce chancelier que la fortune inonda de ses faveurs pour le précipiter, à la fin de sa carrière romanesque, dans les plus étranges embarras. Favori du prince Henri II [1], vers 1620-1625, il fut desservi, tant à la petite cour du souverain qu'auprès des notables du pays. Les services rendus, les grands travaux accomplis, même le génie déployé en certaines occurences, rien ne put le soustraire à la haine de ses ennemis. Impuissant à sauver sa femme, accusée de malversations et de sorcellerie, du dernier supplice auquel elle fut condamnée, il obtint pour toute grâce la triste faveur de finir ses jours dans une sorte de cabane dépendant de

[1] Henri II d'Orléans, duc de Longueville.

ses anciens domaines de la Tourne et Combe-Varin[1]. Il y mourut âgé de 80 ans, dans un état voisin de la misère et tout plein encore d'une activité dévorante pour la gloire et la prospérité de son pays, roulant dans sa cervelle les plus grandioses projets pour le prince et pour la comté.

Feu le docteur en droit Charles Lardy, père du ministre suisse actuel en France, exerça avec distinction la charge de maire avant 1848. Il reçut, à ce propos, pour lui et ses descendants, le titre de communier.

Feu le professeur Edouard Desor, le savant naturaliste et l'archéologue des anciennes époques, l'érudit à la renommée universelle, passait tous ses étés dans le voisinage, à Combe-Varin. Bien que son domaine, dans sa plus grande teneur, dépende de la Commune de Noiraigue et de celle de Travers, je le relie — et la configuration topographique des lieux m'y autorise — à cette vallée des Ponts, à ce village des Ponts, si souvent maltraité par les annexeurs officiels, nous l'avons constaté au cours de ce récit.

Le géologue et l'historien des âges de la pierre et du bronze trouvait ici matière à recherches, à constatations et à réflexions. Il attirait auprès de lui ses confrères des deux Mondes et ne dédaignait pas de leur adjoindre des artistes. Très sensible aux beautés naturelles de notre Jura, il aimait à en savourer la possession et leur faisait partager son admiration pour les perspectives lointaines qui se déroulent du haut des plateaux ou tablettes de la Tourne, pour les cirques et les gorges du Creux-du-Van et de l'Areuse, pour les Emposieux de Brot à Noiraigue, pour les pâturages des Joux, voire pour ces marais tourbeux qui cachent peut-être des mystères à la science géologique ou préhistorique.

Les poètes, les historiens et les littérateurs qui se sont occupés de nos héros d'aujourd'hui, de leurs ancêtres et de leur village, ne sont pas nombreux. J'en sais deux pourtant qui ne sauraient être passés sous silence. Le premier, pasteur de cette paroisse de 1796 à 1804, Samuel Peter, nous laisse une *Description*[2] assez insignifiante au point de vue historique, œuvre d'un esprit atrabilaire et souvent fâcheux, et qui contraste de façon comique avec une autre description quelque peu dithyrambique, mais charmante, due à la plume bienveillante du baron de Sandoz-Rollin[3]. Ces écrits de même date (1806), et de très inégale

[1] D'où le nom de *Combe Hory*.

[2] Description topographique de la paroisse et du vallon des Ponts (1806).

[3] Voir *Musée neuchâtelois*, tome IV (année 1867) p. 286 à 292.

valeur, prouvent une fois de plus que MM. Tant-Pis et Tant-Mieux sont plutôt créés pour amuser la galerie que pour l'instruire.

Nos amis de ce coin du pays, les habitants des Ponts, ont trouvé dans cette dynastie des Benoît, qui nous a déjà occupé, la fidèle expression de leurs qualités d'ensemble, de leur génie particulier, de leur façon d'être [1]. Types accomplis du montagnard industrieux, ils se reposent gaîment de leurs travaux sédentaires en se jetant en pleine nature. L'horloger se fait volontiers chasseur habile ou tireur émérite. Il applique sa justesse de coup-d'œil et la sûreté de sa main à l'art inauguré dans son histoire par Guillaume Tell et les anciens Suisses. Il a consommé l'œuvre commencée par ses pères, exterminant les derniers loups après les premiers ours, et il se penche avec amour sur ces prés et ces coteaux fleuris pour y chercher la plante médicinale ou pour abattre à coups de faulx l'odorante toison. On a glorifié le soldat-laboureur, on l'a chanté, en le poétisant, et on a bien fait.

Nos vallées neuchâteloises abritent, elles, l'horloger-agriculteur, milicien à ses heures, qui combattrait *pro patria*, *pro aris et focis*, qui sait allier l'élève du bétail et la culture de ses champs et de son jardin à l'exercice de son métier. On a voulu prétendre que le soin de son troupeau et de son fenil nuisait à la délicatesse de son toucher d'artiste. Eh bien! je le déclare avec autorité, c'est à faux qu'on érige ce prétendu axiome en principe. J'ai connu de merveilleux ouvriers qui passaient de l'étable à l'établi, trayant leurs vaches et pivotant des échappements ou sertissant des saphirs et des rubis tour à tour.

Population sympathique, fièrement attachée à son sol, au souvenir de ses ancêtres et aux institutions de la patrie suisse, que les revers pourront affliger sans l'abattre, et que la modestie de ses goûts, la persévérance et l'intelligente activité protégeront contre la dureté du temps présent. Qu'elle se garde d'une imprudente témérité, et son courage, le vrai courage, la préservera, mieux que d'autres peut-être, des dangers que courent ses industries.

D'après des données approximatives, les Ponts comptaient environ 600 âmes vers 1605.

[1] Voir aussi sur le major Benoît le *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel* pour l'an de grâce 1826.

Le *Rameau de sapin*, numéro de février 1870, contient également une notice sur cette famille, en particulier sur le capitaine Benoît.

En 1835-1840, les habitants s'élevaient au nombre de près de 2000, parmi lesquels 300 Suisses et 50 étrangers.

En 1885, on observe une légère diminution de population sur les périodes antérieures. Mais les chiffres sont 2030 habitants (1189 Neuchâtelois, 765 Suisses d'autres cantons et 76 étrangers).

Vers 1840, six cents horlogers se groupaient dans ce centre producteur. Les 200 ouvrières en dentelles d'alors ont disparu peu à peu et ne sont pas remplacées. La machine à dents et à aiguilles d'acier qui fonctionne à l'étranger a chassé les vieux coussins verts sur lesquels couraient les doigts de nos aïeules.

L'élève du bétail a diminué. Vers 1835 les relevés parlent de 700 vaches, 25 taureaux et bœufs et 150 veaux.

En 1885, la statistique officielle enregistre 6 taureaux, 9 bœufs, 466 mères-vaches, 139 veaux.

Le nombre des chevaux est demeuré le même à peu près, 150; — celui des ruches d'abeilles aussi, une centaine environ. Le nombre des moutons et des chèvres a sensiblement fléchi.

La fabrication des dentelles a disparu.

L'horlogerie demeure la principale industrie.

L'agriculture prospère toujours dans ce pays. L'extraction de la tourbe occupe encore un grand nombre de bras et fait réaliser de solides bénéfices aux propriétaires de marais.

Quand une nouvelle voie ferrée reliera cette vallée des Ponts et de la Sagne à la Chaux-de-Fonds, puis au Val-de-Travers, vous verrez, soyez-en sûrs, le premier convoi passer sous l'arc-de-triomphe inauguré aujourd'hui et relevé pour la circonstance.

Les Ponts sont dignes d'un meilleur historien. Ils n'en trouveront pas de plus sympathique à ce village. — Que dans cent ans mon successeur, mon continuateur, n'ait à enregistrer dans les annales ponliennes que de nouveaux succès et nombre de dates heureuses!

Jules F. U. Jurgensen.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison de janvier 1887, page 28)

Je vis deux grands bateaux sur le lac, l'un allant contre Yverdon à voiles desployées environ le milieu du lac, y avait de la *bise*, et l'autre proche des rives d'icy allait de *vent* contre Neufchastel.

Fut à Neufchastel un certain charlatan qui faisoit des tours admirables sur une corde attachée dès une fenestre du logis du Singe et dansa sur cette corde et faisoit des sauts et gambades comme sur un théâtre.

Se trouvèrent des chiens enragés qui mordoient des autres chiens et autres bestes qui le devenoient et mouraient. Venaient du Vauxtravers. Il en passa un par ma Pryse de Crossetan, mon grangier heu peyne de s'en défendre. Le chien se rua sur une truie qu'il mordit et qui mourut quelques jours après.

Le cinq Aoust est partie une Compagnie de deux cents hommes de ces Comtés pour le service du roy de France au régiment des Gardes, à bateau contre Yverdon. Estoient Cappitaines Josué et Henry Hory frères fils de feu le sieur Jonas Hory vivant mayre de Neufchastel et qui avoient aussi esté Cappitaines d'une Compagnie qu'ils avoient encore en France, mesme une très belle Compagnie. Et furent menés à Toulon en Prouvence, port de mer et embarqués et menés à Piombino. Y restèrent bien de leurs soldats.

Le 5 Janvier 1648, l'Ambassadeur du Roy de France, auprès des Cantons des Suisses résidant à Solleure appelé le Sieur Louis de Cautmartin est retourné par ce pays en France et logea deux nuycts à Neuf-

chastel. L'autre Ambassadeur arriva au Vauxtravers; se rencontrèrent à Couvet. Monseigneur le Gouverneur de Molondin l'accompagna jusqu'au dict lieu et redescendit avec l'autre Ambassadeur qui venoit en la place de l'autre et s'appeloit Monseigneur de La Barre avec sa femme et ses enfants. Logea une nuyct au chasteau de Neufchastel; passa par le Pont de Thielle à Cerlier, Nydau, Bienne et dès là à Solleure.

En ce moys, les pêcheurs au milieu du lac prenoient tant de perchettes que c'étoit merveille et tant qu'ils vouloient, chose non encore vue dans ce temps.

Le 3 Juillet François de Bonstetten Seigneur de Travers est décédé au dit Travers et ensevelyct dans l'église du dict lieu. Il estoit âgé d'envyron 62 ans.

Le 30 Septembre, Jean fils de feu Jean Grandjean, jeune garçon âgé d'environ 18 ans, dernier masle de cette famille d'icy, revenant d'Allemagne en basteau, couchèrent à la Poissine proche le Pont de Thielle avec le Sieur Mintches de Solleure. Estant couchés sous la cheminée d'une salle avec Abraham Boyon dit Collin, une pierre lui tomba droit sur l'estomac et le tua roide mort. On l'a ramené avec un bateau et fust icy ensevelyct.

Le 25 Janvier 1649, David Favargier, mayre de Neufchastel et Conseiller d'Estat a esté ensevelyct. Avoit été Procureur général. C'est merveille comme cet homme savoit avancer aux honneurs et charges, mesme savoict annobli et a heu un fief sur le grenier de Valangin, pour estre en son commencement d'assez petite considération. L'on a parlé dyversement de luy. Il estoit assez violent en ses actions. Il avoit acquis de grands biens. Il a heu des faveurs extraordinoires. Monsieur D'Affry qui estoit Gouverneur de Neufchastel durant son commencement a beaucoup aidé à sa fortune. L'on fit des vers après luy avec des termes fort despectueux de sa vie et conversation. N'a pas laissé guère bon renom après luy. Il mourut d'une maladie estrange et fascheuse qui a bien faict parler le monde et en endura bien durant sa maladie. Telle vie, telle mort.

(A suivre.)

L'ALIMENTATION D'EAU DE NEUCHATEL

NOTICE HISTORIQUE

1353-1863

Au moment où l'on s'occupe d'amener à Neuchâtel l'eau des sources du Champ-du-Moulin, il ne sera pas sans intérêt d'examiner comment, dans les siècles passés, les habitants du chef-lieu s'approvisionnaient d'eau. Jadis, on choisissait de préférence pour l'emplacement d'une ville un endroit naturellement fortifié et aussi, comme de nos jours, le voisinage d'un cours d'eau ou si possible de sources vives. On peut admettre que le choix de l'emplacement de la ville de Neuchâtel fut motivé par ces deux raisons. Nous ne nous occuperons que de la dernière, et pour nous rendre plus facilement compte des phases successives par où a passé l'alimentation en eau de la ville, nous jetterons un coup-d'œil rapide sur le régime des eaux de Neuchâtel et dans ses environs, régime qui dépend des conditions géologiques du sol.

Les différents quartiers de la ville sont construits en partie sur la pente et sur le sommet des collines du Néocomien et du Valangien qui forment deux gradins parallèles à la rive du lac, en partie sur les alluvions du Seyon et le remplissage du lac, et dans le fond des vallons compris entre les collines indiquées. Un troisième gradin, celui de l'Urgonien, repose sur le Néocomien et forme les collines du Crêt, de Gibraltar et celle du Nid de Crô. Ces trois dépôts de la formation crétacée sont des bancs de calcaire inclinés vers le sud (30° en moyenne) et séparés l'un de l'autre par une couche de marne. Du côté nord la pente est abrupte et forme un escarpement qui est surtout visible derrière le Château et le long des vallons de l'Ecluse et de Fahys. On observe ainsi deux vallons parallèles, l'un compris entre la paroi nord de

l'Urgonien et la pente sud du Néocomien, et l'autre entre la paroi abrupte de ce dernier et la pente inclinée du Valangien. C'est dans le premier de ces vallons que se trouve le cimetière du Mail et celui de l'hôpital Pourtalès. Le second comprend le Vauseyon, qui se continue du côté de Peseux à l'ouest et du côté de Fahys par l'Ecluse à l'est. Un troisième vallon plus élevé et parallèle aux deux autres est celui de Pierrabot, s'étendant derrière le Pertuis du Sault et la Roche de l'Ermitage du côté de Fontaine-André.

La force qui a soulevé et plissé le Jura et qui a transformé les couches horizontales de Chaumont en une voûte, sur les flancs de laquelle s'appuient les bancs du Valangien, du Néocomien et de l'Urgonien, n'a pas seulement produit ces déchirures longitudinales dans le terrain crétacé et déterminé la formation de ces trois gradins et de ces trois vallons dont nous venons de parler, mais le soulèvement du Jura a fait craquer les bancs calcaires dans plusieurs directions et il en est résulté d'autres fissures plus ou moins larges et profondes, visibles ou invisibles à la surface du sol.

La fissure transversale la plus évidente dans cette région est la gorge du Seyon; une autre moins visible mais aussi importante au point de vue qui nous occupe, est la fissure longitudinale qui, partant du Vauseyon, se continue le long de ce vallon et l'Ecluse pour se terminer par celle qui a séparé la colline du Château de celle du Tertre. Cette fissure qui semble être la continuation de la gorge du Seyon intéresse surtout le Valangien. Elle forme le gouffre du Vauseyon, la cluse du Prébarreau et celle du Gor entre la Grande Brasserie et l'ancien bâtiment du tirage, aujourd'hui propriété Gacon, serrurier. Une fissure analogue se remarque derrière la colline de Chantemerle, où le Valangien se relève au sud de la voie ferrée. Il y a là, comme aux Poudrières du Vauseyon, un lambeau de vallon néocomien qui offre toutes les conditions pour la formation d'une source, aussi en trouve-t-on une aux deux endroits.

Au-dessus de ces cluses valangiennes, la paroi nord du Néocomien n'est pas visible, parce que les terrains glaciaires reposant sur l'épaulement du Valangien n'ont pas été enlevés par les eaux du Seyon ; au lieu d'une paroi abrupte, on remarque dans ces endroits de beaux vergers.

Une autre fissure parallèle aux gorges du Seyon se laisse soupçonner par la dépression de terrain qui forme la Combe aux Merles, la Combe aux Auges, à l'ouest du Plan Perret et la Combe-Borel, dépression qui vient aboutir derrière le Château, précisément à l'endroit où viennent sourdre les sources de l'Ecluse.

Une troisième fissure plus évidente que la précédente est celle qui descend de la Roche de l'Ermitage à travers le Valangien et qui se continue par le Clos-Brochet pour se terminer à l'ouest de la colline de Gibraltar.

Comme on le voit, les terrains jurassiques et crétacés dans le voisinage de Neuchâtel ont été fissurés longitudinalement et transversalement à différents endroits. Nous n'avons mentionné que les fissures qui peuvent nous intéresser au point de vue du régime des eaux. Citons cependant encore la fissure de Serrières, et la dépression de toute la voûte de Chaumont dans la région de Pierrabot et les innombrables fissures qui s'y rencontrent, afin de rappeler avec quelle facilité l'eau pluviale s'infiltre dans les profondeurs du sol.

Sur toutes les collines et dans le fond des vallons que nous venons de passer en revue, dans les fissures et même sur la crête de l'Urgonien, du Néocomien et du Valangien, nous trouvons des dépôts glaciaires ou des alluvions. Ces dépôts plus ou moins puissants ont une grande importance au point de vue hydrographique, car presque partout où on les rencontre ils permettent à l'eau de pénétrer dans le sol et, en certains endroits, d'y former une nappe d'eau souterraine ou des sources plus ou moins abondantes. Même sur le sommet des collines comme celle du Château, les gradins formés par les différents bancs du Néocomien sont recouverts de sables et de graviers reposant sur une couche de marne glaciaire. Aussi voit-on sourdre à l'angle sud-est du jardin du Château une source qui, comme nous le verrons, était jadis utilisée pour l'alimentation publique.

Les quartiers de la ville construits au bord du lac reposent sur un terrain d'alluvion, par conséquent, le sol poreux se laisse pénétrer facilement par l'air atmosphérique et par l'eau du lac ; partout on rencontre dans cette région une nappe d'eau souterraine dont le niveau suit les fluctuations de celui du lac. C'est cette nappe d'eau qui alimente les puits qui existent encore dans ces quartiers.

Dans le fond des vallons de l'Ecluse, du Tertre, de Fahys et aussi de Gibraltar, nous trouvons une nappe d'eau qui alimente non seulement des puits, mais aussi des sources qui sourdent à la surface dans les endroits où la colline a été démantelée.

Le terrain poreux erratique ou glaciaire n'est pas partout de même épaisseur. Dans le vallon du Vauseyon et de l'Ecluse, les graviers qui y étaient jadis déposés et qui y avaient une puissance égale à celle que nous voyons dans le vallon du Tertre et de Fahys, ont été peu à peu

charriés par le Seyon dans le lac où ils ont formé un cône d'alluvion. C'est ce qui explique pourquoi le vallon de l'Ecluse est plus profond et plus encaissé que celui du Tertre, ce dernier étant cependant la continuation de l'autre.

Il est évident que dans le vallon de l'Ecluse et du Vauseyon l'épaisseur du terrain poreux ne serait pas assez considérable pour former une nappe d'eau souterraine de quelque importance, si la fissure longitudinale valangienne dont nous avons parlé il y a un instant n'existait pas dans cet endroit. Cette fissure est comblée par des terrains poreux et elle doit, par conséquent, recéler de l'eau, qui s'écoule souterrainement en suivant la pente naturelle du vallon, depuis les Gorges du Seyon et depuis le Suchiez jusqu'au lac en passant par l'Ecluse et la rue du Seyon. En effet, sur tout ce parcours on trouve de l'eau en creusant des puits.

Dans le vallon de Fahys, c'est-à-dire depuis les Bercles jusqu'à Monruz la couche de terrain poreux a une puissance d'environ 10 à 12 mètres en moyenne; aussi rencontre-t-on plusieurs puits intarissables et la nappe souterraine qui les alimente donne naissance à la source des Bercles et à l'ancienne source de la fontaine des Chavannes, toutes deux s'échappant sur le flanc de la colline démantelée du Tertre.

Une troisième source qui jadis alimentait la fontaine du Palais Rougemont sourd à la hauteur de la rue de l'Industrie entre la colline du Tertre et celle de la Rochette.

Une autre source qui est également le suintement de la nappe souterraine se trouve entre la colline de la Rochette et du Crêt Taconnet. Son eau est conduite dans une propriété du Faubourg. Il est probable que les puits du quartier de Gibraltar-Maladière reçoivent l'eau qui s'écoule souterrainement du vallon de Fahys par le démantèlement de Clos-Brochet.

D'où provient l'eau qui imbibe toutes ces couches de terrain poreux et qui y forme une nappe d'eau souterraine? Nous avons vu que l'eau souterraine du sol sur lequel sont construits les quartiers du bas de la ville était l'eau du lac, dans lequel se déverse superficiellement et souterrainement l'eau qui descend des pentes voisines. Nous venons de dire que la nappe d'eau qui alimente les puits du vallon compris entre Gibraltar et Clos-Brochet, pouvait recevoir un affluent du vallon supérieur, c'est-à-dire de celui de Fahys; nous pouvons admettre qu'à son tour celui-ci peut recevoir l'eau qui s'écoule du vallon du Pertuis-du-Sault par la fissure que l'on remarque au-dessous de la Roche de l'Ermi-

tage. Dans tous ces cas la quantité d'eau qui se trouve dans ces terrains est en rapport avec la surface du sol. Il n'y a que les sources de l'Ecluse dont l'origine soit encore controversée et auxquelles nous devons consacrer quelques mots. D'après ce qui précède, on doit admettre que dans le fonds du vallon de l'Ecluse il se trouve une nappe d'eau souterraine alimentée par l'eau de pluie qui tombe à la surface de ce vallon, mais aussi par des affluents souterrains des Gorges du Seyon et surtout de la pente de Chaumont. Ce dernier affluent, venant du Plan et coulant sans nul doute dans le fond de la fissure dont nous avons parlé, se voit dans la chambre d'eau de l'Ecluse jaillir du rocher. C'est un suintement tel qu'on en observe de moins importants dans le voisinage, comme, par exemple, celui qui alimente la fontaine établie vis-à-vis du Prébarreau, au bord de la nouvelle route. Si l'affluent qui est recueilli dans la chambre d'eau de l'Ecluse est plus important que les autres suintements connus, cela tient probablement à ce qu'il se trouve à la partie inférieure de cet affaissement du sol que nous avons signalé et qui correspond à une fissure transversale qui, partant de Pierrabot, descend souterrainement par la Combe aux Merles et celle aux Auges pour aboutir au vallon de l'Ecluse.

C'est dans cette fissure que pénètre une partie des eaux pluviales qui tombent dans la région de Pierrabot et ces eaux souterraines formeraient la source qui alimente la chambre d'eau de l'Ecluse en rejoignant la nappe d'eau souterraine de ce vallon.

* * *

Cet exposé des conditions géologiques de Neuchâtel et de ses environs, exposé qui a été approuvé par la Commission de salubrité de Neuchâtel, à laquelle nous l'avions soumis jadis[1], indique qu'avant que le sol de Neuchâtel fût souillé par des matières organiques en putréfaction, les habitants du chef-lieu avaient à leur disposition pour s'alimenter :

1° L'eau de la nappe d'eau souterraine qui se trouve dans les alluvions du bord du lac ;

2° La source qui sourd à l'angle sud-est du château ;

3° La nappe d'eau souterraine qui existe dans le vallon du Tertre et de Fahys et qui donne lieu aux sources suivantes :

[1] Cette notice hydrologique, accompagnée de coupes géologiques, a été publiée dans le *Rameau de Sapin*, année 1886.

a) la source des Bercles ;

b) celle de l'ancienne fontaine des Chavannes ;

c) celle de la rue de l'Industrie (fontaine du Palais Rougemont), enfin ;

d) les puits qui plongent dans cette nappe souterraine ;

4º La source des Bercles et la nappe d'eau souterraine du vallon de l'Ecluse ;

5º La source de l'Ecluse ;

6º La source du Suchiez qui est un écoulement de l'eau souterraine de ce vallon ;

7º Enfin le Seyon.

Nous faisons abstraction de quelques sources de peu d'importance comme celle de la fontaine du « feu ou foù » derrière le Mail, celle du Vauseyon, celle de Mau-Jobia, etc.

* * *

A une époque où les habitants de Neuchâtel étaient peu nombreux, et où toutes les maisons étaient groupées au pied du Château dans l'enceinte de la ville fortifiée, l'eau des sources qui sourdent sur les flancs des collines les plus voisines, la nappe d'eau souterraine du lac et l'eau du Seyon devaient suffire à l'alimentation publique. Le livre des anciennes extentes ou reconnaissances de l'année 1353, qui a fourni à M. Alexis Roulet les matériaux pour son intéressant travail sur la ville de Neuchâtel au milieu du XIVme siècle [1], ne mentionne aucune fontaine. En revanche il indique un « citour » ou citerne existant dans la rue « d'en chiez Thègaut », c'est-à-dire dans la rue actuelle de l'Hôpital à la hauteur du bâtiment du Placard reconstruit. Il est évident que ce « citour » était un puits, comme ceux qui ont existé jusqu'à une époque récente, l'un vis-à-vis du bâtiment des Concerts, l'autre sur la place du marché, et qui tous deux plongeaient dans la nappe souterraine du lac.

D'après Samuel de Chambrier la *fontaine de la Cour du Château* est mentionnée en 1422 [2], et était déjà à cette époque alimentée par la *source du Suchiez*. Mais il est probable qu'avant l'établissement de cette fontaine, les habitants du Château se servaient de l'eau de pluie que l'on

[1] Alexis Roulet. Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1853. Neuchâtel, 1863.

[2] Samuel de Chambrier. Description de la Mairie de Neuchâtel. Neuchâtel, 1840, p. 145.

récoltait dans la citerne qui existait dans l'intérieur du Château. On peut admettre que nos anciens comtes cherchèrent de bonne heure à introduire dans leur habitation seigneuriale de l'eau de source, non seulement pour eux et leur famille, mais aussi pour leurs vassaux et les membres du haut clergé, qui occupaient les habitations comprises dans l'enceinte du bourg, c'est-à-dire celles qui formaient les rues du Château, du Pommier et celle de la Collégiale.

L'eau du Suchiez qui alimente la fontaine de la cour du Château fut bientôt partagée entre le comte et ses officiers. Samuel de Chambrier indique l'année 1466 comme la date où fut établie la fontaine St-Guillaume, appelée plus tard fontaine du Griffon, la même que l'on voit actuellement à la bifurcation de la rue du Château et de la rue du Pommier [1]. Cette fontaine reçut d'abord un embranchement de la conduite d'eau de la source du Suchiez.

La fontaine la plus ancienne établie en dehors de l'enceinte du bourg est très probablement celle située sur l'ancienne place des boucheries aujourd'hui place de la Croix du Marché. L'eau qui l'alimentait au début était celle de la *source qui sourd au pied sud-est du Château.* Samuel de Chambrier dit que cette fontaine fut agrandie à la fin du XVIme siècle et qu'à cette époque on y fit couler l'eau des sources de l'Ecluse plus abondantes que celle du Château. La colonne de la fontaine du Banneret porte en effet la date de 1581.

Les deux documents suivants qui datent de cette époque nous indiquent que le système d'alimentation d'eau potable laissait alors beaucoup à désirer :

« Nous, les ambassadeurs des douze cantons des Ligues estant assemblés à Neuchâtel pour ouïr les comptes et autres nos négoces, sçavoir faisons à tous présens et advenir que par devant nous sont comparus nos chiers et bien aimés Bourgeois du Conseil et Communauté de notre ville de Neuchâtel, en nous exposant que par orvale des grandes eaux annuellement le Seyon leur emmène leurs fontaines et tuyaux [2] d'icelles qui leur revient à très grand dommage. Toutefois que de la volonté de Dieu, le Créateur, il s'est trouvé une fontaine dessous notre maison de Chastel de côté la maison que solait estre à feu Pierre de Chéry au présent appartenant à Pierre Chouffe, laquelle fontaine ils ont prinse et amenée à la place du vieil Mazel pour en servir le commun peuple et pour le bien public. Ce que le dit Chouffe dit au contraire et ne veut souffrir icelle eau conduire par dedans sa maison

[1] Samuel de Chambrier. l. c. p. 90 et suivantes et p. 146.

[2] Ces tuyaux étaient en bois ; l'usage des tuyaux en fer ne commença qu'au commencement du siècle actuel. — Voir Samuel de Chambrier p. 36.

jusqu'au chemin sans lui faire aucun dommage, que semble aux dits Bourgeois chose fort étrange, requérant sur ce provision et remède. A quoi, nous les dits ambassadeurs, considérant le bien public, combien que icelle fontaine soit dans le maix et héritage du dit Chouffe, avons ordonné et ordonnons que les dits nos Bourgeois puissent icelle dite fontaine assembler et conduire par la maison du dit Chouffe. Toutes fois qu'ils ne lui fassent aucun dommage, ou par autres lieux que plus propres leur seront sans que à ce leur soit mis contrainte. En mandant et commandant à tous ceux à qui il appartiendra que à ce ne viennent au contraire. En signe de vérité et corroboration d'icestes, avons fait sceller ces dites présentes par notre bien aimé baillif Bernard Schiesser pour et es noms de nous tous et signer par notre féal secrétaire Claude Baillod que furent faites et données en notre ville de Neuchâtel, le dernier jour du mois de May l'an mille cent vingt et quatre, (signé) C. Bailliod et scellé du sceau du dit seigneur baillif en cire rouge, sur simple queue pendante [1]. »

Le second de ces documents est le suivant :

« Nous, les Quatre-Ministraux de la ville de Neuchâtel, pour et au nom du Conseil et Communauté du dit lieu, comme il nous est requis avoir des fontaines claires à notre dite ville pour subvenir au peuple qui le plus souvent faut qu'*il s'abreuve de l'eau de la rivière du Seyon* quand il vient un temps pluvieux et desbordé que cause une grande incommodité et mauvaise réputation pour nos circonvoisins et étrangers lesquels s'émerveillent de voir l'eau de nos fontaines communes si trouble. Pour est-il qu'en pleine assemblée de notre Conseil avons résolu et délibéré faire venir en évidence les sources d'eaux et de fontaines qui sont derrière et près le Chasteau de Messeigneurs nos Princes Souverains et faire quand et quand assembler par un même tuyau et canal la fontaine qui destile à la maison des héritiers de feu Jaques Poury suivant le pouvoir qu'en avons. Au moyen de quoi avons expressément acheté et payé réellement et comptant une maison gisant près le Pont du Vasey, jadis appartenant à Leckerte et à son fils Abraham Gallamey *laquelle nous avons démoli et converti en une place sur laquelle le bassin de la dite fontaine puisse être construit et édifié*, et d'autant que pour tirer la dite source fallait trouver une maison à la rue des Moulins du cousté du vent par laquelle elle peust passer et se rendre au dit lieu. Nous avons remontré à notre bien aimé frère conseiller Jehan Vuillame de présent des Quatre-Ministraux qu'il lui plaise permettre qu'elle passa par son logis, sans lui porter dommage afin qu'au plus bref que possible serait la dite fontaine fut mise en nature pour le soulagement du pauvre peuple ; nous offrant lui en passer telle lettre d'indempnité qu'il serait requis et convenable tant pour son proufit particulier que la nostre. Sur quoi après beaucoup de propos tenus de part à part désirant le dit Vuillame nous complaire et gratifier non seulement en cecy mais à plus grand endroit de son possible, et selon son moyen et faculté qu'il nous

[1] Archives de la Commune de Neuchâtel. N° 1355.

a offert fort volontairement, nous nous sommes convenus et accordés de gré à gré comme s'en suit : assavoir que nous tirerons toutefois et quantes qu'il nous plaira la dite source de fontaine, tant celle qu'est à la maison des héritiers du dit Jaques Poury que autres derrière le château de leurs dites excellences à nos frais et missions. Et ce par la maison du dit Vuillame par le lieu qu'il nous monstrera au moins dommageable avec des bornes de cuivre que nous ferons à faire à nos frais. Lesquels ne lui pourront ni devront porter aucun dommage ni aux siens, tant et si longuement que par la dite maison passeront. Et pour telle permission et consentement avons accordé au dit Vuillame la somme de quatre-vingts livres faibles, que lui sont esté délivrées par nous manuellement et comptant. Et d'abondant ottroyons au dit Vuillame et ès siens (pendant toutefois que la dite fontaine passera par sa maison et non autrement) lui laisser nettoyer et escouver toute l'appartenance du chéseau et rue de la dite maison Leckerte et usance d'icelle, avec le pont de la ville sans que voisins n'y autres lui puissent recueillir ni escouver que préalablement ils n'en ayent la licence et consentement du dit Vuillame, à quoi le maintiendrons et conserverons sans aucun refus le dit terme durant comme dit est [1]. Et néanmoins a esté arresté que le dit Vuillame ny les siens ne pourront ny devront mettre aucune chose devant la dite fontaine, et auprès d'icelle pour enquepiller et impescher la place ains la tenir nette sans aucun encombrier. Lesquelles choses nous avons promis et touché ès mains de nostre secrétaire souscript (comme aussi le dit Vuillame) accomplir et observer inviolablement sans y jamais contrevenir durant leur fermeté. Obligeant tous et singuliers nos biens présens et advenirs. Renonçant à toute chose y contraires. En tesmoin de quoi les présentes ont été scellées du scel des centraux du dit Neufchâtel, sauf les droits de la Seigneurie. Que furent faites et données le dix-septième jour de Mars, mille cinq cent quatre vingt et trois, présens à ce les honorables, prudens et sages Jehan Grenot, Pierre Herbé, Claude Dumont, bourgeois du dit Neufchâtel, témoins à ce requis [2]. »

(Signé) J. Péter.

Ces deux actes prouvent qu'à cette époque la *source du Château* qui jusqu'alors avait alimenté la fontaine de la Croix du Marché, fut utilisée pour l'alimentation des habitants de la rue des Moulins.

Cette source bien que peu abondante, fut détournée en 1776 et conduite à la fontaine du Griffon. A cet effet un tunnel fut percé dans le roc sous les escaliers du Château et sous la maison actuellement propriété de M. Adolphe Fornachon, maison qui, au commencement du siècle, appartenait au procureur général de Rougemont.

(A suivre.) Dr Guillaume.

[1] *Ordonné que ceux qui ont des fumiers en la rue des Moulins, qu'ils ayent à les mettre hors* etc. Arrêt du Conseil de ville du 14 février 1546.

[2] Archives de la Commune de Neuchâtel.

A PROPOS DU

MESSAGER BOITEUX DE NEUCHATEL

DE 1794

Dans son intéressante étude sur les premiers *Messagers boiteux de Neuchâtel (Musée neuchâtelois 1885)*, M. le Dr Châtelain nous a révélé le fait curieux de l'existence de deux éditions différentes du *Messager boiteux* de 1794, éditions qui, ainsi que nous le verrons plus loin, furent non simultanées, comme le croyait M. Châtelain, mais successives. Toutes deux étaient une œuvre de propagande royaliste et étaient destinées à être répandues en France; l'une et l'autre attaquaient, mais la seconde beaucoup plus violemment encore que la première, les principes et les faits de la Révolution française. Entre ces deux éditions, leur éditeur, Fauche-Borel, en avait fait paraître une troisième, la 2me en date, écrite dans le même style et poursuivant le même but, qu'il avait publiée sous le titre usurpé de *Messager boiteux de Berne*. Le contenu du *Messager boiteux de Neuchâtel,* imprimé et vendu sans l'autorisation de la Censure, avait éveillé l'attention des autorités neuchâteloises, qui, sur les réclamations de Leurs Excellences de Berne et de Barthélemy, l'ambassadeur de la Convention en Suisse, firent saisir les Almanachs incriminés et en interdirent la publication subséquente (*Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel* par A. Petitpierre).

Nous trouvons dans la *Revue franc-comtoise* (février 1886[1]) le procès-verbal suivant d'une délibération du Conseil général du Doubs relative à ces deux Almanachs de Neuchâtel et de Berne, et un décret rendu à cet égard par ce corps.

[1] Nous devons la communication de ce numéro de la *Revue franc-comtoise* à l'obligeance de M. Louis Pernod auquel nous adressons nos sincères remerciements.

« Séance publique du 6 octobre 1793. L'an deuxième de la République *une et indivisible.* Un membre a dit que la bravoure et l'intrépidité avec lesquelles combattent les armées de la République ayant fait perdre aux despotes coalisés l'espoir de vaincre par le sort des armes, ils avaient eu recours à toutes les perfidies; qu'ils avaient commencé par chercher à altérer le crédit public, etc......; qu'enfin aujourd'hui ils cherchaient à corrompre l'opinion des citoyens des campagnes en se servant du titre d'un *Almanach* connu sous le nom de *Messager boiteux* et qui sert au délassement des bons citoyens pendant l'hiver, pour distiller les poisons de l'aristocratie; que cet almanach qui ci-devant rapportait les anecdotes de toutes les parties de l'Europe, ne contenait autre chose qu'une critique amère et toutes sortes d'horreurs sur notre Révolution; que le dernier des tyrans y était peint comme l'homme le plus vertueux et comme un martyr, tandis qu'il ne devait qu'à sa trahison et à sa perfidie envers un peuple qui avait tout fait pour lui, le juste châtiment qu'il avait éprouvé; enfin qu'il contenait les faits les plus faux et la calomnie la plus atroce envers l'auguste assemblée à qui la France était redevable de sa liberté et de son bonheur; qu'il serait dangereux de laisser circuler un pareil ouvrage qui pourrait induire en erreur les âmes faibles et non défiantes; il a ensuite déposé sur le bureau un exemplaire de cet almanach qui est tombé entre ses mains; sur quoy le Conseil général, après l'avoir examiné et entendu le procureur général syndic, considérant que cet almanach est l'ouvrage des ennemis de la Révolution; que ses infâmes auteurs cherchent, pour couvrir leurs abominables dessins et ramener le peuple à l'esclavage, à le séduire par le récit de la fausseté la plus insigne afin de lui inspirer des regrets sur le régime despotique dont il s'est dégagé; considérant qu'il est du devoir de l'administration d'éclairer les citoyens de son ressort et d'empêcher que leur bonne foy ne soit exposée à être trompée, a arrêté ce qui suit :

Article 1er. Les almanachs imprimés à Berne et à Neufchâtel intitulés Messagers boiteux pour 1794 ou sous tout autre titre sont proscrits dans l'étendue du département.

Art. 2. A compter de la publication et affiche du présent arrêté, tout marchand-libraire, colporteur ou autre qui sera convaincu d'avoir exposé ou mis en vente aucun des dits almanachs, sera arrêté sur le champ et traduit au tribunal criminel comme contre-révolutionnaire.

Art. 3. Tout citoyen qui serait porteur ou aurait à son domicile aucun des susdits almanachs, sera tenu de le remettre dans les vingt-quatre heures de la dite publication au district de son arrondissement pour y être brûlé; à peine d'être regardé comme suspect d'incivisme et comme tel renfermé jusqu'à la paix.

Art. 4. Il est expressément recommandé aux Conseils généraux des Communes de faire et ordonner des visites domiciliaires chez les personnes suspectes ou autres à l'effet de vérifier s'il ne s'y trouverait pas des almanachs en question.

Art. 5. Enjoint à tout dépositaire de la force publique, à tout préposé

aux douanes de la frontière d'obéir aux réquisitions qui pourraient leur être faites à ce sujet et de veiller à ce que les dits almanachs ne soient introduits par le département.

Art. 6. Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes du département et lu aux prônes des paroisses et succursales par les curés et desservans d'icelles. »

Ce Messager boiteux qui servait au délassement des bons citoyens pendant l'hiver, qui, par conséquent, était connu et lu en Franche-Comté, et dont Fauche-Borel avait imité le titre afin de faire pénétrer plus facilement le sien en France, était-il un Almanach français, ou celui de Berne (dont l'édition française date de 1728), ou peut-être encore celui de Neuchâtel? Dans ce cas-ci l'origine de ce dernier serait plus ancienne qu'on ne l'admet généralement, et la supposition de M. le Dr Châtelain que notre *Messager boiteux* de 1794 n'est peut-être pas le premier de sa série, se trouverait confirmée.

La date du décret du Conseil général du Doubs nous permet en outre de constater un fait intéressant; c'est que Fauche-Borel ne s'est laissé arrêter ni par l'interdiction prononcée par le Conseil d'État, ni par la saisie opérée par les Quatre-Ministraux, ni par le décret voté à Besançon, mais y a répondu au contraire deux ou trois mois plus tard par la publication clandestine d'une nouvelle édition, revue et augmentée, de son Almanach, dans le titre duquel il avait supprimé les mots de Neuchâtel ou de Berne et indiqué un faux nom d'éditeur. C'est à cette édition qu'appartient l'exemplaire du *Messager boiteux* que M. le Dr Châtelain a eu entre les mains et qu'il nous a décrit. En effet, la saisie faite à Neuchâtel eut lieu en septembre 1793 et le décret du Conseil général du Doubs fut voté le 6 octobre suivant; or, l'exemplaire précité mentionne des faits survenus à une date postérieure, ainsi : l'exécution de Marie-Antoinette (16 oct.), l'inauguration du culte de la Raison (10 nov.), la défaite de Hoche à Kaiserslautern (17 novembre); ce ne fut donc pas cette édition de l'Almanach, mais déjà les précédentes qui provoquèrent les mesures de répression que nous connaissons.

Le résultat de cette nouvelle publication plus violente encore que les premières, ne répondit-il pas à l'attente de Fauche-Borel, ou bien celui-ci jugea-t-il qu'il jouait là un jeu trop dangereux, nous ne savons; toujours est-il que l'année suivante le *Messager boiteux de Neuchâtel* prenait des allures toutes pacifiques qu'il n'a pas abandonnées depuis lors.

Ch. Chatelain.

CAUSERIE

SUR LES

GAUFRES ET LES GAUFRIERS

(Suite et fin — Voir la livraison de février 1887, page 33)

Les plus anciens gaufriers que nous connaissions dans notre canton remontent au XVIme siècle. On nous a cependant mentionné, lors de la réunion de la Société d'histoire aux Ponts, en 1886, l'existence, dans nos montagnes, d'un gaufrier du XVme siècle. Mais comme la personne qui nous en avait promis un estampage a perdu de vue sa bonne intention, nous nous abstiendrons de parler de ce précieux instrument, d'autant plus qu'il peut y avoir erreur dans la lecture de la date. Le 5 et le 7 affectent en effet parfois la forme du 4. S'il nous est une fois donné, ce que nous souhaitons, de faire plus ample connaissance avec ce patriarche des gaufriers, nous lui consacrerons un article spécial.

Les gaufriers du XVIme siècle sont encore assez nombreux dans notre pays, quoique beaucoup d'entre eux aient subi le sort de la vieille ferraille ou se rouillent ignorés dans quelque recoin [1]. Notre Musée historique en possède deux d'une certaine valeur, les autres sont disséminés dans nos villages.

Un des gaufriers du Musée est un superbe *fer à oublies* rond de l'année 1578. Il nous paraît être de fabrique allemande, probablement

[1] Pendant la publication de ce travail, nous avons reçu communication de plusieurs gaufriers remarquables, l'un, entre autres, de M. le notaire Jeanneret, aux Brenets. Il est de 1558. C'est le plus ancien gaufrier que nous connaissions; il fera l'objet d'un article spécial à cause de son importance pour le canton. MM. Borel-Courvoisier, au Locle, Rahn et Escher-Zublin, à Zurich, nous ont envoyé plusieurs estampages et empreintes sur plâtre d'intéressants gaufriers des XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles. Nous les remercions vivement de leur aimable coopération.

zuricoise. Sur l'une des faces est gravée en creux l'image de David Eck, pharmacien de Mulhouse. Il s'est fait représenter, bizarre idée, en archange, cuirassé et ailé. L'écusson sur lequel l'ange-pharmacien pose la main, est orné d'un mortier et d'un pilon, emblèmes de sa vocation. Sur l'autre face on voit l'image d'Adélaïde Heideker, son épouse légitime[1].

DAVID. ECK. APODECKER. ZVO. MIILLHVSEN. ANNO. 1578.
ADELHEIT. HEIDEKERIN. VON. ZURICH. SIN EHEWYB.

Un soleil, des étoiles, des plantes, sans doute des plantes médicinales, remplissent les vides du champ.

Le second est un gaufrier, probablement aussi de travail allemand. Les mâchoires ont la forme de parallélogrammes. La partie principale porte en creux sur le bord supérieur le nom des deux époux : HANS GERWER... LSBET (Lisbeth) PFANDER. Au-dessous, dans le champ, deux écussons aux armes des conjoints et, entre les pointes des écus, la date de 1597. La partie opposée est décorée d'un ornement de forme ogivale assez compliqué et qui ne manque pas de grâce[2].

Trois autres jolis gaufriers rectangulaires se trouvent, l'un à Erlach, de 1597, l'autre à Couvet, chez M. G. Petitpierre, de 1586, le troisième à Fleurier, de 1564. Le premier porte sur la partie antérieure un écusson avec les initiales D G, et au revers la date, au milieu d'un riche décor de style gothique. Le second porte sur la face antérieure un écusson orné d'une arbalète avec les initiales H. P. P. (H. Petitpierre) et la date. Au revers un second écusson aux initiales O. I. P., dans un riche décor formé de branches ornementales gracieusement contournées. Quant au troisième fer, dont une gaufre nous a été envoyée par M. P. Borel, de Fleurier, il porte sur chaque face trois compartiments, *disposition décorative fréquente dans nos fers indigènes*. Le compartiment central est orné d'un écusson sans initiales, mais avec la date, et sur la face opposée, d'une sorte de corbeille ou de vase décoré avec profusion. Les deux autres tiers sont ornés sur la face principale d'un entrelacs de losanges doubles et au revers de petits losanges simples. Quoique assez grossièrement exécuté, ce gaufrier offre cependant un grand intérêt au point de vue décoratif.

Sans doute, il doit exister dans nos maisons d'autres gaufriers du XVIme siècle, et il serait à désirer qu'on voulût bien nous en communiquer l'estampage, afin de nous permettre de compléter cette étude.

[1] Voy. livraison de janvier, fig. 1.

[2] Voy. livraison de février, fig. 3.

Ici, une remarque sur l'*art* en général est nécessaire.

Dans les grands centres, où règnent l'opulence et le luxe, les produits artistiques atteignent généralement un degré de beauté et de perfection plus élevé que dans les petites localités. L'atmosphère artistique qu'on y respire, la nécessité de lutter contre des rivaux habiles pour se créer une position, la contemplation permanente d'œuvres remarquables, éveillent et développent nécessairement dans l'artiste des qualités supérieures. Dans notre pays, les arts sont toujours restés à un degré moyen de l'échelle; nos artistes indigènes, vivant dans un milieu plus simple et ne pouvant féconder leur habileté au contact des grands centres, ne furent guère, sauf d'honorables exceptions, que des artistes de second ordre. Notre art neuchâtelois n'est sans doute pas une *dégénérescence* du grand art que nous voyons fleurir à la même époque chez nos voisins; c'est simplement un art moins riche, plus humble, plus modeste, correspondant à une situation financière moins puissante et à un milieu peut-être moins bien doué artistiquement parlant.

Ce que nous disons de l'art en général peut s'appliquer aussi aux gaufriers. Les gaufriers que nous avons relevés dans les grandes villes de la Suisse allemande et surtout à Zurich, sont certainement beaucoup plus habilement décorés que ceux qui sont sortis de notre industrie locale. M. Escher-Zublin, conservateur du Musée de Zurich, nous a communiqué, avec une grande obligeance, les estampages des gaufriers de la collection zuricoise. Quelques-uns sont de vrais chefs-d'œuvre de gravure sur fer. Aussi, si nous voulons apprécier le gaufrier suisse dans son plus beau degré de développement, faut-il aller l'étudier chez nos voisins de la Suisse allemande. Dans notre canton il est resté, sauf de rares exceptions, comparativement modeste.

Au XVIme siècle, et jusqu'au milieu du XVIIme, les gaufriers sont en général brillamment ornementés. On se sent encore en pleine Renaissance, c'est-à-dire en pleine effervescence artistique et intellectuelle. La gaufre est alors comme un acte de naissance en abrégé, accompagné d'une déclaration de légitime mariage ou d'une véritable profession de foi. Elle fixe le nom du propriétaire, et parfois ses traits, ses titres, sa profession, la date de son mariage, ses armoiries. Elle a dès lors un certain intérêt historique que l'on aurait tort de négliger. Nous pourrions, en un mot, dire des gaufriers du XVIme siècle ce que nous avons dit des poêles de la Renaissance, c'est un détail infini dans une unité charmante.

Dans les gaufriers fins, la marge du bord est ordinairement remplie

par le nom du propriétaire, par un verset de la Bible ou par une devise, gravée en belles lettres bien lisibles. Dans les champs apparaissent les écussons des deux conjoints ou leur portrait emblématique; parfois aussi quelque animal réel ou fabuleux tracé avec l'exquise naïveté des artistes du XVI[me] siècle. Bref, la variété la plus grande règne dans ce petit monde de la fantaisie culinaire. Outre les inscriptions que nous avons déjà citées, nous relevons encore celles-ci :

Sur un joli fer à oublie rond, de Zurich, de 1640 :

a) HERR SALOMON HIRZELL. BVRGMEISTER VND OBRISTER.
SEID. HAVPTMANN. DER. STADT. ZVRICH.

b) FRAV. KVNGOIDTA (Cunégonde) MEYERIN. VON. KNONAVW.
SEIN EHLICHER BEMAHEL.

Dans les champs, les armes des deux époux. Nous constaterons ici l'habitude encore en usage dans le langage populaire des campagnes, d'ajouter aux noms de famille allemands le suffixe *in* quand il s'agit de la femme : Meyer, Meyerin; Heideker, Heidekerin, etc.

Comme devises et bons conseils nous citerons les suivants, relevés sur des fers de Zurich du XVI[me] siècle :

† Frisch. Uf. Ir. Lüt. Nun Sparend Nüt.
Und Drinkends Us. Ir Sind. Lieb. Gest. In (meinem) Hus.

(Hardi ! mes amis; en n'épargnant rien et en buvant sec, vous êtes mes chers hôtes dans ma maison.)

Dans le champ principal sont gravées les armes de Escher von Luchs de Zurich.

Sur la partie opposée on lit :

Bis (sei) Alzyt (alle Zeit) Frölich. Nach. Gebür (wie man muss),
Doch. Fürcht. Und. Lieb. Gott. Für. und Für.

(Sois en tout temps joyeux comme c'est ton devoir, cependant crains et aime Dieu à toujours.)

Mange, bois, fais bonne chère; mais si tu songes à te régaler, pense toujours à ton âme et à ton salut. « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites toutes choses à la gloire de Dieu. »

Un autre fer à oublie de Zurich, daté de 1590, porte sur la marge de la partie principale :

Heinrich . Vnd . Hans . Vlrich . Die Sprossen Gebrüder.
(Henri et Hans Ulrich, frères jumeaux.)

Sur la partie opposée est gravé un AGNUS DEI, sous la forme d'un agneau tenant l'étendard orné de la croix, et dans la marge :

Das Brod (Brot) Zum Läben (leben) Dut (thut)
Sllam (das Lamm) Gottes Gäben (geben).
(L'agneau de Dieu donne le pain qui fait vivre.)

Sur un autre fer à oublie de Zurich, de 1561, aux armes de E. KITT, on lit :

Zu Adam Redt (spricht) Gott In Der Not. Im Schweis
Dins Angsichts Is Din Brot.

(Dieu dit à Adam dans la peine : tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.)

Comme on le voit par ces quelques citations. la gaufre n'était pas uniquement, pour certains de nos ancêtres, un simple produit alimentaire; c'était en outre comme une sorte de petite prédication destinée à faire réfléchir le convive au moment où, vers la fin du repas, il aurait peut-être été tenté d'oublier les sages leçons de la tempérance.

Au milieu du XVIIme siècle, l'habitude de graver en toutes lettres sur le gaufrier les noms et titres du propriétaire ou des devises et paroles bibliques, disparaît. Les simples initiales du prénom et du nom de famille, jointes à un écusson plus ou moins élégant, suffisent à la constatation de la propriété. La face opposée est encore ornée de dessins variés, souvent très compliqués, mais le *carré* traditionnel en relief tend à prendre le dessus. On sent qu'on s'éloigne peu à peu de l'époque de cette brillante Renaissance où la pensée humaine semblait mettre tout en œuvre pour réaliser ses aspirations.

Les gaufriers du XVIIme siècle sont très nombreux dans notre pays, et généralement en forme de parallélogramme. Leur grand nombre, surtout vers la fin du siècle, semble correspondre à cet accroissement considérable de population qui eut lieu à cette époque dans notre canton et que nous avons déjà constaté [1]. Les persécutions religieuses du XVIIme siècle et la Révocation de l'Édit de Nantes ne furent sans doute pas sans influence sur cette augmentation.

[1] *Musée neuchâtelois,* 1886.

Parmi nos gaufriers intéressants du XVIIme siècle, nous citerons en première ligne le fer à oublies rond, aux armes des *Stavay* et des *Henckel de Donnersmark*, fer que nous avons découvert à Cressier [1]. Il est malheureusement sans date, mais les deux écussons dont il est orné, la finesse du travail et l'élégance des formes en font un fer de premier ordre qu'on peut hardiment rapporter au XVIIme siècle. Sur l'une des faces est l'écusson en grand de la famille d'Estavayer, surmonté d'un casque couronné, orné de lambrequins richement fouillés; sur l'autre face est l'écusson de la famille allemande Henckel de Donnersmark également surmonté d'un casque, à couronne de comte, et orné des mêmes lambrequins.

M. le comte E. Henckel de Donnersmark n'a pu nous fournir aucun renseignement sur l'alliance qui dut, au XVIIme siècle, réunir les deux familles en question. Cette alliance semble cependant certaine, puisque nous avons retrouvé les mêmes écussons associés sur d'autres meubles et ustensiles provenant de Cressier, lieu de villégiature de nos gouverneurs aux XVIme et XVIIme siècles [2].

Nous citerons encore, comme appartenant au XVIIme siècle, un joli gaufrier dont une de nos aimables correspondantes de Neuchâtel nous a communiqué l'empreinte. Il porte sur la face principale les initiales des deux familles alliées par mariage, avec leurs écussons respectifs. L'un, surmonté des lettres I. M., est celui de la famille *de Merveilleux* (deux arquebuses d'or sur champ d'azur), l'autre surmonté des lettres S. I. nous est inconnu. Le côté opposé est orné d'un joli décor formé de figures géométriques et de branches décoratives.

Nous ne pouvons décrire ici tous les nombreux gaufriers du XVIIme siècle que nous avons relevés. On nous en a envoyé des empreintes de tous les coins du canton, même de la Grande Joux (M. Haldimann). Qu'il nous suffise de dire que la *fleur de lis* est, à cette époque, dans les gaufriers comme dans les constructions, l'ornement le plus fréquent. Elle indique le temps des Orléans-Longueville. Cependant, comme on la retrouve aussi sur des fers du XVIIIme siècle, elle n'a pas une valeur absolue pour déterminer la date du gaufrier.

Du XVIIIme siècle nous possédons aussi toute une longue série de gaufriers, presque tous en forme de parallélogramme, de l'an 1700 à la fin du siècle. Ces fers ressemblent beaucoup à ceux de la fin du XVIIme

[1] Voy. livraison de janvier, fig. 2.

[2] Pendant le XVIIme siècle, il y eut dans notre canton plusieurs gouverneurs du nom de Stavay, établis temporairement à Cressier (de 1646 à 1707).

siècle. On sent que l'effervescence artistique de la Renaissance est passée et qu'on est entré dans une époque où la raison, le bon sens pratique tient plus de place que le sentiment artistique et l'inspiration primesautière.

Dans notre pays, la fleur de lis se voit généralement supplantée par l'*aigle de Neuchâtel*, qui marque l'époque de la domination des Hohenzollern, grâce à cette déplorable confusion qu'on n'a cessé de faire entre notre libre aigle neuchâtelois, vieux de nombreux siècles, et l'aigle prussien. M. Cuche, notaire à la Chaux-de-Fonds, nous a communiqué l'empreinte de deux intéressants gaufriers portant l'empreinte de l'oiseau emblématique. Ils datent de 1755 et de 1769. Sur l'un de ces fers, l'aigle est associé à la fleur de lis.

Dans les gaufriers du XVIIIme siècle, le nom du propriétaire n'est plus qu'en *initiales*, souvent même il manque et la date seule apparaît au centre du fer. Le nom ainsi abrégé se trouve en général dans un écusson simple ou dans un caisson carré occupant le tiers central de la face principale. La partie opposée est ordinairement ornée des carrés traditionnels. Cependant quelques fers offrent encore une jolie ornementation, témoins les élégants petits gaufriers rectangulaires de M. G. Petitpierre, à Couvet (1744), et de M. A. Henry, à Cortaillod (sans date), et de notre Musée historique (1742). Citons aussi le fer de M. Haldimann (Grand'Combe), daté de 1795 et orné sur l'une des faces de l'ours de Berne flanqué de deux biches, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'animal emblématique. Il est marqué aux initiales I. F. * I. R. Le reste du fer est décoré de grandes fleurs disposées symétriquement, avec feuillage ornemental. C'est là un des caractères des gaufriers de la fin du XVIIIme siècle, comme en témoignent aussi les beaux fers de Mme Bt.-D., à la Chaux-de-Fonds, et celui qui a été offert à notre Musée par Mme P. Rt. (Bienne).

Il est du reste presque impossible de signaler une différence capitale entre les gaufriers de la fin du XVIIme siècle et ceux de la première moitié du XVIIIme. Ils semblent forgés sur les mêmes types et reproduisent les mêmes modèles. Si la date manque, il est souvent fort difficile de s'en tirer.

A côté de ces gaufriers destinés aux usages profanes, nous trouvons aussi des *fers à hosties* d'église.

Ici l'écartement qui existe entre les deux mâchoires est réduit à ses plus étroites limites, car la pâte dont est faite l'hostie est des plus délicates (fine fleur de farine, eau et sucre). Sur la face principale est gravé en

creux, dans un rond central, le trigramme de Jésus (I H S) [1]. Au moyen d'un emporte-pièce, on détache cette partie qui sert au prêtre desservant la messe pour la communion. Avec le reste de l'oublie, on fait, toujours à l'emporte-pièce, des hosties pour les fidèles.

Le Musée de Neuchâtel possède un charmant fer à hosties daté de 1666 et qui provient du Val-de-Saint-Imier. L'exécution en est très soignée et l'ornementation d'une rare élégance. Elle consiste en un cep de vigne qui s'enroule et se déroule coquettement sur les deux faces du fer. Nous avons relevé aux Ponts un autre fer à hosties, mais sans date et d'un travail plus grossier. Sur la face opposée à celle qui renferme le trigramme du Christ est un écusson portant les initiales A C et la fleur de lis. Ce fer est donc probablement aussi du XVIIme siècle [2].

Actuellement le fer à gaufre a été généralement remplacé dans nos ménages par le fer à brisselets dont le maniement exige une moins grande dépense de force. Les fers à brisselets sont ronds et d'un moindre diamètre que les fers à oublies. Les carrés traditionnels dont ils sont couverts sont plus petits; rarement ces fers sont ornés de dessins. Le brisselet est plus épais que l'oublie et plus mince que la gaufre; il renferme une proportion de sucre plus considérable. Cette friandise, dont le nom n'existe pas dans les dictionnaires français et dans les vieux textes, est une invention comparativement récente. A peine doit-elle dater du siècle passé. Elle n'a donc droit qu'à une courte mention.

VI

Notre tâche est actuellement terminée. Qu'on nous permette cependant quelques réflexions plus générales et moins matérielles, qui nous ont été suggérées par l'étude du mobilier de nos ancêtres. Elles ont certainement, pour nos collections, un intérêt d'actualité.

Jetez les yeux sur les nombreux objets rassemblés dans nos Musées. Voyez ces vieux drapeaux qui vous parlent de grands héroïsmes, ces armes massives, mais solides, avec lesquelles les bras nerveux de nos ancêtres fondèrent l'indépendance helvétique, ces médailles et ces décorations commémoratives de quelque noble dévouement, ces meubles

[1] Nous regardons le trigramme du Christ, I H S, comme l'abréviation du nom Ἰησοῦς et non comme un abrégé de la formule « Jesus hominum salvator ».

[2] M. Georges Wavre, pasteur à Savagnier, vient de nous communiquer l'empreinte d'un fer de 1581, gravé d'après les mêmes principes. Les initiales sont: D. I. I.

robustes que le temps destructeur n'a pas entamés, ces admirables coupes ciselées avec un soin minutieux et dans la contemplation desquelles l'artiste moderne vient retremper son inspiration ou féconder son imagination, ces antiques poêles, vieux de deux ou trois siècles, ces vitraux aux couleurs chatoyantes, dont les naïves peintures sont étonnantes d'harmonie et de vigueur, ces étoffes cossues et durables qui ont passé sans s'altérer de génération en génération, ces chefs-d'œuvre d'horlogerie que la main d'un seul homme adroit et persévérant fabriquait de toutes pièces, ces reliques de grands et généreux citoyens, qui laissaient à la postérité plus que leur fortune : leur exemple; et dites si cela ne parle pas à votre âme et n'éveille pas en vous de puissantes pensées. Sans doute tout n'est pas riant dans ce passé lointain dont nous cherchons à évoquer le souvenir, et les instruments de torture dont sont ornés certains musées ne nous montrent que trop le côté triste, nous devrions dire lugubre, des siècles qui nous ont précédés. Mais si ces mêmes musées nous racontent du temps passé des cruautés et des atrocités qui font frémir, ils nous parlent aussi de grandes individualités, de tempéraments énergiques, de puissantes volontés qui possédaient ce qu'on a si peu aujourd'hui, la faculté de vouloir, de se passionner pour une noble idée et de consacrer sa vie à la faire triompher. Ils nous parlent d'artistes et d'artisans d'une probité éprouvée, fabriquant des œuvres de bon aloi et surtout durables; ils nous parlent de travail consciencieux et persévérant, d'honneur et de loyauté, d'attachement au devoir et à la foi jurée, de grands héroïsmes.

Le passé est le *passé*. Qu'on en pense ce qu'on voudra, il n'en est pas moins vrai qu'il est une des sources les plus pures où l'esprit humain, avide d'idéal, puisse aller se désaltérer.

A. Godet, prof.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison de février 1887, page 55)

Le 5 mars l'on a fait des feux de joie partout les deux Comtés pour la naissance d'un jeune prince (Charles Paris d'Orléans), on s'est pourmené partout et bien tiré. Sur la nuict nous allâmes devant Neufchastel avec des bateaux où on fit de grandes descharges. Nous avions eslevé hault sur des perches dans deux grands bateaux trois bosses pleines de sarments et paille qu'on alluma au despart et avions fait un grand feu de bois de sarments sur un flottil que nous menâmes avant dans le lac et brûla longuement.

Le 4 janvier 1650 passa par icy une Compagnie de Suisses revenant de France; estant de Solleure un des Valliers en étoit Cappitaine. Estoient en très piètre estat. Le Roy congédia beaucoup de Compagnies de Suisses. Le Gouverneur de la Cluse fit arrester plusieurs Cappitaines et leurs baggages et mesme devalisa plusieurs soldats.

Le 24 j'ai vu plusieurs personnes sans pourpoint travailler aux vignes à puer et porter la terre.

On heu nouvelle comme le Roy, la Royne et le cardinal de Mazarin et Parlement avoient arresté prisonnier Son Altesse, les Princes de Condé et Conti frères et menés au bois de Vincennes avec des gardes. Les Suisses résolurent d'estre payés de la France ou de rappeler leurs hommes; ils envoyent le capitaine Bourgi de Zurich en Poste pour ce sujet. L'onze février passèrent par icy les Ambassadeurs des canthons allant en France, de Zurich, Berne, Fribourg et Solleure, avec bonne compagnie pour réclamer payement auprès du Roy ou retirer leurs hommes.

Le 6 may, sortant de la ville de Basle, vers les dix heures du matin un lundy où j'avois mené demeuré Jean Henry mon fils avec son frère Charles qui y estoit desjà un an passé, avec Junker Jacob Chambrier qui s'en revenoit avec moy, la terre trembla et estant entre Liestal et Vallebourg fit un tems d'esclairs, grand tonnerre, grande gresle et si rudde pluye que merveille. Nos manteaux nous furent bons. Estant au Pays nous apprîmes qu'on n'avoit rien aperçu.

L'onzième septembre un mardy, sur les quatre heures du matin la terre a tremblé. Plusieurs personnes l'ont aperçu mesme à Basle où elle a tremblé diverses fois bien fort.

Le 7 janvier 1651 tremblement de terre à Basle. Le commencement de ce moys fort pluvieux, les eaux se débordèrent grandement, je ne vis jamais le lac si grand ny mesmoire d'homme l'avoit vu tel. L'Aare devint si grande que toutes les maisons du bas de Solleure estoient pleines d'eau.

Le 6 février les nouvelles vinrent que Son Altesse notre Prince avoit été mis en liberté et les autres Princes. Le deux de mars, l'on fit les feux de joye partout les deux Comtés pour la liberté de Son Altesse. Nous fûmes avec deux grands bateaux et six petits devant la Ville de Neufchastel, nous fîmes bien petter le salpêtre avec force salves. Nous fîmes bien des descharges avec ceux de Neufchastel qui avoient aussi des bateaux sur le lac et en revenant mîmes le feu à cinq tonneaux que nous avions élevés dans les grands bateaux et un autre fut ancré sur le lac sur un flottis.

Le 16 du dict mois Mr le gouverneur de Mollondin partit pour aller en France, congratuler Son Altesse sur sa liberté. Messieurs les Quatre-Ministraux envoyèrent avec lui le sieur J. J. de Merveilleux, banderet, et J. J. fils du sieur Hugues Tribolet, maire de Neufchastel; les officiers, le sieur Henry Hory, maire de Valangin et le Receveur du Vaux-Travers, Claudy Petitpierre; les bourgeois forains ont écrit seulement. Tout le pays a fait une contribution volontaire à Son Altesse.

En ce mois d'aoust le sieur de Rozières des Bonstetten a levé une compagnie de cent hommes de cet Estat, qu'il a menée au service du Prince de Condé dans Bellegarde contre le Roy. Son frère Seigneur de Travers, y mena aussi des cavaliers allemands. Quelque peu de tems après, le gouverneur qu'on appelait le sieur de Boutteville les mit dehors tous deux et retint leurs soldats et tous leurs bagages, chevaux et hardes: y perdirent beaucoup et furent bien déplaisans d'un tel trait. L'on n'a seu bonnement la cause. *(A suivre.)*

PASSAGE COUVERT A SAINT-BLAISE

(AVEC PLANCHE)

La partie supérieure de Saint-Blaise, appelée le village du haut, a conservé une tournure pittoresque qui manque à d'autres localités des rives du lac. Ses anciennes constructions y ont été peu modifiées ; le badigeon et quelques volets verts altèrent seuls, ci et là, des façades intéressantes. On peut retrouver cependant ici les souvenirs d'un passé déjà lointain.

La rue qui traverse cette partie du village présente des saillies et des enfoncements dont les toits, d'inégale hauteur, se profilent avec des irrégularités imprévues qui accrochent l'œil agréablement. Des passages couverts donnent accès à des passerelles en bois sur lesquelles on traverse le ruisseau pour se rendre aux jardins ou aux vergers qui entourent de certains côtés la plupart de nos villages neuchâtelois.

Le passage que nous reproduisons, le plus long de tous, est le premier que l'on rencontre à gauche en montant ; son entrée se trouve vis-à-vis de la maison construite en 1707 par Frédéric de Chambrier, appelée d'abord *le petit Paris*, puis *la Nouvelle France*, pendant la période de l'émigration, et qui est aujourd'hui la propriété du peintre M. Léon Berthoud. Ce passage forme une légère courbe sous les maisons les plus anciennes du village, car l'une, celle dont la porte s'ouvre à gauche de notre dessin, passa longtemps dans l'opinion populaire pour être de 1248, ainsi que le faisait supposer une date en chiffres arabes que M. Alf. Godet a rectifiée et qu'il faut lire 1548 (voir *Musée neuchâtelois*, janvier 1886).

La pierre jaune des carrières du voisinage apparaît par places sur la façade opposée à la rue et tranche par un heureux contraste avec l'harmonieuse couleur grise de la vétusté. La voûte, à plein cintre surbaissé, s'ouvre au milieu de cette maison à deux étages flanquée de portes à droite et à gauche.

Ces vieilles constructions massives, cette ombre mystérieuse dans laquelle on pénètre et qui vous enveloppe, ont un charme particulier qui parle d'autres temps. Nous notons ici ces choses pour que les amis de l'histoire et du pittoresque les protègent contre les tendances d'alignement et d'assainissement de l'édilité moderne.

A. BACHELIN.



Passage couvert à St Blaise.



Dessiné par A. Bachelin M. Girardet, zinc.

G. A. MATILE

GEORGES-AUGUSTE MATILE

(Suite et fin — Voir la livraison de février 1887, page 39)

Le départ de Matile eut lieu le 9 avril 1849. M. Louis Châtelain, architecte [1], nous a conservé la relation du voyage, qu'un incident vint égayer.

Il n'y avait pas de médecin à bord. Le capitaine en délègue immédiatement les fonctions à Matile, que son titre de docteur lui fait prendre pour un représentant de la Faculté. Avec son entrain habituel et sa robuste bonhomie, Matile accepte, et, quoiqu'il n'eût aucune connaissance spéciale en médecine, il s'en acquitte à la satisfaction générale, *guérit le maître-coq d'une inflammation d'entrailles au moyen de compresses d'eau de mer*, traite une femme enceinte, et l'équipage arrive à New-York en parfaite santé.

C'est là que commencent les tribulations ! Le but du voyage était Alpina, petite colonie fondée par des Neuchâtelois dans une contrée froide et montagneuse de l'État de New-York. Matile y établit provisoirement sa famille et part avec M. Châtelain pour faire un voyage d'exploration, en quête d'un séjour plus convenable. Il gagne en route la dyssenterie et, au bout de six semaines, rentre méconnaissable à Alpina. Une nouvelle épreuve l'y attendait. Sa femme tombe malade en le soignant et meurt.

Matile fait taire sa douleur qui était profonde et, toujours prompt à prendre et à mettre à exécution ses nouvelles résolutions, il quitte Alpina, achète une propriété à Newark-Walley, autre colonie suisse de l'État de New-York, où il se trouve en pays ami, et devient fermier pour

[1] M. Louis Châtelain, qui songeait alors à se fixer en Amérique, s'était embarqué avec son ami Matile.

de bon. Aidé de ses deux filles aînées qui tiennent le ménage, il défriche, laboure, plante, soigne ses bestiaux, tue lui-même ses porcs, étudie les améliorations à introduire dans la culture, fait, en un mot, le métier de paysan.

Les lettres qu'il écrit à ses amis de Neuchâtel expriment à la fois la satisfaction de sa nouvelle position et le regret du pays, — mais du pays de son passé, — car il ne peut se faire à l'idée du changement politique qui s'y est opéré. La révolution. — la *révolte* comme il l'appelait dans une lettre à M. le professeur Prince, — l'a blessé au cœur. Cependant il n'a pas renoncé à tout espoir de retour. « Si jamais, écrivait-il à son ami Châtelain qui s'était rapatrié, l'ordre, j'entends la monarchie, se rétablissait chez vous, je ne ferais qu'un bond à travers l'Océan. » En attendant, il se félicite d'avoir quitté Neuchâtel, et engage les jeunes gens à chercher en Amérique un avenir que l'Europe ne peut pas leur assurer.

Mais tout cela est un peu factice. Le vieil homme, avec ses goûts d'étude, le savant et l'historien, avec ses besoins de recherche, ne font que sommeiller. C'est dans ses loisirs de Newark qu'il recueille et réunit en un volume ses notes sur l'*Histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la Directe en 1592*, dernier et touchant témoignage de l'intérêt que l'exilé portait à la patrie absente. Cet ouvrage, imprimé à Neuchâtel par les soins de ses amis, parut en 1852; il complète l'œuvre historique de Matile.

Cependant la vie rustique qu'il avait embrassée avec tant d'ardeur commence à lui peser. Les illusions tombent; malgré l'activité du fermier, la ferme ne rend pas, et la terre peu fertile suffit à peine aux besoins de sa famille. Et un beau jour le fermier redevient professeur. Dans l'intervalle, Matile s'était remarié avec la fille aînée de son voisin de campagne, M. Fivaz, pasteur vaudois démissionnaire. D'un caractère supérieur, et dévouée au delà de tout, Mademoiselle Fivaz était la compagne qu'il fallait à cet homme ardent et impressionnable, qui se laissait emporter par les rêves de son imagination. Ses enfants trouvèrent en elle une véritable mère.

On avait offert à Matile la direction de l'Académie d'Elmira, petite ville voisine. Il y occupe pendant quelque temps la chaire de professeur de grec et de latin; nous le retrouvons ensuite à Princeton, où il revoit son ancien ami et collègue Arnold Guyot, puis à Philadelphie, où il donne des cours de littérature et de droit et se fait recevoir membre du barreau. La droiture de son caractère et ses connaissances variées, —

car peu d'hommes en ont eu d'aussi universelles, — le font accueillir partout. « J'ai passé par un terrible creuset, écrit-il à cette date; aujourd'hui je suis heureux d'être venu en Amérique, ou plutôt je n'ai jamais regretté d'y être venu. Rien ne me fait regretter le pays, dans l'état où il est, que les amis que j'y ai laissés. Je me trouve ici dans les conditions de tranquillité politique et de liberté dont je jouissais tant en Europe jadis..... On vit ici sans voir ni sentir la machine gouvernementale; le peuple a horreur des règlements, lois, police, ordonnances, décrets, dont l'Europe moderne est si prodigue, et malgré cela il règne un ordre surprenant. Et puis, j'ai les joies de la famille au plus haut degré; ma femme est admirable et nous rend tous heureux. Elle a été un instrument de bonté dans les mains de Dieu pour moi et pour mes chers enfants. »

En 1856, Matile est naturalisé citoyen des États-Unis.

C'est à cette époque que se place son voyage à Neuchâtel. Il voulait revoir sa patrie, vers laquelle le ramenaient tous ses souvenirs et dont sa naturalisation ne l'avait pas détaché. Par une coïncidence singulière, qui dut lui paraître providentielle, il se trouvait à Neuchâtel au moment de l'insurrection du 3 septembre 1856. Matile y prit une part active; mais sa satisfaction fut de courte durée. Le lendemain, il repartait précipitamment pour l'Amérique. Dès lors, il ne regarda plus en arrière.

Le Droit romain n'était pas enseigné dans les Universités des États-Unis. De retour à Philadelphie, Matile propose de combler cette lacune. Il écrit dans les journaux, donne des conférences, correspond avec M. Ed. Laboulaye (Lettres sur les études de droit en Amérique, *Revue historique de droit*, Paris), rédige des mémoires et même un ouvrage resté manuscrit. Mais ses idées, d'ailleurs appréciées par les spécialistes, sont jugées inopportunes. On objecte l'insuffisance des études préparatoires des élèves et la nécessité de donner avant tout un caractère pratique à l'enseignement.

L'activité de Matile prend alors une autre direction. En 1863, il est nommé examinateur au Bureau des Patentes à Washington, et trouve encore du temps pour ses études favorites. C'était toujours le même homme, curieux de science et infatigable. Chaque matin, avant le jour, il se rendait à l'*Institut smithsonien* pour y mouler des objets d'archéologie et, le soir, il écrivait pour les Revues de toutes langues et sur tous les sujets, car rien ne lui était étranger.

La nomenclature des articles et des mémoires publiés par lui serait trop longue.

Il donne, dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, « les Institutions smithsoniennes », « le Relevé des côtes » ; dans la *North American Rewiew*, « le Barreau romain » ; dans *Barnards Journal for education*, « l'Ethnologie américaine ». En outre, il traduit du français l'*Histoire de la Charité dans les Églises primitives*, d'Étienne Chastel ; *Le vrai Dieu, sa science infinie*, de Frédéric de Rougemont.

Son long séjour au Bureau des Patentes lui en avait fait voir les graves inconvénients ; il émet ses vues sur le sujet et, le premier, il signale à l'attention des économistes les dangers du système des patentes et particulièrement du système américain (*Revue de droit international*, Gand, 1869, 1870 et 1874), et propose de traiter cette question dans un Congrès universel. Il était d'avis que le privilège des patentes devait disparaître un jour comme les lois protectrices en général, qu'il était contraire à l'esprit de la constitution et plus nuisible qu'utile à l'industrie.

Ce sont probablement ces articles qui lui coûtèrent sa place en 1878. Son éloignement du Bureau des Patentes fut toutefois de courte durée ; il y rentra l'année suivante comme bibliothécaire, après un concours public. Mais ses loisirs forcés n'avaient pas été perdus pour la science ; il les avait employés à mouler une magnifique collection d'antiquités mexicaines pour le Musée d'archéologie et de géologie de Princeton.

Matile ne savait pas être oisif ; sa tête, pleine d'idées et de projets, servie par une admirable organisation, était toujours en travail. Une occupation succédait à l'autre et toutes étaient menées avec un égal succès. Nous ne pouvons pas le suivre dans la multitude d'offices secondaires, consulats de Belgique, de Russie et autres, qu'il a remplis et quittés successivement.

Mais la fin de cette laborieuse existence approchait :

« Je travaille comme toujours, écrivait-il encore le 5 janvier 1879 à l'une de ses nièces, sans être arrêté par aucune infirmité ; travaux officiels et privés, tout va son train comme ci-devant, même mes récréations : un peu de musique, un peu de dessin et même de peinture. » — « Il faut bien avoir faim, ajoutait-il plaisamment, pour goûter mes croûtes. »

Comme tous les hommes forts et actifs, Matile avait un grand fond de gaîté.

L'année suivante, les premiers symptômes d'une maladie de cœur se déclarèrent chez lui ; il dut prendre des précautions, garder la maison

pendant quelque temps : « Je passe un triste hiver, écrivait-il à la même nièce, le 29 janvier 1881 ; l'asthme vient de fondre sur moi. » Les accidents survinrent, l'oppression augmenta; mais il n'en continua pas moins à vaquer à ses travaux. Cet homme vaillant voulait mourir debout. — Dieu lui en fit la grâce. — Le dimanche 6 février, il était à sa table de travail, sa fidèle compagne à ses côtés, écrivant un article pour le *Christian Whiteness*, quand la plume lui tomba subitement des mains. Il était mort.

Matile avait toujours pensé et vécu en chrétien ; l'âge n'avait fait que fortifier sa foi. « Dans les dernières années de sa vie, écrivait Arnold Guyot, ses lectures étaient toutes religieuses. Il entretenait avec M. Frédéric de Rougemont une correspondance active, lisait et relisait ses ouvrages avec un plaisir dont il m'a souvent entretenu. Les doctrines sceptiques du siècle, loin de l'entraîner, ne firent que le confirmer dans sa foi par l'examen des bases sur lesquelles elle reposait. Il étudiait constamment sa Bible, qui est pleine d'annotations de sa main. »

Les nombreux amis qu'il a laissés à Neuchâtel, et avec lesquels Matile n'avait pas cessé de correspondre activement, pourront dire ce qu'était l'homme privé. S'il manquait de quelques-unes des qualités qui font le succès, s'il était prompt à agir, plus ardent et énergique que réfléchi, un peu brusque d'allures, il possédait toutes les qualités du cœur. Il l'avait haut, généreux et fidèle, sa vie de lutte et de désintéressement l'a prouvé.

Avant de mourir, Matile a eu la suprême satisfaction de voir sa famille élevée [1], ses fils établis et ses filles mariées. Leur père ne leur a laissé que sa mémoire et son exemple.

Le pays, qu'il a aimé jusqu'à son dernier jour, qu'il a instruit et honoré par ses travaux, ne l'oubliera pas. La place de l'auteur des *Institutions* et des *Monuments* est marquée à côté de l'historien de Neuchâtel, Frédéric de Chambrier.

P. JACOTTET.

[1] Matile a laissé neuf enfants, sept de son premier mariage avec M[lle] Schaffter et deux du second.

L'ALIMENTATION D'EAU DE NEUCHATEL

NOTICE HISTORIQUE

1353-1863

(Suite — Voir la livraison de mars 1887, page 57)

C'est au commencement du XVIIme siècle que fut établie la *fontaine des Chavannes*, mais il est probable que la source du Tertre qui l'alimentait était déjà utilisée auparavant.

Comme on l'a vu dans l'article précédent, les quartiers du bas de la ville, y compris les Chavannes et le Neubourg, étaient à cette époque assez bien alimentés d'eau. Il n'en était pas de même des rues du Château et du Pommier, qui parfois en étaient entièrement privées.

Dans la *Feuille d'avis* de 1758, on trouve l'avis suivant : « On sait que dans les grandes villes, les particuliers se procurent de l'eau dans les maisons pour les besoins journaliers, soit par le moyen de canaux, soit par celui des porteurs d'eau. Comme on ne peut aisément en avoir dans la rue du Château, on propose aux tonneliers ou autres gens qui voudront se mettre sur les rangs pour cette fourniture d'eau, de la prendre aux fontaines publiques qui leur seront prescrites et de se faire inscrire au bureau d'avis, en fixant le prix de chaque brande de deux seilles, soit 16 pots. » Nous ignorons si le service des porteurs d'eau fut organisé ; ce que nous savons, en revanche, c'est qu'en 1781 les habitants du bourg présentèrent aux Quatre-Ministraux, par l'organe du major Renaud, la requête suivante :

« La Ruë du Chateau ayant tenu son assemblée ordinaire dimanche 22 avril, me donna la commission expresse de vous prier instamment de sa part de s'occuper le plus tôt possible des moyens de lui procurer

de l'eau buvable et d'informer MM. les Quatre-Ministraux que les membres du Conseil d'Etat, qui étaient nombreux à la dite assemblée de la Ruë, l'ont tous assurée que la Seigneurie céderait volontiers à la ville une bonne partie des eaux abondantes qui se trouvent au dessous du Suchiez; que le partage des dites eaux pourrait avoir lieu comme ci-devant au Donjon, soit près de cet endroit [1], où des robinets sont déjà placés à cet effet; et que pour y parvenir, il serait nécessaire, 1° de ramasser toutes les eaux de la Seigneurie, dont une partie considérable se perdent et gâtent constamment le grand chemin, même dans les temps les plus secs; qu'il faudrait ensuite mettre d'autres tuyaux percés avec le grand perçoir en plus de ceux qui sont dès la source jusqu'au lieu du partage, lesquels tuyaux seraient fournis par la ville et posés à ses frais. Qu'après cette opération, un peu coûteuse à la vérité, la ville serait débarrassée de l'entretien qui tomberait pour toujours à la charge de la Seigneurie, à l'exception des tuyaux depuis le Donjon aux fontaines de la Ruë qui seraient seules à celle de la ville. Au moyen d'un tel arrangement, la Ruë du Chateau avec celle de la Pommière aurait de quoi fournir d'eau à deux fontaines, à celle près de la maison de Mlle Froment [2] et à une nouvelle que l'on pourrait facilement établir à la place du jardin de M. le pasteur Ramus, auquel on pourrait donner un jardin situé hors de la porte du Château qui appartient à M. le trésorier d'Yvernois et que celui-ci offre de remettre gratis à la ville en remplacement du premier.

« Veuillez donc, MM., vous donner la peine de vous occuper sérieusement de la juste réquisition de cette Ruë, qui, à l'envisager comme elle doit l'être, fait à peu près le quart de la ville, qui est *absolument sans eau*. Son assemblée a exigé de moi de vous faire des instances réitérées à cet égard. Je m'en acquitte faiblement et j'aime à me persuader que vous suppléerez à mon peu de lumières. Daignez, MM., après l'avoir prise en objet, porter cette réquisition à la délibération du Conseil général et l'appuyer de vos suffrages; vous y êtes fortement engagés, si vous considérez l'emplacement des maisons de cures et des collèges qui appartiennent à la ville; la nécessité qu'il y a que ces maisons et celles de vos fidèles bourgeois qui sont dans les deux rues qui composent celle du Château aient enfin de l'eau, tant pour leurs

[1] Il y avait là un réservoir, d'où partait jadis une prise d'eau pour la fontaine du Griffon. Ce réservoir a disparu lors du nivellement du Donjon et sa transformation en place publique.

[2] Fontaine du Griffon.

besoins journaliers que pour arrêter dès leur naissance les incendies qui pourraient survenir. Que l'exemple du triste événement de 1714, qui réduisit en cendres la rue de la Pommière et plusieurs maisons de celle du Château, pendant lequel l'agitation du lac ne permit pas de se servir de ses eaux, soit toujours présent à votre souvenir, comme il l'est encore à celui des particuliers qui en furent les déplorables victimes. Et puisque l'occasion est des plus favorables de fournir d'eau à la rue du Château par la cession qu'en veut faire la Seigneurie, profitez-en sans retard, je vous en conjure, pour la mettre bientôt au niveau des autres rues, en sorte qu'elle ne soit plus la seule de la ville privée de ce précieux avantage! Daignez encore considérer qu'il vaut mieux épargner sur des objets moins intéressants, que sur un établissement essentiel et si utile au bien public !...»

Le Conseil général prenant en considération la requête des habitants de la rue du Château, nomma une commission « pour la recherche des eaux dans la fin de Peseux et l'établissement d'*une fontaine au haut de la rue du Château* ». Cette commission s'adressa au Conseil d'État, qui se montra favorable au but poursuivi. D'après la convention qui fut conclue (10 juin 1782), entre la ville et l'État, tous les frais qui résulteraient de la recherche de nouvelles sources dans le voisinage de celles du Suchiez, et des travaux d'installation des conduites, étaient à la charge de la ville. Les conduites devaient être en bois de pin, et dans les endroits où les tuyaux seraient le plus enfoncés dans le sol, en bois de chêne. L'eau serait conduite jusqu'au Petit-Pontarlier, où un réservoir de partage devait être établi. En temps de sécheresse, la fontaine du Château devait recevoir toute l'eau de la conduite, toutefois on laisserait couler l'eau dans les fontaines de la ville pendant la nuit, lorsque le Château serait suffisamment approvisionné. De son côté, l'Etat prenait à sa charge l'entretien perpétuel de la conduite jusqu'au réservoir de partage.

L'administration de la ville commença en 1783 à faire creuser des tranchées dans le fond du vallon des Ravières, dans le but de découvrir des sources. Le Conseil d'État avait autorisé ces travaux, à la condition « qu'ils ne portassent pas préjudice aux sources recueillies dans le réservoir du Suchiez, appartenant à l'État ».

Ces travaux étaient analogues à ceux qui avaient été exécutés à l'Écluse, car les conditions géologiques étaient les mêmes, sauf qu'à l'Écluse, la chambre d'eau recevait l'affluent souterrain venant du Plan. Les tranchées qui furent creusées atteignirent le niveau de la nappe souterraine et recueillirent une certaine quantité d'eau, qui eût été plus

abondante si les travaux eussent été exécutés d'après un plan rationnel[1]. Ce drainage du sol eut pour effet de baisser le niveau de la nappe d'eau souterraine. Avec l'autorisation du Conseil d'État, la chambre d'eau du Suchiez fut abaissée de quelques pieds et on y conduisit l'eau recueillie dans les galeries nouvelles.

L'ancienne conduite qui était presque partout au niveau du sol et dans un mauvais état, fut remplacée par une nouvelle en bois de pin et de chêne et posée à une certaine profondeur. Dans le réservoir de partage au Petit-Pontarlier, le tuyau de la fontaine du Château fut placé à un niveau plus bas que celui de la conduite d'eau de la ville, afin qu'en temps de sécheresse la fontaine de la cour du Château fût toujours alimentée.

Pendant que ces travaux s'exécutaient, on préparait au haut de la rue du Château l'emplacement où la nouvelle fontaine devait être et fut établie et où elle existe encore.

La question de savoir si la nouvelle fontaine aurait un ou deux goulots fut longuement discutée; finalement, il fut résolu « après plusieurs réflexions, d'en mettre deux, en les faisant assez petites pour qu'il reste de l'eau à la fontaine de la rue du Pommier, et même de pouvoir adapter des bouts à chaque goulot, pour diminuer la capacité des trous quand il le faudra. Ces goulots furent d'abord placés trop haut au-dessus du bassin et ils furent abaissés, et on ouvrit un concours pour les mufles qui devaient embellir la colonne dont la forme avait été décidée en commission.

Les modèles de mufles présentés par le ferblantier Borel ne furent pas acceptés, et on s'adressa à M. Boutry, sculpteur français, qui était occupé alors aux travaux artistiques de l'hôtel-de-ville. Boutry, dit le procès-verbal, « a présenté (15 sept. 1787) un modèle en terre glaise que l'on a trouvé très composé. Il a aussi présenté en petit le même modèle en cire. Plus un autre modèle aussi en cire, représentant un homme dont le goulot sortirait de la poitrine et serait soutenu des deux bras. On lui a dit qu'on préférerait que le goulot sortît de la bouche plutôt que de la poitrine. Il s'est engagé de faire d'autres modèles ».

« *Du 18 sept. 1787*. Le sieur Boutry a présenté, en petit, deux modèles, dont l'un représente une femme ayant les bras à demi-étendus et soutenant un goulot détaché de son corps et dont l'eau arriverait au dit goulot par le bras. L'autre un homme dont le goulot sort de la bouche et qui est soutenu par les bras à demi-étendus. »

[1] Un sourcier allemand fut consulté. Il indiqua la présence d'un peu d'eau sous le Suchiez et jusqu'aux Combes de Peseux, mais cette eau devait être à une grande profondeur.

La commission adopta le premier de ces modèles, mais les maîtres fondeurs de la ville déclarèrent ne pouvoir exécuter ce travail et le projet artistique fut abandonné.

En 1790, la fontaine nouvellement créée ne débitait plus qu'une quantité minime d'eau. Le commission municipale en attribuait la cause au mauvais entretien de la conduite et songeait à établir une conduite spéciale, mais il fallait s'entendre avec l'État pour le partage des eaux du Suchiez. En 1793, ces sources furent jaugées et on constata qu'elles produisaient 514 $^2/_7$ pots par heure à la chambre d'eau du Suchiez, mais qu'il n'en arrivait que 480 pots au réservoir du Petit-Pontarlier. De nombreuses conférences eurent lieu entre les délégués de l'État et ceux de la ville dans le but d'arriver à une entente au sujet des réparations à faire à la conduite et d'un partage des eaux, mais elles n'aboutirent pas à une entente. Le Conseil d'État prétendait que les travaux que la ville avait fait exécuter au Suchiez, loin de procurer une plus grande quantité d'eau, avaient porté atteinte aux sources de la fontaine du château. En 1800, un arrêté fut rendu qui annulait la convention de 1782.

Ce n'est qu'en 1817 que les négociations furent renouées et que les commissaires finirent par s'entendre sur les bases suivantes : « 1° Des eaux des sources du Suchiez appartenant à l'État, la fontaine du Château en recevra 10 à 12 pots par minute au minimum et 20 pots au maximum ; 2° Lorsque la Ville en aura 20 pots pour ses fontaines, l'excédant appartiendra à l'État ; 3° L'administration de la Ville établira à ses frais une conduite en fer depuis la chambre d'eau jusqu'à la porte du Donjon ; 4° La division des eaux se fera à la porte du Donjon, où le réservoir sera établi. A cette époque, la fontaine de la cour du Château débitait 70 pots en 5 min. ; celle des Classes, ou du haut de la rue du Château 45 » et celle de la rue du Pommier . . . . 13 »

Soit un total de 128 pots en 5 minutes ou 25 $^3/_5$ pots[1] par minute (48,64 litres).

Le Conseil général de la ville exigeait, en 1818, le tiers ou la moitié des eaux qui arriveraient au réservoir du Donjon et s'engageait à supporter la moitié ou les trois quarts des frais, selon que l'État lui céderait le tiers ou la moitié des eaux.

Comme on le voit les tractations étaient laborieuses et une solution pratique de la question, si elle intervenait, était précédée de longues et interminables négociations.

(La fin au prochain numéro.) Dr GUILLAUME.

[1] 1 pot de Neuchâtel = 1,904 litre.

AU VAL-DE-RUZ

JOURNAL D'ABRAM MAULEY

XVIIIme SIÈCLE

Le journal dans lequel Abram Mauley, de Chézard, consigne l'emploi de ses journées en 1772 et 1777, ne brille ni par l'élégance littéraire, ni par ses considérations sur les choses ; on serait même tenté, en parcourant ses premières pages, d'en abandonner la lecture qui semble nous confiner dans le cadre restreint de la vie rurale, avec ses préoccupations matérielles : « J'ai été chercher du bois avec les deux chevaux — David Evard, le tanneur, a tué notre cochon qui pesait 206 livres — On a enterré Jonas Tripet — Il a fait de la bise et de la neige — On a eu les cordonniers à la maison — Ma femme est malade; j'ai écrit une lettre à mon fils qui est en Allemagne, à Kabelissaker, à cinq bons quarts-d'heure plus bas que Berne — On a déraciné de vieux arbres; j'ai acheté une jument à Kalnach — Ma femme va mieux. » Et cela dure pendant 168 pages. Mais la naïveté de ces notes sans prétention dépeignant la vie de la campagne à plus de cent ans de distance, nous arrête cependant.

Abram Mauley est justicier et maître-bourgeois de Valangin ; à côté de l'existence du cultivateur, nous trouvons celle du magistrat dont il relate parfois des faits curieux qu'il n'est point superflu de rappeler ici.

Son journal est écrit lisiblement, mais avec une orthographe que nous devons rectifier. Deux petites marges à gauche et à droite des pages contiennent l'une le quantième du mois, l'autre la somme que le justicier a reçue ou payée : ceci indique une rectitude que les graphologues

retrouveraient certainement dans son écriture petite, assez régulière, avec des mots bien espacés.

Nous allons détacher quelques-unes de ces notes.

Peut-on mieux montrer un intérieur que ne le fait le passage suivant, le premier du journal ?

« Mercredi, jour du nouvel-an 1772 j'ai été à l'église à Saint-Martin et le reste du jour à Communauté. On a rendu les comptes de la gouvernance d'Abram Evard et de David, fils de Jean Girard ; le reliquat du dit Evard de l'an 1771 est de la somme de 21 batz. On s'est donné à tous les présents, savoir la somme de 21 batz. — Mes deux fils et Niquet sont été à Pertuis avec les deux bœufs et les deux chevaux chercher trois logées d'échines de sapin. Il a fait assez beau temps, mais les brouillards un peu hauts et froids. Et le soir, à la maison, nous avons bu un coup en famille en soupant. »

Voilà un premier jour de l'an bien rempli : le père à l'église, puis à la Communauté, les fils à la forêt et le soir on boit un coup en famille. Ceci a une saveur de terroir que chacun remarquera.

Le personnage Niquet est un garçon des environs de Berne souvent mentionné dans ces notes ; le justicier l'appelle parfois « Niquet notre Allemand ». La « logée » est sans doute une lugée, c'est-à-dire ce que peut contenir une luge ou traîneau.

« 2 janvier. — Jeudi nous sommes allés à Neuchâtel les trois maîtres-bourgeois modernes et les trois anciens, les deux boursiers et neuf conseillers, féliciter le nouvel-an à M. le président pour le faire parvenir à Sa Majesté et nous, les maîtres-bourgeois du bas, sommes allés féliciter le nouvel-an à M. le maire de Valangin et nous avons tous dîné ensemble au Treize-Cantons pour chacun 13 batz et demi, 6 kreutzer de plus que nos journées ; le boursier a payé les 6 kreutzer. »

Ces compliments sont une forme qui maintenait le respect hiérarchique des autorités. Les 6 kreutzer payés par le boursier paraissent réjouir Abram Mauley.

« 7 janvier. — Mardi je suis allé à Valangin ; on a toujours examiné un nommé Pierre Cardinal qui nie tout, et il y a beaucoup de témoins qui le rendent coupable. M. le conseiller d'État Marval qui l'a examiné a demandé sentence contre le dit Cardinal pour l'épouvanter, on l'a jugé à être brisé et rossé, sauf la grâce ; et la justice s'est réservé que si les autres détenus ne le chargaient en rien qu'on pourrait rentrer en juge-

ment un peu plus doucement; la Seigneurie me doit ma journée 12 batz; et le soir à la maison il a fait bien de la neige depuis une heure après midi. Mes deux fils, Niquet et mon granger Sinler ont été aux Combes avec les deux chevaux, chacun avec leur logée et les deux bœufs avec une logée; ils ont amené charge de bois dur rond depuis la Combe dessus à Pertuis.

« 8 janvier. — Mercredi je suis allé à Valangin; on a jugé Pierre Rochat et sa femme qui ont volé deux chevaux, un à François Robert des Eplatures et l'autre à Abram-Henri Gretillat de Coffrane; l'homme est jugé à être pendu et la femme la tête coupée, sauf la grâce du gouvernement. — Il a fait un temps de neige et de pousse cette nuit passée, le plus rude qu'on puisse voir. Je suis été dans la neige à des endroits jusqu'aux épaules et le soir à la maison. La Seigneurie me doit deux journées, parce que nous avons rendu deux sentences, soit 24 batz. »

« 9 janvier. — Jeudi je suis été à Neuchâtel avec le maître-bourgeois Tissot et le boursier de Saules; nous sommes allés chez M. le président pour solliciter une réponse à l'égard du mandement qu'on a publié pour les vins étrangers; il ne nous a toujours rien donné; nous avons écrit aux maîtres-bourgeois, Robert et Sandoz, de descendre pour que nous dressions une remontrance à ce sujet. »

La question des vins étrangers tient une grande place dans les occupations du justicier et non sans raison. — Le 30 septembre 1668 le Conseil d'Etat avait fait publier un mandement par lequel l'entrée des vins de Bourgogne était défendue dans la principauté de Neuchâtel. Les communautés des Montagnes ayant réclamé à la Seigneurie, un acte du 20 octobre 1668 leva ce péage pour ces communautés, mais le 24 novembre de la même année parut le mandement suivant :

« Que par rapport au vin, après avoir considéré que la Cour du Parlement de Dôle ne permet pas aux Bourguignons de venir acheter du vin dans ce pays, lorsqu'ils en ont dans la Franche-Comté; que le canton de Berne fait défense depuis peu d'en aller acheter hors de la Suisse; que leurs sujets s'y sont conformés pour le bien de l'Etat, encore qu'ils eussent de grands et amples privilèges; que S. A. et ses sujets n'ont pas moins d'intérêt qu'eux à empêcher que l'argent ne sorte du pays par l'achat des vins étrangers pendant qu'il y en a suffisamment à vendre dans l'État et à un prix modéré; pour ces raisons et autres, le susdit mandement est confirmé, comme n'étant point contraire à leurs franchises. »

Les communautés des Montagnes et de la Seigneurie de Valangin étant revenues à la charge en Conseil d'Etat au sujet des vins de Bourgogne, il fut arrêté le 19 janvier 1669, qu'on levait la défense d'acheter de ces vins à l'égard des particuliers qui pourraient s'en procurer pour leur usage tant seulement, mais qu'à l'égard des hôtes cette défense subsisterait jusqu'à ultérieur, sans qu'ils en pussent acheter, sinon de celui du pays.

L'entrée des vins neuchâtelois en Franche-Comté était interdite. Berne en avait aussi défendu l'introduction sur son territoire, afin de favoriser la vente de ceux du pays de Vaud, alors sous sa domination; c'est à cette occasion que les princes de Condé et d'Enghien, curateurs de l'abbé d'Orléans, écrivirent à LL. EE. de Berne pour obtenir la levée de ces défenses et rétablir le commerce libre entre les deux Etats, comme il avait été de toute ancienneté. Le Conseil d'Etat, de son côté, envoya une députation à Berne, pour appuyer la demande des princes. LL. EE. voulant témoigner « leur bonne volonté, leur aimable voisinance et leurs bonnes intentions » permirent pour cette fois l'achat et la revente des vins, se réservant le droit de révoquer ces concessions quand bon leur semblerait.

Au retour des députés, le Conseil d'Etat ordonna d'arracher les vignes plantées depuis quatre ans dans tous les vignobles du comté.

En 1707, Metternich, ambassadeur extraordinaire de Prusse, passa aux bourgeois de Valangin l'acte suivant :

« Que d'autant plus le commerce est libre et plus un Etat s'enrichit, qu'il y ait un commerce libre pour ceux de Valangin au dehors de l'Etat pour toutes sortes de denrées, sans qu'à cet égard il se fasse plus de nouveautés, soit pour le vin étranger, soit pour d'autres denrées que l'on achète ou que l'on vend, conformément à leurs franchises et usances. » (Voir Annales de Boive.)

« 11 janvier. — Samedi j'ai été à Valangin pour chercher des écrits aux archives de la bourgeoisie avec Tissot, Pernod, Gretillat et le boursier de Saules pour voir comme on s'avait conduit l'an 1712 et 1722, qu'on avait déjà publié un mandement à l'égard des vins étrangers. On obtint des rescrits du roi qui nous maintenaient dans toutes nos franchises et nous accordaient le commerce des vins étrangers. »

L'affaire est sérieuse, les autorités du Val-de-Ruz et des montagnes veulent la mener jusqu'au bout avec vigueur.

« 12 janvier. — Dimanche, le sautier des bourgeois m'est venu chercher de bon matin pour aller à Valangin. Les maîtres-bourgeois du

Locle, Robert et Sandoz, sont venus en bas hier le soir ; nous avons dressé une remontrance pour faire demain matin. »

« 13 janvier. — Lundi je suis allé à Neuchâtel avec Tissot, Robert, le boursier de Saules et le sautier, faire une forte remontrance à M. le président Chambrier à l'égard des vins étrangers que le Conseil d'État a fait publier un mandement, qu'il faut demander la permission au Conseil d'Etat pour acheter des vins étrangers et payer le transit ; ce qui va contre nos droits et franchises à nous, les bourgeois de Valangin, car nous soutiendrons cela au péril de la vie. »

Voilà qui ne manque pas d'énergie.

« 15 janvier. — Mercredi je suis allé à Valangin ; on a pendu un Français qui avait volé deux chevaux qui s'appelait Etienne Roches et on a banni sa femme à perpétuité qui s'appelle Marie-Esther Ducommun dit Boudry, de la Chaux-de-Fonds ; et on a banni un Bourguignon pour toujours qui avait volé un sac de graînes à Daniel Amez-Droz de la Chaux-de-Fonds ; toute la justice a dîné ensemble. »

Il s'agit vraisemblablement des personnages mentionnés le 8 janvier ; le justicier ne paraît nullement ému de cette exécution.

« 23 janvier. — Le soir, j'ai conduit mes bêtes avec Niquet ; mes fils sont avec tous les garçons du village qui mènent les joueurs ; ils ont un bal à la maison du village. »

« 24 janvier. — Vendredi j'ai été à la maison avec mes trois cordonniers qui ont un peu les maçons, aussi bien que tous mes enfants ; ils ont dansé jusqu'à 5 heures du matin. J'ai conduit mes bêtes ce matin et « échaufé » mes deux fourneaux. »

Abram Mauley comprend la jeunesse et il ne se fâche pas ; cependant il note comme une exception qu'il a dû chauffer ses poêles.

« 30 janvier. — Jeudi je suis allé à Neuchâtel trouver mes collègues Tissot et Robert, les trois anciens maîtres-bourgeois et les deux boursiers. Nous avons eu une conférence avec Messieurs du Conseil d'État à l'égard du mandement qu'ils ont fait publier pour les vins étrangers, et pour le mandement à l'égard des maladies contagieuses du bétail à cornes ; on est convenu qu'ils y apporteront des modifications, suivant que nous le demandons pour la bourgeoisie de Valangin, car il y avait des articles qui blessaient nos franchises. »

« 7 février. — Vendredi j'ai été à Valangin au château ; on a examiné Cardinal et sa femme et on a ratifié la sentence qu'on rendit contre le dit Cardinal au mois de janvier passé. »

Entre les remontrances au Conseil d'État, les jugements à Valangin, le justicier est fort occupé chez lui pendant l'hiver, tantôt avec les tailleurs, tantôt avec les cordonniers. Quelquefois, il travaille avec eux, coupe les chevilles pour les souliers, répare ses harnais ; et quand la besogne va bien, il conduit maîtres et ouvriers boire bouteille à l'auberge. Le travail fini, il les récompense encore :

« J'ai donné, écrit-il, une piécette de « traingelte » à chacun des ouvriers. François Monnier est un bon cordonnier, je suis très content de lui, il ménage bien le cuir. C'est la première année qu'ils nous ont fait la « couséson ».

Ce mot indique vraisemblablement l'action de coudre.

« 13 février. — Jeudi je suis allé à Neuchâtel pour avoir la modification que le Conseil d'État a faite au mandement pour le négoce des vins étrangers à l'égard des bourgeois de Valangin suivant nos franchises. J'ai été à la chancellerie et chez M. le chancelier Boive qui m'a promis de le remettre cet après-midi au maître-bourgeois Tissot. »

L'hiver est dur, il neige, il pleut ; Abram raccommode ses pioches ; le lendemain, il fait des rateaux à terre, mais, entre temps, il achète le Code criminel en feuilles, au prix de 14 batz, et le porte à Théodore Ducommun pour le faire relier.

« 17 février. — Lundi j'ai été à Valangin à un abrégé de Conseil à l'égard d'une assemblée que les trois bourgeoisies Landeron, Boudry et Valangin doivent tenir jeudi prochain à l'égard des frais de la nation, et d'autres choses que nous avions à arranger avant le Conseil de la chandeleur. »

Tandis que le justicier va à l'église, les enfants, qui sont nombreux, profitent du dimanche pour partir en traîneau dans toutes les directions : le fils Abram et l'Henriette au Pâquier avec la jument brune, la Juliane au Côti chez sa sœur Suzon, en compagnie de Marianne, femme d'Abram Girard ; le fils cadet est toujours à Kabelissaker.

« 20 février. — Jeudi je suis allé à Neuchâtel avec mes collègues des trois bourgeoisies Landeron, Boudry, Valangin à l'égard des frais de la nation qu'il y a des communautés qui n'ont pas encore payé ; et nous

avons donné « procure » à M. le lieutenant Duterraux et à M. l'avocat Berthoud pour faire payer les communautés du Val-Travers.

« 21 février. — Vendredi je suis allé à Valangin par curiosité, je n'étais pas cité. On a fait un interrogatoire à Pierre Cardinal ; il a avoué qu'il avait été à Pertuis et il a tout reconfirmé aujourd'hui.

« 26 février. — Mercredi je suis allé à la foire de Neuchâtel ; j'ai monté ma jument, mon fils David et l'Henriette y sont aussi venus, et l'Allemand ; je n'ai rien pu acheter de bœufs, on faisait des prix horribles ; j'ai acheté un habit de taboret à la Rose, jupon et mantelet, et un jupon bleu de droguet à la Juliane ; l'un et l'autre coûtent 15 batz l'aune ; j'ai acheté pour une paire de culottes noires pour moi. »

Abram parle aussi de bas fabriqués par ses fils et que l'on va vendre à Neuchâtel. Il multiplie aussi ses courses en ville pour des remontrances que nous ne pouvons toutes noter.

« 6 mars. — Vendredi, je suis allé à Valangin voir examiner le cabaretier de l'Ours du Landeron qu'on amena hier aux prisons de Valangin depuis le Landeron ; et on a examiné Massard, Cardinal et sa femme ; ils disent toujours quelque chose de nouveau. »

« 28 mars. — Samedi j'ai été à Valangin ; toute la justice y a été ; on a examiné une partie de ces prisonniers, et on a mis Massard à la question, on lui a brûlé les mèches à vue, mais également il n'a rien voulu avouer. »

Nous ignorons en quoi consistait ce qu'il appelle la question des mèches. Il ne faut pas trop nous étonner de cette manière d'agir : la procédure à l'égard des crimes de droit commun était presque aussi barbare qu'au moyen âge. Malgré l'adoucissement relatif des mœurs, les exécutions conservèrent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle un caractère monstrueux de férocité. Les magistrats les plus vertueux assistaient froidement à l'épouvantable spectacle de la question. Voltaire dut maudire longtemps la torture jusqu'à ce qu'elle fût abolie.

« 29 mars. — Dimanche, les garçons du village ont bu la barrure de la commère Judith Favre. Et les miens deux, David et Abram ont été attaqués par les fils de Jean-Louis Favre, Josué, Joseph et Isaac ; ils se sont bien saboulés à coups de triques et avec la main, ces j. f. »

Il était d'usage de barrer avec des cordes le passage des époux se rendant à l'église le jour de leurs noces, afin d'en obtenir de l'argent,

mais on se rachetait de cette « barrure » en offrant à souper aux garçons ou en leur remettant à l'avance une certaine somme.

« 30 mars. — Lundi j'ai été à Valangin ; on a jugé Massard, Bouillard et Quamu, et la cabaretière Juan du Landeron ; la femme à avoir la tête coupée, et les trois hommes à être pendus, sauf la grâce de Messieurs du Conseil d'Etat.

« 2 avril. — Jeudi je suis allé à Neuchâtel payer la dîme du Bugnonet à M. le receveur Mathey 32 petits écus. Et je suis allé chez M. le président Meuron solliciter la réponse à deux remontrances que nous, les maîtres-bourgeois, avons faites au premier du mois de mars à l'égard des vins et des bois.

« 4 avril. — Samedi je suis allé à Valangin : j'ai monté ma jument, j'ai mal à une jambe que mon poulain me fit mal hier ; on a pendu trois scélérats et coupé la tête à un quatrième. Les noms des trois qu'on a pendus sont Quamu, Bouillard et Massard, et l'autre c'est Cardinal. Et on a banni à perpétuité la cabaretière de l'Ours du Landeron qui est Elisabeth Juan. La Seigneurie me doit 24 batz pour ma journée. Mes deux fils et mon Allemand Niquet Rorer ont aussi été à Valangin. »

Ces exécutions avaient lieu au gibet de Valangin, au-dessus des gorges du Seyon. Les fils du justicier se donnent la distraction de cet affreux spectacle. L'absence de toute note exprimant un sentiment d'horreur donne l'idée de natures dont l'humanité ne s'émeut point facilement.

« 7 avril. — Mon fils David a été à Consistoire par rapport à leur batterie d'il y a eu dimanche huit jours avec ces canailles chez Jean-Louis Favre qui les ont attaqués, mais ce n'a encore été qu'à la cure ; il n'y avait que M. le ministre de Brun.

« 13 avril. — Lundi je suis allé à Neuchâtel pour la bourgeoisie ; le maître-bourgeois Tissot me fit citer hier, Robert, Gretillat, Tissot, et les deux boursiers. M. le président avait dit qu'il y aurait une conférence aujourd'hui et il n'y en a point eu, on n'a fait que de nous donner la réponse à la remontrance des bois et nous lire une lettre de M. de Lentulus. »

Voici un point intéressant à la date du mercredi 15 avril : « Nous avons mené trois bons chars de « bument » (fumier) au Crêt pour les pommes de terre.

Notons que nous sommes en 1772 et qu'en 1771 Parmentier présen-

tait à l'Académie de Besançon le mémoire dans lequel il indiquait les substances alimentaires capables d'atténuer les disettes; la pomme de terre était du nombre. Le mémoire fut couronné, mais le tubercule ne triompha point des préjugés de la routine et, en 1778, Parmentier publiait un nouveau mémoire pour démontrer les avantages que cette plante pourrait offrir aux agriculteurs. C'est alors qu'il ensemença aux portes de Paris, dans la plaine des Sablons, une surface de 54 ares considérée jusque-là comme stérile. Il fallut la persévérance bien connue du savant pour faire accepter la pomme de terre dans la culture et l'alimentation du peuple français. Comment la trouvons-nous en 1772 au Val-de-Ruz? Y était-elle venue de Besançon, peut-être d'Allemagne où elle fut cultivée longtemps avant que de l'être en France?

« 17 avril. — Mes garçons ont été en Consistoire aujourd'hui; ils étaient seize garçons. »

Il s'agit ici de la batterie du 29 mars. Il y avait à ce moment dans le pays des Consistoires monitifs dans lesquels les pasteurs sermonnaient les auteurs de délits du genre de celui-ci.

La fabrication des bas était, paraît-il, une des industries du Val-de-Ruz. Le justicier écrit à la date du 21 avril :

« Nous avons emballé neuf douzaines et demie de bas de lin gris à *trois bouts et à quatre bouts dans une malle pour envoyer à Fribourg* pour la foire. »

Tout en fabriquant des bas, l'honorable et économe justicier répare lui-même les siens :

« Mercredi 22, j'ai été tout le jour à la maison, j'ai raccommodé une paire de bas. »

Le lendemain 23, le fils David et Niquet l'Allemand vont à Neuchâtel porter la malle de bas au batelier de Port-Alban pour l'envoyer à Fribourg. — Nous trouvons à la date du 5 mai une note relative à la foire où le fils David doit vendre ses bas et acheter du bétail.

« Mon fils, écrit-il, a vendu ses neuf douzaines et demie de bas de lin gris; il n'en a eu que 11 francs de la douzaine, il a vendu ses bas bon marché et il a acheté ses bœufs et la vache cher. »

« 2 mai. — Samedi j'ai été au plaid à Valangin, nous étions cités pour faire trois élections de justiciers; il y a le justicier Savoye qui est

mort, et les maîtres-bourgeois Gretillat et Dubied qui ont demandé leurs congés ou abdiqué en faveur de leurs fils; de sorte que nous avons mis à l'élection pour la première place le boursier Gretillat et l'ancien Jean-Louis Richard, et pour la seconde place, le capitaine-lieutenant de milice Abram Dubied et le conseiller David Perregaux-Métrot, et pour la troisième place Jean-David Jacot, aussi de Coffrane, et l'ancien conseiller David Perregaux de Montmollin. »

L'abdication des maîtres-bourgeois en faveur de leurs fils est un point caractéristique.

« 12 mai. — Mardi je suis allé à Valangin pour écrire une lettre de remerciement à Monsieur le gouverneur Lentulus de ce que on a rebâti le château de Valangin ; nous n'étions que les maîtres-bourgeois et le boursier; Gretillat a été à la place de Robert. »

Cette note fixe un point de l'histoire du château de Valangin.

« 18 mai. — Lundi, jour de la foire de Dombresson, j'ai été obligé d'aller à Valangin comme maître-bourgeois pour faire le compliment à M. le président. C'est aujourd'hui le premier jour des États de Valangin; nous avons fait tirer les pétards pour deux santés : celle du S^r^ gouverneur et celle du roi, la compagnie de Valangin était sous les armes pour faire honneur à messieurs des Trois-États, j'y ai dîné. C'est le roi qui paie. »

« 26 mai. — J'ai été à la maison; nous avons fait des « tablars » au petit cabinet que j'ai fait au poële pour y mettre Nicolas Courdener qui fait le chocolat. Je lui ai loué ce cabinet, et il peut griller son chocolat à la cuisine, il me paie 5 écus neufs par an, mais je le dois coucher avec un de mes fils; et il me paie 20 batz par semaine pour sa table. »

Ceci nous indique sinon l'origine, au moins une étape d'une industrie qui devait prendre plus tard une si grande extension dans notre pays.

« 19 juin. — J'ai été à Valangin à un abrégé de Conseil, nous avons écrit trois remontrances et une lettre pour M. le gouverneur Lentulus pour la chasse, pour le négoce des bois et pour le négoce des vins étrangers.

« 20 juin. — Je suis allé à Neuchâtel avec mes collègues faire les trois remontrances à M. le président que nous avons dressées hier par ordre du Conseil. »

« 5 juillet. — Dimanche je suis allé le bon matin à Léchelette saigner un de mes bœufs à un pied qui était un peu enflé. Je suis venu dîner au bas, et après le catéchisme j'ai été à Communauté à l'égard des ordres que le gouvernement a envoyés à toutes les Communautés pour tout mettre les champs et prés à closels, mais nous n'en voulons rien, on ne veut point de nouveauté et nous avons bu une bouteille nous deux David. »

« 31 juillet. — Vendredi j'ai été à Valangin en députation de la part de la Communauté avec les deux gouverneurs et le beau-frère Cordier. Toutes les Communautés y avaient des députés par rapport aux us à clos; on n'en veut absolument rien : on se tient comme d'ancienneté; toutes les Communautés sont unanimes. »

Le droit de *parcours* ou de *vaine pâture*, qui existait de temps immémorial, portait un grand préjudice à l'agriculture. L'intérêt des propriétaires était certainement de l'abolir, mais les Communes demandaient son maintien pour plusieurs raisons, peut-être pour celle qu'Abram Mauley indique à la date du 7 juillet : « On ne veut point de nouveauté. » Les Communes du Val-de-Ruz luttèrent énergiquement pour ce droit qui ne fut aboli qu'en 1807 par Berthier et confirmé par Frédéric-Guillaume III en 1814. (Voir Musée neuchâtelois 1879, *une ambassade du Val-de-Ruz chez le prince Berthier.)*

« 10 septembre. — Jeudi j'ai été aux deux sermons à St-Martin ; et après le dîner je suis allé à Valangin ; on m'est venu chercher pour ouvrir une lettre que notre gouverneur Lentulus nous a envoyée à l'égard du négoce des bois et de la chasse. Nous lui avions écrit, mais les réponses ne valent rien ni l'une ni l'autre. »

Cette dernière appréciation est particulièrement charmante.

« 24 septembre. — Jeudi je suis allé à la foire de Courtelary pour demander la permission à M. le baillif de sortir un peu de bois à brûler de Léchelette pour ma grange, ce que j'ai obtenu. »

Ceci indique un point d'administration forestière et des rapports entre Neuchâtel et le prince-évêque de Bâle.

« 29 septembre. — Mardi, je suis allé à Valangin pour chercher des écrits et pour écrire au roi. »

Les recours au roi se retrouvent souvent dans notre histoire neuchâteloise, c'est à lui qu'on s'adressait lorsque le Conseil d'État ne répondait pas aux vœux des Communes et des particuliers.

« 23 octobre. — Vendredi je suis allé à Valangin pour juger un prisonnier qui est Abram Grosclaude du Locle qui a fait une fausse signature de cautionnement. Il est jugé à être fouetté et banni pour 5 ans, sauf la grâce du gouvernement. »

« 17 novembre. — Mardi je suis allé à Valangin pour expédier deux lettres et un mémoire au roi, et une au ministre de Feinquenechetin (Finkenstein) à l'égard de la chasse et du négoce des bois. »

« 29 novembre. — J'ai été à l'église à St-Martin et le reste du jour à la maison et boire une bouteille avec le boursier de Saules qui m'a apporté signer les lettres, une pour le roi et une pour son Excellence de Feinquenechetin, ministre du roi, que la bourgeoisie envoie à Berlin avec un mémoire de grief à l'égard de la chasse et du négoce des bois. »

Ici s'arrête le journal d'Abram Mauley pour l'année 1772. Ce manuscrit contient surtout, nous l'avons dit, des notes relatives à la vie rurale et il y aurait encore bien des choses à citer. Ce gros cahier a peut-être d'autres secrets à livrer pour ce qui concerne l'agriculture. — Nous devons la communication de ce document à M. Cornu, anciennement pasteur à Saint-Martin, et pour que rien ne se perde nous le déposons à la Bibliothèque de Neuchâtel.

(A suivre.) A. Bachelin.

VARIÉTÉS

—

ANTIQUE SIMPLICITÉ

On a beau dire que nous nous exagérons à distance les mérites du bon vieux temps : sans rien nier de tout ce qui fait la gloire du nôtre, sans contester les progrès accomplis, sans prétendre même que les mœurs de nos ancêtres fussent de tout point supérieures à celles de ce siècle, il faut bien reconnaître cependant qu'elles avaient une certaine fleur de simplicité que nous n'avons pas su conserver. Il nous semble qu'on éprouvait jadis moins de scrupules qu'aujourd'hui à montrer ses *sentiments intimes, qu'il existait, dans les relations de la famille*, je ne sais quel patriarcal abandon que notre vie moins cachée, plus répandue au dehors, en a fait disparaître.

Cette simplicité s'est longtemps conservée dans nos montagnes, et c'est là encore qu'il en faudrait chercher sans doute les dernières traces. Au siècle passé, Jean-Jacques Rousseau, dans sa *Lettre sur les spectacles*, se complaisait à décrire, pour mieux confondre ses contemporains, les mœurs innocentes et paisibles des habitants des hautes vallées neuchâteloises et en traçait une peinture qui ressemble à une idylle.

Le philosophe n'a pourtant point fait un tableau de fantaisie : telle était bien l'existence de ces populations intelligentes, laborieuses et sages, dont le génie inventif se développait dans la solitude des maisons isolées et où se conservaient intactes, en plein XVIII[me] siècle, les traditions et les vertus d'un autre âge.

Pour qui en douterait, nous avons un document qui a son éloquence et que nous tenons à reproduire ici.

Un jour de l'année 1780, un brave homme habitant la Joux-Perret, près la Chaux-de-Fonds, était allé « au village » porter son lait. Il avait

été retardé dans ses affaires, et, en rentrant au logis, il n'y trouva pas sa femme, qui était sans doute aux champs ou à la forêt. Mais la digne paysanne avait laissé le dîner de l'absent, soigneusement préparé, sur la table de la cuisine. Et comme le bon montagnard devait s'absenter de nouveau dans l'après-midi, il ne voulut pas quitter la maison sans laisser à sa compagne un signe de reconnaissance et d'affection. Il écrivit donc de sa plus belle main sur un bout de papier les lignes que voici :

Ma cher et bien-aimé Epouse en nôtre Divin Sauveur. Je doit te beaucoup remercier du bon dinez que tu m'avois préparé ce matin. Je l'ay mangé avec reconnaissance. Heureux l'homme comme moi, qui dans sa jeunesse a trovez une fâme semblable à toi. Que ne puis-je répondre à tes bonnes qualités. Tu est la perle que Dieu m'avoit destinée. Par ainsy, je prie le Dieu toupuisant qu'il t'afermisse de plus en plus dans le bien et nous fasse la grâce de nous unir dans le Ciel, comme nous le somes sur la terre avec nos chers Enfans. Adieu pour un instant. Je te salue et sui pour la vie

A. L. Robert.

L'orthographe n'y est guère, mais quel simple et touchant langage parle le cœur dans ces quelques lignes, et comme leur naïve éloquence fait revivre à nos yeux tout un monde disparu !

Ce chiffon de papier fut religieusement conservé par l'heureuse épouse, Suzanne-Esther Robert ; elle le transmit à sa fille Célestine Courvoisier dit Jonais, aux Endroits, qui le légua à son tour à sa fille Emilie Jeanmaire née Courvoisier. Celle-ci ne l'a pas laissé perdre, et, à l'heure qu'il est, ce papier vénérable, jauni par les années, est entre les mains de l'arrière petit-fils de l'honnête montagnard, M. Edouard Jeanmaire, peintre de la Joux-Perret.

Il a fait encadrer cette relique : elle vaut à ses yeux les plus glorieux parchemins.

PHILIPPE GODET.



1807-1870

HENRI LADAME

1807-1870

A côté des noms d'Agassiz, d'Osterwald, de Desor, d'Arnold Guyot, dont les notices biographiques ont trouvé leur place légitime dans le *Musée neuchâtelois*, et ont reçu auprès des lecteurs un accueil sympathique, il en est un plus modeste, mais non moins digne d'estime, celui d'Henri Ladame, leur collègue et leur ami, dont la vie pendant près de quarante ans a été consacrée à son pays, soit dans l'enseignement, soit dans d'importantes fonctions administratives. S'il n'a pas laissé des travaux littéraires et scientifiques retentissants, il a contribué largement aux progrès qui se sont accomplis dans notre canton depuis 1831, en inaugurant chez nous l'enseignement de la chimie et de la physique, en établissant les premiers laboratoires et en mettant ces nouveaux moyens d'investigation, ses connaissances scientifiques puisées aux meilleures sources, et sa haute intelligence au service de notre industrie, de l'agriculture et de tout ce qui pouvait augmenter la prospérité publique.

Jusqu'en 1848, il ne s'occupa que de la science qu'il aimait avec passion, en particulier des mathématiques pour lesquelles il eut toujours un goût prononcé et qui dominaient tous ses travaux; il partageait l'enthousiasme de ses collègues, Agassiz et Guyot, pour la théorie glaciaire qu'ils cherchaient à faire prévaloir après l'avoir lancée dans le monde, et leur fut d'une grande utilité en la soumettant à la critique du physicien et du mathématicien. Mais après les événements politiques qui changèrent nos institutions et déterminèrent la retraite des hommes exerçant les fonctions administratives, le nouveau régime fit appel à tous ceux qui, dévoués à la Suisse, pouvaient se rendre utiles, et parmi les plus capables et les plus autorisés était Henri Ladame, ami intime de M. A. Piaget, l'organisateur et le fondateur de la république. C'est ainsi que le

savant entra malgré lui et malgré ses goûts dans l'administration de la Bourgeoisie de Neuchâtel, et devint membre du Conseil administratif qui exerçait alors un pouvoir fort étendu et constituait une vraie puissance dans l'État. Là, son influence fut heureuse par sa modération, son jugement sain, son patriotisme éprouvé et sa connaissance de notre histoire et de nos traditions. Jamais il ne consentit à faire de la réaction et de la violence, même au milieu des difficultés inhérentes à une époque d'agitation et d'opposition; il admettait les changements constituant un progrès, mais il les voulait graduels et sans rien de blessant pour personne; la bonté, la douceur étaient le fond de son caractère, il visait toujours au bien, et ne prenait jamais une décision grave sans consulter sa conscience et sans se placer en présence de Dieu.

Tel fut H. Ladame, honoré comme savant, comme professeur, comme magistrat appelé à de hautes fonctions, comme citoyen et comme chrétien. Une vie si digne de respect et si utile ne doit pas passer sans qu'un souvenir affectueux et reconnaissant lui soit consacré dans une publication qui a pour mission de conserver la mémoire de tout ce qui peut intéresser la postérité et l'éclairer sur les périodes de notre histoire où de grandes choses se sont accomplies.

Il naquit à la Chaux-de-Fonds, le 1er septembre 1807, dans la maison de son grand-père Richard, au bas de la rue des Juifs, aujourd'hui rue Fritz Courvoisier. Il était l'aîné des enfants d'Abr.-Henri Ladame, communier de Peseux, bourgeois de Neuchâtel, alors pasteur à la Brévine, et de Julie Richard, de la Chaux-de-Fonds. Peu après sa naissance, on le transporta à la Brévine. Sa première enfance jusqu'à l'âge de onze ans se passa dans la cure de ce village, où il eut l'occasion de faire connaissance avec un climat hyperboréen, une population simple et intéressante de cultivateurs et d'horlogers, avec la neige, la glace, les montagnes et les forêts. De là datait sans doute son goût pour les recherches météorologiques pendant longtemps chères aux pasteurs de la Brévine et d'un réel intérêt, à cause de l'altitude et de la situation exceptionnelle de leur paroisse, et sa sollicitude pour toutes les questions se rattachant de près ou de loin aux diverses branches de l'horlogerie.

Son père ayant été nommé pasteur à Dombresson en 1818, toute la famille vint s'établir dans ce beau village du Val-de-Ruz, au pied des pentes de Chasseral. Ici, H. Ladame partagea son temps entre l'étude et les travaux des champs appartenant à la cure et dont le revenu constituait une partie de la prébende du pasteur. Comme il était robuste et vigoureusement constitué, il apprit à manier la faulx, à battre le grain,

à soigner le bétail ; les outils et les travaux du paysan lui étaient familiers. S'il lui restait des loisirs, ils étaient remplis par des leçons de latin, de calcul, de géométrie que lui donnait son père, autodidacte érudit et travailleur infatigable. Celui-ci le préparait à la vie intellectuelle et aux recherches de toute sorte, tandis que sa mère, chargée de tout ce qui concernait l'économie de la maison et de l'exploitation rurale, le formait à la vie pratique. Lorsqu'elle parcourait la paroisse de Dombresson-Savagnier, avec un des anciens pour recueillir les émines de moisson, c'était lui qui conduisait le char ; en automne, il gardait les vaches dans les prés, allumait une *torrée* et faisait claquer son fouet comme les petits pâtres ses amis et compagnons. A seize ans, il luttait avec les gars les plus forts du village et, les pieds dans un boisseau, chargeait sur ses épaules un sac de huit mesures de froment.

Le moment vint où l'enseignement de la maison paternelle ne lui suffit plus ; alors on le mit en pension à Neuchâtel où il suivit le Collège latin et fit ses belles-lettres et sa philosophie. Mais les deux dernières années, les leçons étant moins nombreuses, il rentra chez ses parents par mesure d'économie, et dut faire, plusieurs fois la semaine et par tous les temps, le long trajet aller et retour de Dombresson au chef-lieu.

Ses humanités terminées, il embrassa résolûment la carrière des sciences, pour lesquelles il se sentait une vocation décidée. Il suivit d'abord à Paris les cours du lycée Louis-le-Grand, d'où il sortit le quatrième, puis, comme externe, ceux de l'École polytechnique. Neuchâtel n'étant pas l'un des cantons compris dans la capitulation avec la France, les jeunes Neuchâtelois ne pouvaient, avant 1830, concourir pour les trois places réservées dans cette École aux Suisses des cantons capitulés.

Au bout de deux ans d'études laborieuses et de succès conquis à force d'énergie et d'application, il entra comme élève externe à l'École des Ponts et Chaussées de Paris. Malgré les difficultés que lui suscitait sa position d'externe, faisant ses préparations hors de l'École, sans le secours de répétiteurs, il parvint à se tenir au niveau des meilleurs élèves et à s'approprier les enseignements donnés par des hommes comme Arago, Biot, Ampère, Thénard dont il conserva toute sa vie un souvenir enthousiaste. C'est alors qu'il se lia avec plusieurs jeunes Suisses de son âge, qui faisaient également leurs études dans la capitale de la France : MM. Louis Coulon, pour lequel il eut jusqu'à sa fin la plus tendre affection, M. A. de Montmollin, Juste Olivier, l'ingénieur Colladon, le chimiste Persoz, Célestin Nicolet, Gaullieur et d'autres encore, tous devenus des hommes distingués dans les sciences et dans

les lettres. Il vit la révolution de 1830 et racontait souvent ses courses dans les rues pendant les journées de juillet, les balles qui sifflaient à ses oreilles, le spectacle navrant des Suisses tombés par centaines au pied de la colonnade du Louvre et payant de leur sang la fidélité à leur drapeau.

Ces années de 18 à 24 ans furent marquées par un travail excessif; à peine quelque rare distraction lui était-elle offerte dans les familles de compatriotes auxquels il était recommandé. D'ailleurs une vie sévère et cénobitique était prescrite par le budget limité mis à sa disposition et dont il s'efforçait de diminuer le chiffre en donnant des leçons particulières. Pressé de libérer sa famille des sacrifices qu'elle s'imposait, il accepta les fonctions de précepteur dans une famille anglaise habitant Boulogne.

L'aspect de la mer qu'il voyait pour la première fois le frappa vivement; il subit cette attraction qui atteint toutes les natures impressionnables; les mouvements grandioses de la marée dans la Manche excitaient son intérêt et sa curiosité au double point de vue de l'effet pittoresque et des causes cosmiques qui les produisent. Il faillit payer cher son admiration pour ce phénomène, un jour que, resté seul sur la grève au pied des falaises, au moment du flux, il s'aperçut que toute issue lui était fermée pour se soustraire à la mer qui montait avec rapidité. En proie à une angoisse inexprimable, il courut le long de la plage cherchant un refuge pour se mettre à l'abri du flot; il avait déjà de l'eau jusqu'à mi-jambes lorsqu'il eut enfin le bonheur de découvrir dans le mur vertical de la falaise un couloir par lequel il put gravir jusqu'au sommet et regagner la ville.

C'est pendant son séjour à Boulogne que deux places lui furent proposées: l'une de précepteur dans la famille de l'archevêque de Cantorbéry, avec de riches appointements et un avenir assuré, l'autre, beaucoup plus modeste, dans sa ville natale, où les Conseils de la Bourgeoisie venaient de fonder une chaire de physique et de chimie avec L. 1,260, moins de fr. 1,900 de traitement, et un enseignement tout nouveau à créer. Après quelque hésitation il choisit cependant la dernière qui le rapprochait de sa famille et de son pays.

Il s'établit à Neuchâtel au milieu de circonstances difficiles. C'était en 1831, époque de luttes politiques et de révolution. Depuis le 12 septembre et pendant plusieurs semaines, le château fut occupé par les insurgés; un camp royaliste s'était formé à Valangin; il fallut l'intervention et l'occupation militaire fédérales, avec des bataillons bernois,

vaudois, l'artillerie bernoise et les carabiniers fribourgeois pour apaiser l'insurrection qui reprit les armes au mois de décembre et provoqua une répression d'une extrême rigueur.

Pendant deux mois, la ville entourée de barricades présenta l'aspect d'une place de guerre en présence de l'ennemi ; chacun avait dû prendre les armes, faire des patrouilles, monter la garde. Henri Ladame, dont le cœur était suisse, ne pouvant dissimuler ses sympathies, déplut à ses supérieurs en ne déployant pas le zèle que l'on attendait de lui ; malgré toutes les sollicitations il garda une attitude réservée, mais les scènes de violence dont il fut le témoin lui laissèrent d'amers souvenirs.

Cependant l'orage se calma, et les hommes de science, las de dissensions pénibles, cherchèrent un terrain neutre sur lequel ils pussent se réunir et s'entendre; c'est ainsi qu'en 1832, la Société des sciences naturelles fut créée, à l'instigation d'Agassiz, qui venait d'obtenir une chaire et inaugurait dans notre ville l'enseignement de la zoologie, de la botanique et de la géologie. Les membres fondateurs étaient MM. Agassiz et H. Ladame qui furent les premiers secrétaires, Dr Borel, L. Coulon fils, Aug. de Montmollin et de Joannis, professeur de mathématiques. On sait l'essor que prit cette Société et quel éclat les travaux d'Agassiz firent rejaillir sur elle et sur la ville de Neuchâtel. Pendant 47 ans, H. Ladame y fit de nombreuses communications sur des sujets variés.

Pour comprendre les difficultés que rencontra H. Ladame dans l'organisation de l'enseignement de la physique et surtout de la chimie qui exigent une installation spéciale, des collections d'appareils et un budget annuel suffisant, il faut savoir en quoi consistaient alors les établissements d'instruction du chef-lieu. Le Gymnase ou Collège latin était en construction depuis plusieurs années sur des terrains pris sur le lac; les cours se donnaient dans des locaux épars dans toute la ville, à la rue de la Collégiale, au Trésor, dans l'ancien Hôtel-de-Ville à cheval sur le Seyon, même dans les abattoirs du menu bétail au bord du lac. Le laboratoire de chimie était provisoirement aux Bercles, dans un des bâtiments de l'ancienne raffinerie de sucre, aujourd'hui disparus. Ceux qui n'ont vu que les magnifiques laboratoires actuels de l'Académie, où rien n'a été épargné pour attirer des élèves et faciliter l'essor de la science, ne se feront aucune idée du dénûment de celui des Bercles, improvisé dans un local de hasard où le jeune professeur, avec un budget insuffisant, devait créer de toutes pièces les collections indispensables et inaugurer un enseignement sans aucun précédent chez nous. Malgré ces désavantages, et pour répandre autant que cela lui était possible les

notions générales des sciences qu'il devait enseigner, il donna un cours public de chimie avec expériences qui lui valut des encouragements.

A partir de 1833, le Gymnase à peu près terminé put recevoir tous les enseignements: on y établit le laboratoire de chimie et le cabinet de physique qui se développaient d'année en année, mais jusqu'en 1868, ils n'occupèrent que deux salles dans lesquelles on devait loger les appareils, faire les préparations et les expériences et donner les leçons. Le crédit total avec le traitement de l'aide ne dépassait pas 800 francs (aujourd'hui il dépasse 7,000 fr.).

Les collections d'histoire naturelle venaient d'être installées dans les salles du Musée actuel par les soins de M. L. Coulon, lorsqu'en 1837 la Société helvétique des sciences naturelles, réunie pour la première fois à Neuchâtel, tint ses séances au Gymnase. Nommé président pour cette année, Agassiz dans son discours d'ouverture profita de la circonstance pour développer avec un incomparable enthousiasme devant cet auditoire d'élite la théorie glaciaire, d'abord repoussée par tous les savants, puis universellement adoptée. Agassiz n'était pas physicien; ses séjours et ses études sur le glacier de l'Aar durant les années suivantes soulevaient toute sorte de problèmes que la physique seule pouvait résoudre et pour lesquels H. Ladame, qui avait épousé ses idées, lui fut d'une grande utilité. Je me souviens des discussions animées qui avaient lieu devant le tableau noir du laboratoire de chimie entre Agassiz, Desor, Carl Vogt et H. Ladame, sur le passage de la neige poudreuse au névé, de celui-ci à la glace compacte, sur la plasticité de la glace, la température intérieure et le mouvement des glaciers, les bandes bleues, les causes des crevasses, les moraines et le transport des blocs erratiques, et sur bien d'autres sujets de cette nature. Malgré les invitations réitérées d'Agassiz, jamais H. Ladame ne put s'arranger pour l'accompagner dans ses expéditions alpestres; il n'avait même jamais vu de près un glacier; néanmoins il en comprenait si bien la structure et l'économie intime qu'il avait pu prédire à son ami, contrairement aux idées admises, que la température intérieure devait rester toute l'année dans le voisinage de zéro, que la chaleur terrestre n'était qu'un facteur insignifiant dans la fonte de la glace, que celle-ci n'avait lieu qu'à la surface, que le soleil n'était pas la cause la plus efficace de cette fonte, mais les vents chauds et les pluies qui les accompagnent. L'examen attentif de quelques centimètres de neige tombés sur un pilotis du bord du lac, et qui y restèrent plusieurs semaines, passant successivement à l'état de névé et de glace compacte sous l'action du soleil et du gel de la nuit, lui révéla toute la

série des phénomènes qui se produisent en grand dans les glaciers sous l'empire des mêmes lois.

H. Ladame vint encore en aide à Agassiz d'une autre manière. On sait que les mollusques fossiles ne sont le plus souvent que le moule intérieur de coquilles qui elles-mêmes ont disparu. Or, il importait aux recherches du savant paléontologue de pouvoir comparer ces moules fossiles au moule intérieur des coquilles actuelles reproduisant la forme exacte du corps de l'animal. Tous les moyens qu'il avait imaginés n'avaient pas abouti. Ce fut H. Ladame qui découvrit, après de nombreux essais, le procédé pour obtenir le moule parfait des coquilles, quelque compliquées qu'elles fussent, en y coulant un alliage fusible, après une préparation convenable. Le métal refroidi, il ne restait plus qu'à casser avec précaution la coquille; celle-ci était perdue, il est vrai, mais on en possédait la forme intérieure irréprochable. Stahl, le mouleur habile, qui a passé dès lors au Jardin des plantes de Paris, reproduisait en plâtre ces moules dont Agassiz faisait des collections pour les échanger ou les vendre aux musées de l'Europe.

Depuis le commencement du siècle on s'occupait dans notre pays d'observations de météorologie consignées dans des tableaux établis sous l'inspiration de MM. de Sandoz-Rollin, L. Coulon père, de Chambrier et même de Léopold de Buch qui se trouvait alors à Neuchâtel occupé à des recherches de géologie. Les stations choisies étaient Neuchâtel, Cornaux, Travers, la Jonchère, la Brévine ; les observateurs étaient en majorité des pasteurs qui s'en acquittaient avec fidélité. H. Ladame eut la patience d'analyser ces tableaux, dont il y avait près de deux mille, d'en calculer les moyennes pour la hauteur du baromètre, pour la température, pour les vents, l'état du ciel, et de discuter tous ces résultats pour en conclure les lois des changements qui surviennent dans l'atmosphère. Cette étude lui parut si intéressante qu'il donna un cours public de météorologie à une époque où cette science n'était formulée dans aucun ouvrage.

Un Comité de météorologie, dont il fit partie avec M. d'Osterwald, organisa de nouvelles observations, après avoir fait confectionner sous ses yeux les instruments nécessaires et les avoir comparés. Pendant bien des années, H. Ladame se chargea de la station de Neuchâtel et observa lui-même trois fois par jour le baromètre, le thermomètre, la température de la surface du lac, la direction et la force du vent ainsi que l'état du ciel. Il s'occupa aussi de sondages thermométriques pour étudier la température du lac jusque dans ses profondeurs, et ne se lassa pas de

rechercher les causes et les lois encore si obscures des brouillards de diverses sortes, du hâle, du givre, de la grêle, et des curieuses interversions de température, pendant lesquelles, chaque hiver, le thermomètre est plus élevé au sommet de Chaumont et dans nos montagnes qu'à Neuchâtel et au bord du lac ensevelis dans le brouillard.

Il fut employé par la Bourgeoisie et par le Gouvernement à plusieurs travaux géodésiques, entre autres à un projet pour détourner le Seyon, auquel il travailla de concert avec M. le professeur de Joannis et en reconnaissance duquel il reçut des Quatre-Ministraux un riche cadeau d'argenterie. Ils levèrent aussi un plan de la ville et firent un nivellement de Chaumont pour en vérifier la hauteur calculée par M. d'Osterwald.

Déjà en 1838 la santé de H. Ladame, altérée par le travail dans un laboratoire mal ventilé, subit un rude échec. Au mois de septembre, revenant de Cortaillod à Neuchâtel dans la chaloupe du Dr Ferdinand DuBois, par un temps orageux, l'embarcation chavira au large devant Auvernier et les deux voyageurs furent précipités dans le lac. Ils n'échappèrent à la mort qu'en se soutenant sur la quille de leur esquif. Pendant plusieurs heures, ils furent le jouet des lames qui souvent passaient sur leurs têtes; leurs cris désespérés furent entendus du rivage, mais on ne pouvait les apercevoir. D'ailleurs, la nuit tombait et ils allaient infailliblement périr quand deux bateaux d'Auvernier parvinrent à les découvrir au milieu de la tourmente et à les ramener à demi-morts. Par une direction providentielle, M. François de Montmollin, alors à la Prise Chaillet au-dessus de Colombier, remarquant une embarcation à plusieurs voiles voguant sur le lac courroucé, l'avait suivie des yeux avec sa lunette et l'avait vue sombrer; ému d'une généreuse compassion pour les naufragés en péril, il avait envoyé à Auvernier un homme à cheval pour donner l'alarme, et fut ainsi l'instrument de leur délivrance, ce qu'ils n'oublièrent jamais. Recueillis par des amis qui leur donnèrent l'hospitalité la plus généreuse et leur prodiguèrent les soins réclamés par leur état, ils purent le même soir revenir à Neuchâtel. Je me souviens de ce retour et de l'émotion causée dans la famille par cet événement dont les suites se firent sentir plus tard. C'est de là que datèrent, selon toute apparence, les premiers symptômes de l'affection du cœur dont H. Ladame souffrit longtemps et à laquelle il succomba.

Grâce à ses relations nombreuses dans nos vallées industrielles, il put rendre de notables services à l'horlogerie en donnant des conseils aux ouvriers, aux fabricants qui avaient recours à ses lumières pour améliorer les outils et les matières premières, les métaux, les émaux;

il forma des essayeurs pour les bureaux de contrôle, s'occupa des moyens de régler les pièces de précision avant la fondation d'un Observatoire. En 1841 et 1842, un comité dont il était membre avec MM. le Dr Borel et Olivier Quartier, fut délégué par le Conseil d'État pour ouvrir une enquête sur l'état sanitaire des doreurs au mercure. Ils visitèrent dans nos montagnes 64 ateliers en activité dont la plupart des ouvriers présentaient à divers degrés les symptômes d'empoisonnement mercuriel, et ils rédigèrent un rapport du plus haut intérêt où ils signalaient les dangers de cette industrie, pratiquée dans bien des cas avec une incurie coupable et faisant ainsi de nombreuses victimes. Ils indiquaient les moyens et les appareils les plus propres à protéger contre les funestes effets des vapeurs mercurielles non seulement les doreurs, mais leur famille et les autres habitants de la maison.

Dès que les procédés de la dorure par le galvanisme et en particulier ceux pour produire le *grainé* eurent reçu leur première application dans notre fabrique d'horlogerie par M. Olivier Mathey, qui les transmit à d'autres, H. Ladame fut délégué avec MM. Nicolet, maire du Locle, et O. Quartier, pour en constater les résultats. Cette expertise donna lieu à un rapport très important du Comité, que publia la Société d'Émulation pour le répandre dans le pays (1844), afin d'engager les doreurs au mercure à délaisser leurs pratiques dangereuses auxquelles ils restaient obstinément attachés, pour adopter les nouveaux procédés par la pile. C'est à la suite de ce rapport que la Société d'Émulation décerna une médaille d'or à M. Olivier Mathey.

(A suivre.) L. Favre.

L'ALIMENTATION D'EAU DE NEUCHATEL

NOTICE HISTORIQUE

1353-1863

(Suite et fin — Voir la livraison d'avril 1887, page 86)

En attendant, les habitants de certains quartiers de la ville[1] continuaient à souffrir de la disette d'eau, comme le prouve le document suivant :

« La Commission des bâtiments s'est rendue dans la possession de M. de Rougemont, procureur-général, pour examiner l'état des tuyaux qui fournissaient ci-devant l'eau à la chèvre du petit bassin de la rue du Pommier, lesquels tuyaux sont consumés et regorgent dans l'une des terrasses de la dite possession; mon dit sieur de Rougemont ayant demandé que la ville lui abandonnât cette eau en cas qu'elle ne voulût pas en faire usage. Sur ce délibéré, la Commission préjuge que la rue du Château éprouve assez fréquemment la disette d'eau et que par cette considération on doit faire les frais de cette réparation. Mais si on prenait le parti d'alimenter la ville par une machine hydraulique depuis la Serrière, dans ce cas, on pourrait accorder à mon dit sieur de Rougemont sa demande en lui imposant le remboursement du coût de la réparation [2]. »

Disons, pour en finir avec la fontaine du Griffon, qu'en 1834 elle recevait encore une partie de l'eau de la source du Suchiez, et que ce n'est qu'une dixaine d'années plus tard qu'elle reçut l'eau des Gorges du Seyon.

Aucun document ne nous renseigne sur l'établissement de la *fontaine des Bercles*, dont la source a dû être abandonnée il y a quelques

[1] Neuchâtel comptait, en 1770, 3,788 habitants; en 1809, 4,745 habitants.

[2] Procès-verbaux de la Commission des bâtiments, du 26 septembre 1809.

années, à cause des impuretés du sol dans lequel elle prend naissance. On peut en dire autant de la *fontaine du Palais Rougemont*, dont la chambre d'eau située derrière le Tertre reçut les infiltrations de matières organiques aussitôt que les maisons de la rue de l'Industrie furent construites et habitées.

*
* *

Pendant l'été de 1832, la disette d'eau se fit sentir au chef-lieu d'une manière extraordinaire; aussi les Quatre-Ministraux chargèrent-ils le président de la Commission des bâtiments d'étudier la question d'une meilleure alimentation d'eau à Neuchâtel. L. Favre, qui depuis 1824 remplissait avec distinction les fonctions de directeur des travaux publics de la ville [1], se mit incontinent à l'œuvre et examina d'abord si les sources de Valangin, dites de la fabrique de chandelles, étaient assez abondantes et constantes pour remplir le but qu'on se proposait. Après de nombreux jaugeages, il acquit la conviction que le volume d'eau qu'elles débitaient était insuffisant et hors de proportion avec les dépenses qu'occasionneraient les travaux à entreprendre. Son attention se porta ensuite sur la Serrière. Toutefois, comme en 1809, le projet d'utiliser cette source dut être abandonné, d'abord à cause des indemnités considérables qu'il aurait fallu accorder aux propriétaires d'usines, et ensuite parce que la faible altitude de la source n'aurait pas permis d'amener l'eau dans les quartiers élevés de la ville, sans employer une force motrice. Le rapport [2] que présenta Louis Favre sur le résultat de ses études et de ses observations, contient des renseignements intéressants sur le *système d'alimentation et de distribution d'eau qui fut introduit en 1834.* Nous en détachons le passage suivant :

« Ayant eu l'occasion, dit l'auteur du rapport, d'observer le cours du Seyon au-dessus du pont du Vauseyon et dans les Gorges, j'ai remarqué qu'au plus fort de la sécheresse de 1832 il restait encore dans le lit du Seyon un courant d'une eau limpide et fraîche d'un volume assez considérable pour remplir la capacité d'un tuyau de 14 cm. de diamètre. Je conçus qu'au moyen d'un barrage et d'une chambre à filtre, on pourrait recueillir en toute saison l'eau nécessaire à l'alimentation de toutes nos fontaines......

« Je cherchai un lieu propre à la construction du barrage et qui fût assez élevé pour permettre aux canaux conducteurs de dominer les bancs de rochers du Vauseyon, et de là diriger leur passage soit par la route de

[1] Voir *Biographie neuchâteloise,* article Louis Favre. Vol. I, p. 356.

[2] Registre des procès-verbaux de la Commission des bâtiments, 1824-1836, p. 203. — Archives municipales.

France, soit par le chemin des Parcs. Je trouvai à une distance de 4 à 500 mètres au-dessus du pont du Vauseyon une position tout à fait propre aux vues que je me proposais; cette localité présente deux rochers sains et à pic très favorables pour servir de culée à la digue. L'élévation de ce point était telle qu'elle satisfaisait à toutes les conditions désirables. Son niveau permettait de faire passer la conduite au-dessus des rochers du Vauseyon, avec une pente de 1 ½ %. De cet endroit qui domine le point culminant de la route de France à la Poudrière, on arrive à la porte du Château avec une pente d'environ 5 %, ce qui permet par conséquent d'abreuver les fontaines les plus élevées. »

Une Commission d'experts[1], nommée par les Quatre-Ministraux, s'étant transportée sur les lieux, donna un préavis favorable au projet présenté par L. Favre, et le Conseil général autorisa ce dernier à exécuter la construction du barrage et de la chambre d'eau à l'endroit indiqué.

D'après les données de L. Favre, *les sources des Gorges du Seyon* (qui n'étaient que l'eau souterraine de ce cours d'eau) ainsi captées, donnaient, au moment de la grande sécheresse, 337 litres par minute au minimum et 670 litres au maximum, c'est-à-dire 500 litres en moyenne, soit environ 100 litres par jour et par tête de population[2].

Le barrage et les chambres à filtres étaient terminés en novembre 1834 et, sur la proposition de L. Favre, le Conseil général décida d'amener ces eaux en ville en suivant le tracé de la route de France. De cette manière, on assurait l'alimentation des quartiers situés sur le sommet et les flancs de la colline du Château, mais en sacrifiant les quartiers de la Boine et du Tertre qui, à cette époque, étaient, il est vrai, peu développés. Les eaux des sources de l'Écluse devaient continuer à alimenter les fontaines du bas de la ville[3] et lorsque, en temps de sécheresse, ces sources viendraient à tarir, celles du Seyon devaient y suppléer.

De la chambre d'eau des Gorges du Seyon au sommet des rochers du Vauseyon, on employa des tuyaux en fer de 0,146^{mm} de diamètre, et de cet endroit jusqu'à la porte du Château, des tuyaux de 0,134^{mm}. La conduite fut placée à 1 m. de profondeur, afin de conserver à l'eau sa fraîcheur en été et de la mettre en hiver à l'abri du gel.

Une somme de fr. 68,000 fut votée pour l'exécution de ces travaux,

[1] Cette Commission était composée de MM. L. Favre, président, Coulon, père, Fréd. Borel, Maximilien de Meuron, Ch. Pettavel, Fréd. Preud'homme et Châtelain, architecte.

[2] En 1834, la ville de Neuchâtel comptait 6001 habitants.

[3] Celles de l'Écluse, de la petite Boucherie, de la Grand'rue, du Faucon, de la place des Halles, du Temple-Neuf et du Vaisseau.

que l'on estimait alors devoir suffire pour assurer au chef-lieu une alimentation d'eau suffisante.

L. Favre signalait dans son rapport un des grands avantages que retirerait la ville de cette *abondance d'eau.* « L'exubérance de toutes nos fontaines, disait-il, servira à maintenir une eau courante dans tous nos canaux-égoûts, ce qui n'a lieu à présent que dans les temps de pluie; par ce moyen, on évitera les frais de curage qui se renouvellent sans cesse, la salubrité publique y gagnera considérablement et la propreté sera plus facile à obtenir. »

Cette nouvelle distribution d'eau fut un progrès réel, mais à mesure que la population augmentait rapidement[1], surtout depuis l'ouverture des chemins de fer (1859) et que la ville prenait plus d'extension, la quantité d'eau destinée à l'alimentation et à d'autres services devenait insuffisante. En 1861, le Conseil municipal nomma une Commission chargée d'examiner la question des eaux dans son ensemble et de lui faire rapport sur le résultat de ses études.

Cette Commission, qui était présidée par M. Paul de Meuron, alors directeur des travaux publics, comptait dans son sein M. Châtelain, architecte, qui avait fait partie de celle qui, en 1834, s'était déjà occupée de cette question, M. Louis Coulon, MM. les professeurs Desor, Gressli, Ladame et Kopp, et plusieurs ingénieurs et architectes. Elle présenta son rapport[2] le 30 juillet 1862 et concluait en recommandant au Conseil municipal comme le système le meilleur et le plus économique :

1° Le choix des eaux de Valangin, c'est-à-dire des sources de la fabrique de chandelles, augmentées par les travaux dans les environs et par l'adjonction, en temps de sécheresse, de celles du Seyon et de la Sorge, convenablement filtrées et prises au-dessus du bourg;

2° Amener ces eaux au Plan par une conduite en fer dans un réservoir pouvant contenir l'alimentation d'un jour entier.

[1] La population de Neuchâtel était :

En	1800	de	4,000	habitants.	En	1850	de	7,821	habitants.
»	1805	»	4,251	»	»	1855	»	8,187	»
»	1810	»	4,600	»	»	1860	»	10,537	»
»	1815	»	5,136	»	»	1865	»	11,169	»
»	1820	»	5,369	»	»	1870	»	12,659	»
»	1825	»	5,705	»	»	1875	»	13,793	»
»	1830	»	5,926	»	»	1880	»	14,927	»
»	1835	»	6,281	»	»	1885	»	15,495	»
»	1848	»	7,354	»	»	1887	»	15,592	»

[2] *Question des eaux.* Extrait des principales pièces relatives à cette question. Imprimé par ordre du Conseil général de la Municipalité. Neuchâtel, imprim. Marolf, 1863.

Dans ses calculs, la Commission supposait une population de 20,000 âmes [1], à laquelle il était nécessaire de distribuer 200 litres par jour et par habitant, pour subvenir à tous les besoins présents et futurs de la ville. En 1834, on était moins exigeant, mais on appréciait les eaux de Valangin à leur juste valeur.

Le Conseil général chargea le Conseil municipal de faire sur les bases indiquées les études de distribution d'eau à Neuchâtel. Ces études, qui devaient comprendre des plans et devis complets, furent terminés en janvier 1863 et soumises à l'examen des ingénieurs G. Bridel et Ch. Jaquemin.

Comme chacun sait, elles provoquèrent la même année la formation d'une société, à la tête de laquelle étaient MM. G. Ritter, ingénieur, G. de Montmollin et P. Jeanrenaud. Cette société demanda à la Municipalité et obtint d'elle la concession pour la fourniture à Neuchâtel des eaux destinées à l'alimentation, aux services publics et à l'industrie, et la société exécuta les plans qui avaient été élaborés.

Nous nous arrêterons ici pour le moment. Cette notice pourra être achevée lorsque les travaux qui ont pour but d'amener à Neuchâtel l'eau des sources du Champ-du-Moulin seront terminés et lorsque l'eau des Gorges de la Reuse aura remplacé dans nos fontaines celle des Gorges du Seyon.

Dr GUILLAUME.

[1] En 1862, Neuchâtel comptait 10,325 habitants.

AU VAL-DE-RUZ

JOURNAL D'ABRAM MAULEY

XVIIIme SIÈCLE

(Suite et fin — Voir la livraison d'avril 1887, page 91)

Cette année de 1772 est particulièrement favorable à la fenaison; chaque soir on rentre du « butin », mais la chaleur est excessive, et le justicier écrit à la date du 27 juin : « Il semble que les tavans (taons) veulent manger gens et bêtes ».

Abram Mauley, en fervent chrétien, va régulièrement à l'église et y communie, mais il faut remarquer qu'il n'abuse pas du nom de Dieu. Nous avons vu qu'il note sans commentaires et sans émotion les jugements et les exécutions de criminels. Il assiste à d'autres événements importants, aux remontrances, aux séances de la Communauté, aux enterrements, aux « baptisés », et il semble que ce serait le moment d'exprimer alors les vœux qu'il adresse certainement à Dieu, mais il lui faut pour cela des circonstances d'une autre nature.

Le 2 de mars, il va à la foire de Berne où il achète quatre bœufs; la difficulté est de rentrer à la maison en deux étapes en couchant à Aarberg; mais tout se passe bien, et il écrit à la date du 4: « Dieu soit loué, les bœufs sont bien venus ».

Le 9 mai, après avoir ensemencé tous ses champs, il sème encore une « émine d'orgée » à la Joux-du-Plâne : « C'est notre reste, écrit-il, nous sommes prêts, par la grâce de Dieu. »

Ce caractère du paysan, pour qui les bœufs et les foins priment tout, se remarque dans la note du 4 juin :

« Jeudi nous sommes allés nous deux ma femme au Côti chez mon beau-fils; l'Henriette y alla déjà hier le soir. La petite à mon beau-fils

est morte; nous l'avons enterrée aujourd'hui l'avant midi. Et nous sommes venus à la maison; nous sommes allés repiocher les pommes de terre, moi, ma femme, l'Henriette, la Juliane; Abram est allé ce bon matin porter des plantes à la montagne et ils ont planté, lui et la Rose. »

On n'a pas le temps de s'apitoyer sur la mort d'un enfant, il faut « repiocher » les pommes de terre, ce qui est plus sérieux, et l'on se met à la besogne avec la femme et les filles, au retour de l'enterrement. Cela manque certainement de tendresse, mais une robuste poésie se dégage de ces pages de bonne foi.

« 16 février 1777. — Dimanche j'ai été tout le jour à la maison; on a publié la première « annonce » à ma fille Juliane avec Jean-David de feu Jean-David Tripet de St-Martin; le dit Tripet a donné pour boire un coup aux garçons du village, 105 batz. »

« 22 février. — Samedi je suis allé à Valangin au plaid; il n'y a rien eu, mais nous y étions toute la justice pour prendre les arrangements nécessaires pour recevoir un nouveau maire qui est Jean-Frédéric, fils de notre ancien maire Georges de Montmollin. »

« 24 février. — Lundi je suis allé à Valangin à un conseil de bourgeoisie à l'extraordinaire au sujet du renouvellement d'alliance avec la France et le Corps helvétique, et au sujet du loto génois, soit loterie, ou volerie d'un M. Maurer de Berlin qui veut l'établir dans cet état; il a l'approbation de notre souverain; et les quatre bourgeoisies, Landeron, Neuchâtel, Boudry et Valangin écrivent toutes les quatre conjointement à Sa Majesté le roi de Prusse, notre souverain, par une très humble supplication qu'il aie la bonté de retirer la patente qu'il a accordée au dit Maurer et défendre toute sorte de telles loteries et jeux de hasard. J'ai eu 12 batz pour ma journée. »

« 28 février. — Vendredi j'ai été tout le jour à la maison; nous avons un peu scié de bois dur, nous deux la Marianne Monmary qui file chez nous, l'avant midi; et l'après midi Jean-David Tripet et ses frères sont venus chercher le trousseau à ma fille Juliane; nous avons bu un coup. »

« Samedi j'ai été tout le jour à la maison, ma fille Juliane s'est épousée aujourd'hui avec Jean-David Tripet, nous avons bu un bon coup devant qu'ils aient sortis; mes deux filles, l'Henriette et la Rose, sont allées avec eux à l'église, et elles y ont resté jusqu'au soir, ils n'ont rien fait de noce, il a fait bien beau temps. Le bon Dieu veuille répandre ses plus précieuses bénédictions à leur mariage et à leurs entreprises. »

« 9 mars. — Dimanche j'ai été à l'église à St-Martin, et le reste du jour à la maison, les garçons du village ont bu la barrure de ma fille Juliane; ils se sont bien divertis; ils ont été tous sages. »

« 13 mars. — Jeudi j'ai été à Neuchâtel; toute la justice y a été; nous sommes allés tous chez M. notre nouveau maire qui a reçu son brevet de maire de Valangin, le complimenter sur son avancement et lui faire sentir notre joie qu'il succède à M. son cher père Georges de Montmollin; nous avons été reçus fort gracieusement, et nous sommes allés toute la justice dîner à la maison de ville de Neuchâtel, pour chacun six piécettes. Messieurs nos maires, ancien et nouveau, nous ont envoyé chacun 12 bouteilles de bon vin. J'avais monté ma jeune jument de 3 ans. Il a fait mauvais temps tout le jour, de la pluie et de la neige. »

« 13 avril. — Dimanche j'ai été à l'église à St-Martin, et le reste du jour à la maison. L'après-midi on a été sous les armes à Dombresson pour la première fête de l'année. Mes deux fils y ont été, Abram et Jean-Frédéric. »

Le père et les fils sous les armes! Ce détail, qui n'est pas sans charme, nous dit que les hommes demeuraient au service plus longtemps qu'aujourd'hui.

« 21 avril. — Lundi, j'ai été à Neuchâtel; toute la justice y a été en habit noir, manteau et épée. Nous avons accompagné M. notre nouveau maire joncre Jean-Frédéric de Montmollin; on y a prêté le serment de maire de Valangin à Conseil d'Etat. Il a fait dîner toute la justice à la salle du concert; il y avait 82 personnes: un repas splendide comment je n'en ai jamais vu un pareil de toutes sortes de mets. »

Le titre de joncre, corruption de junker (noble), nous venait de Prusse.

« 26 avril. — Samedi je suis allé à Valangin au plaid; toute la justice y a été, c'est aujourd'hui qu'on nous a présenté M. notre nouveau maire Jean-Frédéric de Montmollin qui a siégé aujourd'hui. Pour son entrée, la justice a donné un beau dîner à M. le maire et à tous ceux qui l'accompagnaient. Nous étions 25 personnes, et nous avons invité tous les pasteurs du Val-de-Ruz qui étaient six; nous étions 60 à table; tous les grenadiers du Val-de-Ruz y étaient pour tirer les santés. M. le maire leur a donné 5 louis d'or pour boire à sa santé; on s'est bien diverti. On ne sait pas encore ce qu'il nous en veut coûter, notre compte n'est pas encore fait. Et le soir, à la maison, nous avons bu un coup chez nous avec nos grenadiers. »

« 29 avril. — Mardi j'ai parti le bon matin avec mon fils Jaques-

Henri pour le mener à l'Allemagne pour apprendre l'allemand. Nous sommes allés à Bargen. J'ai fait marché pour un an chez le maire Kënel du dit Bargen, je donne 10 louis neufs, et un « traingelte », et il ne doit rien travailler, que de mener les chevaux au marais et les aller chercher. Nous sommes allés coucher à Aarberg, j'y avais affaire, et il y a un petit fils du maire qui est venu chercher les hardes à mon fils que George Renaud m'a amenées à Aarberg qui avait son char et son cheval et qui va rechercher sa fille à Puétigne (probablement Buetigen). »

« 26 mai. — Lundi je suis allé à la foire de Boudevilliers ; j'ai monté mon bidet, il a fait un mauvais temps de pluie et de neige ; il y a un pied de neige à la montagne. »

« 27 mai. — Mardi j'ai été tout le jour à la maison ; nous avons bu un coup nous deux le compère Jean-Jaques Favre qui m'est venu payer le vin qu'il a eu de moi pour l'enterrement d'une de ses filles ; et nos femmes ont lavé la lessive. Ma fille Juliane a accouché d'un fils ce matin. »

« 3 juin. — Mardi le mal a pris ma femme en se levant comme une espèce d'apoplexie. Elle n'a point de force du côté droit du bras, et de la jambe. Et j'ai mené herber mes 4 bœufs à l'Echelette, ils me coûtent les quatre 32 louis d'or et 3 écus neufs. J'ai mené un sac de son et de sel pour les bœufs avec le bidet qui vaut 37 batz. Et le soir à la maison, ma femme ne va pas plus mal, j'y ai fait un secret que Pierre a eu la bonté de m'indiquer qui est un emplâtre. »

« 4 juin. — Mercredi ma femme va un peu mieux. Nous sommes allés à la Joux-du-Plâne nous deux l'Henriette planter notre jardin vers la petite maison chez Vuilleumier ; mon fils Abram nous a aidé. Et le soir à la maison, il a fait bien chaud, mais il a fait bien du temps contre Bourgogne ; ma femme parle plus à son aise que ce matin, Dieu soit loué. »

« 16 juin. — L'ancien David-Pierre Morthier est venu voir ma femme ce soir ; il a donné quelque chose, il espère que l'affaire veut bien aller avec l'aide de Dieu. »

« 23 juin. — Lundi j'ai été à la maison jusqu'à midi, il a fait bien de la pluie l'avant-midi. Et l'après-midi je suis allé à St-Martin voir mon beau-fils Jean-David Tripet ; il a pris une purge, et il purge bien. J'espère avec l'aide de Dieu que son affaire ira bien. »

« Le commencement du mois de juillet 1777. Mardi nous sommes tous allés à Valangin à la Générale Bourgeoisie ; mes fils estaient mes gardes, Abram et Jean-Frédéric, et mon fils David a été garde à mon beau-fils, Abram Girard avec son frère Jean-Louis Girard ; tout s'est

passé fort bien et tranquillement; on a mis pour maître-bourgeois du bourg de Valangin le justicier Jacob Quinche, et pour le Val-de-Ruz le justicier Abram-Louis Mojon, et pour les montagnes le justicier Jonas-Pierre Courvoisier de la Chaux-de-Fonds. Et on a mis conseiller pour notre Communauté l'ancien Abram-David Favre du petit Chésard. Il a fait assez beau temps le matin, mais la pluie est venue contre onze heures et elle a continué tout le reste du jour et toute la nuit ; il a fallu aller compter les voix dessous une tente de cabaretier; on n'a pas pu durer sur le parquet, et on a pourtant prêté le serment aux maîtres-bourgeois, et au boursier sur le parquet qu'il faisoit un temps déplorable. Et on a fait boursier le greffier David Guyot de Boudevilliers, nous nous sommes bien divertis en soupant; nous y avons été jusqu'à deux heures du matin et nous sommes venus à la maison, il s'est pourtant arrêté de pleuvoir; je ne suis rien allé coucher, il était jour quand j'ai été à la maison. Je me suis habillé pour aller à la foire de Neuchâtel. »

Les bourgeois de Valangin se réunissaient, dans les assemblées de Générale Bourgeoisie, autour d'une estrade en bois dressée à cet effet, c'est ce qu'Abr. Mauley appelle le parquet.

« 16 juillet. — Mercredi je suis allé à Valangin, toute la justice y a été pour le criminel Charles-Frédéric Sandoz, tailleur, qui a tué Pierre Dubois en se battant à coups de trique qu'on jugea samedi à avoir la tête coupée. Le gouvernement lui a fait grâce pour la vie; on l'a fustigé, marqué et banni pour 101 ans et déclaré « fauguelfrey » s'il rentre sur ses terres, si quelqu'un le tue il est bien tué, la Seigneurie ne fera aucune recherche. Le jugement n'était pas unanime; nous étions *six* pour le bannissement et la marque, et *dix-huit* pour être décollé. »

« 29 juillet. — Mardi je suis allé à Valangin. On m'est venu citer hier le soir pour aller examiner un prisonnier qui est Laurent Robert, Laurent des Planchettes, cabaretier du Lion d'or. Il a volé des toiles et autres marchandises qu'il a vendues. »

« 18 décembre. — Jeudi j'ai été tout le jour à la maison. J'ai changé mon petit justaucorps de drap bleu qu'Aubert m'avait donné, il y a une quinzaine d'années, avec 6 aunes et demie de peluche grise avec les Juifs qui ont couché chez nous. J'ai rendu 73 batz et j'ai acheté une aune de petit molleton, qui a passé 5/9 de large, qui me coûte 24 batz. Et au bout d'un moment, les Juifs sont revenus chez nous avec Bel et un autre négociant qui a fait deux « troques » avec les Juifs. Il a donné deux bagues d'or à diamant contre 4 aunes de drap bleu et une tabatière d'argent contre une aune et demie de même drap bleu; le Juif a rendu

un demi écu neuf. En remettant les étoffes sur leurs raffes, ils ont repris tout ce que j'avais changé et acheté. Au bout d'un moment je m'en suis pris garde et nous avons couru après, nous deux mon fils David. Nous les avons rattrapés au petit Chésard, je les ai ramenés à la maison, je les ai menacés d'envoyer chercher la maréchaussée pour les conduire à Valangin. Ils m'ont prié de les laisser sortir : j'ai dit s'ils voulaient laisser du drap pour gage qu'à la bonne heure. Ils m'ont laissé 5 aunes et demie de drap bleu jusqu'au lendemain du nouvel-an que je voulais faire tenir justice contre eux et ce qu'il en coûterait qu'ils le payeraient. »

« 21 décembre. — Dimanche de communion j'ai été à l'église à St Martin ; j'ai communié. Le sautier Pernod a dîné avec nous ; il m'a apporté un ordre de la Seigneurie pour faire incessamment la garde à Pertuis à l'égard d'une maladie épidémique qui s'est manifestée à Souabe et à ses environs, de ne laisser entrer aucune personne ni marchandises quelconques depuis ces pays, non plus qu'aucun Juif. Et nous sommes allés à communauté après le catéchisme et nous avons tout de suite envoyé deux gardes à Pertuis pour faire la garde jour et nuit ; on y veut aller à tour. »

Ce cahier de fort papier jauni, aux pages recroquevillées et salies sur les bords, était muni de fils destinés à le suspendre à un endroit où le justicier le prenait chaque soir pour y consigner ses notes. Il faut remarquer qu'il n'y a pas une lacune, pas une défaillance dans sa rectitude : la température du matin et de la soirée, celle de la nuit même y sont régulièrement notées. On voit en Abram Mauley une nature bien trempée, un paysan dans l'acception complète, la plus élevée du mot, fait pour le travail, pour la lutte, intelligent et sans cesse conduit par la raison, une nature propre à tous les exercices : il est sans cesse en course, tantôt à pied, tantôt à cheval, tantôt au plaid, au conseil de bourgeoisie à Valangin, en remontrance à Neuchâtel ou « contre » les foires de Renan, Morat, Neuchâtel, Fribourg et ailleurs, ne se plaignant jamais d'une fatigue, bon compagnon, mais sobre, car il indique les rares fois où il boit bouteille avec les amis. Son langage est plein de mots agrestes d'où s'exhalent une robuste saveur de terroir, des senteurs de forêts et les chaudes émanations du bétail bien nourri : ses bœufs, ses vaches sont pommelés, « bochardés »[1], « ramelés », « motelés »[2], ou faules (fauves) ;

[1] Ce mot signifie vraisemblablement qui a des boutons autour de la bouche, il paraît venir de « bouchère », c'est-à-dire barbuquet (un bœuf bochardé serait tacheté aux naseaux).

[2] Motelé, tacheté, étoilé.

pendant l'hiver il a décombré les closels, « replatené »[1] l'écurie, « échapelé »[2] les faux et « équarré » des lattes pour barrer le jardin. Il « étive »[3] les tonneaux et transvase les bons vins rouges qu'il achète à Hauterive, à Saint-Blaise et à Cornaux dans de petits « boler »[4]; il a vanné et criblé de « l'orgée ». S'il fait trop mauvais, il ne sort pas le dimanche, chose rare, et il la consigne : « Dimanche, je m'ai gardé; il a fait un fort temps de neige fondue. » — Les fils sont sans cesse en route avec les chevaux pour chercher des « logées » de bois; quand on a tué un bœuf, on en fond le suif pour faire des chandelles au moule. Les jours de marché, on conduit le bois à Neuchâtel, ainsi qu'une certaine quantité de beurre. A côté de la vente du bois de chauffage, il y a le bois de construction pour les charpentiers, celui dont on fabrique les « ancelles » et celui qu'on scie par billons. Malgré le mauvais temps, le père et les fils vont toujours aux foires où ils vendent et achètent continuellement. « Les bêtes rabaissent », écrit le justicier. En général, il est content du bétail qu'il ramène; une fois cependant, il note qu'il a acheté une jument médiocre.

Aux premiers beaux jours, il va « semorer » quelques pièces, c'est-à-dire labourer un champ demeuré en jachère, il faut « bumenter »[5] de tous les côtés, il sème certains terrains à la « moiteresse » : « nous avons rompu[6] à Champ Manet pour y semer du lin, on a « herbé » les vaches ». Une fois la fenaison commencée, on met le foin en *« chillenets »* (petits tas) jusqu'au lendemain. Les deux fils interrompent le travail de temps en temps pour aller sous les armes à Dombresson ou à une « vauquille », d'où ils rapportent une « tétière » (théière) ou un « ballon » (soupière).

A notre grand regret, nous ne savons si le justicier Abram Mauley continua longtemps encore son journal. Nous le désirons, car cette bonne figure neuchâteloise, peinte par elle-même, caractérise bien la vie rurale du Val-de-Ruz au XVIIIme siècle. Ses manuscrits se retrouveront-ils? Pourrons-nous y chercher encore l'accent du passé? C'est ce que nous souhaitons vivement.

A. Bachelin.

[1] Replatené, recouvert avec des plateaux ou des planches.

[2] Echapeler, aiguiser une faux.

[3] Etiver, étuver, laver à l'eau bouillante.

[4] Boler, tonneau.

[5] Bumenter, mettre du fumier dans un champ ou une vigne.

[6] Rompre, labourer un champ pour y semer autre chose que ce qu'il a produit l'année précédente.

UNE VIEILLE HISTOIRE

CONTE SAGNARD

Ceux qui n'ont pas connu Félix-Henri Péter, le vieux tailleur de Marmoud, ne savent pas ce que c'est que d'entendre raconter une histoire, mais là, ce qui s'appelle raconter par le menu, en mettant les points sur les *i,* avec les dates, an, mois et jour, sans oublier le temps qu'il faisait, et le reste!

C'est qu'il en avait emmagasiné dans sa mémoire, Félix-Henri, depuis qu'il était en âge de raison! et il y avait du temps de cela!

Le vieux tailleur avait toujours été un homme d'ordre, pratiquant le précepte: chaque chose à sa place et une place pour chaque chose.

C'est une belle chose que l'ordre; mais on a beau dire: n'en a pas qui veut; c'est un don de nature.

Félix-Henri en avait tant, lui, que je me représente sa provision d'histoires soigneusement arrangée, alignée, classée, étiquetée dans les cases de son cerveau, par ordre de dates, comme le vin des bonnes années dans les compartiments d'un bouteiller. S'il en était autrement, comment, je vous le demande, ce conteur par excellence eût-il si bien pu mettre la main dessus, sans jamais faire de confusion, quand on lui disait:

— Voyons, Félix-Henri, une petite histoire de telle époque, du temps de la reine Berthe, ou des guerres avec le Bourguignon?

Comme de juste, ses plus vieilles étaient les meilleures: les histoires se bonifient en vieillissant, c'est comme le vin.

Bref, quand même le vieux *cosandier* n'aurait pas eu son pareil pour tailler une culotte ou un habit carré, je crois qu'on l'aurait pris en journée pour le plaisir de l'entendre raconter! Et puis, ce qui est bien une chose à considérer, c'est que plus il parlait, plus son aiguille allait vite, au rebours de certaines gens qui ne savent pas dire cinq mots de suite sans se croiser les bras ou tourner leurs pouces.

La dernière histoire que je lui ai entendu conter chez nous, vaut la peine d'être rapportée; seulement je ne vous garantis pas de la dire comme lui!

C'était à la veillée, autour des globes; ma mère et ma vieille tante travaillaient à leur coussin à dentelles; vis-à-vis, Félix-Henri, son bonnet de coton blanc sur les oreilles, inclinait sa figure toute ridée sur sa besogne, laquelle

n'était autre que mon habit de communion ; car il faut savoir qu'aux fêtes de Noël prochaines, je devais faire ma ratification, ayant l'âge de raison requis lequel est dix-sept ans, comme vous savez, pour les garçons. Quant aux filles, c'est bien connu que l'escient leur vient plus tôt; et la preuve, c'est que mes sœurs qui avaient communié à seize ans, n'avaient pas eu la moitié autant de mal que moi à apprendre par cœur les quatre dernières sections du catéchisme, traitant des devoirs des catéchumènes.

Justement, comme on me voyait aux prises avec les réponses de la trente-septième et avant-dernière section que j'étudiais pour la première fois, tout le monde autour de moi se gardait de souffler mot, de peur d'augmenter les difficultés de ma tâche.

Mais cette charitable attention ne suffisait pas à me préserver des distractions, mon esprit étant aussi habile pour en trouver autour de moi, que rétif à se fixer sur le sujet qui aurait dû l'occuper exclusivement.

Par exemple, tout en répétant machinalement : — « Le second devoir de la vigilance est de prendre garde aux tentations et de les éviter », — je considérais avec une attention émerveillée les mouvements automatiques de la main du tailleur tirant activement l'aiguille, et j'en constatais l'effet sur la cadenette et la mèche de son bonnet, qui sautillaient en cadence à chacune de ces secousses.

Mon père, assis devant son établi, n'était pas sans s'apercevoir que le catéchisme ne m'absorbait pas comme il eût fallu. De temps à autre, il me lançait un regard d'avertissement, et finissait par me prendre le livre des mains.

— Est-ce que tu sais, Charles-Auguste ? prononçait-il d'un ton sévère. Voyons *voir :* — Combien la vigilance renferme-t-elle de devoirs principaux ?

A quoi je répondais sans broncher : — La vigilance renferme deux devoirs principaux.

Cela je le savais à merveille; mais le reste..... hélas! Le fait est que mon père me fit sur-le-champ mettre en pratique le second devoir de la vigilance, en m'obligeant à tourner le dos à la tentation, ce qui eut pour heureux résultat qu'au bout d'une demi-heure d'étude consciencieuse, la section tout entière était logée dans ma mémoire.

Il y eut un soupir général de soulagement quand mon père se déclara satisfait et dit : — Cette fois, ça y est; va ranger ton catéchisme.

Vous comprenez qu'après ce long et pénible silence, tout le monde avait besoin de se détendre.

Mon père sortit de dessous l'établi sa grande tabatière en écorce de bouleau, l'ouvrit par la lanière de peau, après l'avoir tapotée de l'ongle, et la fit passer à la ronde.

— Sans vous commander, Félix-Henri, dit-il au vieux tailleur qui humait sa prise avec satisfaction, ça ferait du bien de vous entendre raconter quelque chose. *Qué vous*, tante ?

— Je crois bien! répondit-elle, Félix-Henri parle comme un livre; on resterait bien toute la nuit à l'entendre. Si c'était un effet de votre complaisance, Monsieur Péter!...

A une requête présentée sous une forme aussi révérencieuse, comment le vieux *cosandier* eut-il pu répondre par un refus ? Au surplus on n'avait jamais à le presser beaucoup pour lui faire entamer une narration.

Ayant avoir pris une nouvelle aiguillée de fil, il commença en ces termes :

— Or donc, il y a présentement trois cents ans que Jeannin Vuille, l'ancêtre de tous les communiers d'aujourd'hui, a acensé du Seigneur de Valangin, Jean d'Aarberg, sa grande pâture des Quignets, depuis le chemin du Mont-Dard jusqu'à celui de la Charbonnière.

Tout le monde sait, à la Sagne, que c'est depuis ce temps qu'on peut dire avec vérité: Combe des Quignets, Combe à procès. Comme de juste, Jeannin et ses après-venants avaient à cœur de maintenir leurs droits envers et contre tous, et d'étendre le plus possible les limites de la vaine pâture.

Comme de juste aussi, ce n'était pas du goût des voisins, tant particuliers de la Sagne que communes du Vaulx-de-Reu.

— Témoin, dit mon père, les démêlés que le cousin David Matile a présentement avec Guillaume Vuille par rapport à ce que leurs pâtures se joûtent.

— Justement! continua le vieillard. Témoin aussi le procès pendant depuis des années entre les Vuille et Joël Sandoz pour les limites de la petite Charbonnière. Il n'y a pas à dire : cette combe des Quignets c'est une fameuse vache à lait pour les gens de justice et les gratteurs de papier!

Or donc, par une belle nuit du mois d'août 1476, un des hommes préposés par Jeannin Vuille pour faire respecter son droit par gens et bêtes, saisit une vache qui pâturait induement sur le pré des Quignets. Le brévard l'ayant prise par la corne, se disposait à l'emmener dans la « loge » de la pâture pour l'y garder jusqu'à ce que son propriétaire vînt la réclamer en payant l'amende, quand il vit sortir du bois voisin un homme armé d'une pique et qui se mit à lui courir sus.

Il faisait un si beau clair de lune que le brévard, un nommé Isaac Perrenoud, eût aisément pu voir à qui il avait affaire; mais l'homme avait la figure mâchurée comme un ramoneur ou un nègre d'Afrique: ni vu ni connu!

Perrenoud l'attendait de pied ferme, en tenant toujours sa vache; il avait un fort bâton ferré, et c'était un jeune luron qui n'avait pas peur du premier venu.

— Si tu ne laisses aller cette bête, malheur à toi! cria l'homme noir en brandissant sa pique.

Perrenoud fit le moulinet avec son gourdin et répondit sur le même ton :

— Malheur à toi-même si tu me touches, larron de nuit, qui te mâchures la face pour mieux ressembler au diable! Arrière, ou je t'assomme! Tu n'auras ta vache qu'en payant les deux batz du gage de nuit, entre les mains du lieutenant de justice.

L'homme recula, mais c'était un rusé compère : il se mit à aiguillonner la vache de la pointe de sa pique, tant et si bien que Perrenoud avait toutes les peines du monde à la tenir, et que finalement la pauvre bête, se croyant piquée

des *tavans,* renversa le brévard d'un coup de tête et prit la fuite au grand galop, la queue en l'air.

Quand Perrenoud, fou de rage, se fut levé et voulut tomber sur l'homme à la pique, il le vit descendre la pâture, lui et son ombre qui n'en finissait pas, en faisant des enjambées de six pieds.

Mais le brévard n'en voulut pas avoir le démenti : il se lança à la poursuite du larron en jurant par tous les Saints du calendrier — en ce temps on était encore catholique à la Sagne, — qu'il lui romprait tous les os, ou qu'il y perdrait son nom. C'était un serment téméraire, et Perrenoud aurait mieux fait de ne pas le lâcher. Mais voilà, quand la colère vous tient, on ne se connaît plus. Et puis peut-être qu'un papiste comme lui ne croyait pas mal faire : En ce temps on n'avait pas la sainte Écriture, ni le catéchisme d'Osterwald pour vous apprendre « qu'on jure témérairement quand on fait un serment inconsidérément et sans y avoir bien pensé », et....

— Et quand on s'engage à faire des choses mauvaises ou impossibles, — terminai-je tout fier de pouvoir venir en aide au conteur,

— C'est bien ça, mon garçon, me dit-il en approuvant d'un signe de tête. Et mets-le en pratique mieux qu'Isaac Perrenoud, puisque tu le sais si bien.

— Alors il n'a pas pu rattraper l'autre ? demandai-je, plus désireux de connaître la suite de l'histoire que d'entendre de la morale.

— Non, c'était plus facile à dire qu'à faire, reprit le narrateur. Après avoir couru comme un lièvre, ou plutôt comme un loup qui poursuit sa proie, le brévard s'arrêta au bas de la pâture pour écouter. On n'entendait pas d'autre bruit dans la combe que celui de l'eau du bied sur les grosses pierres qui encombrent son lit. De quel côté aller ? L'homme et la vache pouvaient aussi bien, une fois arrivés sur le chemin, être allés en haut, vers le Mont-Dard et Tête-de-Ran, qu'en bas, pour sortir de la Combe. Perrenoud comprit qu'il n'y avait plus rien à faire qu'à reprendre sa garde, et il remonta vers la loge de la pâture en sacrant comme un païen.

Je vous réponds qu'en ce moment il n'aurait pas fait bon le rencontrer !

Vous pensez peut-être que Perrenoud raconta l'aventure à Jeannin Vuille ? Eh ! bien, non, ni à lui, ni à personne : il avait son plan.

Huit jours après, un dimanche, en sortant de la messe — la chapelle n'était point en ce temps entre Miéville et le Communet, mais sur les Chéseaux — une dizaine d'hommes entraient à la maison de commune pour se rafraîchir. Si ç'avait été en hiver, je dirais « pour se réchauffer ». Rien de nouveau sous le soleil ; prenez les gens d'alors, prenez ceux d'aujourd'hui, c'est toujours la même histoire ! la soif est de tous les temps !

Tout en se rafraîchissant, on parlait de choses et d'autres, principalement de la guerre des Suisses contre le Bourguignon, et des volontaires de la Sagne qui, après être revenus sains et saufs des batailles de Grandson et de Morat, étaient repartis, la hallebarde sur l'épaule, pour aider au duc de Lorraine à reprendre son bien.

Isaac Perrenoud était là qui ne disait pas grand'chose, mais qui regardait chacun du coin de l'œil. Son affaire des Quignets lui était restée sur le cœur !

Depuis lors il croyait voir partout l'homme mâchuré, et soupçonnait tout le monde.

— Ça m'étonne, lui dit un des buveurs, que tu ne sois pas *départi,* toi, Isaac!

— Départi? où ça?

— Eh! bien, par là, où on se bat, où le gros Claude, Abram Perret, Tite Mathey, les frères Descœudres, Joël Tissot et les autres *sont été!* Tu as pourtant « le bras à la manche » et puis un garçon comme toi, qui n'a ni femme ni enfant!....

Celui qui parlait de cette manière à Isaac Perrenoud, était Jonas Comtesse, un long sec de cinquante et des années, qui demeurait à la première maison de Marmoud. On ne le tenait pas en grande estime; il avait toujours passé pour avoir les doigts longs et prendre trop de soin de ce que les voisins laissaient traîner. Il faut dire que cette habitude ne l'avait pas enrichi.

Isaac Perrenoud le regarda de travers, et répondit sèchement:

— J'ai ma mère à entretenir; d'ailleurs est-ce que je ne suis pas engagé chez Jeannin Vuille?

— Ah! c'est juste, pour garder sa pâture. A propos, c'est-il vrai qu'une de ces nuits on t'a joué un tour?...

Perrenoud le regarda droit dans les yeux:

— Un tour, dites-vous, à moi? où ça? qui?

— Où est-ce que ce serait, sinon aux Quignets? Il paraîtrait qu'une vache que tu voulais gager t'a mis les quatre fers en l'air.

— Qui est-ce qui vous l'a dit, Jonas? la vache?...

Le jeune homme parlait d'un air tout bon enfant, mais ses yeux brillaient comme ceux d'un chat qui guette une souris.

— Farceur, va! dit l'autre en clignant de l'œil. Qui me l'a conté?... sur ma parole, je n'en sais plus rien.

— C'est peut-être le maître de la vache, hein?

— Je te dis que je ne me rappelle plus!

Là dessus Jonas Comtesse vida son gobelet et fit mine de s'en aller.

Mais Perrenoud s'appuya contre la porte et dit aux autres buveurs qui le regardaient ébahis:

— Vous avez bien entendu ce que Jonas Comtesse ici présent vient de raconter?

— Eh! bien, après? fit Jonas d'un air offensé. Si ce n'est pas vrai, dis-le, et laisse-moi passer!

— Oh! c'est la pure vérité! mais vous n'avez pas tout dit, Jonas; attendez de sortir que j'aie fini l'histoire. Le maître de la vache était à l'affût sous les sapins. Comme un larron et un brigand, il est accouru, la figure mâchurée pour n'être pas connu, et de la pique dont il était armé, m'a menacé de me transpercer si je ne laissais aller la vache. Quand le traître a vu que mon bâton ferré ne craignait pas sa pique, il a aiguillonné sa bête au point de la faire devenir enragée. C'est alors qu'elle m'a renversé sur le dos, en partant comme le vent, avec son larron de maître.

Quand le brévard eut fini de parler, il saisit brusquement Comtesse par

les deux bras, et le secouant violemment il cria: — Et le larron, c'était vous, méchant gueux!

Tous ceux qui étaient là les entourèrent aussitôt, cherchant à apaiser Perrenoud.

— Allons, allons! Isaac, disaient-ils, as-tu perdu le sens?

— J'ai toute ma raison, n'ayez peur. Seulement, quand on a assez longtemps couru après un renard et qu'on finit par l'attraper, on le tient bien!

Et il secouait derechef le long Comtesse, qui criait, rouge de colère:

— Veux-tu me lâcher! Prouve-le que c'est moi! Tu me le payeras, par la mort! tu me le payeras! jeune insolent!

Mais il avait beau se démener: ce qu'Isaac Perrenoud tenait une fois, il ne le lâchait pas aisément. Au reste, il ne faisait pas d'autre mal à Comtesse que de lui serrer les bras dans ses poignets de fer, en lui donnant des secousses comme font les gens du vignoble à leurs pruniers pour en faire tomber les fruits. C'était une manière de se décharger le cœur.

— Voyons, Isaac, fit enfin l'hôtelier en s'interposant, c'est bon comme ça! D'ailleurs c'est vrai qu'il faut prouver son dire, quand on accuse les gens!

La première colère de Perrenoud était passée; au fond, il n'était pas méchant. D'une dernière poussée il envoya Jonas Comtesse s'asseoir sur un banc, et répondit à l'aubergiste:

— La preuve est toute simple: je n'ai pas dit un traître mot de l'aventure à âme qui vive, pas même à Jeannin Vuille, pas même à ma mère! Comment Jonas Comtesse en aurait-il eu connaissance, à moins d'être le larron en personne?

— Est-ce que le larron, comme tu dis, ne peut me l'avoir contée? dit Comtesse qui était resté sur son banc à se frotter les bras l'un après l'autre. Je te dis que tu me payeras cette avanie. Mécréant, va! porter la main sur un père de famille! attenter à son honneur!

Perrenoud haussa les épaules d'un air méprisant.

— Votre honneur, Jonas, parlez-en! dans une mâchoire ébréchée, une dent de plus ou de moins, ça ne tire pas à conséquence!

Tout le monde éclata de rire; on connaissait l'homme et sa réputation.

— D'ailleurs, ajouta Perrenoud, si vous tenez la chose du maître de la vache, vous direz son nom à M. le maire, à qui je vais de ce pas porter ma plainte. Qu'il soit prouvé que je vous ai injustement accusé, et vous aurez toute liberté de me secouer comme j'ai fait... si vous pouvez! Quant au reste, je vous ferai telle amende honorable qu'on exigera, à la réserve, toutefois, de déclarer que je vous tiens pour un digne père de famille!

C'était un fait notoirement connu que Jonas Comtesse traitait femme et enfants comme son bétail, ne ménageant aux uns et aux autres ni les mauvaises paroles ni les coups de trique.

Aussi ne fit-il que grommeler entre ses dents comme un mâtin qui voudrait bien mordre, mais qui se sent muselé. Voilà ce que c'est que d'avoir mauvaise conscience!

Quand il vit Perrenoud mettre la main sur le loquet pour s'en aller trouver le maire, le long Comtesse se remua sur son banc comme quelqu'un qui

s'est assis dans une fourmilière; il finit par suivre le jeune homme dehors avec la mine d'un chien fouetté. Il est aisé de comprendre ce qu'il allait faire: le renard se sentait pris, mais il voulait tâcher d'étouffer l'affaire en payant au brévard les deux batz du gage, et même davantage, s'il le fallait, à condition qu'il consentît à se taire.

— Point, point! répondit Perrenoud avec mépris. Me prenez-vous pour votre compère? je ne fais rien qu'à visage découvert moi! C'est entre les mains de M. le Maire que le gage sera payé! Toutefois, par égard pour votre femme et vos enfants qui ne sont point responsables de vos vilaines actions et n'en doivent point pâtir, je ne dirai rien en justice de vos menaces, de la pique et du déguisement, toutes choses qui vous vaudraient pis qu'une amende.

. . . .

Ici le conteur fit une pause: il avait besoin de boutons pour mon habit et les demanda à ma mère.

Pendant que mon père profitait de l'occasion pour faire passer sa tabatière, je dis étourdiment:

— Perrenoud a été bien trop bon: à sa place, j'aurais bel et bien fait coffrer ce gueux de Comtesse, il l'avait joliment mérité.

Mon père me jeta un regard sévère.

— Prends seulement exemple sur lui, Charles-Auguste! Ce Perrenoud était un garçon de cœur. C'est comme ça que je les aime: forts de poignet, francs de langage, pitoyables de cœur. Il avait beau être catholique, il devait mieux savoir son oraison dominicale que certains catéchumènes du jour d'aujourd'hui, puisqu'il pratiquait le pardon des offenses.

Ma tante Julie qui, ayant un faible pour son neveu, n'aimait pas le voir sur la sellette, demanda au vieux tailleur si l'histoire était finie.

— Elle pourrait finir là; dit-il en hochant la tête. Mais ce n'est que le commencement d'une autre, trop longue pour être entamée ce soir. Si vous êtes d'accord, on la gardera pour demain.

O. Huguenin.

HENRI LADAME

1807-1870

(Suite et fin — Voir la livraison de mai 1887, page 105)

L'année 1841 fut marquée à Neuchâtel par une création qui promettait un brillant avenir dans le domaine de l'enseignement; jusqu'alors les hautes études avaient été entièrement à la charge de la Bourgeoisie de Neuchâtel, qui mérite à cet égard la reconnaissance de la postérité; l'État comprit qu'il ne pouvait rester étranger aux efforts faits dans l'intérêt de la culture intellectuelle, et qu'il devait encourager les hommes supérieurs groupés alors dans notre ville, et qui lui faisaient au dehors une réputation. Après de longues négociations, une Académie subventionnée par le gouvernement fut établie; l'inauguration eut lieu le 18 novembre; H. Ladame reçut les chaires de physique et de chimie, mais la dernière fut remise à M. le professeur Sacc en 1845; il lui resta ainsi la physique à l'Académie et dans le Gymnase.

A l'ouverture des cours de l'Académie, un des professeurs était tenu de prononcer un discours en présence de ses collègues, des étudiants et du public; H. Ladame, dont le tour était venu en 1845, entretint son auditoire de ses recherches sur l'*atmosphère*, sa *composition*, sa *constitution* et sur le hâle d'après ses propres observations, comparées à toutes les données qu'il avait pu recueillir. Reprenant l'hypothèse de La Place sur la formation du système solaire, et la combinant avec les données de la géologie, il divise l'histoire de l'atmosphère en quatre époques :

1º L'*époque nébuleuse*, ou l'état gazeux;

2º L'*époque acide,* ou celle des actions chimiques à une haute température, signalée par la formation des premières masses solides;

3° L'*époque saline*, pendant laquelle s'opère la précipitation de l'eau. Les roches primitives sont remaniées, l'atmosphère se dépouille de ses acides, les eaux deviennent salines ;

4° Formation des terrains de sédiment, apparition de la vie organique, — les plantes prennent une vie exubérante dans une atmosphère riche en acide carbonique ; le carbone se fixe dans les dépôts houillers, — plus tard, les animaux à respiration aérienne, qui ne s'accommodent pas de ce gaz, apparaissent et se développent progressivement.

Cette savante étude lui valut les applaudissements de Berzélius qui, comme on le sait, publiait une Revue critique des travaux de valeur parus chaque année dans le domaine de la physique et de la chimie.

La physique et la chimie n'occupaient pas seules son esprit, tout ce qui touchait aux mathématiques l'intéressait vivement et il n'était pas rare de le voir passer de longues heures devant le tableau noir de sa chambre, qu'il ne se lassait pas de couvrir de chiffres et de signes algébriques. Il abordait avec passion les questions les plus ardues, les soumettait au calcul et en poussait l'analyse jusqu'aux dernières limites. Ayant remarqué qu'il allumait fréquemment sa bougie au milieu de la nuit pour lire dans de gros volumes qu'il paraissait dévorer avidement, je fus fort étonné en les ouvrant de n'y trouver que les signes et les annotations du calcul différentiel et intégral. C'était la *Mécanique céleste* de La Place dont il faisait ses délices et récréait ses nuits.

Mais on approchait de 1848 ; la guerre du Sonderbund, en 1847, avait mis le canton de Neuchâtel en ébullition ; le refus du contingent par les autorités cantonales exaspéra les partisans de la Suisse, et H. Ladame fut du nombre de ceux qui faisaient des vœux pour le succès de l'armée fédérale. Mal lui en prit lorsque, un matin, il communiqua, en passant, à quelques personnes la nouvelle de la prise de Fribourg, qu'il venait d'apprendre des bateliers de Cudrefin. Il fut menacé de subir la peine grave prononcée contre les propagateurs de faux bruits. Cette situation, ce malaise, cette surveillance des libéraux se prolongèrent jusqu'à la révolution de février, à Paris, dont l'effet fut immense en Europe, et amena à l'état aigu la crise qui se préparait en silence dans notre pays. Dès le mois de décembre 1847, le 1er mars était le jour désigné pour la manifestation définitive des sentiments du peuple neuchâtelois ; une pétition imposante demandait son émancipation au Congrès des puissances qui devait se réunir au printemps à Neuchâtel même. La proclamation de la république en France fut le signal d'un

mouvement armé dans nos montagnes et de la prise du château; mais, au lieu d'en rester là comme en 1831, la réunion des libéraux à la Chaux-de-Fonds proclama la république et lui donna un gouvernement provisoire qui se mit immédiatement à l'œuvre et organisa une administration régulière et sérieuse.

Le premier Grand Conseil neuchâtelois, dans sa séance du 17 juin 1848, sur la proposition de M. J. Steck, directeur des Cultes et de l'Instruction publique, vota, faute de ressources pour l'entretenir, la suppression de l'Académie. L'administration de la Bourgeoisie, les Quatre-Ministraux et les anciens Conseils furent remplacés par un Conseil élu par les bourgeois de Neuchâtel répandus dans tout le canton, et par un Conseil administratif, dont H. Ladame fut nommé membre, et où il siégea à côté de son ami, M. L. Coulon.

C'était, comme on le voit, un bouleversement complet, dont il faut avoir été témoin pour s'en faire une juste idée, un remplacement à peu près général des fonctionnaires dans les divers domaines par des hommes nouveaux, plus ou moins à la hauteur de leur mission, et dont la bonne volonté ne compensait pas toujours l'insuffisance de leurs études antérieures et de leur pratique des affaires.

Henri Ladame entrait ainsi, malgré lui et par patriotisme, dans une phase nouvelle et imprévue de sa vie. Bien que jusqu'alors il eût été écarté de tous les emplois, il n'en montra pas moins, dès les premiers jours, l'étoffe d'un organisateur et d'un administrateur. Ami de A.-M. Piaget, qui travaillait de toutes ses forces à sortir la république naissante du chaos de la révolution, ils se consultaient et s'entendaient afin de coopérer, dans la mesure de leurs attributions, à l'établissement de l'ordre et de la justice, afin que, dans cette période de transition, nul intérêt sérieux ne fût en souffrance, ni dans la ville, ni dans le canton.

Je ne puis résister au désir de citer les lignes suivantes, que je tiens de M. Aimé Humbert, ancien conseiller d'État et témoin oculaire, sur l'activité d'H. Ladame et ses relations avec M. Piaget : « H. Ladame était un des bons génies — très rares dans l'origine — qui hantaient le château, non pour faire leur cour au nouveau pouvoir, mais pour lui soumettre des matériaux de construction que leur patriotisme les poussait à offrir pour l'édifice naissant de la république. Les services inappréciables que M. Daniel Dardel a rendus à l'organisation judiciaire et à la jurisprudence des arrêts, par ses relations de tous les jours avec l'homme exceptionnel qui a rédigé nos Codes et fut pendant dix ans le

président, le modérateur, l'organisateur par excellence, H. Ladame les a rendus dans le domaine des institutions communales, scolaires, ecclésiastiques et aussi judiciaires.

« Lorsqu'on entendait retentir dans le cabinet de travail de Piaget, d'un ton de menace qui dénotait la plus sincère amitié, ce cri de bon accueil : « Allons, voici le bourgeois ! », on était sûr que l'interminable question de la Bourgeoisie de Neuchâtel ne manquerait pas de s'arranger, pour un moment, dans les conditions les plus acceptables de part et d'autre, en attendant mieux. Il en était de même au département des Cultes, où H. Ladame se présentait en qualité de vice-président du Synode; puis au département de l'Éducation publique, où l'appelaient fréquemment ses fonctions de vice-président de la Commission d'État et de directeur des Études de la Bourgeoisie. C'est par l'entente cordiale des deux directions que s'accomplirent un grand nombre d'améliorations scolaires. Enfin, H. Ladame, devenu aussi membre de la Cour d'appel, concourut pour sa bonne part à assister le chef du département de Justice, auquel il apportait, avec sa puissance de travail, le fond si riche en affection de son aimable et dévoué caractère. »

Nommé directeur de l'Instruction publique pour la Bourgeoisie de Neuchâtel, qui avait sous son administration toutes les écoles de la ville et de la banlieue, un de ses premiers soins fut de s'occuper des études supérieures et de chercher, en renforçant les cours dans les trois années d'*auditoires*, à diminuer autant que possible les effets de la disparition de l'Académie et du refus de la plupart des professeurs d'accepter le nouvel ordre de choses. Il fallut appeler du dehors des hommes capables, pour tenir la place de ceux qui nous quittaient, et arranger les programmes et les enseignements de manière à tirer le meilleur parti possible des moyens dont on pouvait disposer. C'est ainsi que par ses relations personnelles il parvint à décider M. Charles Berthoud, alors en Angleterre, à accepter la chaire de littérature, vacante après la mort de M. Monvert, et celle d'histoire, occupée jusque-là par M. Arnold Guyot. On sait les services distingués que rendit dans ces enseignements M. Charles Berthoud, mais on ignore peut-être la part qu'il prit, ainsi que MM. Ch. Prince et Félix Bovet, dans les pourparlers qui eurent pour effet d'appeler à la chaire de philosophie, occupée auparavant par M. le pasteur Guillebert, un homme déjà célèbre, M. Charles Secrétan, de Lausanne. M. Berthoud fit lire à H. Ladame la *Philosophie de la liberté;* celui-ci dévora cet ouvrage qui le transporta : « Je ne connaissais pas M. Secrétan, dit-il en lui rendant le livre, mais en le lisant je me

suis senti tout couvert d'électricité. » Ce mot est caractéristique et mérite d'être rappelé. Peu après, en janvier 1851, M. Secrétan était installé en qualité de professeur de philosophie. Pour lui procurer un traitement suffisant, on le chargea de l'enseignement de l'histoire, que M. Berthoud céda à son collègue et, grâce à l'entente qui ne cessa de régner entre M. Aimé Humbert et Henri Ladame, l'État consentit à accorder une allocation comme supplément d'honoraires pour retenir chez nous un professeur qui faisait honneur à notre ville.

Lorsque Ed. Desor, de retour d'Amérique en 1852, offrit ses services à l'administration, il fut immédiatement nommé professeur de géologie, sur la proposition d'H. Ladame, appuyée par M. L. Coulon.

Décidé à ne pas faire de réaction, H. Ladame usa de toute son influence pour conserver le personnel du collège latin, et combattit énergiquement les impatients qui voulaient faire subir à cet établissement une transformation complète. Lui a-t-on toujours tenu compte de cette modération qui a sauvegardé bien des situations précaires? Il avait encore présente à la mémoire la mesure déplorable prise par le gouvernement vaudois de 1845 qui, pour des motifs politiques, avait écarté de leurs chaires un grand nombre d'hommes distingués dont il avait appauvri son canton.

Les études littéraires et scientifiques n'attirèrent pas seules la sollicitude d'H. Ladame; il voyait avec peine l'état de délaissement des écoles de jeunes filles, alors composées de trois classes payantes, logées dans l'ancien hôtel-de-ville, et de deux classes gratuites. Il y avait ainsi, pour les filles comme pour les garçons, des *écoles de pauvres*, séparées des autres et reléguées aux Bercles. Pour toutes ces écoles, les locaux étaient insuffisants et misérables, et ne permettaient aucun développement ultérieur. Les classes de filles présentaient ainsi un contraste affligeant avec celles des garçons, magnifiquement logées dans le Gymnase. De là l'établissement d'écoles particulières pour les élèves riches, et de pensionnats avec leçons privées. Il obtint d'abord la création d'une classe supérieure, devenue plus tard 1re industrielle, avec un programme approprié, fortifia l'enseignement, prépara le dédoublement des classes et l'abolition des écoles de pauvres, et ne s'accorda aucun repos avant d'avoir décidé le Conseil général de la Bourgeoisie à voter la fondation d'un collège de jeunes filles, dont l'emplacement, après des discussions interminables, fut enfin choisi aux Terreaux, sur le sol occupé autrefois par le cimetière de la ville, fermé en 1809, et plus tard par les chantiers des Travaux publics et d'autres ateliers. L'auteur de ces lignes a lu les

nombreux mémoires rédigés par H. Ladame, exposant au Conseil les voies et moyens pour faire face aux dépenses de cette construction, discutant les divers emplacements proposés, puis les plans du nouvel édifice, par M. Rychner père, leur conception, leur économie, les modifications qui devaient en assurer la réussite. C'est à lui qu'on doit la première idée d'y ajouter une chapelle qui a déjà rendu bien des services. Commencé en 1851, le collège des Terreaux fut inauguré en 1853, et reçut non seulement les écoles de filles, mais des écoles primaires de garçons qu'on ne savait où loger.

Devenu président du Conseil administratif, H. Ladame conserva la direction des études qu'il avait organisées dans la mesure du possible, et qui comprenaient les écoles primaires de garçons et de filles, le collège latin et les auditoires littéraires et scientifiques. C'est lui qui s'occupait de l'inscription des élèves, de la surveillance des cours, qui présidait les conférences des instituteurs et des professeurs, les grandes classes, qui organisait les programmes, les horaires, les examens de fin d'année, rédigeait les rapports de promotions, choisissait les livres distribués en prix. Pour suffire à tout, il fallait une activité infatigable, une vigilance et une énergie à toute épreuve.

On lui doit, en faveur du corps enseignant, la création d'une bibliothèque avec une allocation annuelle, et l'établissement des pensions de retraite régulières, objet qu'il avait à cœur de réaliser et auquel il pensait depuis longtemps. Auparavant, rien de régulier n'existait à cet égard, la faveur avait une grande part dans les quelques pensions accordées, et personne parmi les serviteurs de la Bourgeoisie dans les écoles ne pouvait se considérer comme ayant des droits acquis. Malheureusement, cette organisation, qui assurait la sécurité des instituteurs et des professeurs, fut supprimée par l'administration conservatrice élue en 1856, renversée elle-même à la suite de l'insurrection royaliste du 3 septembre, qui provoqua l'avènement de la Municipalité. Dès lors, les changements survenus empêchèrent de reprendre ce projet.

La Municipalité une fois votée, la Bourgeoisie de Neuchâtel devint une simple Commune. La Municipalité reçut pour sa part le collège des filles ; on y fit entrer les ordres français du collège latin devenus écoles primaires des garçons, ainsi que les écoles industrielles, qui prirent alors naissance. H. Ladame eut une grande part, ainsi que son parent et ami le professeur Charles Prince, dans la réorganisation laborieuse et difficile qu'entraînèrent tous ces changements ; il le fit en qualité de membre du Conseil général de la Municipalité, de membre du Conseil

municipal et de membre des deux Commissions d'éducation municipale et communale. Par son concours éclairé et son habitude des affaires, son activité et ses façons conciliantes, il rendit d'éminents services.

Il s'occupa aussi de la création d'un Observatoire cantonal, présida la première Commission nommée par l'État pour étudier cette question, et rédigea le rapport qui servit de point de départ aux développements donnés plus tard par M. le Dr Hirsch, nommé directeur de cet établissement.

Pendant de longues années, et jusqu'à sa mort, il fut membre zélé du Synode de l'Église neuchâteloise, membre de la Cour d'appel et de la Chambre des mises en accusation.

Rentré dans l'enseignement en 1856, il reprit les fonctions de professeur de mathématiques et tous ses chers travaux de sciences, jamais entièrement abandonnés. Depuis 1849, il était vice-président de la Commission d'État des machines à vapeur, membre de la Commission de santé. Il fit longtemps partie de la Commission d'État de l'instruction publique, de celle des écoles industrielles et du jury d'examen pour les brevets de capacité. Il fut un des fondateurs de la Société d'Utilité publique et donna la première des conférences populaires et gratuites qu'elle venait d'instituer.

A la réorganisation de l'Académie par l'État, en 1865, il fut nommé à la chaire de mathématiques. Mais l'arrangement de ses cours et de ses programmes devint le sujet de froissements qui lui furent extrêmement sensibles. Si l'on avait l'air d'oublier les services qu'il avait rendus à son pays, sa haute science et son caractère digne de respect, la maladie de cœur, dont les atteintes devenaient plus fréquentes, aurait exigé qu'il fût à l'abri de toute émotion. Hélas! ses jours étaient comptés; depuis le mois de mars 1869, son pouls battait cent vingt pulsations à la minute; il éprouvait une angoisse continuelle; malgré cela, il continua ses leçons jusqu'à l'automne. Quand les forces trahissaient son courage, il se faisait conduire en voiture à l'Académie, ou appelait chez lui ses étudiants. Le repos le dévorait; ses leçons et la vue de ses élèves, auxquels il portait un vif intérêt, lui procuraient un moment de distraction et d'oubli de ses maux. Enfin l'hydropisie se déclara, et après quelques semaines de pénibles souffrances, il s'endormit paisiblement le 27 mars 1870.

Ainsi s'éteignit un des hommes les plus distingués, les plus probes et les plus dévoués de notre pays. Peu de créations utiles ont vu le jour chez nous, durant sa vie, sans qu'il y ait mis la main, soit comme

initiateur, soit comme organisateur; partout il apportait l'ordre, la conciliation et une foule de renseignements précis qu'il puisait dans sa vaste mémoire, enrichie par ses infatigables recherches scientifiques ou historiques dans les archives, pour remonter aux sources et faire la lumière sur des points contestés. C'est ainsi qu'il rédigea pour les conseils de la Bourgeoisie de nombreux rapports, en particulier le mémoire fort étendu sur l'origine des prébendes des pasteurs de la ville, qui a été publié dans le *Musée neuchâtelois* de 1865.

Chrétien convaincu, cœur généreux et grand, il cherchait le bien, le mieux, et ne se laissait jamais guider par des considérations mesquines ou par l'intérêt personnel. Comme professeur, il n'avait pas la parole facile, il n'était pas orateur et il n'écrivait que quand il y était forcé; son enseignement des mathématiques, très substantiel, sérieux et profond, n'avait rien de brillant, mais il s'appliquait à donner à ses étudiants des connaissances solides et à leur imprimer l'amour du travail et l'initiative personnelle. Comme magistrat et administrateur, il fut actif, vigilant, économe des deniers publics; il ne proposait une dépense, même urgente, qu'après l'avoir étudiée avec soin dans tous ses détails et en indiquant les voies et moyens les moins onéreux pour la couvrir. Il resta toujours digne, et malgré son dévouement profond aux déshérités de ce monde, il ne rechercha pas la popularité en flattant leurs passions. Il fut un ami sûr, discret, fidèle, affectueux.

Il avait épousé, le 20 juillet 1835, Mlle Augustine Favre, fille du justicier et maître-bourgeois Ab.-H. Favre, de Boudry, et laissa cinq enfants, deux filles et trois garçons.

La série de ses travaux est publiée à la suite de sa notice nécrologique dans le « Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles » de 1871, tome IX, premier cahier, page 103.

L. FAVRE.

VUILLERAINS & NEUCHATELOIS

Parmi tous les compliments et toutes les félicitations que dut recevoir Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, à l'occasion de sa reconnaissance comme princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin, il est intéressant de noter la lettre suivante [1] :

A Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse de Nemours, princesse de Neuchâtel et Valangin.

Madame,

Les députés de la générale communauté de Lugnores en Vuilly, vos très humbles et très obéissants serviteurs et voisins, ayant appris la glorieuse élévation de Votre Altesse Sérénissime sur le trône de ses pères, ils ont cru qu'il étoit de leur devoir d'en venir témoigner leur joye à Votre Altesse Sérénissime et de luy souhaiter un règne également long et heureux.

Ils prennent en même temps la liberté, Madame, d'exposer à Votre Altesse Sérénissime que leurs ancêtres ont eu l'honneur autrefois de dépendre de Vos Etats et d'être sujets de vos glorieux prédécesseurs. Qu'en cette qualité ils participoient aux droits et avantages des bourgeois de Neufchâtel, qu'ils avoient combourgeoisie avec eux, qu'ils étoient et devoient être de telle franchise comme les dits bourgeois de Neufchâtel, suivant la clause portée expressément dans l'un de leurs titres de l'année 1398, vidimée en 1551. Qu'ils avoient communion avec eux aux foins et paturages tant du Chablais — en conséquence même des titres qu'ils ont des années 1455, 1457, 1537, — que du Rondet en vertu d'un acte de 1469. Qu'ils ne payoient non plus que les dits bourgeois aucun péage au Pont de Thièle, qu'ils ne donnoient que moitié éminage comme eux : en un mot qu'ils jouissoient des mêmes privilèges et bénéfices qu'eux, leurs libertés, franchises et coutume ancienne et nouvelle, écrite et non écrite leur ayant été confirmée en 1504,

[1] Cette pièce, ainsi que les autres mentionnées dans cet article, figurent dans un *Coutumier fribourgeois* qu'a bien voulu nous communiquer M. G. Cressier, député au Conseil national, à Morat.

c'est à dire un an avant qu'ils ayent passé sous la domination de LL. EE. de Berne et de Fribourg leurs souverains Seigneurs. Que nonobstant ce changement qui n'a rien dérogé aux droits dont ils jouissent comme dessus, ils en sont demeurés dans une actuelle et continuelle possession; qu'ils ont été reconnus par Messieurs les Quatre-Ministraux et Conseils de la ville de Neufchâtel pour leurs combourgeois, témoins leurs lettres des années 1654 et 1664. Qu'ils ont annuellement participé avec eux au Chablais et au Rondet, qu'ils n'ont jamais payé que le demi-éminage aux halles de cette ville, qu'ils ont toujours été francs de péage à Thièle, qu'ils en ont même une déclaration d'exemption très expresse en date du 9 septembre 1594 donnée à la réquisition de LL. EE. de Fribourg qui en écrivirent le 8 aoust de la même année. Que cette exemption a été suivie de trois arrêts du Conseil d'Etat des 25 juillet 1576, 25 octobre 1641 et 13 décembre 1682, portant défense d'exiger des suppliants aucun péage. En un mot que depuis le susdit jugement de souverain ils ont été et sont constamment dans la possession des anciens droits qu'ils avoient dans ce pays, dont ils sont persuadés que la continuation leur sera toujours également conservée perpétuelle et paisible et qu'on n'y donnera jamais d'atteinte ny d'empêchement.

Neanmoins, Madame, pour fortifier leur assurance et ne rien omettre de tout ce qui peut mettre leurs droits au-dessus de toute controverse pour le temps à venir, ils ont cru que Votre Altesse Sérénissime ne trouverait pas mauvais qu'ils eussent l'honneur de se présenter devant Elle pour la supplier très humblement, comme ils font, de leur confirmer tous leurs actes et droits ci-dessus et en particulier celui de l'exemption du péage au Pont de Thièle. C'est cette grâce qu'ils attendent de la bonté de Votre Altesse Sérénissime à laquelle ils souhaitent tout ce qui peut faire l'accomplissement de ses vœux et de ses désirs.

La date de cette lettre n'est pas indiquée, mais les Vuillerains, qui ont toujours été gens actifs et soigneux de leurs intérêts, l'expédièrent sans doute à son adresse immédiatement après la reconnaissance de la duchesse comme souveraine de Neuchâtel (12 mars 1694), car déjà en avril ils reçoivent la réponse suivante :

Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse de Nemours, princesse souveraine de Neufchastel et Valangin, étant présentement au dit Neufchastel: après avoir ouï le rapport qui lui a été fait par les gens de son Conseil d'Etat auxquels elle avoit ordonné d'examiner la susdite requête et tous les titres et papiers qui y sont mentionnés. A approuvé, ratifié et consenti que les dits de Lugnores jouyssent à l'avenir des mêmes droits et privilèges dont ils ont joui du passé dans l'étendue de la Souveraineté. Toutefois avec cette réserve expresse que le présent consentement et aveu ne puisse faire aucun préjudice aux droits que peut et pourroit avoir Son Altesse Sérénissime au dit Lugnores et dépendance sy aucun y en a. En témoignage de quoy Elle a signé la présente, icelle fait contresigner par moy son chancelier en la dite Souveraineté

et apposer le sceau de ses armes. Donné au Château de Neufchastel le 20me jour d'avril 1694.

Signé MARIE.

Pour Son Altesse Sérénissime,
D. Petit-Pierre, chancelier.

Voilà donc les gens de Lugnores satisfaits, mais plusieurs de nos lecteurs apprendront sans doute avec étonnement qu'une portion du Vuilly faisait jadis partie intégrante du Comté de Neuchâtel.

Au commencement du XIme siècle, à l'époque où l'empereur Conrad II donna la baronnie de Neuchâtel à Ulrich, les frontières du pays étaient en effet bien différentes à l'est de ce qu'elles sont aujourd'hui. Du Doubs, soit de la borne dite des Trois-Évêques, à l'angle nord-ouest des Franches-Montagnes, la limite tendait à Pierrefahu — aujourd'hui Pierrefeu — derrière Chasseral, puis au Fornel près de Gleresse, d'où elle se dirigeait vers la pierre de Vilars en Vuilly, pour revenir, en traversant directement le lac, au ruisseau du Vaux, entre Vaumarcus et Concise, qui forme encore aujourd'hui la limite avec le canton de Vaud [1].

Le territoire du Vuilly contenu dans ces limites était la Seigneurie de Lugnores avec les villages de Môtiers et Jorissans, ceux de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont, dépendant déjà de Morat et de ses souverains.

La portion des grands marais du Seeland comprise entre la Broie, les collines d'Anet et de Jolimont et la Thielle, s'appelait le Chablais, à l'orient, et le Rondet au sud-ouest. Le Chablais dépendait du comté de Cerlier, qu'en 1377 Isabelle de Neuchâtel vendit à Amédée VI, comte de Savoie, mais en réservant expressément les droits qu'avaient les bourgeois de Neuchâtel et les habitants de la châtellenie de Thielle de faire pâturer leur bétail sur le dit Chablais. Ces droits de pâturage sur ce marais, — alors régulièrement couvert d'eau chaque printemps, — ont donné lieu pendant des siècles à d'interminables disputes sans cesse

[1] Telles sont les limites indiquées par Boyve pour l'année 1034. Plus tard, elles se sont étendues du côté de l'est par l'investiture de l'avocatie de la ville de Bienne, que l'empereur accorda à Ulrich en 1169, de sorte que, d'après F. de Chambrier, la Seigneurie qui échut en partage à Berthold comprenait, « sauf quelques enclaves, toute la rive septentrionale des lacs de Neuchâtel et de Bienne entre la Reuse et la Suze », etc. « Mais, continue cet historien, Berthold ne tarda pas à démembrer la Seigneurie en engageant à l'évêque de Bâle pour soixante marcs d'argent, l'avocatie de Bienne et de son territoire jusqu'à Gleresse, avec une clause de rachat perpétuel. » La limite entre les deux États fut donc reportée au Fornel de Gleresse, comme en 1034.

renaissantes, entre les bourgeois de Neuchâtel et les gens de Lugnores, d'une part, et les habitants des autres villages du Vuilly, d'Anet et de Champion, d'autre part. Il n'est presque pas de chapitre des Annales de Boyve qui n'en fasse mention. En 1470, un arbitrage institué sous les auspices de Leurs Excellences de Berne, attribua la jouissance du Chablais aux gens d'Anet et celle du Rondet à ceux de Neuchâtel. Vingt ans plus tard, de nouvelles chicanes ayant eu lieu, cette sentence fut confirmée et l'on posa des bornes dans le marais.

Mais revenons à la Seigneurie de Lugnores. En 1260, Rodolphe de Neuchâtel ayant été fait prisonnier à Villeneuve par Pierre de Savoie, lui remit pour sa rançon la haute souveraineté de la Seigneurie de Gorgier et se constitua aussi son vassal pour celle de Lugnores, situation qui, deux ans plus tard, ne manqua pas de créer des embarras à ses successeurs.

« Une difficulté, dit Boyve, survint entre Amédée IX de Savoie et la ville de Morat d'une part, et le comte Rodolphe d'autre part, au sujet de quelques villages situés dans le Vuilly entre les deux lacs de Neuchâtel et de Morat, et qui étaient dans la Seigneurie de Lugnores, laquelle appartient au comte Rodolphe et où la ville de Morat avait quelques droits, et dont le duc de Savoie était le suzerain. LL. EE. de Berne comme étant les alliés des deux parties, s'efforcèrent de faire la paix entre eux, mais ce fut inutilement. »

Plus tard, Louis d'Orléans « qui, estime Chambrier, n'était ni heureux ni habile dans les affaires », se vit forcé de vendre à ces mêmes Excellences ses sujets du Vuilly. « Pour conserver Lenorre au comte Rodolphe, dit cet historien, ils avaient jadis tenu tête au duc de Bourgogne ; maintenant qu'ils n'avaient plus à se défendre que contre leur propre ambition, ils succombèrent, et faisant valoir comme Seigneurs de Cudrefin les mêmes prétentions qu'ils avaient combattues, ils obligèrent Louis à leur céder pour mille florins, Lenorre, Môtiers et Jorissens. »

Que pensèrent de la chose les habitants de ces territoires ? Nous n'en savons rien, mais une chose est certaine, c'est qu'en gens bien avisés ils n'entendirent rien perdre des droits et franchises que leur conférait leur qualité de sujets neuchâtelois. Que le souverain eût une ou plusieurs têtes, qu'il résidât à Neuchâtel ou à Berne, cela était probablement, à leurs yeux, un détail moins important que les franchises

pécuniaires auxquelles leur donnait droit leur qualité de combourgeois de Neuchâtel.

Et en effet, Messieurs de Morat ayant voulu, après la cession faite par le comte Louis, les englober sous leur juridiction à l'égal des autres villages du Vuilly, ils prétendirent relever directement de Leurs Excellences et leur adressèrent à cet effet une protestation qui commence ainsi :

« Le 14 aoust 1505 Loys d'Orléans, marquis de Hochberg, comte de Neufchastel a cédé et remis la Seigneurie de Lugnores à LL. EE. nos Souverains Seigneurs des deux illustres Etats de Berne et de Fribourg pour mille florins en or du Rhin, mais dans la dite cession il n'y a été fait de réserve pour préjudicier aux droits que possédoient les dits de Lugnores, ainsi que ce changement de souverain n'a rien dérogé à leurs droits et usances qu'ils ont usé du passé.... » etc.

Notons que Boyve ne fait aucune mention de cette cession.

Nous avons déjà vu en partie en quoi consistaient ces droits dont nos anciens combourgeois du Vuilly n'entendaient pas se laisser dépouiller. Ils sont détaillés tout au long dans une reconnaissance en date du 16 juillet 1551, de Georges de Rive, lieutenant et gouverneur général du comte de Neuchâtel, pièce trop longue pour être reproduite ici en entier et dont nous nous bornerons à mentionner les passages les plus intéressants.

(A suivre.) Dr CHATELAIN.

ORIGINES

DES

MAISONS DE NEUCHATEL

EN SUISSE ET DANS LE BREISGAU

Le professeur Gisi vient de publier dans le *Anzeiger für schweizerische Geschichte* une étude très approfondie sur l'origine et la filiation des premiers comtes de la maison Fenis-Neuchâtel, sujet déjà souvent traité par des hommes compétents. M. Gisi a, je crois, utilisé pour son étude tous les documents et travaux qui se rapportent à ce sujet. Notre intention est de résumer ici les résultats auxquels il est parvenu, et de mentionner les hypothèses ingénieuses qu'il a avancées, mais que nous ne pouvons pas admettre.

Recherchant l'origine de la maison Fenis-Neuchâtel, le professeur Gisi n'admet point que Rodolphe, qui fonda en 998 le Prieuré de Bevaix, fût le père d'Ulrich de Fenis, comme l'avaient cru le général Zurlauben, Louis d'Estavayer, le chanoine de Rivaz, Gfrörer et d'autres. Plusieurs documents prouvent que Rodolphe occupait une position très élevée ; il est appelé dans un acte de 1005 *vir nobilissimus*. Gisi pense que Rodolphe était un haut seigneur de la cour de Bourgogne, ou plus vraisemblablement l'avoué de Romainmôtier; il est souvent désigné par l'épithète de *advocatus*. Son petit-fils Humbert fonda en 1092 le Prieuré de Corcelles (*Anzeiger*, p. 86-89).

Le professeur Gisi admet que Ulrich de Fenis était probablement le fils de Seliger. Dans notre étude critique sur la filiation des comtes de la maison Fenis-Neuchâtel, nous avons cherché à prouver qu'il était fils de Conon d'Oltingen et qu'il avait pour frère aîné Buccon.

Gisi pense qu'Ulrich de Fenis, peut-être du vivant même de Irmengarde, veuve de Rodolphe III, aura acheté de l'église archiépiscopale de Vienne le *novum castellum*, la *regalissima sedes* que Irmengarde avait donné à cette église. Ulrich s'est alors établi à Neuchâtel et en a pris le nom (*Anzeiger*, p. 81). La tradition ordinaire admet que Conrad II, le Salique, après avoir vaincu Odon de Champagne qui s'était emparé, après la mort de Rodolphe III, 6 septembre 1032, de l'Helvétie romane et de la plus grande partie du royaume de Bourgogne, investit Ulrich de Fenis du fort de Neuchâtel. Cette tradition nous paraît plus vraisemblable.

Le professeur Gisi admet en outre qu'Ulrich était comte de Bargen; nous pensons que c'était son frère aîné Buccon, Ulrich n'était que seigneur de Fenis (*Anzeiger*, p. 81).

M. Gisi donne trois fils à Ulrich de Fenis, Rodolphe, Bourcard, évêque de Bâle, et Conon, évêque de Lausanne; il établit à peu près de la même manière que nous l'existence contestée de Rodolphe (*Anzeiger*, p. 91).

Rodolphe, toujours d'après Gisi, épousa une parente des ducs de Zähringen et alla s'établir dans le Breisgau où il fonda un autre Neuchâtel, appelé Nüemburg, Nuimburg, Nuwinburg et maintenant Nimburg, village près de Eichstetten am Kaiserstuhl, district d'Emmendingen dans le Breisgau, et non Neuchâtel sur les bords du Rhin. Gisi pense que la désignation de *Rodolfus dominus de Novo Castro ad nigros montes*, doit s'appliquer non au Jura, mais à la Forêt-Noire (*Anzeiger*, p. 93-97).

Rodolphe eut un fils, le comte Erlawin de Nuemburch et peut-être encore un second fils Ulrich.

Gisi croit que Manegold et Rodolphe qui, dans l'acte de fondation de Fontaine-André, sont désignés comme seigneurs de Neuchâtel, vinrent (ou peut-être déjà leur père) s'établir de nouveau dans leur ancienne patrie.

Nous avons de la peine à admettre toutes ces suppositions qui ne nous paraissent pas très naturelles; nous préférons nous en tenir à l'opinion du chancelier de Montmollin, qui rapporte que le fils d'Ulrich de Fenis, Rodolphe, travailla à la reconstruction de la ville de Neuchâtel et fit construire le Neubourg. Il mourut peu après son retour de la première croisade. Son fils Ulrich fonda dans l'église de Notre-Dame de Neuchâtel, en 1100, un service pour le repos de l'âme de son père Rodolphe et de celle de sa mère Clotilde. Ulrich II fut, d'après de

Montmollin, le premier comte de Fenis qui établit sa demeure à Neuchâtel, son grand et beau château de Fenis ayant été renversé par un tremblement de terre.

Ulrich II eut trois fils, Manegold, Rodolphe dont nous avons parlé plus haut, et Berthold, évêque de Bâle.

Le professeur Gisi pense que c'est abusivement que le chroniqueur Nicolas Gerung a appelé Bourcard, évêque de Bâle, seigneur de Hasenbourg, puisque Bourcard n'a point possédé le château de Hasenbourg près Charmoilles, et que le château de Fenis ne portait pas ce nom. Ici Gisi se trompe; G. de Wyss dit positivement que l'emplacement où s'élevait le château de Fenis était encore appelé par les paysans du voisinage le Hasembourg (*Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1862, p. 103). M. A. de Mandrot, dans sa description des ruines du château de Fenis, dit aussi que les habitants de la contrée appellent ces ruines « le Hasenbourg » (*Musée neuchâtelois*, juillet 1864).

Quiquerez croit néanmoins que Bourcard, évêque de Bâle, possédait le château de Hasenbourg ou d'Asuel dans le Jura, voici ce que nous lisons dans le *Musée neuchâtelois*, octobre 1863: « Ulrich de Fenis, frère de Bucco d'Oltingen, eut en partage les terres le long du Jura; il restaura l'ancienne Noidenolex et occupa un donjon sur la colline où la reine Berthe avait une demeure royale; il eut aussi un autre manoir sur une hauteur dominant le lac de Bienne, Fenis, Vinelz, connu plus tard sous le nom de Hasenbourg, et en même temps dans l'intérieur du Jura un autre château du même nom. L'évêque Bourcard reçut en partage les terres enclavées dans le Jura, soit le château de Hasenbourg, c'est de là qu'il reçut le nom de Bourcard de Hasenbourg ou d'Asuel. »

Comme nous n'avons aucun document positif qui nous autorise à admettre cette conclusion, n'est-il pas plus simple d'admettre qu'il a reçu le nom de Hasenbourg pour désigner son origine de Hasenbourg ou Fenis.

Dans l'acte par lequel l'empereur Henri V, en 1125, confirme les donations faites à l'abbaye de Lützel (Lucelle) se trouvent les noms de Rodolphe, comte de Novo Castro, et de son frère Berthold, évêque de Bâle. Gisi pense que ce sont des Nimbourgeois du Breisgau, fils peut-être de Berthold Ier.

Le Père Rædlé croit que ces deux frères font partie de la maison de Neuchâtel en Bourgogne; il cherche à prouver son opinion en disant que dans la confirmation de l'abbaye de Lucelle par l'empereur Conrad III, le 28 mai 1139, l'un des trois fondateurs de Lucelle est

nommé en toutes lettres. Amedée de Novo Castro, et qu'ici il n'est évidemment question que de Neuchâtel en Bourgogne, et comme l'évêque est son oncle, il lui semble naturel de ne pas admettre deux Neuchâtel (*Musée neuchâtelois*, Octobre 1870, p. 241).

Quiquerez, Trouillat et de Gingins, de leur côté, admettent que le Rodolphe de l'acte de 1125 est un comte de Neuchâtel-Fenis et non de Neuchâtel en Bourgogne (*Musée neuchâtelois*, février-mars 1871). Ils admettent que ce Rodolphe était le fils de Ulrich de Fenis, ce qui ne nous paraît pas probable; nous croyons que ce Rodolphe avec Mangold et l'évêque de Bâle, Berthold, étaient fils d'Ulrich II; si l'évêque Berthold n'est pas nommé avec ses frères dans l'acte de fondation de Fontaine-André en 1143, c'est qu'à cette époque l'évêque Berthold ne vivait plus, il était mort en 1136.

Cette étude si approfondie du professeur Gisi nous a affermi dans notre conviction qu'il faut réintégrer dans la généalogie des comtes Fenis-Neuchâtel, Rodolphe Ier, fils de Ulrich de Fenis, et Ulrich II, fils de Rodolphe Ier.

L. JUNOD.

UNE VIEILLE HISTOIRE

CONTE SAGNARD

(Suite — Voir la livraison de mai 1887, page 126)

En nous promettant la suite de son histoire pour le lendemain, le vieux *cosandier* m'avait rendu un mauvais service. Plus préoccupé de me représenter quelles conséquences pouvait bien avoir eu l'aventure des Quignets pour Isaac Perrenoud et Jonas Comtesse, que de repasser dans ma mémoire la section de catéchisme qui s'y était logée si malaisément, je fis une

récitation déplorable qui me valut de la part de M. le ministre Prince une semonce aussi sévère que méritée.

Ce n'était pas la faute de Félix-Henri si son histoire s'était gravée plus profondément dans ma mémoire que ma « tâche » de catéchisme. J'avais savouré la première avec délices et dépêché l'autre comme une corvée.

Et puis, ce n'est pas pour m'excuser, mais j'ai toujours été sujet aux distractions; à cinquante ans je m'y laisse encore aller!

Par exemple, il me faut bien confesser que durant toute la leçon de la matinée, mes pensées vagabondèrent plus d'une fois bien loin de la « chambre des catéchumènes ».

— Pourvu, me disais-je avec une inquiétude fiévreuse, pourvu que Félix-Henri n'ait pas fini ma culotte avant ce soir! Hier, avant de *poussenier,* il avait cousu les boutons à l'habit; la veste était prête. S'il allait partir sans nous avoir raconté la fin de l'histoire, quelle malechance!

On n'est pas toujours puni comme on le mérite, en ce monde! la preuve, c'est qu'à mon retour à la maison, le vieux tailleur était encore installé sur sa table, dans l'embrasure d'une fenêtre. A la vérité, ma culotte de communion n'était pas loin d'être parachevée, mais je constatai avec soulagement que Félix-Henri avait de la besogne supplémentaire, à savoir une réparation majeure à faire au vieux carrick jaune à trois collets de mon père.

Plus d'une fois ma mère avait parlé de rajeunir ce vénérable héritage du grand'père en le retournant. L'occasion ne pouvait être plus favorable; aussi le vieux manteau était-il étalé sur le dossier d'une chaise, en attendant l'opération par laquelle l'habile « cosandier » allait rendre à son drap épais et inusable comme du cuir la teinte noisette de ses jeunes ans, et par suite le faire servir encore à deux générations.

— Bon! me dis-je en considérant avec satisfaction la vaste surface du carrick fané! Bon! le tailleur en a pour toute la veillée! Bonne affaire! Nous aurons notre histoire! Cette fois, je m'en vais apprendre tout de suite mon catéchisme, et solidement!

Ensuite de cette vertueuse résolution, je me mis à l'œuvre dans la solitude de la cuisine, afin d'éviter toute distraction profane. Les ustensiles et l'ameublement de cette vieille pièce enfumée m'étaient trop familiers pour qu'il y eût à craindre que leur vue me fût en piége. Aussi ne m'arriva-t-il que deux fois d'interrompre la répétition monotone des demandes et réponses de mon catéchisme; la première, pour calculer combien de semaines durerait encore la provision de viande fumée, suspendue au-dessus de ma tête, dans la grande cheminée de bois; la seconde...... ah! voyez-vous, la seconde fois, c'était plus excusable; je vous en fais juges: à travers la porte de la chambre du poële, on entendait discourir Félix-Henri! Je retins mon souffle pour écouter.

Est-ce que par hasard le vieux tailleur aurait la cruauté de continuer

l'histoire en mon absence? Mais non, c'était une fausse alerte: il s'agissait de M. Petitpierre, le ministre des Ponts, et du dernier sermon qu'il avait prêché à la Sagne, sur la non-éternité des peines.

Je respirai longuement: la question m'intéressait médiocrement, je l'avoue. Aussi revins-je à mon catéchisme avec une sérénité parfaite, pour ne plus le quitter qu'au moment où les trois dernières sections furent fixées dans ma mémoire. Ce ne fut pas l'affaire d'un moment. Peut-être que si mon esprit et mon cœur s'étaient mis de la partie pour me faire comprendre et sentir les excellentes paroles que je répétais machinalement, la tâche m'eût paru moins ardue. Ce qui est certain, c'est que j'en eusse retiré un plus grand profit moral.

Mais j'oublie que ce n'est ni de moi, ni de la manière dont j'étudiais les vérités de la religion que je devais parler ici.

Revenons-en sans plus tarder à Félix-Henri et à son histoire, qu'il reprit juste au moment où il se mit à découdre le carrick.

— Or donc, commença-t-il — c'était l'exorde invariable de tous ses récits — or donc Jonas Comtesse paya le gage en mains propres de M. le maire, lequel lui fit une verte semonce, et lui en eût dit bien davantage s'il avait su toute l'affaire.

Le vieux larron n'en fut pas corrigé pour si peu, vous pouvez y compter. A laver la tête d'un moricaud on perd son *lissu*. Pour lui faire passer le goût du bien d'autrui, il aurait fallu le mettre à l'ombre pour le restant de ses jours. C'était dans sa nature d'*agripper* à droite et à gauche.

Ce vilain sire avait une plus brave femme qu'il ne le méritait; ça se voit souvent. Heureusement pour elle, ses enfants ne ressemblaient pas à leur père. Comme une bonne chrétienne qu'elle était, la Marianne Comtesse faisait l'impossible pour les maintenir dans le respect vis-à-vis de leur père, malgré les méchants propos et les mauvais traitements dont il était coutumier à leur endroit.

Pour l'aîné, une belle fille de dix-neuf ans, Jonas Comtesse avait pourtant une certaine considération. Comptant sur elle pour relever la maison par un bon mariage, il la ménageait.

Ici le narrateur fit une pause, pour couper son fil avec les deux dents qui lui restaient. Pendant l'opération, il glissa de mon côté un regard perplexe qui signifiait assez clairement: Ce catéchumène-là va m'empêcher de mettre les points sur les *i!* S'il pouvait avoir la bonne idée d'aller faire un petit tour dehors pour voir le temps qu'il fait!

Naturellement, le catéchumène ne bougea pas plus que s'il eût été soudé au poële de catelles, contre lequel il s'appuyait confortablement.

Il fallut bien que Félix-Henri reprît le fil de son histoire quand il eut fini de couper, d'enfiler et de nouer celui de son aiguillée.

— « Le méchant fait une œuvre qui le trompe! » poursuivit sentencieusement le vieux conteur.

Il y avait longtemps que la fille de Jonas Comtesse avait donné dans l'œil à Guillaume Vuille, l'aîné des garçons de Jeannin, le propriétaire de la pâture des Quignets. Au temps où, petits bouviers, ils gardaient le bétail aux « plans », Guillaume et Jacqueline faisaient ménage ensemble, partageant le contenu de leurs panetières, s'abritant de la pluie sous la même couverture.

Le gars avait donné et reçu plus d'un horion en l'honneur de la fillette, comme au temps jadis, les chevaliers rompaient des lances pour les beaux yeux de leur dame. Avec les années, cette amitié d'enfants n'avait fait que croître et embellir, ce qui n'était pas pour déplaire à Jonas Comtesse. Quant à Jeannin Vuille, c'était une autre affaire; un des plus gros bonnets de la Communauté, qui comptait parmi les plus honorables et les plus honorés, n'entendait pas permettre à son fils et héritier de prendre pour femme la fille d'un homme de mauvais renom, n'ayant pour tout avoir qu'une masure délabrée, quelques prés maigres, un cheval borgne et deux vaches hors d'âge, le tout grevé d'hypothèques.

Aussi le riche Jeannin avait-il signifié à son garçon la défense expresse de « fréquenter » la Jacqueline Comtesse. En fils soumis, Guillaume obéit à son père; mais quand celui-ci voulut lui imposer une femme de son choix, le jeune homme répondit avec autant de fermeté que de respect:

— Mon père, puisque la Jacqueline ne vous agrée pas comme bru, souffrez que je reste garçon. Je ne me marierai ni contre votre gré ni contre le mien!

Et le père Jeannin eut beau faire: Guillaume s'en tint à ce qu'il avait dit.

C'était un garçon tranquille et doux comme un mouton, avec la force d'un taureau. Il n'avait jamais été grand parleur; dès lors il devint taciturne, quasi muet. Tout le monde le plaignait, lui et la Jacqueline, les jeunes principalement. Même bien des vieux trouvaient que le père Jeannin était pourtant trop « après matière », et que ce n'était pas la faute de la Jacqueline Comtesse si son père avait les doigts trop longs.

Peut-être bien qu'à la longue Jeannin Vuille se serait laissé attendrir, d'autant que sa femme tenait le parti de Guillaume et travaillait sans en avoir l'air à arranger les choses.

Malheureusement, l'aventure des Quignets qu'Isaac Perrenoud, par amitié pour Guillaume, eût voulu cacher au père Jeannin, mais qui ne pouvait manquer de lui être rapportée, ne fût-ce que par le maire, vint remettre de l'huile sur le feu.

Toucher au droit de pâture dont Jeannin était si jaloux, attendu qu'il l'avait acquis moyennant payement de trente beaux florins d'or d'entrage, sans parler de la cense annuelle, c'était lui faire une offense qu'il ne pardonnerait pas. Dans le premier feu de la colère, il alla jusqu'à dire à son fils

Guillaume qui n'en pouvait mais: — Par ma foi ! la belle que tu avais choisie a là un beau larron de père ! je te fais compliment de ton goût !

Le sang monta aux joues du pauvre garçon. Mais ayant été élevé dans le respect de ses père et mère, il retint la réplique qui lui montait du cœur aux lèvres.

Entre nous, Jeannin aurait dû s'en tenir là et savoir gré à son fils de sa soumission. Il ne faut abuser de la patience de personne. Mais le diable lui souffla encore une méchanceté, et la langue lui en démangea tant, que, sans souci de pousser à bout l'honnête Guillaume, il ajouta :

— Tel père, telle fille !

— Arrêtez, mon père ! s'écria Guillaume indigné. Il n'y a pas dans toute la Sagne de fille plus digne de respect que la Jacqueline Comtesse ! Vous avez le droit de m'empêcher d'en faire ma femme, vous n'avez pas celui de la diffamer.

C'était vrai, et Jeannin Vuille ne pensait pas un mot de ce qu'il disait, sachant bien ce qui en était de la femme et des enfants de Jonas Comtesse. Mais voilà, quand on a mis le pied dans une mauvaise voie, on ne veut pas reconnaître qu'on s'est fourvoyé, et on y persévère par orgueil et entêtement.

Par exemple, le père Jeannin, qui n'était pourtant pas un méchant homme, ne fit qu'aggraver le propos injuste qu'il avait lâché, en continuant d'un air gouailleur :

— Ouais ! diffamer la fille d'un larron ! Qu'est-ce que les petits du renard apprennent dans la tanière paternelle, si ce n'est à vivre de rapine ?

Cette fois, Guillaume ne répliqua rien. Mais le lendemain matin, une place était vide à la table de famille de Jeannin Vuille. L'aîné de ses fils avait disparu pendant la nuit, sans que personne s'en fût aperçu.

L'affaire fit grand bruit comme on peut penser. Sans parler des angoisses de la famille et des remords secrets de son chef, qui souffrait d'autant plus que l'orgueil lui faisait garder un front d'airain, la commune tout entière s'en occupa durant une quinzaine. Les suppositions sinistres et les recherches allèrent leur train : sûrement Guillaume s'était pendu ou noyé de chagrin ! Il n'y avait pas de milieu. On chercha son corps à toutes les branches des sapins du Communal, tout le long des côtes, depuis la Roche-des-Cros jusqu'à Pré-sec. Nul ne manqua de sonder avec soin sa « cuve », comptant y trouver Guillaume. Les étangs des scies et moulins furent curés à fond, sans amener d'autres cadavres au jour que ceux de quelques douzaines de petits chiens et chats.

Enfin tout le monde se lassa peu à peu de ces recherches, et l'on dut se convaincre que le pauvre gars s'en était allé oublier ses chagrins et gagner sa vie loin de la Sagne, peut-être à la guerre.

Cette idée devait avoir été d'emblée celle d'Isaac Perrenoud, car lui qui était un des meilleurs amis de Guillaume, il n'avait pas fait un pas pour se

mettre à sa recherche, et se contentait de hausser les épaules sans rien dire, quand on lui demandait son sentiment sur cette disparition mystérieuse.

Il en était de même d'Othenette, la femme de Jeannin. Elle prenait la chose avec tant de calme, que ses voisines la regardaient de travers, scandalisées de ne pas la voir se répandre en lamentations toute la sainte journée, comme elles n'eussent pas manqué de le faire en pareil cas.

Jeannin lui-même s'en irritait intérieurement, mais il n'osait lui en faire reproche, se sentant la cause de tout ce qui était arrivé.

Vous pouvez vous représenter quelle vie on menait chez le père Jeannin; quand les enfants voient qu'il y a du froid entre le père et la mère, ils ne peuvent qu'être à la gêne. On ne parlait quasi plus dans la maison, et quand on le faisait, ce n'était « qu'au souffle », comme s'il y avait un mort sur la planche dans quelque chambre de derrière.

Et la pauvre Jacqueline Comtesse! c'est elle qui était à plaindre! Outre le chagrin d'avoir été séparée de Guillaume, qui lui eût fait un paradis, après la vie d'enfer qu'il lui fallait endurer dans la maison paternelle, la pauvrette qui aimait le gars pour lui-même — ce qui est la bonne manière — se disait avec angoisse: — C'est à cause de moi que Guillaume est allé se « détruire » ou se faire tuer à la guerre!

Par surcroît, son gueux de père, de qui venait tout le mal, s'en prenait encore à elle et à sa mère, les agonisant de ses méchants propos et vilenies, qui ne pouvaient sortir que de la bouche d'un être abandonné de Dieu et des hommes. Même quand il avait bu plus que de raison — car il s'abrutissait par ses abus de gentiane — il frappait cruellement les pauvres femmes avec tout ce qui lui tombait sous la main: escabeau, gourdin, voire avec une fourche ou un trident.

Vous me direz: Et les voisins? est-ce qu'il ne s'en trouvait pas un pour donner une bonne fois son compte à ce chenapan?

Oh! las! non; le plus proche voisin, c'était Daniel Matile, qui demeurait dans la seconde maison de Marmoud; un de ces hommes prudents qui ont peur de leur peau, et qui rentrent dans leur coquille comme des *nitons* [1], par crainte des horions.

Quand Jonas Comtesse faisait son sabbat, poursuivant sa femme et sa fille hors de la maison pour les maltraiter, Daniel Matile poussait le verrou de sa porte et défendait à sa femme et à ses deux filles de mettre le pied dehors. — Ce n'est pas de nos affaires; ça ne nous regarde pas!

Voilà ce qu'il disait, ce qui ne l'empêchait pas de guetter par quelque ouverture de sa forteresse, comment finirait la bagarre.

Sa femme, qui avait un peu plus de cœur que lui, n'y tenant plus, s'écriait parfois:

[1] Escargots.

— Tout de même, Daniel, c'est pourtant trop fort! si on le laisse faire, il est capable de les tuer, à la fin!

— Ouais! pas plus! D'ailleurs, chacun pour soi? Un mauvais coup est vite attrapé. Moi, je ne suis pas pour me mêler du ménage d'autrui, j'ai assez du mien. Il fèrait beau voir que j'aille fourrer mon petit doigt là-dedans: Jonas, qui est vindicatif comme le Malin, n'aurait qu'à venir mettre le feu nuitamment à notre grange, merci!

Quelle vilaine sorte de gens que ceux qui ne pensent jamais qu'à eux! Ce Daniel Matile aurait pu voir de sang-froid son gueux de voisin assommer les deux pauvres femmes, sans remuer un doigt pour l'empêcher.

Heureusement que le bon Dieu est toujours là pour donner à chacun ce qui lui est dû. Sa patience est longue, mais elle finit par avoir un terme, et un beau jour il dit, de manière ou d'autre, aux êtres sans cœur qui sont la croix de leurs proches: A présent, c'est assez!

(*A suivre.*) O. HUGUENIN.

BRIQUET DU XVIIIME SIÈCLE

(AVEC PLANCHE)

Le curieux instrument dont nous donnons ici le croquis a appartenu à feu M. le commissaire des forêts Emer Péter, d'Hauterive, mort centenaire en 1856. M. Emer Péter avait été au service de France sous Louis XVI, service qu'il avait quitté peu avant la Révolution. Il était pensionné par ce roi et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il passa à Hauterive les dernières années de sa longue carrière.

Ce briquet appartient actuellement à M. le Dr A. Châtelain de Saint-Blaise, qui nous a autorisé à le dessiner pour le *Musée neuchâtelois*, en attendant que nous puissions le contempler dans l'une des vitrines de notre Musée historique, où nous espérons bien qu'il prendra place un jour.

Il se compose d'une *platine*, portée sur deux pieds, d'une *crosse*, formant troisième pied et d'une *batterie*. Cette dernière est formée du *briquet*, recouvrant le *bassinet*, du *chien* armé d'une pierre à fusil, de trois *ressorts* et de la *gachette*. Toutes ces pièces sont vissées extérieurement sur la partie droite de la platine. Du côté opposé à la batterie est une tige cylindrique, en forme de *gaîne* (fig. 1), placée verticalement. L'instrument est entièrement de fer.

Dans l'intérieur de la platine se trouve un *réservoir*, sorte de petite chambre pourvue d'une *porte*, armée d'un *bouton* (fig. 2). Une vis à tête ovoïde permet de fermer hermétiquement la porte. C'est dans ce réservoir que l'on serrait la provision d'*amadou*, de *pierres à fusil* et peut-être d'allumettes *soufrées*, dont on avait besoin.

Le morceau d'amadou, que l'on voulait allumer, se plaçait dans le *bassinet* (fig. 3) ménagé sous le briquet. Quant au petit cylindre creux, il servait vraisemblablement de *porte-allumette* ou de *porte-bougie*.

L'instrument préparé et armé était posé sur la table de nuit de façon qu'on pût le saisir facilement, comme un pistolet. On faisait feu en pressant la gachette ; l'étincelle du silex enflammait l'amadou dont on se servait pour allumer l'allumette soufrée ; celle-ci à son tour communiquait la flamme à la bougie.

Aujourd'hui un simple petit morceau de bois carré pourvu à l'une des extrémités d'un peu de phosphore nous rend les mêmes services que l'instrument compliqué dont il est ici question.

A. GODET.

BRIQUET. XVIIIe SIÈCLE

3

1.

2.

Coupe.

A. Godet fec.

ALBERT STAPFER

MINISTRE DES ARTS ET DES SCIENCES DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

A PROPOS DE SA BIOGRAPHIE PAR M. LUGINBUHL [1]

Parmi les hommes hors ligne qui ont honoré la Suisse à la fin du XVIIIme siècle et au commencement de celui-ci, il y a peu de figures plus hautes et plus sympathiques que celle de Philippe-Albert Stapfer. Malheureusement pour son pays et par suite de circonstances en quelque sorte indépendantes de sa volonté, cet homme illustre n'a appartenu à la Suisse que pendant la première moitié de sa carrière (1765-1803). La seconde partie (1803-1840) se passe dans cette France où il avait précédemment représenté, avec honneur et non sans profit pour nous, la république helvétique en qualité de ministre plénipotentiaire auprès de Napoléon, alors premier Consul de la république française.

Il existait déjà plusieurs notices biographiques sur Stapfer ; Michaud, dans la *Biographie universelle*, Vinet, en tête des *Mélanges* tirés des œuvres de celui dont il s'honorait d'être l'ami, Eugène Secrétan dans la *Galerie nationale*, Hartmann dans les *Suisses célèbres*, et l'auteur de ce compte rendu dans l'*Éducateur* de 1884, avaient successivement retracé les destinées de l'homme d'État philosophe. Mais il nous manquait une biographie détaillée et complète, celle justement qu'a entrepris de nous donner un honorable instituteur secondaire de Bâle-Ville, M. Rodolphe Luginbuhl. Cet ouvrage ne forme pas moins de 600 pages in-8⁰ d'une belle impression et il est orné d'un portrait de Philippe-Albert Stapfer.

[1] Ph.-Albert Stapfer, helvetischer Minister der Künste und Wissenschaften, 1766-1840. Ein Lebens- und Cultur-Bild von Rudolph Luginbuhl. Basel, Dettloffs Buchhandlung, 1887.

La moitié du volume est consacrée à nous faire connaître le rôle de notre grand compatriote, comme ministre des arts, des sciences et des cultes de la république unitaire. Car c'est l'activité extraordinaire de Stapfer et ce sont ses vues aussi vastes qu'élevées qui font l'intérêt principal, la grandeur de l'homme et de sa vie aux yeux de ses contemporains et de la postérité.

Né à Berne, en 1776, d'un père argovien et d'une mère vaudoise (Madame Stapfer était de Moudon), le futur ministre des sciences s'était appliqué de bonne heure à l'étude du français qu'il devait manier avec une certaine habileté *dans la seconde partie de son existence;* car, n'en déplaise à son excellent biographe, le langage et le style de Stapfer ne se montrent pas à ses débuts sous un jour aussi favorable et sont imprégnés de germanismes.

Les jeunes années et les études de Stapfer nous montrent ce disciple de Kant s'enthousiasmant pour les principes de la révolution française et se confirmant dans ses convictions réformistes pendant le séjour qu'il fit à Paris en 1791, alors que la tribune de la Constituante retentissait des accents d'une sublime éloquence, celle de la liberté et de l'humanité. Mais nous avons tout lieu de penser que, comme tous les esprits généreux qui, en Suisse et ailleurs, avaient salué avec transport la destruction de la monarchie absolue comme l'aurore d'un meilleur avenir pour la France et le monde, Stapfer se détourna avec dégoût des hommes qui firent le 18 août et les massacres de septembre, préludes des horreurs de tous genres qui achevèrent de déshonorer une cause légitime dans ses revendications premières. Nous avons tout lieu de croire aussi que ce n'est pas, comme a l'air de croire et comme le dit M. Luginbuhl, pour obéir uniquement à un devoir professionnel que le pasteur de Berne s'associa au mouvement de la défense nationale, en composant la prière que les milices bernoises récitèrent, en allant aux combats de Neueneck et de Grauholz.

Tout en restant attaché aux principes de la révolution française et en désirant les voir triompher en Suisse, Stapfer, de même que Conrad Escher de Zurich, un autre grand citoyen de cette époque, eût voulu de toutes ses forces épargner à sa patrie non seulement les excès de 93 et les maux d'une invasion étrangère plus humiliante et plus onéreuse pour son peuple que l'oligarchie indigène. M. Luginbuhl même reconnaît que l'objectif du Directoire et de Bonaparte n'était pas l'émancipation de la Suisse, mais bien le trésor de Berne qui excitait leur convoitise.

Que si la vieille Confédération, tombée sans retour et la Constitution

unitaire proclamée, c'est-à-dire en novembre 1798, Stapfer, alors secrétaire de la légation bernoise à Paris, ait consenti à se charger des fonctions ardues et peu enviables de ministre des arts, des sciences et des cultes du nouveau régime, il n'y avait rien là que de légitime, d'honorable et d'heureux pour le pays dont Stapfer souhaitait ardemment la régénération, mais par une politique conforme aux vrais principes libéraux et démocratiques.

Quel était en effet l'idéal de Stapfer, sinon de donner à son pays une organisation qui lui procurât avec l'égalité des citoyens, la consistance et la forte nationalité qui avaient manqué à la vieille Suisse et dont l'absence l'avait laissée complétement désarmée à l'heure du péril.

Qu'il n'ait pas toujours été bien inspiré dans ses tendances à la centralisation, au point de vue politique surtout, nous ne faisons pas de difficultés de l'admettre. C'est, entre autres, quand, avec d'autres partisans du régime unitaire, le noble Escher, en particulier, Stapfer se montra partisan d'une nouvelle circonscription territoriale imitée des départements français, et dont les noms étaient empruntés aux rivières et aux montagnes. Cette conception, en complet désaccord avec les traditions et l'histoire, n'était pas plus heureuse que celle qui avait substitué au nom de Confédération suisse celui d'Helvétie, renouvelé d'une période bien antérieure à la formation de la nationalité suisse et dont l'histoire n'éveillait guère que des souvenirs de sauvage indépendance ou d'une servitude honteuse, avec les dehors, il est vrai, d'une civilisation brillante.

On a reproché aussi à Stapfer sa tendance persistante à l'*unitarisme* comme n'étant pas moins contraire aux habitudes séculaires du peuple suisse, à ses institutions, à sa configuration même. Mais quand on voit à quelles misères et à quel abîme l'égoïsme de clocher et le cantonalisme excessif avaient conduit le Corps helvétique dégénéré, qu'un envoyé de la cour de Rome avait défini avec justesse *Confusio divinitus servata*, quel patriote digne de ce nom pourrait s'étonner que les Stapfer, les Escher, les Kuhn, les Rengger, les Usteri, les Zimmermann, les Koch, ne vissent de salut que dans une refonte complète des institutions surannées et incohérentes de l'ancienne alliance.

Ce n'est pas à discuter le plus ou moins de valeur des théories politiques de Stapfer et de ses amis que s'est attaché son biographe bâlois. M. Luginbuhl a eu surtout en vue de nous initier aux grandes choses que le ministre de la république helvétique sut ou voulut accomplir, et qui ont fait de cet homme d'État philosophe le promoteur du

grand mouvement intellectuel et moral de la nation. Avec sa haute raison, Stapfer envisageait cet essor comme le seul fondement solide et durable d'un nouvel ordre de choses fondé sur la liberté et l'égalité.

Dans les douze chapitres consacrés par M. Luginbuhl à retracer l'activité extraordinaire de son héros, on voit se dérouler tout le système d'amélioration qu'avait conçu ce centralisateur de génie, et où il visait non seulement les générations à venir, mais la génération présente. Outre que chaque localité dont la population dépassait 500 âmes devait avoir son école, chaque canton aurait eu ses écoles moyennes, son gymnase avec ses élèves boursiers, une école normale avec les manuels nécessaires à chaque branche d'enseignement, publiés aux frais de l'État. Comme pierre d'attente, une école normale pour toute l'Helvétie s'ouvrait dans le château de Berthoud avec les subsides du gouvernement helvétique. L'instruction supérieure n'était pas oubliée : une école centrale, une sorte d'Université fédérale, était en projet, sans préjudice des écoles spéciales que réclamaient les besoins de l'industrie, de l'agriculture, des arts, de l'instruction des sourds-muets.

L'administration de l'instruction publique était confiée aux *Conseils d'éducation*; il y en avait un par canton, en rapport direct avec le ministre d'une part et de l'autre avec les commissaires d'écoles de district. C'est par les Conseils d'éducation que devait se faire la nomination des instituteurs auxquels des pensions de retraite eussent assuré une vieillesse paisible et à l'abri du besoin. La théorie qui fait des pensions de retraite pour la classe enseignante une institution antidémocratique, n'avait pas encore surgi dans les régions officielles.

Pour activer le mouvement intellectuel et le progrès sous toutes ses faces, les amis de l'éducation publique auraient fondé une société comme celle qui s'est formée de nos jours dans le Tessin sous le nom de Société des amis de l'éducation populaire. En attendant, une autre société réunissait à Lucerne, sous la présidence de Paul Usteri, les hommes d'élite de tous les cantons sans distinction de croyances et d'opinions politiques. On y voyait des adversaires ardents de la Constitution unitaire, comme le pasteur Lavater, Aloys Reding, le curé Stalder, l'auteur de l'*Idiotikon*, siéger côte à côte avec des partisans non moins déclarés du nouveau régime comme Ochs, Thaddée Muller, Pestalozzi. A l'exemple de la Société-mère, des sociétés locales s'établissaient à Zurich, Bâle, Berne, Winterthur, Schwyz. Les statuts, rédigés par le secrétaire de la Société, Henri Zchokke, Prussien naturalisé, manifestaient l'intention d'opposer l'esprit public à un cantonalisme

étroit, et d'éclairer les citoyens sur leurs intérêts moraux, intellectuels et économiques. Une feuille populaire (*Volksblatt*) était créée pour initier le peuple au progrès obtenu ou à obtenir. La publication d'almanachs à bas prix aurait complété l'œuvre de vulgarisation; pour en assurer le succès, l'homme d'Etat philosophe aurait voulu que l'exercice des droits politiques fût subordonné à la fréquentation de l'école primaire à ses divers degrés.

Mais ce n'était encore là qu'une partie des institutions destinées à exciter le mouvement des esprits. Le ministère des arts et des sciences s'occupait de la création d'un jardin botanique, d'un musée d'histoire naturelle, d'une bibliothèque nationale à laquelle tout éditeur aurait été tenu de remettre un exemplaire de ses publications; les archives centrales reçurent alors un commencement d'exécution. Au ministère des arts et des sciences était adjoint *un bureau de l'esprit public* pour faire appel à tous les projets utiles, à toutes les initiatives individuelles ou collectives des amis du progrès.

Des conférences publiques sur les objets les plus variés, recevaient les encouragements du ministre. Les Beaux-Arts attiraient également son attention ; ils devaient être favorisés de la fondation d'une académie spéciale et d'expositions qui se seraient étendues à l'agriculture et à l'industrie. Des fêtes nationales déjà connues de l'ancienne Suisse, mais renouvelées de celles de la Grèce et embrassant comme ces dernières les lettres et les arts, seraient venues imprimer l'élan au sentiment patriotique et humanitaire secondé encore par la composition de chants nationaux, à l'instar des *Schweizer Lieder* du pasteur Lavater composées sous les auspices de la société helvétique de Schinznach dont Stapfer continuait les traditions en les élargissant. Il n'y a pas jusqu'à l'idée d'un *Théâtre national* dont le ministre n'ait eu l'idée de favoriser l'introduction sur la proposition d'un M. Roguin qui dirigeait une compagnie dramatique à Lausanne.

Beaucoup de ces essais ou de ces conceptions étaient ceux d'un idéaliste, on a dit même, d'un *idéologue*. Cependant, que de pensées utiles, considérées comme des chimères ou des idées vides de sens au jugement des esprits positifs, ont trouvé leur réalisation dans notre pays et dans d'autres.

D'ailleurs, comme le disait un célèbre écrivain français qui a passé aussi pour un utopiste : « Les vrais vaillants sont ceux qui créent les « choses qui viendront, ceux dont l'esprit façonne la vie des généra- « tions futures. Les vrais dominateurs du présent sont ceux qui l'ont fait

« lorsqu'il n'était que l'avenir. Les vivants, quand ils commandent, ne « font souvent qu'exécuter à leur insu les ordres silencieux de certains « morts. »

Mais où Stapfer ne s'est pas montré idéaliste du tout, c'est dans le choix qu'il sut faire des hommes chargés de le seconder soit à l'intérieur des cantons, soit comme auxiliaires immédiats du ministère. Aux noms que nous avons cités plus haut, il faut ajouter celui du Père Girard qu'il tira de son cloître de Fribourg pour l'attacher à son bureau comme archiviste et dont, sur sa proposition, le Directoire fit ensuite l'aumônier du gouvernement helvétique et le premier curé catholique de Berne depuis la Réformation.

Pestalozzi n'eut pas moins à se louer du ministre des arts et des sciences, car, après avoir protégé le patriarche de l'Education populaire, pendant toute la durée du régime unitaire, et à Berthoud comme à Stanz, il l'accueillait à Paris à l'époque de la Consulta avec une vénération et des égards qui laissèrent ce vénérable vieillard plein de joie et pénétré de reconnaissance pour son bienfaiteur.

(A suivre.) A. DAGUET.

VUILLERAINS & NEUCHATELOIS

(Suite et fin — Voir la livraison de juin 1887, page 141)

Le gouverneur commence par déclarer, avec le luxe de termes spéciaux usités en pareil cas, qu'il a vu, touché, tenu et regardé de mot à mot un instrument constatant que le premier jeudi du mois de mai de l'an 1398 les prud'hommes de la Seigneurie de Lugnores étant assemblés à la place où l'on avait coutume de tenir le plaid de mai, lecture fut faite des droits, franchises et libertés garantis aux gens de la dite Seigneurie par les comtes de Neuchâtel, et que les dits prud'hommes s'étant

déclarés satisfaits, il fut convenu que les articles lus auraient à l'avenir force de loi et seraient, pour mémoire, relus chaque année de nouveau au plaid de mai.

Vient ensuite l'énumération des différents articles. En voici quelques-uns :

Premièrement, Monseigneur de Neufchastel est patron de l'Eglise, et quand le curé meurt, le Seigneur doit avoir tous les biens meubles et à la donation de la dite Eglise.

Item. L'on doit tenir deux fois l'an le plaid général de Lugnore, c'est assavoir en may et en la St. Martin d'hyver, esquels plaids le Seigneur de Neufchâtel a pleine Seigneurie et l'on doit payer à chacun plaid les services. C'est assavoir à la St.-Martin en tiers services, et en may demi service, et doit faire le Seigneur de Neufchâtel le manger à ceux qui payent le service, et doit être le mayor de Cudrefin lui tiers. Et sy le manger coûte plus que les services ne vaillent, le Seigneur de Cudrefin doit payer les deux parts de l'argent et le Seigneur de Neufchâtel la tierce partie; et si le manger coûte moins que les services vaillent, de ce que demourra, le Seigneur de Cudrefin doit avoir les deux parties et le Seigneur de Neufchâtel la tierce partie.....

. . . .

Et a puissance le dit Seigneur de Neufchâtel de quitter ou recouvrer tous les bancs et clames [1] qui a un chacun plaid viennent sous cautelles [2]. Et doit le Seigneur de Cudrefin à iceluy jour au Seigneur de Neufchâtel vingt sols Lausannois pour sa marende [3] et au cas que feroit mal tems sur le lac que l'on ne pourrait passer, le sautier du dit Seig^r de Neufchâtel doit prendre par la ville pour faire le manger des dits services; c'est assavoir le châtron pour cinq sols, l'oye pour six deniers et le chapon pour quatre deniers Bâlois, et le vin pour tel prix que l'on vendra en ville.

Item le dit Seig^r de Neufchâtel doit mettre le sautier à Lugnores pour officier pleinement et doit gager pour le droit du dit Seig^r et pour la ville, et n'a puissance le mayor de rien gager et doit avoir le dit mayor sa résidence personnelle en la ville du dit Lugnores ou un autre pour luy. Et toutes fois que l'on prend quelque malfaiteur en la Seigneurie de Lugnores, l'on le doit mener en la maison la plus prochaine du dit Seig^r de Neufchâtel, et amener quand l'on en doit faire Justice à Lugnores, et exécuter selon la coutume du dit lieu.

Et sont tous les biens du dit malfaiteur au dit Seig^r de Neufchâtel sauf trois sols bâlois que doivent être au Seig^r de Cudrefin.

Et pour ceux trois sols, le dit Seig^r de Cudrefin doit tenir la place seure sy en est requis en faisant l'exécution.

[1] Amendes et réclamations.

[2] Caution.

[3] Souper, repas du soir.

Item sy aucun des dits habitants de Lugnores et en la Seigneurie prend femme étrangère qui soit taillable, le dit Seig^{r} de Neuchâtel la peut départir [1] dans l'an et jour, et sera celui qui prend la taillable pour soixante sols.

Et sy aucun vient demeurer à Lugnores pour un an et un jour que ne soit requis, il doit être de telle condition que sont les autres et le doit tenir le dit Seig^{r} de Neufchâtel à telles franchises que les autres.

Item ne sont tenus les dits habitants de suivre la chevauchée fors que un jour et une nuit et leurs missions. Et si le jour falloit le Seig^{r} les doit faire gésir en l'une de ses forteresses, et ne doivent suivre ni aller dessous bannière mas [2] que dessous la bannière de Neufchâtel, ny ne les doit requérir le dit Seig^{r} que pour la sienne propre. *Et doivent être de telles franchises que les bourgeois de Neufchâtel* [3].

Item sy aucun des dits habitants va en la chevauchée ou au fourrage et s'il est prins d'aucun, fors [4] que ne soit à sa culpe [5], le Seig^{r} le doit rehembre [6] et jcelui sera tenu de jurer que jamais ne gagnera plus avant de quatre deniers que ne donne au dit Seigneur jusques à la fin du payement de sa réemption.

Item si aucun des dits habitants vouloit aller demeurer fueur [7] du dit lieu, le dit Seig^{r} le doit conduire un jour et une nuit à ses missions; et sy plus en a besoin il doit faire au dit Seig^{r} tant que le conduise plus avant.....

. . . .

Les témoins présents à cet acte furent : « Messire Girard de Cugier, adonc châtelain et gouverneur de Cudrefin, Messire Jacque Leschot, chanoine de Neufchâtel, Domp: Jean Steph, vicaire de Moutiers, Domp: Jaque Desonne et Henry Changière, Vuillième Nomdres de Murat, Henry Nuguilles, Henry Morel, Jacques Vaichette de Murtz et Perraud Pignauld de Neufchâtel. Et plusieurs autres témoins à ce appelés spécialement et requis en signe de vérité. »

La reconnaissance de Georges de Rive est signée par : J^{e} Marcuard et B. Rosselet, notaires.

Telles étaient les principales dispositions de la charte qui, pendant des siècles, avait réglé les rapports des gens de Lugnores avec leurs Seigneurs, mais il est évident qu'ayant changé de maitre, les articles se rapportant à ces rapports eux-mêmes n'avaient, lorsqu'ils écrivirent à

[1] Renvoyer.

[2] Mais.

[3] C'est nous qui soulignons.

[4] A moins que.

[5] Faute.

[6] Racheter.

[7] Loin de, au dehors.

Madame de Nemours, plus de raison d'être en ce qui la concernait. Ils reproduisaient l'acte dans son entier pour motif d'exactitude, mais ne réclamaient certainement que les franchises et privilèges dont la maintenance leur avait été garantie en leur qualité de combourgeois de Neuchâtel, à savoir : la jouissance des prés du Rondet, le demi-éminage aux halles de la ville, et l'exemption de péage au pont de Thielle.

Au XIVme siècle, le Vuilly n'était guère en communication avec Neuchâtel que par la voie d'eau, et les « marmets » amenaient sans doute leurs denrées au marché exclusivement par bateaux. Le péage du pont ne devait donc pas les gêner beaucoup. Mais il y avait plus. Tous les bateaux passant sous le pont, soit en montant, soit en descendant [1] la rivière, devaient payer pour les denrées qu'ils transportaient, et c'est sans doute l'exemption de ces droits qui avait été accordée aux gens de Lugnores comme ressortissants de l'État de Neuchâtel.

En effet, un acte du 5 février 1336, sentence d'arbitrage du comte Aymon de Savoie entre Rodolphe de Neuchâtel, d'une part, et Pierre de Grandson, d'autre part, dit que les ressortissants de la Seigneurie de Grandson habitant Cudrefin et le Vuilly, s'étant plaints des perceptions immodérées « immoderata perceptione » auxquelles ils sont soumis au pont de Thielle lorsqu'ils passent avec des bateaux de pêche, l'arbitre fixe le droit à trois deniers d'argent le boisseau plein de poissons. Les Vuillerains ont toujours été grands pêcheurs, et c'était un précieux avantage pour ceux de la Seigneurie de Lugnores de passer librement sous le pont avec leurs bateaux. En outre, la Thielle était alors, pour les vins entre autres, la grande route de Bienne et de Soleure, et l'on sait que Lugnores et Motiers sont pays de vignobles.

Nous avons vu quelle réponse Madame de Nemours fit à la requête des habitants de Lugnores, non toutefois sans s'être assurée du bien fondé de leur réclamation, ainsi que le constate la déclaration suivante, jointe à l'acte du 16 juillet 1551 :

[1] Au siècle passé, les droits de sortie existaient encore. Le *Tarif des péages* dus au Roi, du 2 janvier 1749, donne l'instruction suivante : « Le commis au péage de Thielle aura soin de se conformer exactement au présent tarif et exigera le péage deu au Roi à cause du Pont de Thielle en conformité ; mais quant à toutes les marchandises, effets et denrées qui passeront par le pont de Thielle soit en montant, soit en descendant la rivière et qui devront le péage de Neuchâtel, pour la commodité et la facilité des Barques et Bateaux qui les conduisent, et leur éviter par ce moyen la peine de relâcher à Neuchâtel pour payer le péage qui y est dû. Il aura soin de l'exiger, et pour cet effet il se fera payer le double comme du passé, à moins qu'il ne lui apparoisse d'un Billet de reçu du Commis au Péage de Neuchâtel. »

« Le soussigné, notaire juré et greffier en la Justice de Neufchâtel, certifie d'avoir levé et collationné la copie ci-dessus de son original en parchemin signé comme dessus et muny d'un sceau en cire rouge sur queue de parchemin pendante, au dit Neufchâtel le 20 avril 1694.

Signé : « J. H. Renaud. »

Voilà donc ceux de Lugnores contents, mais leur sécurité ne fut pas de longue durée. La duchesse de Nemours meurt en 1707 et Neuchâtel se donne un nouveau souverain qu'ils prient sans retard de reconnaître leurs droits.

Leur requête n'est pas mentionnée dans le dossier que nous avons sous les yeux et c'est grand dommage, car, on l'a vu, ils avaient du style et il eût été curieux de voir en quels termes ils s'adressèrent au roi de Prusse. Mais ces termes étaient convenables, paraît-il, puisque, par un rescrit daté de Carlsbad le 13 juin 1708, celui-ci reconnaît pleinement aux Vuillerains leurs franchises et privilèges dans la principauté. De nouveau toutefois avec la même réserve qu'avait déjà faite Madame de Nemours touchant « les droits que peut ou pourrait avoir Sa Majesté sur le dit Lugnores et dépendances, si aucun y en a. »

Les rois s'en vont, mais les jardins et les vignobles demeurent, et ceux du Vuilly continuant à produire des légumes et des vins, leurs propriétaires n'entendent toujours pas laisser se perdre les facilités que leur donnent leurs droits d'anciens Neuchâtelois. Aussi en 1740, à la mort de Frédéric-Guillaume Ier, jugent-ils prudent de les rappeler à son successeur. Voici l'exorde et la péroraison de la requête qu'ils adressent au gouvernement de Neuchâtel :

Nous laissons de côté l'exposé même de la question qui ne serait qu'une répétition inutile.

« *A Monseigneur le gouverneur et à Messieurs du Conseil d'État établis par Sa Majesté le Roi de Prusse en sa Souveraineté de Neufchâtel et Valangin.*

« Magnifiques et très honorés Seigneurs,

« La mort de Sa Majesté Frédéric I Roy de Prusse de glorieuse mémoire, est un événement qui intéresse toute l'Europe et qui cause une vive douleur à tous les sujets de ce monarque qui ont joui sous son règne des avantages les plus précieux. Et quoique la générale communauté de Lugnores en Vuilly soit actuellement sous la domination de Leurs Excellences les

louables cantons de Berne et de Fribourg, les relations étroites qu'elle a avec la Souveraineté de Neufchâtel dont elle a fait partie autrefois, sa combourgeoisie avec la capitale, les franchises et privilèges dont elle jouit dans cet Etat, l'engagent à s'intéresser à tout ce qui le concerne. Elle a partagé surtout avec les peuples de ce païs la tristesse et le deuil que la perte de ce grand Prince y a répandues, et elle goûte avec eux aujourd'huy la douce satisfaction de la voir réparée par l'avènement au trône de son auguste Fils et Successeur, qui dès le commencement de son règne fait les délices de tous ceux qui composent ses vastes États et l'admiration de l'Univers. C'est pour en donner les assurances à Vos Seigneuries que les députés de la générale Communauté de Lugnores ont l'honneur de paroître devant Elles par ses ordres exprès. Daignez recevoir favorablement leur respectueuse démarche et la faire parvenir aux pieds du trône de même que les vœux qu'ils adressent au ciel pour la précieuse conservation d'un Roi infiniment plus grand par sa haute sagesse et ses vertus royales que par la splendeur et la majesté du trône. Puisse ce monarque faire la félicité de ses peuples jusqu'au terme le plus reculé. Puisse la gloire de son règne être immortelle !

« Permettez aussi, magnifiques et très honorés Seigneurs, que la Communauté de Lugnores profite d'une circonstance aussi favorable pour vous supplier de faire connaître au Roi présentement régnant, les franchises et privilèges, etc. . . . .

. . . .

« Les suppliants se flattent que Vos Seigneuries voudront bien manifester au Roi ce qui s'est pratiqué jusqu'ici à leur égard, et faire parvenir à Sa Majesté la très humble supplication qu'ils osent lui faire aux fins qu'il soit de son bon plaisir de leur confirmer à son avènement à la couronne et à la souveraineté de cet État les immunités, privilèges et franchises dont ils sont redevables à la bienveillance de ses glorieux prédécesseurs. Le tout spécialement en conformité du dernier octroi de Sa Majesté Frédéric I.

« Cette grâce pénétrera les communiers de Lugnores de la plus vive gratitude; elle les attachera de plus en plus aux sujets de l'État de Neuchâtel. Elle les engagera à entretenir toujours avec eux la plus parfaite harmonie, à rechercher constamment les occasions de leur faire plaisir. Ils feront passer ces sentiments à leur postérité, mais ils lui transmettront surtout ceux de la profonde vénération dont ils sont pénétrés pour la personne sacrée de Sa Majesté et pour son auguste Maison. Recevez aussi, magnifiques et très honorés Seigneurs, les assurances de leur profond respect et les vœux qu'ils présentent au ciel en votre faveur. Que la douceur et la justice du gouvernement de Vos Seigneuries fassent jusqu'au temps le plus éloigné le bonheur des sujets de cet Etat, et qu'elles soient constamment le canal des faveurs et des grâces de Sa Majesté sur les peuples qu'elle a confiés à leurs soins! »

Si Paris vaut bien une messe, le passage en franchise au pont de Thielle vaut bien la peine de soigner un peu son style. Le gouvernement de Neuchâtel ne pouvait rester sourd à tant d'éloquence; aussi décide-

t-il en Conseil, tenu le 22 août 1740, de transmettre avec recommandation à Sa Majesté la requête des communiers de Lugnores.

Mais Sa Majesté a, paraît-il, d'autres occupations. Les Autrichiens l'intéressent bien davantage que les habitants du Vuilly dont la supplique reste sans réponse. Eux toutefois sont tenaces et, en 1751, après onze ans de vaine attente, ils écrivent directement à Sa Majesté pour lui rappeler leur petite affaire.

« Lorsque Votre Majesté, disent-ils en terminant, monta sur le trône de ses pères, la générale Communauté de Lugnores eut l'honneur de présenter une très humble requête à Messieurs du Conseil d'État de Neuchâtel qui furent suppliés de la faire parvenir à Votre Majesté, afin d'en obtenir la gracieuse confirmation des mêmes privilèges. Mais les humbles suppliants ont ignoré le sort de leur respectueux placet et dès lors ils ont vécu dans la sécurité à l'ombre d'un acte de diligence qui leur fut expédié en attendant le bon vouloir de Votre Majesté sur cet objet. Ils prennent la liberté de joindre ici la copie duement authentique avec celle de leur requête.

« Daignez, Sire, examiner tous ces titres, et veuillez, par un effet de votre bienfaisance royale confirmer les droits des humbles suppliants sur le même pied et réserve que le Roy, votre glorieux prédecesseur. Cette précieuse faveur, si conforme d'ailleurs à votre justice éclatante, redoublera les sentiments d'amour, de soumission, de respect et d'admiration dont ils sont pénétrés pour la personne sacrée de Votre Majesté, et leurs vœux ardents pour sa gloire et sa conservation ne tariront jamais. »

La sécurité dont parlent les Vuillerains paraîtrait n'avoir été qu'une déclaration de principes, car dans la pratique ces braves gens étaient d'autant plus pressés de recevoir une réponse favorable que le fisc, sous la désagréable forme d'un sieur Péters, péager à Thielle, les traitant tout comme les premiers venus, se faisait un malin plaisir d'ignorer leurs droits. De tous temps les gens d'impôt ont eu l'oreille dure et « payez toujours, on s'expliquera après » leur disait sans doute Péters.

Quoi qu'il en soit, le 20 juillet 1751, le Conseil d'État prend l'arrêté suivant :

« Sur la requête des députés du Conseil de la Seigneurie de Lugnores exposant que comme ils ont joui de tems immémorial des franchises des bourgeois de Neuchâtel et qu'ils ont été dispensés de payer la moitié de l'éminage aux halles de la ville, de même que les péages tant au dit lieu qu'au pont de Thièle en vertu des titres dont ils sont nantis et qui leur ont été confirmés par les souverains dudit comté, ils supplient en conséquence de vouloir ordonner au sieur Péters, commis aux péages de Thièle, de les laisser jouir de leur dite franchise de péage, mais aussi de rembourser ceux qu'il a exigés contre le devis de leurs titres. Lecture faite de la copie des titres

qu'ils ont présentés, et délibéré. Il a été dit : que vu que cette affaire est en cours et que Sa Majesté n'a encore donné aucune réponse au Conseil dans cet objet, on fera incessamment parvenir la requête des suppliants à Sa Majesté en la priant très humblement de vouloir informer le Conseil de sa dernière résolution et de ses ordres afin qu'ils puisse se diriger en conséquence et en faire part aux dits délégués de Lugnores dès qu'ils lui seront parvenus.

« Donné en Conseil au château de Neuchâtel, le 20 juillet 1751.

« Signé : NATALIS. »

C'est la dernière pièce du dossier que nous avons sous les yeux et nous ne savons rien de la réponse du roi de Prusse. N'en fit-il point, et les droits de nos combourgeois d'outre-lac tombèrent-ils en désuétude à cette époque ? Nous l'ignorons.

La bourgeoisie de Neuchâtel, — dernier souvenir des temps passés, — était restée propriétaire de la plus grande partie des prés du Rondet sur la rive droite de la Broie avant son entrée dans le lac (217 arpents tant sur Berne que sur Fribourg). Les habitants de l'ancienne juridiction de Thielle à savoir les paroisses de St-Blaise et de Cornaux qui, on l'a vu plus haut, avaient eu également des droits sur ces prés, en avaient conservé 52 arpents en toute propriété. En 1869, le tout a été vendu pour la somme de fr. 26,000 à la Société des fermes de Witzwyl, et ce territoire tant disputé jadis, alors la patrie du gibier de marais et le paradis du chasseur, aujourd'hui desséché par la correction des eaux du Jura, fait, aride et incontesté, partie d'une exploitation en déconfiture.

Dr CHATELAIN.

APPENDICE

Il est intéressant de voir quels étaient les droits de transit au pont de Thielle à l'exemption desquels nos anciens combourgeois du Vuilly tenaient si fort. Le tarif mentionné plus haut les énumère tout au long, trop au long pour pouvoir être reproduit ici en entier; nous nous bornons donc à indiquer quelques articles.

	Crutzers.
Toutes personnes passant sur le dit pont, sauf gens d'église, docteurs et écoliers, doivent chaque fois	1
Une personne à pied, soit qu'elle soit chargée de denrées ou non, payera pour chaque fois qu'elle passe sur le dit pont, demi-crutz	1/2

L'époux et l'épouse passant sur le dit pont payeront chacun deux crutzers . .	4
Le Juif passant à cheval doit quatre crutzers.	4
Le Juif passant à pied doit deux crutzers.	2
Le mercier et le colporteur portant sa marchandise, passant sur le dit pont, payera un batz.	4
Le carosse attelé, sans comprendre les cavaliers, payera tant pour l'entrée que pour la sortie, quatre batz	16
La litière, sans comprendre les cavaliers payera tant pour l'entrée que pour la sortie trois batz.	12
Et le bardot[1] payera demi-batz.	2
Le char à quatre roues chargé de bled, de chanvre, de foin, de paille ou autres denrées du pays voisin, doit à chaque fois qu'il passe un batz	4
La charrette chargée de verres doit quatre crutzers	4
Le char vuide non chargé doit	2
La charette vuide non chargée doit un crutzer et demi.	1 1/2
Le cheval tout nud tant petit que grand mené par marchand étranger, doit deux crutzers	2
Le cheval ou mulet chargé de marchandises, comme à l'article ci-dessus du grand charriot.	
Le cheval chargé de fruitage, de graines et autres denrées, doit pour aller et venir demi-batz	2
Le mulet chargé payera selon la qualité et le poids de la marchandise sur le pied du présent tarif.	
Le mulet non chargé doit demi-batz.	2
L'âne tout nud doit demi-batz.	2
Le bœuf, le taureau et la vache paye un crutz, sans les personnes qui les conduisent	1
Le mouton, brebis, chèvres, veau, cochon maigre.	1/2
Les noix et chataignes paient par tonneaux six crutzers	6
Le quintal de chandelles	8
Deux bosses de sel d'Allemagne doivent les deux	3 1/2
Deux bosses de sel pour Berne, de même	3 1/2
La bosse de sel pour Soleure, Bienne et Neuveville.	3
Et pour les Petits Cantons.	4
La bosse de vin passant dessus le pont doit sans être obligé de payer la cocasse ou brochet.	6
Le tonneau d'eau-de-vie	8
La pièce de vin passant dessous le pont doit demi-batz sans comprendre la cocasse ou brochet.	2
La grande bosse ou lègrefass doit	4
La bosse neuve	1
La bosse vuide vieille quand elle a passé pleine de vin ailleurs qu'au pont de Thielle paye à sa remonte	1/2
La douzaine de zoffes[2] d'osiers doit.	1
Le grand bateau neuf vuide	12
Le bac soit rasel et le nacon[3].	16

[1] Petit mulet.

[2] Botte, poignée. En patois on dit encore des « zoffiets » de cheveux.

[3] Espèce de petite barque.

La barque neuve outre la marchandise dont elle peut être chargée, pour la première fois, doit demi écu-bon	50
Le bateau de pêcheur	4
La canelle, girofle, muscade, safran, thé, chocolat, tabac d'Espagne, orpiment, rubarbe, mercure, cinabre, jalap, manne, sublimé, etc., le cent pesant . .	10
Les drogues et épiceries mi-fines, sucre, café, sardines, etc., le quintal . . .	6
Les drogues et épiceries communes, le quintal	4
Le quintal de toutes sortes de marchandises de soye	10
Draps de toute espèce, bas, chapeaux, flanelles venant de l'étranger. . . .	6
Toile d'Hollande, mousseline des Indes, dentelles, cheveux, etc.	10
Galons d'or et d'argent, étoffes et rubans riches	10
Toilerie ordinaire	4
Quincaillerie fine, or et argent en lingots ou travaillés	10
Le quintal de papier blanc, de cartes à jouer, carton, parchemin, tailles-douces, cartes de géographie, livres ou libri.	4
Le quintal de plumes	8
Le lit revêtu avec ses fourres, toyes et tout ce qui fait un lit garni et de valeur doit 15 batz.	60
Le lit revêtu et de médiocre valeur, doit 7 batz et demi.	30
Les coussins et chevets seuls.	2
Le matelas seul	8
La coitre ou le levet seul	8
La couverture de lit seule.	4

Bien entendu que les licts et bagages des officiers des cantons voisins qui vont résider dans le lieu de leur charge, payeront comme ci-devant trois écus blancs pour tous leurs meubles et bagages.

UNE VIEILLE HISTOIRE

CONTE SAGNARD

(Suite et fin — Voir la livraison de juin 1887, page 149)

Quinze jours après la disparition de Guillaume Vuille, Isaac Perrenoud traversait un soir les Plans, en suivant la « charrière » de Miéville, pour aller faire sa garde de nuit à la pâture des Quignets. Ce n'était plus qu'à contre-cœur que le brévard s'acquittait de sa besogne.

— Sans cette pâture de malheur, grommelait Isaac, le pauvre Guillaume serait encore ici, et qui sait si son père n'aurait pas fini par lui laisser « marier » la Jacqueline ?

Fallait-il que ce fût par mon fait, pour avoir attrapé ce mauvais gueux de Comtesse la main dans le sac, que les affaires de Guillaume tournent pareillement mal !

— La peste soit de la pâture, et de Jeannin, et du serment que j'ai prêté !

Il faut savoir que comme brévard ou garde-champêtre des Quignets, Isaac Perrenoud s'était engagé, par serment, à en remplir le devoir, « à gager « bien et fidèlement toutes bêtes trouvées sur la possession de Jeannin, un « batz le jour, deux batz la nuit, sans support de personnes, même à rap- « porter à l'officier les refus, rescousses et mauvaises paroles, dites contre les « Vuille et leur honneur, afin de faire châtier les contrevenants, etc.

Isaac continuait sa marche en soupirant :

— Oui, oui, je ne demanderais pas mieux que de tout planter là ! s'il n'en tenait qu'à moi, j'irais sans plus tarder rejoindre Guillaume. Mais ma mère, qu'est-ce qu'il en adviendrait avec ses rhumatismes ?

Arrivant pour lors proche du grand Bied, qui vient des Quignets, il s'en fut jusque sur le petit pont où la charrière le traverse pour aller du côté de Marmoud. Pourquoi Isaac se détourna de sa route vers la droite, au lieu de tourner à gauche vers la pâture, il ne l'eût pu dire. Machinalement il se mit à regarder couler l'eau. Qu'est-ce donc qui est engagé sous la pierre du pont ? Est-ce un tronc de sapin avec ses racines ? La nuit commençait à tomber. Le jeune homme se baisse pour voir de plus près, et se relève tout d'un coup, le visage pâle, le regard effaré. Ce qu'il a pris, dans l'obscurité, pour des racines, c'est un bras et une jambe d'homme tout enraidis. Le corps et la tête sont cachés sous le pont. Impossible de savoir qui c'est. Perrenoud n'ose tirer le noyé de là; il faut la justice pour cela. D'ailleurs, l'homme est mort, la chose est certaine.

En moins de rien le brévard a rebroussé chemin, a couru sur « le Crêt », au plus près, avertir le sieur Greffier, et une demi-heure après, est revenu avec la « justice » et un falot.

Excepté Isaac Perrenoud, chacun s'attendait à reconnaître Guillaume Vuille dans le noyé qu'on sortit à grand'peine de dessous le pont. Aussi fut-on bien surpris en voyant apparaître la longue figure de Jonas Comtesse, toute marbrée de taches bleues, avec ses cheveux gris, collés sur les tempes.

A mesure qu'on le tirait de l'eau, on entendait un bruit de « sonnaille » :

— Qu'est-ce qu'il tient là dans la main ? dit le « sautier », en approchant le falot.

C'était une sonnette de vache, un de ces gros *potets* en cuivre forgé, qu'on met au cou de la plus grosse bête du troupeau, dans les pâtures.

On eut toutes les peines à lui desserrer les doigts pour en ôter le *potet.*

Quand Isaac Perrenoud y eut réussi, il montra au greffier les deux lettres en cuivre J et V appliquées sur la courroie.

— C'est sa dernière volerie, dit-il à voix basse. Il est mort comme il a vécu.

— Tu penses qu'il a dérobé ce *potet?*

— Puisque c'est celui que j'ai bouclé moi-même au cou de la « châtagne » à Jeannin Vuille, le lendemain de la Madelaine, avant de mener les bêtes aux Quignets! Il venait sûrement de le dérober, quand il se sera laissé choir dans le Bied, et étant pris de boisson comme à son ordinaire, il n'aura pu reprendre pied.

Là-dessus, le sautier Jean Sagne, qui ne perdait jamais une occasion de goguenarder, ajouta :

— Et il ne s'est point trouvé de baleine dans le Bied pour avaler Jonas et le préserver d'être *neyé!*

— Sautier, lui dit vertement M. le greffier Perret, pareils propos sont inconvenants et hors de saison. Votre incontinence de langue vous tournera quelque jour à confusion.

On peut croire que Jonas Comtesse ne fut guère pleuré. Pour se conformer à l'usage, les parents et les voisins vinrent « plaindre le deuil » à Marmoud, mais parlèrent le moins possible du défunt, attendu qu'en leur âme et conscience ils trouvaient que la mort d'un tel homme était un fameux débarras pour tout le monde.

Pendant ce temps, qu'était devenu Guillaume Vuille? Pour le retrouver, il aurait fallu faire un beau bout de chemin depuis la Sagne, à travers tout l'évêché de Bâle et de Montbéliard, jusqu'au fond du duché de Lorraine! Le pauvre garçon, dégoûté de la vie, mais ayant trop de crainte de Dieu pour se « détruire », était allé retrouver les volontaires de la Sagne, qui, ayant pris goût à guerroyer à Grandson et à Morat, bataillaient pour lors du côté de Nancy, un peu par amitié pour le duc René et beaucoup pour le butin.

Guillaume avait confié sa résolution à Isaac Perrenoud seul, le priant d'en aviser sa mère dans le plus grand secret. C'est pourquoi celle-ci marquait si peu d'inquiétude à l'endroit de son fils, tandis que Jeannin se rongeait le cœur nuit et jour, et n'avait plus goût à rien, ayant même pris en grippe sa pâture des Quignets.

. . . .

Ici, une quinte de toux arrêta net Félix Henri. Il n'y a si beau conteur qui ne s'enroue à parler deux heures durant.

Pris de peur à l'idée que le vieux tailleur pourrait bien en rester là de son histoire :

— Si on lui donnait quelque chose à boire? dis-je à l'oreille de ma mère.

— Tu as raison, fit-elle; comment n'y a-t-on pas pensé plus tôt?

Et elle s'empressa de sortir du placard une bouteille de vieux genièvre, pendant que ma tante Julie déclarait que j'avais toujours eu des égards pour la vieillesse, compliment que j'acceptai de l'air le plus modeste qu'il me fut possible de prendre.

Quand le narrateur se fut éclairci la voix au moyen du petit verre de liqueur qu'on lui versa, il reprit avec entrain le carrick jaune sur ses genoux et continua en ces termes :

— Ce serait le moment de raconter la part que les garçons de la Sagne, au nombre de trente-huit, prirent sur ces entrefaites à la déconfiture des maraudeurs bourguignons de Maiche et lieux circonvoisins, qui s'en étaient venus piller la mairie du Locle, le 27 octobre de cette année. Mais ça me mènerait trop loin. Il faut que je coupe au court.

Un soir du milieu de novembre, une demi-douzaine de soudards en assez piètre état, le pot de fer en tête, la cuirasse sur le dos, la hallebarde à l'épaule, une besace pendant sur les reins, s'en venaient le long de la Corbatière et du Communet, traînant la jambe en hommes qui ont fait longue traite, mais nonobstant avec la mine heureuse de gens qui arrivent en pays de connaissance.

C'étaient les survivants des volontaires de la Sagne, partis avec ceux des Ligues et qui s'en revenaient après avoir remis le duc René en possession de son patrimoine et chassé les Bourguignons de la Lorraine.

La petite troupe s'égrenait à mesure qu'elle s'avançait du côté de Miéville. L'un après l'autre, Joël Tissot, les deux frères Descœudres et Tite Mathey avaient pris congé de leurs compagnons d'armes pour rentrer au logis paternel, où on avait accueilli à bras ouverts ces coureurs d'aventures qui avaient bien failli laisser leurs os sur la terre étrangère. Quand je dis « à bras ouverts » c'est par manière de parler. Le père de Joël, par exemple, le vieil André le Tortu qui était en train de vider l'écurie, avait bien lâché son trident, mais ce n'était pas pour sauter au cou de l'enfant prodigue, je vous le garantis.

— Ah! c'est toi, rôdeur! qu'il avait marronné en regardant son fils de travers. Change d'outil; il y a assez de temps que je fais ta besogne!

Et le vieux lui avait pris la hallebarde des mains pour y mettre le trident.

Arrivée aux premières maisons de Miéville, la bande ne comptait plus que deux hommes. Si je vous dis qu'ils firent halte devant la demeure

de Jeannin Vuille, ne croyez pas pour cela que l'un des deux fût Guillaume. Non; il y en avait bien un qui était de sa corpulence; mais autant Guillaume Vuille était beau garçon, brun de peau et de poil, autant celui-là avait la mine rubiconde, la barbe rousse et le nez bourgeonné : une vraie enseigne de taverne! Aussi bien, son père, qui était Daniel Mairet, tenait l'hôtellerie de la Balance. Lui, on ne l'appelait que le gros Claude.

L'autre, Jehan Convers, un courtaud solidement charpenté, voulait poursuivre sa route, tandis que Claude le pressait d'entrer avec lui chez Jeannin.

— J'ai encore loin à marcher jusqu'au haut du crêt, disait-il, tandis que toi, tu n'as plus que quelques pas jusqu'à la maison. Et quel besoin y a-t-il de deux langues pour ce qu'il faut dire au père Vuille? La tienne est assez bien pendue pour faire la besogne à elle toute seule!

— Nenni da, mon compère! fit Claude en le retenant. Veux-tu donc lâcher pied et me laisser empêtré, sans me donner un coup d'épaule? Hardi, Jehan, à la rescousse!

L'un poussant l'autre, ils finirent par entrer chez Jeannin. Tôt après, on les vit ressortir en toute hâte et continuer leur route d'une allure autrement pressée qu'ils n'étaient venus jusque-là.

— Ouais! disait le gros Claude du ton d'un homme qui vient de se décharger d'une lourde corvée; ouais! quelle chance d'avoir rencontré le petit Loïs au lieu de son père ou de l'Othenette!

— Oui, fit Jehan non moins soulagé. Pareils messages sont lourds à porter et malaisés à lâcher! Enfin, nous en voilà hors!

Le lendemain, la nouvelle se répandit par la Sagne qu'outre Josué Mairet et Nickel, l'Allemand chez M. le Maire, tués à la guerre et enterrés devant Nancy, Guillaume Vuille avait été ramassé tout lardé de coups de pertuisane, et qu'au départ des Suisses, il en était, pensait-on, à l'article de la mort.

. . . .

Trois jours après, deux cavaliers arrivaient tout poudreux et fourbus au pied des murs de Nancy, dont on tenait les portes soigneusement closes, attendu que le duc Charles, ayant rassemblé une nouvelle armée de Flamands et d'Italiens, s'approchait pour assiéger de rechef la ville.

Ces deux cavaliers, malgré qu'ils ne fussent point costumés en soldats, avaient failli tomber plus d'une fois entre les mains des partis bourguignons qui battaient la campagne; et maintenant qu'ils étaient arrivés auprès d'une des portes de la ville, ils parlementaient vainement pour obtenir d'entrer.

Le chef des soudards qui gardaient la porte, tenant ces étrangers pour des espions, les sommait de gagner le large s'ils ne voulaient s'exposer à une belle et bonne arquebusade, quand un piquier allemand qui venait

d'arriver près de lui et regardait curieusement par une meurtrière, s'écria soudain : — Wartet, Hauptma, i kenn's guët.

C'était un volontaire bernois qui, au lieu de s'en retourner au pays avec ses compagnons, était demeuré au service du duc René. Il venait de reconnaître dans l'un des cavaliers le gros Claude Mairet qui avait guerroyé à ses côtés, et qui revenait pour servir de guide à Jeannin Vuille. Le pauvre père avait voulu revoir son fils, mort ou vif.

Quand le piquier s'étant porté garant pour les deux arrivants, on eut levé la herse pour leur livrer passage, Claude dit qui était son compagnon, et prit son ex-frère d'armes à l'écart pour s'informer si Guillaume était encore de ce monde.

Le Bernois se mit à rire et vint frapper sur le genou du père Vuille en disant dans son jargon.

— Dranquille, dranquille vieux Fater! Quillaume être pientôt sur ses chambes, Gottlob! Venez, moi vous gonduire!

Vous pouvez penser de quelle angoisse affreuse Jeannin se sentit soulagé à l'ouïe de ces paroles. On peut se mettre à sa place.

Durant ces trois longs jours de chevauchée, Claude avait beau chercher à le ragaillardir en lui donnant un espoir qu'il n'avait pas lui-même. Jeannin secouait la tête d'un air sombre et murmurait : — Il est mort; le bon Dieu m'a puni!

Et il regardait droit devant lui, l'œil fixe, désespéré, comme s'il voyait son fils étendu raide et livide sur un grabat ensanglanté, ou gisant dans quelque fossé, à peine recouvert d'une pelletée de terre.

Quand il le retrouva encore pâle, un bras en écharpe, mais déjà fort et debout, cet homme fier sentit son cœur se fondre et il se mit à pleurer comme un enfant sur l'épaule de son fils en lui disant : — Oh! Guillaume, mon garçon, tu « marieras » qui tu voudras, quand ce serait la fille du bourreau ou celle du diable! La Jacqueline est une brave fille, malgré tout! Prends-la, mais guéris-toi et reviens au pays!

Ce que c'est pourtant que le cœur de l'homme! la sainte Ecriture a grand'raison de déclarer qu'il est rusé et désespérément malin. Croyez-vous que Jeannin eût tenu tout à fait le même langage, si Jonas Comtesse eût encore été de ce monde?

Guillaume ignorait cette mort; mais en eût-il été instruit, qu'il n'aurait pas su moins de gré à son père de se contenter d'une bru n'ayant pour tout bien que ses vertus.

Toutefois Jeannin n'était pas au bout de ses soucis. Il se vit retenu à Nancy jusqu'après la Noël, par le fait du siège que mit devant la ville Charles-le-Hardi. Le pauvre homme ne demandait plus à Guillaume de se hâter de guérir, tant il appréhendait de le voir prendre part à la défense des murailles comme faisait le gros Claude, pour se passer le temps. Par grand

bonheur pour la tranquillité de Jeannin, le bras de Guillaume, rompu en deux endroits, fut lent à se remettre, et il n'en avait pas encore l'usage quand la garnison de Nancy fit cette belle sortie, où 400 cavaliers avec un homme de pied en croupe surprirent si bien les Bourguignons, qu'ils leur prirent plusieurs canons. Claude en était, comme de juste, et il en rapporta, à travers la joue, un beau coup d'épée qui lui resta jusqu'à la fin de ses jours et le fit surnommer dès lors « Claude le balafré. »

C'est après cette affaire, comme chacun sait, que le duc René, avec les 8,000 Suisses qu'il avait obtenus à grands frais, et 7,000 de ses propres sujets, fit cette mémorable déconfiture de la dernière armée de Charles-le-Hardi, lequel y laissa cette fois la vie.

Dès lors le chemin du retour était ouvert pour nos trois Sagnards. Rien ne les retenait plus que l'amas des neiges. Guillaume étant pour lors en état de supporter le voyage, sinon à cheval, du moins en traîneau, c'est de cette manière qu'ils s'en revinrent, Claude devant, tout fier de sa balafre, et menant bon train les deux chevaux attelés en flèche, le père et le fils derrière, enfoncés dans une épaisse couche de paille.

— Hue, la Grise! hardi Bruno! criait joyeusement Claude en faisant claquer son fouet. Nous allons du bon côté, les enfants! Galopez-moi plus vite que çà, hop! hop! Vive la joie et foin de la guerre! Hein, père Jeannin, disait-il en se tournant à moitié, ça marche aussi vite qu'en venant, mais c'est plus gai!

Le père Vuille ne répondait pas grand'chose, mais regardait Guillaume, l'œil humide, et passait de temps à autre à Claude une gourde pleine d'eau-de-vie qui reposait dans la paille à son côté.

On peut croire que le joyeux luron ne manquait pas de donner à la gourde une chaude accolade, après avoir dit en clignant de l'œil:

— A la vôtre, Jeannin, à la tienne Guillaume, et à celle de la Jacqueline, en attendant qu'on boive sérieusement à ta noce!

. . . .

Le reste, conclut Félix-Henri en cassant son fil d'un coup sec, après avoir cousu le dernier collet du carrick, le reste n'a pas besoin d'être conté. On se représente bien, sans que j'en parle, le bonheur de l'Othenette Vuille à l'arrivée de son mari et de son fils, de qui elle était sans nouvelles depuis deux mois, et celui plus inespéré encore de cette pauvre Jacqueline Comtesse, quand Jeannin s'en fut de son pied, en grande cérémonie, lui demander comme une faveur de vouloir bien devenir sa bru.

— Et elle ne dit pas non? fit mon père en passant sa tabatière à la ronde.

— Le père Jeannin l'aurait joliment mérité! dit ma tante Julie en secouant énergiquement la tête. A la place de la Jacqueline, j'aurais fait des

façons, je ne me serais pas rendue du premier coup. Est-ce qu'elle n'a pas un peu traîné Jeannin « sur le long banc », Félix-Henri ?

Il faut savoir que ma tante Julie n'avait jamais été en puissance de mari.

— Eh ! bien, non, répondit tranquillement le vieux tailleur. Chacun son idée, mamzelle Julie : La Jacqueline a dit « oui » tout de suite, parce qu'elle aimait Guillaume, et je pense que, pour le plaisir de se venger du père, elle ne voulait pas risquer de perdre le fils et de rester vieille fille !

O. Huguenin.

VARIÉTÉS

TCHÉLÈDE (FÊTE DE NOËL)

Quelqu'un de nos amis nous ayant demandé l'origine du mot *Tchélède, Tsélède,* qui, en patois du pays, signifie la « Fête de Noël », nous nous permettons de soumettre aux lecteurs du *Musée* les quelques lignes qui suivent :

Tchélède ou *Tsélède*, selon les localités, est la forme patoise de *Chalende*, qui vient elle-même de *Calendes* (*Calendæ*), mot qui, dans le siècle dernier, a fini par désigner plus spécialement les jours qui précèdent les *Calendes de janvier*, c'est-à-dire la semaine de Noël.

Le mot *Chalende* existe encore aujourd'hui dans ce sens à Genève, témoin cette petite chanson que les enfants genevois chantent à l'époque de Noël :

Chalende est venu,
(Avec) Son bonnet pointu,
(Et) Sa barbe de paille;
Cassons des aunailles (avellinæ, noisettes)
Mangeons du pain blanc
Jusqu'au nouvel an.

Dans l'esprit populaire, *Chalende,* c'est-à-dire Noël, est devenu l'équivalent de saint Nicolas.

Quant à la transformation linguistique de *Calende* en *Chalende,* puis en *tchélède*, elle n'offre rien que de très naturel.

De même en effet que *Caballus*, par exemple, est devenu en patois *tchévau* ou *tsévau*, *Calende* est devenu *tchélende* ou *tsélende*, puis *tchélède* ou *tsélède*, en prononçant le *è* avec ce son particulier, quelque peu nasal, que lui donnent nos montagnards.

Nous avons donc :

Ca initial, devenu en français *Cha*, en patois *tché* / *tsé*
l persiste . . . . *l*
ende, prononcé *inde*, puis . . . . *ède*

Calende . . . . *Tchélède*.

A. Godet.

A propos de patois, qu'on nous permette de formuler ici un vœu, déjà exprimé dans une de nos réunions par M. le professeur Favre. C'est qu'il soit fait, dans le canton, un recensement des personnes parlant encore le patois. Cet idiome, autrefois familier à nos pères, tend à disparaître. Il serait, nous semble-t-il, urgent d'en sauver ce qui reste. Nous faisons donc appel à toutes les personnes de bonne volonté qui voudraient nous prêter en cette occasion leur bienveillant concours. Nous espérons vivement que les bases de ce travail seront posées dans la prochaine réunion de Cressier.

PORTE DE LA RUE DES MOULINS A NEUCHATEL. 1847

(AVEC PLANCHE)

L'ancienne porte de la rue des Moulins aboutissait à l'Écluse, non loin de la maison du Tirage, où les mousquetaires s'exerçaient au tir à la cible. M. J. Wald, anciennement pharmacien à Neuchâtel, en a fait en 1847 un dessin que M. W. Mayor a eu l'obligeance de reproduire et de compléter.

On remarquera qu'on a supprimé cette porte recouverte d'une toiture sous laquelle s'abritaient les seaux à incendie. La fontaine a également disparu. Pourquoi? demandera-t-on aujourd'hui. Par quels considérants a-t-on fait tomber ces vestiges du passé? Nous l'ignorons. Mais ces vieux souvenirs gênent toujours quelques gens dont les idées de nivellement, d'assainissement ou autres finissent par triompher et enlèvent à nos villes leur caractère et leur côté pittoresque.

La vue originale, peinte à la gouache par M. J. Wald, a été gracieusement offerte au Musée historique par M. Louis Wittnauer.

A. Bachelin.



Porte de la Rue des Moulins à Neuchâtel 1847.
Dessin de M.W. Mayor, architecte d'apres J.Wald.



CARTE DE FÊTE DE LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, A CRESSIER

Par W. MAYOR, architecte

LA FÊTE DE CRESSIER

(AVEC PLANCHE)

— Hé bien, comment a été la fête ?

— Admirable ! La plus belle que j'aie vue.

— On dit cela toutes les fois.

Ainsi dialoguaient deux amis, au lendemain de la journée de Cressier. Oui, c'est vrai, on dit cela toutes les fois, car la Société d'histoire a la spécialité des fêtes réussies; mais, en réalité, celle de Cressier l'a été plus qu'aucune autre, grâce peut-être au cachet tout particulier dont elle a été marquée. C'était la fête d'un village catholique en pays protestant, c'était la minorité recevant la majorité, et si l'une et l'autre étaient d'avance assurées que tout se passerait comme il convient entre citoyens animés des mêmes sentiments patriotiques, on n'apportait pas moins de part et d'autre une certaine curiosité qui donnait une piquante saveur à la réunion.

* * *

La population de Cressier n'a rien négligé pour nous bien recevoir; elle y a mis plus que des soins intelligents, elle y a mis un empressement, une chaleur de cordialité, qu'on sentait aux moindres détails de l'organisation. Nous avons trouvé un village orné avec profusion de fleurs, de guirlandes, de drapeaux (parmi lesquels beaucoup de « chevrons »), d'arcs de verdure élégants dans leur simplicité; les antiques maisons de Cressier, quelques-unes d'un si joli style renaissance, — comme la demeure seigneuriale des Vallier, — les tourelles en encorbellement, les fontaines monumentales se prêtent si bien à la décoration ! Il y avait là de charmants motifs pour l'artiste chargé de dessiner la carte de fête; et, en effet, M. William Mayor y a trouvé une composition très heureuse et bien digne d'être conservée ici : elle représente les deux portes restaurées du château, la silhouette du village, avec ses flèches et ses tourelles, et quelques-uns des plus pittoresques morceaux d'architecture de Cressier, encadrés d'armoiries.

Dans une des salles du château, ornée de jolies boiseries sculptées, nous attendait une petite Exposition organisée par les soins de M. Alfred Godet et qui témoignait du bon vouloir de nos hôtes. Sans doute, les objets n'étaient pas très nombreux, mais plusieurs étaient de grand prix, notamment quelques pièces d'orfévrerie, coupes, ciboires, reliquaires, un plat d'étain offert par Jean-Jacques Rousseau à une Société de tir du Vallon (1764), des vieux meubles de style, des mortiers de bronze fort rares et des fers à gaufre remarquables par leur antiquité.

* * *

Après une collation à la spacieuse cantine dressée dans la cour du château, le cortège se rendait vers 10 heures à l'église, précédé de la fanfare de Cressier, qui a prêté à la fête son fidèle et harmonieux concours. Les sociétaires, la foule des curieux, des dames en assez grand nombre, prennent place dans le bel édifice, dont la piété persévérante des habitants et le talent de l'architecte regretté, M. Paul de Pury, ont fait un monument si digne de sa destination.

Une surprise nous était préparée : les sons de l'orgue, puis un chœur de circonstance adapté à la musique du *Noël* d'Adam, et exécuté par le chœur mixte du village, nous accueillent et ouvrent la séance. La première partie en est consacrée aux affaires administratives, sur lesquelles le procès-verbal publié dans cette livraison même renseignera le lecteur. Signalons en passant une lettre cordiale de la Société d'Émulation du Doubs, qui n'a pu malheureusement cette année répondre à notre invitation ; en revanche, la Société de Montbéliard est représentée par son président, un compatriote bien connu, M. Alfred Bovet, et par son secrétaire, le jeune et sympathique pasteur Viénot. Notons encore que plusieurs de nos vétérans et de nos collègues les plus aimés nous manquent aujourd'hui : des examens retiennent loin de nous MM. Louis Favre, Fritz Landry, A. Daguet ; une dépêche de regret et de sympathie est adressée à ce dernier, qui devait lire un travail à la séance.

La série des communications est ouverte par celle de M. le curé Raymond Vuichard, président ; il esquisse à grands traits, dans un discours où l'improvisation éloquente alterne avec la lecture, le plan d'une monographie de Cressier qui sera d'un vif intérêt, à en juger par une brillante introduction. La partie relative à la réforme nous a particulièrement alléché par la nouveauté des aperçus et la richesse des documents inédits. Il nous en coûtera bien quelques légendes, comme celle

du berger du Landeron, et cela sera cruel pour les âmes sensibles ; mais l'étude sérieuse de l'histoire réserve de ces épreuves-là.

M. Philippe Godet avait la tâche bien rude de succéder à M. Vuichard. Son travail, *Les intentions de la Prusse en 1707*, est l'analyse d'un très curieux ouvrage récemment publié par M. E. Bourgeois, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon ; il en résulte que la Prusse n'a fait tant d'efforts et de sacrifices pour acquérir la souveraineté de Neuchâtel qu'afin de pouvoir plus sûrement s'emparer de la Franche-Comté. M. Charles Châtelain donne lecture d'une piquante étude de M. Daguet sur *Mirabeau et ses éditeurs neuchâtelois en 1782*. M. W. Wavre nous donne une description savante des deux cippes romains trouvés à Cressier, et M. le Dr Gross fait voir à l'assemblée de très intéressants spécimens de fausses antiquités lacustres.

* * *

Il était midi quand la séance prit fin. Le banquet nous retrouve prêts pour de nouveaux et non moins agréables exercices : 170 convives y prennent part, sous la présidence de M. Philippe Godet, chargé des fonctions de major de table. La cantine, bien qu'elle ne soit pas entièrement remplie, offre le coup d'œil le plus animé ; elle est décorée avec un goût sobre ; tout est propre et reluisant ; les serviettes en papier de soie traditionnelles sont ornées d'une vue de Cressier qui est aussi une œuvre d'art ; la tribune porte, en lettres de fleurs, cette inscription qui est un avertissement sérieux aux orateurs prolixes : *Quand lé bon lé prou.*

Après un repas substantiel, très bien servi par l'hôtelier de la Croix-Blanche, M. le curé Vuichard porte le toast à la Patrie. Ce toast est toujours le premier dans nos fêtes, mais cette coutume n'est nulle part plus en place que dans une fête d'histoire. Pour les amis de l'histoire, en effet, la patrie n'est pas une froide abstraction ; c'est une réalité qui se compose de nos traditions, de nos glorieux souvenirs, de nos mœurs et de nos croyances ; l'histoire, en faisant revivre les faits héroïques et les exemples de vertu d'autrefois, rend vraiment pour nous la patrie vivante ; les fêtes anniversaires, telles que celles de Morat, de Sempach, de Saarnen, sont à cet égard précieuses. Car c'est à l'école du passé que se forment les caractères ; ils s'y retrempent ; de sorte qu'en étudiant le passé nous formons le présent. Non qu'il s'agisse de faire rebrousser vers le passé la génération actuelle : on ne ramène, s'écrie l'orateur, ni les hommes ni les nations à leur berceau, et d'ailleurs ce passé a eu ses misères et ses violences impossibles à nier. Mais apprenons à discerner

ce qu'il eut de bon et de grand; que le présent s'en inspire: ainsi nous formerons l'avenir, ainsi nous créerons cette *patrie historique,* à laquelle boit M. le curé de Cressier.

A la parole vibrante et chaude de l'orateur, à l'accent de patriotisme profond de son discours, répond l'émotion générale de l'auditoire. M. Romain Ruedin, dans un toast tout plein de cordialité, boit à la Société d'histoire au nom des autorités de Cressier, qui nous offrent en abondance le vin d'honneur, entre autres un rouge du Suchiez tout à fait distingué.

M. Philippe Godet réplique par un toast en vers au village qui nous reçoit si bien; il constate que les différences de religion

Ont pu nous séparer, mais non nous désunir;

que Cressier et les hommes de la Châtellenie ont toujours vaillamment servi le drapeau neuchâtelois; puis s'adressant au curé du village, il lui offre ses vœux pour sa paroisse :

Que la famille soit unie,
Que nul ne bêche ou sème en vain.
Et que la vigne soit bénie,
Qui vous donne d'aussi bon vin!

Que tout en gardant la mémoire
D'un passé qui lui fait honneur,
Cressier, à force de bonheur,
Dès aujourd'hui n'ait plus d'histoire.

Le toast *au curé de Cressier*, qui forme la conclusion de ces vers, est acclamé par toute l'assemblée; car elle sent quelle large part revient à M. Vuichard dans le succès de la fête.

M. Alexandre Bonjour, député du Landeron, nous invite par quelques chaleureuses paroles à nous souvenir de nos confédérés de Zoug, et aussitôt quelques demoiselles de Cressier entreprennent une collecte, qui produit 234 fr. 35.

M. J. Breitmeyer, avocat, rappelle les origines de la Société d'histoire, dont le père est l'amour de la patrie et la mère la Société d'émulation patriotique; il emprunte des renseignements sur l'activité de cette dernière à l'ouvrage capital de M. Alphonse Petitpierre, et rend à cet autre vétéran de notre Société un hommage auquel tous les cœurs s'associent.

Puis M. John Viénot, au nom de la Société d'émulation de Montbéliard, prononce un discours plein à la fois de distinction, d'esprit et de chaleur : il manifeste pour nous une admiration que nous voudrions mériter mieux ; il nous dit son étonnement à la vue de cette fête savante qui est la fête de tous; il nous parle de la place honorable que tiennent les Suisses dans son pays, du vénéré Dr Muston, de M. Henry L'Épée, de M. Alfred Bovet. Il nous enseigne certain malicieux proverbe qui dit : « Ils sont larges, les Comtois, mais c'est des épaules », et il n'a pas de peine à nous faire admettre que le cœur est large aussi chez ces voisins qui nous accueillent si bien. Après une série d'allusions délicates aux écrivains de notre pays, collaborateurs du *Musée neuchâtelois,* M. Viénot boit à l'histoire, « qui n'est pas un froid calendrier rétrospectif, un impassible catalogue de documents sans âme, mais qui est la vivante reconstruction d'un passé toujours rempli d'enseignements... L'histoire, c'est l'humanité elle-même qui s'arrête un instant dans sa marche, qui mesure le chemin parcouru, qui compte les détours qu'elle a faits, et qui, par les étapes du passé, calcule et marque déjà les étapes de l'avenir... Boire à l'histoire, c'est saluer les martyrs des saintes causes qui sont tombés en chemin, c'est applaudir aux victoires de la patrie triomphante;... dans ce pays, c'est boire aux lentes acquisitions, à la conquête, une à une, de toutes ces libertés, souvent chèrement payées, dont l'ensemble forme aujourd'hui l'inébranlable édifice de votre indépendance nationale. Parce que l'histoire reste, malgré tout, la constatation du progrès, parce qu'elle est un livre de Dieu, je veux, ici, sur cette vieille terre historique, tout ému encore des souvenirs évoqués ce matin, je veux boire à l'histoire, et à votre Société, qui lui apporte des contributions si précieuses. »

Un dernier discours nous est adressé par M. le pasteur Ladame : Il relève avec un spirituel à-propos un épisode raconté par M. Vuichard dans la séance du matin, concernant les relations du premier pasteur de Cornaux avec le curé de Cressier qui, il y a trois siècles, s'étaient dit des gros mots dans une taverne. C'était alors, dit l'orateur, une époque de luttes. Dieu lui-même a mis en l'homme, avec le culte du passé, le besoin du progrès. Il y a là deux mobiles différents, opposés même, qui entrent inévitablement en conflit dans tous les domaines. Mais il y a aussi, grâce au Ciel, des moments de répit, des jours de trêve, et nous sommes heureux de célébrer un de ces jours-là. Le pasteur de Cornaux peut aujourd'hui serrer joyeusement la main au curé de Cressier. Puis l'orateur remercie les divers comités qui nous ont

ménagé cette magnifique réception, les habitants, petits et grands, qui ont transformé les rues et les ruelles en un véritable jardin. Il boit à toute la population de Cressier.

Enfin, sur la proposition du major de table, un télégramme sympathique est adressé à M. Fritz Berthoud, retenu loin de notre fête par un deuil récent.

* * *

La dernière partie de la journée a été consacrée à deux excursions qui en ont été le digne couronnement.

Il faisait chaud, très chaud, pour monter la rampe parfois assez raide qui conduit à Bellevue; mais il en valait la peine. M. Louis de Pury et sa famille ont reçu, de la façon la plus gracieuse, l'immense procession de leurs hôtes, sous les beaux arbres qui ombragent la vaste terrasse : de ce belvédère le regard plonge sur Cressier, dont les toits bruns sont pittoresquement blottis au bas de la côte, et embrasse toute la plaine de la Thielle et les deux lacs de Neuchâtel et de Bienne. Nous admirons cette vue si reposante, que Jean-Jacques dut contempler plus d'une fois et qui dut charmer cet ami des agrestes spectacles. Mais l'illustre ami de DuPeyrou a-t-il jamais trouvé là-haut d'aussi excellente bière que nous? Il n'y a pas à dire : une bonne chope prise à propos, c'est, dirait Salomon, une pomme d'or sur un plateau d'argent. Aussi M. Vuichard est-il l'interprète de tous quand il remercie M. de Pury de son accueil hospitalier.

Nous ne sommes pas au bout de nos plaisirs. Seulement il faut acheter par un peu de peine ceux qui nous attendent encore. Nous descendons la colline de Bellevue et nous recommençons à monter : M. Léo Jeanjaquet, qui a restauré avec un goût si sûr l'ancienne cure et la vieille église perchées sur la hauteur, nous convie à prendre d'assaut son castel : depuis le matin, nous voyons flotter sur la plus haute tour l'antique drapeau neuchâtelois. Un arc-de-triomphe imposant se dresse à l'entrée de la propriété : nous y lisons la devise qui figure sur une vieille porte de la cure : PROBIS APERTA... Il faut croire que les honnêtes gens sont encore nombreux dans notre pays, car c'est presque un peuple qui pénètre dans le manoir. Les habitants de Cressier sont tout heureux de revoir la vieille église à laquelle se rattachent tant de souvenirs. Nous explorons les splendides jardins, nous admirons la beauté d'une architecture dont tous les motifs intéressants ont été pieusement conservés; et puis nous faisons honneur à la bière, qui coule à flots.

Pendant ce temps, notre hôte nous procurait un spectacle tout à fait émouvant. Des échelles sont appliquées à la haute tour de l'église : deux hardis compagnons y grimpent lestement, aux acclamations de l'assemblée, et se mettent en devoir d'ouvrir à coups de ciseau le pommeau de métal qui surmonte la flèche. Nous suivons avec une curiosité un peu haletante cette entreprise périlleuse. Heureusement elle ne fut pas inutile ; le pommeau contenait une boîte d'étain renfermant un manuscrit, qui n'a pu être déchiffré séance tenante, mais dont le texte ne tardera sans doute pas à être consigné ici même[1]. A la place de ce document vénérable, on a scellé dans le pommeau un parchemin où la date et le but de la fête se trouvent consignés en latin et sur lequel les membres présents de la Société ont apposé leur signature.

*
* *

Tel est le dernier épisode de cette fête. Bientôt, le cortège, toujours précédé de l'infatigable fanfare, redescendait au village, et la pluie, une grosse pluie d'orage, ne tardait pas à nous offrir un rafraîchissement moins désiré peut-être que ceux de MM. de Pury et Jeanjaquet.

Pour Cressier, la fête a eu son épilogue les jours suivants; on a encore chanté, toasté, dansé dans la cantine; la population, qui s'était donné tant de peine, les comités locaux, qui avaient travaillé avec tant de dévouement pour notre plaisir, ont prolongé la fête dans quelques joyeuses soirées. Leur allégresse avait sa raison d'être : la journée du 19 juillet a été une bonne journée, non seulement pour la Société d'histoire, mais aussi pour le village de Cressier, dont les habitants ont fraternellement uni et confondu leurs efforts pour le succès de cette fête du passé.

Philippe Godet.

[1] L'examen auquel ont procédé MM. les experts n'a pas donné des résultats aussi précis et concluants qu'on pouvait l'espérer. Notons simplement ici que le document trouvé dans l'enveloppe d'étain date de 1603.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUILLET 1887, A CRESSIER

Présidence de M. RAYMOND VUICHARD

La séance a lieu à l'église à 10 heures et, sur la proposition du Comité, l'assemblée générale de 1888 aura lieu à Cortaillod.

M. H.-L. Otz, notaire, est nommé président de la Société à l'unanimité des votants, et le Comité est confirmé dans ses fonctions. Il est composé comme suit :

Président : MM. H.-L. Otz.
Vice-Présidents : R. Vuichard et J.-F.-U. Jurgensen.
Caissier : Ferd. Richard.
Secrétaires : J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain.
Assesseurs : A. de Chambrier, J. Breitmeyer, A. Daguet, Aug. Bachelin, Fritz Berthoud, L. Favre, Dr Guillaume, Louis DuBois.

L'assemblée procède ensuite à la réception des 28 candidats dont les noms suivent :

MM. Beaujon, Michel, Auvernier.
Bickel-Henriod, F., Neuchâtel.
Bonjour, Cl.-Alex., Landeron.
Bonnet, Ch., Auvernier.
Bonnet, Alf., »
Bouvier, Eugène, Neuchâtel.
Bouvier, Paul, »
Bouvier, Georges, »
Bouvier, Ernest, »
Calame, H., instituteur, Cernier.
Godet, Paul, profes., Neuchâtel.
Guenot, Emile, inst., Landeron.
Guenot, Al., secrét. du Départ. de police, Neuchâtel.
Hoffmann, Fr., inst., Fontaines.

MM. Jequier, Gust., étud., Neuchâtel.
Lardy, James, Auvernier.
Matthey, A., prof., Auvernier.
de Meuron, L., étud., St-Blaise.
Perret, Achille, Ponts.
Perrin, Ch., inst., Boudevilliers.
Perrochet, James, Auvernier.
Quinche, Numa, Cressier.
Redard, C.-F., Chaux-de-Fonds.
Ritter, Will., étud., Neuchâtel.
Dr Steinhäuslin, H., Brenets.
Vaucher, E., étud., Neuchâtel.
Vaugne, Paul, inst., Cressier.
Wasserfaller, greff., Landeron.

M. le pasteur Ch. Châtelain propose la nomination d'une commission chargée de faire et de publier un inventaire de toutes les archives communales jusqu'au XVIme siècle. Cette proposition est acceptée sans opposition.

M. le professeur R. Rahn, de Zurich, nous a autorisés à traduire en français et à publier sa *Description archéologique* du canton de Neuchâtel. Selon l'usage, cet ouvrage sera tiré à un nombre suffisant d'exemplaires pour qu'il puisse être distribué gratuitement à tous les membres de la Société.

Adopté par l'assemblée, qui adresse ses meilleurs remerciements à M. Rahn.

M. le président R. Vuichard fait lecture de l'introduction de son histoire de l'ancienne Châtellenie du Landeron. Ce travail, remarquable à tous égards, est vivement applaudi; il sera publié en entier, soit par l'organe de la Société, soit en un volume spécial.

M. Philippe Godet lit un compte rendu très spirituel de l'ouvrage de M. Emile Bourgeois sur *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, de 1702 à 1713.*

M. Daguet, empêché d'assister à la séance, envoie un curieux mémoire sur *Mirabeau et ses éditeurs neuchâtelois.* Ce travail est lu par M. Ch. Châtelain.

M. Will. Wavre fait la description de deux cippes romains existant à Cressier, et donne quelques indications sur deux inscriptions dédiées, l'une à Mars, l'autre à la déesse Naria.

M. le Dr Gross expose et décrit un certain nombre d'objets du soi-disant *âge de la corne*; ces falsifications, relativement habiles, ont déjà valu à leurs auteurs une condamnation pénale dans le canton de Berne, qui sera sans doute suivie d'une pareille à Fribourg.

La séance est levée et les sociétaires se rendent au banquet, pour de là se diriger sur Bellevue et l'ancienne église de Cressier, dont les propriétaires, MM. Louis de Pury et Léo Jeanjaquet, accueillent les visiteurs avec une amabilité et une générosité qui terminent dignement cette belle journée.

PIERRE-FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIIIme SIÈCLE [1]

« Malgré tout, nous manquons encore d'une *Histoire de l'horlogerie neuchâteloise.* Nous possédons celle de ses héros, mais non de sa marche, de ses progrès, de ses épreuves, de sa population ouvrière, de ses débouchés, pendant les diverses périodes de son existence. Il n'en est pas de l'histoire des arts industriels comme de celle des constitutions et des développements de l'histoire des peuples : la première se retrouve dans les mouvements du sol, dans les chartes, les actes officiels, les écrits des contemporains, tandis que l'industrie n'a pas, d'ordinaire, tant de matériaux et de richesses pour reconstruire en pages vivantes ses destinées. C'est à peine si les traditions et les évolutions de l'horlogerie, par exemple, sont connues de quelques-uns de nos ouvriers et des chefs d'établissements importants. »

Ainsi s'exprime, en termes qui ne sont que trop vrais, l'auteur du livre intitulé : *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel,* M. Alphonse Petitpierre. Cette histoire de l'horlogerie, qu'il évoque, ne se fera probablement jamais, faute de documents écrits. Ni fabricants, ni ouvriers, n'ont eu les loisirs ou les connaissances nécessaires pour observer, écrire, relater cette évolution graduelle, lentement progressive, de l'industrie créée dans notre pays par Daniel JeanRichard. Peut-être eussions-nous trouvé au moins quelques informations sur les genres de fabrication, les débouchés de notre horlogerie, dans les registres commerciaux, la correspondance de nos maisons importantes des Montagnes.

[1] Sous le titre : *Un voyageur neuchâtelois, Droz l'Américain,* M. A. Bachelin a publié dans le *Musée* de 1885, une analyse du volume publié par ce même P.-F. Droz. Ce travail se termine par une sorte de mise en demeure, à laquelle nous essayons de répondre aujourd'hui, en nous attachant à faire connaître surtout l'horloger et le métallurgiste bien plutôt que le voyageur et le coureur d'aventures. A. J.

Mais vain espoir; pour des raisons diverses, ces sources précieuses d'information ont été détruites, livrées au feu, ou bien encore, transportées à la papeterie de Serrières sous réserve expresse qu'il n'en soit distrait aucune partie quelconque.

En fait, l'ouvrier, l'homme de métier, livré à un labeur constant, n'écrit pas, ou, s'il lui arrive de le faire, soit sous forme de notes journalières, soit dans sa correspondance, il n'attache aucune importance à un travail qu'il sait bien lui-même, ou qu'il croit indigne de fixer l'attention des lettrés. Aussi pouvons-nous considérer comme une bonne fortune la conservation des documents dont il va être question, et pouvons-nous réclamer l'indulgence des lecteurs du *Musée* en faveur des solécismes et des naïvetés de notre montagnard neuchâtelois. Mais avant d'entrer en matière, disons quelques mots de la provenance des documents auxquels nous allons faire de nombreux emprunts.

Rappelons d'abord qu'ils furent acquis en 1859, avec la malle qui les contenait, par M. Ulysse Mathey-Henry, aux enchères publiques (vulgairement *les montes)*, qui avaient lieu à cette époque devant l'hôtel du Grand-Frédéric, au Locle. L'acquéreur, en quittant le Locle quelques années plus tard, en fit don à la bibliothèque du Collège, ainsi que je l'ai dit à la réunion de la Société d'histoire à la Sagne dans sa réunion générale de 1877.

L'œuvre de P.-F. Droz, si tant est que nous puissions employer cette expression à propos d'un montagnard peu lettré, malgré ses citations assez fréquentes de mots ou de phrases latines, constitue la valeur de 20 à 25 volumes, cahiers ou carnets de divers formats, tous écrits proprement, d'une lecture facile, et rédigés par lui-même dans ce style familier que M. Bachelin nous a fait connaître. Il faut y ajouter une dizaine de volumes remplis de copies ou d'extraits de tous genres tirés des Revues ou Encyclopédies qui lui tombaient sous la main, ainsi qu'une centaine de lettres, feuilles volantes, essais poétiques rédigés à différentes époques. Inutile de dire qu'il s'agissait, avant tout, de classer ces documents, de nature souvent hétérogène, pour rétablir d'une manière logique et chronologique l'ordre des événements qui se sont succédés pendant la vie de l'auteur.

II

Pierre-Frédéric Droz, fils de l'Ancien Pierre Droz, naquit le 24 mars, aux Endroits des Éplatures, et fut baptisé au Locle le 30 mars 1748, ainsi que nous l'apprend l'extrait du registre des baptêmes signé de la main du pasteur Breguet. Nous savons peu de chose de sa première enfance, mais nous ne pouvons douter qu'il fréquenta de bonne heure l'école du village malgré l'éloignement de la maison paternelle, car nous avons de lui un petit cahier renfermant une notice historique sur *Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, ses successeurs et sur les derniers comtes de Valengin.* Il porte cette suscription : *Ce présent livre appartient à moi Pierre-Frédéric Droz du Locle, etc.; que j'ai copié à fin de l'année 1760.*

Droz avait à peine treize ans lorsqu'il signalait déjà son activité intellectuelle par cette copie d'une notice historique en style assez naïf, tel que pouvait être celui d'un magister de village. Dix-huit mois plus tard, nous apprenons par la correspondance paternelle qu'il vient d'être conduit à Mulhouse chez M. Chêne (Schön) pour apprendre l'allemand. En échange, l'enfant de M. Schön est venu prendre sa place au foyer de la famille Droz aux Endroits des Éplatures. Nous détacherons de cette correspondance quelques extraits qui pourront donner une idée des relations qui s'établissaient temporairement entre les familles de nationalités différentes.

Disons d'abord que ces lettres étaient, pour l'ordinaire, transmises par occasion. L'adresse la plus fréquente était celle-ci : « La présente soit remise à M. Pierre-Frédrich Droz, chez Monsieur Schön à Mulhouse. » Presque invariablement celle-ci commençait par les exhortations paternelles.

« Mon cher fils. Puisque j'ai occasion pour vous écrire, je vous dirai que nous sommes tous en bonne santé, grâce à Dieu. Tâchez de profiter du tems pour apprendre autant que vous pouvez et vous en retirerez l'honneur et le profit. C'est votre avantage particulier. Soyez toujours sage, fuyez les mauvaises compagnies, lesquelles peuvent corrompre les bonnes mœurs, soyez affable avec tout le monde, mais surtout avec votre père et votre mère. Et sur toute chose, ne vous hasardez pas où il y a du danger pour arriver quelque malheur. »

Et plus loin : « Ne manquez pas de saluer M. votre père et Madame votre mère et toute l'honorable famille, en leur disant que nous sommes bien contents de notre change, etc. »

Dans des lettres subséquentes, le père renouvelle ses recommandations en termes à peu près semblables; il lui fait la narration des événements qui se sont passés dans la famille et dans le pays. Le 23 mars 1763, il écrit :

On a fait de belles réjouissances à l'occasion de la paix qui s'est faite entre les puissances qui étaient en guerre avec notre très honoré prince le roy de Prusse, Dieu l'ayant puissamment protégé en différentes actions, en sorte qu'il a fait une paix honorable. C'est ce qui a occasionné de faire des actions de grâce sur le Dimanche 13 mars dont je veux vous détailler un peu les circonstances.

Les officiers avaient fait commander tous les soldats portant armes pour ce jour-là; habillés tous fort proprement pour faire des décharges à l'honneur de notre Roy. On a fait des feux de joie (c'est ce que nous appelons à notre patois *Chevannes)* à plusieurs endroits, aux lieux les plus éminens, en sorte qu'on en a fait trois au Locle, situés un sur le Commun du dit lieu, le second sur les roches proches de la maison à notre Maire (Roches-Houriet ?) un troisième au Chauffaud. Ceux du Val de Ruth en avaient construit un sur le sommet de la montagne de Tête d'Orent, où ils avaient mis environ seize toises de bois; on avait donné ordre d'y mettre le feu à tous à la fois, environ six heures du soir, au son des cloches, pendant qu'ils se consumaient.

Il y avait dans les villages, et même dans les maisons écartées, de grandes illuminations, avec des chandelles et des lumignons à toutes les fenêtres, qui formaient toute sorte d'ornements et d'écriteaux à l'honneur de notre Roy, de sorte qu'on marchait par les rues comme en plein jour, par le moyen de ces illuminations.

Un autre sujet important de cette correspondance se rapporte aux *changes*, qui se traitaient par intermédiaires de réciprocité et bon voisinage, ainsi qu'on en jugera par quelques extraits.

Comme je m'étais chargé de trouver un change pour les Pâques pour le fils à Monsieur Hartmann, j'y ai trouvé une place chez M. le conseiller Daniel Sandoz, qui demeure pas loin du village de la Chaux-de-Fonds, qui est le fils à votre marraine, lequel a envie de mettre une de ses filles à Mulhouse, environ l'âge de treize ans. Vous voulez bien vous rappeler qui c'est; les frères de la dite fille sont un peu muets, mais cela n'y fait rien, car il y a d'autres enfants à la maison qui ne le sont pas, et le père et la mère sont de fort honnêtes gens. Ainsi vous direz à Monsieur Hartmann s'il veut accepter la changesse pour faire un change avec le sien, pour que le sieur Daniel Sandoz puisse prendre ses précautions.

Nous avons appris par les lettres que nous avons reçues que M. Schön, votre père, avait envie de faire le déchange à la foire de St-Ursanne, qui est le 10me d'Aoust. Nous avons trouvé à propos d'acquiescer à cette demande, vu que cela leur fait plaisir que je fasse la moitié du chemin. En attendant ce

temps-là, profitez du temps qui vous reste pour apprendre à bien prononcer l'allemand et allez avec assiduité à l'école..

Et pour ce qui est de votre frère Abram-Louis, nous vous dirons que nous ne le voulons pas mettre en pays allemand avant Pâques. Nous parlerons de cela quand vous serez de retour. Au reste j'aime beaucoup mieux le mettre en pension.

La plupart de ces lettres sont transmises par occasion ; cependant il y avait, déjà à cette époque, un service postal, plus ou moins régulier, ainsi que l'indique ce post-scriptum.

Quand vous me récrirez, marquez-moi le jour que vous avez reçu la présente, pour savoir combien une lettre reste sur la poste, s'il vous plaît.

Le retour de Droz dans la maison paternelle, en 1763, coïncide avec l'apogée du développement de l'industrie horlogère dans les vallées du Locle, de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds. C'est à ce moment, en effet, que le banneret Osterwald, accompagné de deux jeunes seigneurs de grande distinction, parcourait le pays et recueillait les informations consignées dans la *Description abrégée des Montagnes qui font partie de la Principauté de Neuchâtel*. Depuis une vingtaine d'années, Daniel Jean-Richard était descendu dans la tombe, léguant à ses compatriotes l'exemple du travail et du génie persévérant. Partout — dans les fermes isolées, dans les hameaux, aux *voisinages*, comme on les appelait, — dans les villages, — les habitants avaient appris à concilier les durs labeurs de la culture agricole avec les travaux délicats qu'exige la fabrication de la montre de poche. Hommes, femmes et enfants, trouvaient dans ces occupations variées les éléments de ressources lucratives ; il ne pouvait, dans ces circonstances, y avoir de doute sur la vocation qu'allait embrasser notre jeune montagnard de retour aux Endroits des Éplatures. Comme ses frères, il se mettrait à l'horlogerie, en faisant un apprentissage dans les conditions en usage à cette époque. Ici, nous empruntons quelques passages à une *Reconnaissance de biens,* écrite de la main de Droz lui-même. Elle est intitulée : *Double de nos affaires en famille, entre notre père l'Ancien Pierre Droz, notre mère Marie-Isabelle née Robert, et nous leurs enfants. — Pour moi Pierre-Frédéric Droz. — Anno Domini 1769.*

Nous soussignés Pierre Droz, Ancien d'Eglise du Locle, et Marie Isabelle née Robert, ma femme, ayant trouvé à propos de faire le présent en forme de mémoire pour un bien de paix, afin qu'il n'arrive tort à personne dans la suite des tems, dans cet objet, avons fait un convenant avec les deux plus

vieux de nos enfants, nommé Pierre-Frédéric aîné, et Abram-Louis, touchant ce qu'on a employé à leur sujet, tant pour l'horlogerie, qu'autre chose.

Il convient d'abord de rappeler la date du 28 juin 1764, auquel tems on a pris la résolution d'apprendre les deux susdits garçons à faire les mouvemens, ayant fait marché avec Pierre-Frédéric, fils de Frédéric Matthey, lui donnant pour une année quinze écus-neufs, la nourriture et le travail des deux apprentifs.

Suivent les indications pour frais résultant de l'apprentissage répartis par moitié entre les deux frères, puis les remarques suivantes, relativement à Pierre-Frédéric :

Mais comme une année d'apprentisage n'a pas suffi pour apprendre à l'aîné, lequel a été curieux des livres et de la lecture et qu'il s'y est appliqué plus qu'à l'horlogerie, il a fallu lui procurer un second maître l'été de l'année 1767, l'espace de 23 semaines; à ce dernier on lui donnait un écu-neuf et la nourriture pendant le susdit tems....

Et comme le dit Pierre-Frédéric prit la curiosité en l'année 1768, d'aller à Paris, cela occasionna à prendre de nouveaux arrangements dans la famille, n'ayant pu le dégoûter, persistant à demander congé pour cette entreprise, souhaitant faire gain et perte à part, car il avait fort à cœur de voyager. Il partit le 6 juin 1768 et fit différents voyages pendant la dite année ayant même été jusqu'à Londres et étant revenu au pays le 28 février 1769, etc.

Tout compte fait, Pierre-Frédéric a retiré de la maison vingt-neuf louis d'or neufs, soit environ 700 francs de notre monnaie. — Puis vient le compte d'Abram-Louis, au sujet duquel il est dit :

Mais comme Abram-Louis a eu meilleure main pour la profession, il a regagné ce qu'il avait coûté pour son apprentissage en faisant des mouvements, en sorte qu'il a fait 26 mouvements depuis que le dit Mathey était sorti de chez nous jusqu'au mois de mars 1767, étant à noter qu'il n'a pas mis tout le susdit tems pour travailler, parce que mes deux fils sont allés s'instruire pour être reçus à la communion aux fêtes de Noël 1766.

Ayant donc évalué les 26 mouvements à 70 batz (fr. 10) la pièce, on lui a mis à compte une année de nourriture à raison de 14 batz par semaine.... On voit par le présent compte qu'on lui redoit 27 batz...

Il convient maintenant de revenir à la date du 16 mars 1767, tems auquel on a pris la résolution de l'apprendre à finir, ayant fait marché avec le sieur Juge en renfort Frédéric Sandoz, pour une année, le devant nourrir et l'apprendre à parfaire et remonter en dorure, sans se rien donner ni de part ni d'autre, étant revenu d'apprendre le samedi 30 avril 1768.

(A suivre.) Aug. JACCARD.

ALBERT STAPFER

Ministre des Arts et des Sciences de la République helvétique

A PROPOS DE SA BIOGRAPHIE PAR M. LUGINBUHL

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet 1887, page 157)

Dans le chapitre substantiel qui traite de la direction des cultes, réunie au ministère des arts et des sciences, M. Luginbuhl nous montre Stapfer défendant les droits et les biens de l'Église, combattant la suppression de la dîme et la loi qui privait les ministres de l'Évangile, *ces éducateurs de la conscience*, comme il les appelle, de l'exercice des droits civiques, au mépris des grands principes de la liberté et de l'égalité proclamés par la constitution unitaire. La liberté religieuse était sacrée à ses yeux comme la première de toutes. Stapfer se trouva plus d'une fois en conflit sur ce point avec le Directoire, et Laharpe en particulier; ce qui ne l'empêchait pas plus tard de justifier ce président du Directoire de l'accusation d'avoir cherché la destruction systématique du clergé et la propagation de l'immoralité. La nomination des ministres du culte par les paroisses ne paraissait pas non plus à cet homme élevé en harmonie avec la dignité et l'efficacité de leurs fonctions pastorales; il voulait les faire élire par un jury d'ecclésiastiques, sous réserve de ratification par la Chambre administrative de chaque canton et par la Municipalité de la paroisse intéressée.

« Les cantons de l'Helvétie, disait Stapfer dans un message au Directoire, où il y a le plus de ténèbres et de superstitions, sont précisément ceux dont les habitants ont le droit de choisir eux-mêmes leurs pasteurs [1]. »

[1] Message du 4 novembre 1798.

Aujourd'hui que la nomination des pasteurs et même des curés dans plusieurs parties de la Suisse catholique a passé dans la pratique, on s'étonnera moins du langage de Stapfer quand on saura que certaines communes ne se faisaient pas scrupule de prendre pour ministres de l'Évangile des incapables et des indignes, témoin ce garçon boulanger élu par la commune argovienne de Möhnthal et dont l'élection fut maintenue par le Directoire.

« Stapfer et son ami Rengger, le ministre de l'intérieur de la République helvétique, appartenaient, dit M. Luginbuhl, à cette catégorie de libéraux qui avaient pour maxime : Tout pour le peuple et rien par lui. »

Aussi en dépit des protestations du clergé d'Argovie et de l'appui que lui prêtait le ministre des cultes, des arts et des sciences, le Directoire donna gain de cause à la commune en alléguant une neutralité de l'État qui n'existait pas en réalité, puisque la plupart des nominations de pasteurs et de curés s'étaient faites par les Chambres administratives des cantons ou par le Directoire lui-même.

En ce qui concerne les rapports de l'État avec l'Église romaine, Stapfer, si l'on en croit son biographe, aurait voulu faire de la Suisse un archevêché avec un vicaire épiscopal dans chaque canton et un commissaire épiscopal dans chaque district. Mais les circonstances ne permirent pas la réalisation de ce projet qui, probablement, eût rencontré dans les cantons catholiques la résistance que soulevèrent en France la constitution civile du clergé de 1790, et en Suisse l'adoption par quelques cantons des articles de Baden en 1834.

Mais une justice à rendre à Stapfer, c'est de reconnaître que le ministre des cultes n'a pas été inférieur chez lui à celui des arts et des sciences, et qu'il n'a rien négligé, son biographe le prouve surabondamment, pour protéger l'Église contre la violence et la spoliation, et pour faire une vérité de la liberté religieuse inscrite dans la Constitution de l'an 1798.

Malheureusement, toute cette activité devait être brusquement interrompue par les nécessités politiques. On sait comment Stapfer, après avoir été envoyé en 1800 à Paris pour y seconder les efforts du ministre plénipotentiaire de l'Helvétie, le patricien bernois de Jenner, se vit désigné pour lui succéder en cette qualité auprès du Premier Consul.

Il s'agissait de défendre l'indépendance de notre pays, sans cesse à la veille d'être démembré ou incorporé à la grande nation. Stapfer admi-

rait certes le génie politique et militaire de Bonaparte, mais l'homme d'État suisse ne se laissa pas éblouir par la gloire et la puissance de celui qu'il jugeait en 1800 comme le juge la génération présente, et comme, sans doute, le jugera la postérité :

« Non seulement, écrivait-il à son ami Usteri, ce jeune homme, en dépit de ses grands talents, n'a pas d'âme et aucune étincelle de sens moral, mais il poursuit systématiquement le même but que plusieurs rois ont suivi instinctivement. »

A ce portrait caractéristique, Stapfer joignait la citation d'un passage de Tacite sur César-Auguste et qu'on jurerait avoir été écrit pour le nouveau César français ou italien[1]. C'est à empêcher la destruction de la nationalité helvétique, à défendre son intégrité territoriale, à la sauver de sa ruine, que s'est constamment appliqué le représentant de l'Helvétie, en même temps qu'il travaillait à maintenir le régime unitaire qu'il croyait seul propre, comme nous l'avons dit, à constituer pour son pays une nationalité véritable et respectée de ses voisins.

Si l'annexion du Valais à la France a été reculée jusqu'en 1810, on le doit en grande partie à Stapfer dont les protestations véhémentes et audacieuses excitèrent le courroux du futur empereur. Et que d'efforts ne fit pas non plus notre ministre pour épargner à son pays la honte d'une seconde invasion française en octobre 1802, où il se voyait réduit à s'écrier douloureusement : « Il ne nous reste pas même la consolation de pouvoir dire avec François Ier : *Tout est perdu fors l'honneur.* »

Le rôle de Stapfer à la *Consulta* de Paris fut celui d'un vaillant champion de la République unitaire. Mais bien que sur 70 députés, dont se composait cette assemblée de notables, les $^4/_5$, comme dit M. Luginbuhl, fussent des adhérents de l'unitarisme, Bonaparte, qui s'était posé en arbitre suprême des destinées de l'Helvétie, se déclara pour les

[1] Voici dans la traduction française de *Dureau de la Malle* le passage relatif à César-Auguste-Bonaparte.

« Auguste déposant le nom de triumvir et se présentant comme simple consul déclara, pour sauver la nation, qu'il lui suffirait de la puissance de tribun. Dès qu'il eut séduit le soldat par ses dons, le peuple par les distributions de blé, tous par les charmes du repos, il commença de s'élever peu à peu, d'attirer à lui toute la force du sénat, des magistrats des lois ; aucun ne s'y opposait, les plus fiers républicains avaient succombé dans les batailles ou sous la proscription. Ce qui restait de nobles, s'empressaient à la servitude, et plus servils ils étaient, plus ils s'élevaient en richesses et en honneurs. Ceux qu'avaient élevés les nouveaux événements, aimaient mieux leur sûreté et le présent que le passé et les périls. Les provinces comme la capitale ne répugnaient pas à cet état de choses, parce qu'elles redoutaient le gouvernement du sénat et du peuple à cause des querelles des grands et de l'avidité des magistrats, les lois n'offrant plus de secours, tant les violences, les brigues et enfin l'argent y avaient jeté le trouble. »

Fédéralistes et choisit un des leurs, le comte Louis d'Affry de Fribourg, pour premier landamann de la Confédération suisse. Stapfer pouvait dès lors considérer sa mission comme terminée, car il ne pouvait convenir au nouvel ordre de choses de prendre pour représentant celui qui, depuis cinq ans, combattait pied à pied pour le système opposé et dont la politique avait été à la fois désavouée par le Premier Consul et condamnée par la majorité du peuple suisse. Stapfer lui-même n'eût pu accepter la position d'envoyé du nouveau régime sans renier son passé et se faire le fossoyeur de ses principes. C'est bien ainsi que le comprit le Premier Consul quand il fit de Stapfer le président de la Commission chargée de la liquidation des dettes de la République helvétique et de la répartition des biens nationaux qui devait se réunir à Fribourg, siège de la Diète et du landamann de la Suisse. Mais Stapfer ne se faisait pas illusion sur le rôle mesquin et *ridicule* (le mot est de lui) qu'on lui faisait jouer en le chargeant d'une mission *si étrangère à ses goûts et à ses talents*. Aussi eût-il hâte de s'en décharger aussitôt que cela lui fut possible[1]. M. Luginbuhl ne semble pas avoir bien conscience de cette *diminutio capitis*. Il nous dit en manière d'excuse, que le poste d'envoyé extraordinaire de l'Helvétie fut supprimé. Mais si la légation suisse fut supprimée en mars 1803, ce fut pour être rétablie au mois de mai suivant. Le marquis Constantin de Maillardoz qui remplaça Stapfer, n'eut d'abord, il est vrai, que le caractère d'un agent personnel de son cousin, le landamann d'Affry. Mais, au mois de septembre suivant, il était reconnu par la Diète comme envoyé extraordinaire de la Suisse et accrédité comme tel auprès du Premier Consul avec un traitement de 30,000 francs[2].

Le consciencieux biographe voudra bien nous permettre de lui signaler une autre erreur plus grave et que lui eût épargnée une connaissance plus approfondie des hommes et des choses de la révolution helvétique et de la Restauration.

C'est à propos d'une lettre que Stapfer écrivait en septembre 1800 au Conseil exécutif de la République helvétique, en réponse à celle par laquelle il avait reçu l'avis de sa prochaine nomination au poste de ministre helvétique. Avec une modestie et un désintéressement que nous admirerions davantage si nous n'avions des motifs de ne pas

[1] M. Luginbuhl, d'après les sources officielles, p. 424.

[2] Correspondance diplomatique et particulière du marquis Constantin de Maillardoz, envoyé extraordinaire de la Confédération suisse auprès du Premier Consul et auprès de S. M. l'empereur des Français avec les landamanns d'Affry, Wattenwyl, Glutz, Mérian, pendant les années 1803, 1804, 1805, 1806, 1809 (inédite entre les mains de l'auteur de ces lignes).

partager son opinion sur ce point, Stapfer désignait comme beaucoup plus capable que lui de remplir le poste de ministre à Paris un M. de Haller dont il vantait beaucoup les talents, les grandes vues, les formes élégantes jointes à l'avantage d'appartenir à une ancienne famille, et qui mieux que tout cela avait son franc-parler avec le Premier Consul pour lequel ses entretiens avaient tant d'attraits qu'il quittait toutes les conversations pour la sienne.

Ce M. de Haller, si cher et si agréable à Bonaparte, M. Luginbuhl croit reconnaître en lui Charles-Louis de Haller, le grand publiciste de la réaction, celui que nos historiens suisses allemands appellent *der Restaurator* et les Français le Joseph de Maistre allemand. M. Luginbuhl se trompe et a évidemment confondu le neveu avec l'oncle et l'oncle avec le neveu. Le Haller dont parle M. Luginbuhl, bien loin d'être un des familiers de Bonaparte et un ami de la France, était depuis deux ans au service de l'Autriche. Il avait fait comme secrétaire de l'archiduc Charles la campagne de 1799 en Suisse dont il a écrit une relation qui a paru en 1801, et en ce moment même, retiré à Bamberg, il y était occupé à prêcher une nouvelle croisade contre la France consulaire dans un écrit anonyme intitulé: *Lequel vaut le mieux de la paix ou de la guerre avec la France.* Le Haller, dont il est question dans la Correspondance de Stapfer, n'est autre que le banquier Rodolphe-Emmanuel Haller [1], l'ancien fournisseur et commissaire-général de l'armée d'Italie, dont les historiens français, italiens, suisses ont parlé dans des termes qui font un étrange contraste avec les éloges de Stapfer. Bonaparte lui-même, alors général en chef de l'armée d'Italie, ne l'avait pas ménagé dans une lettre au général Clarke (décembre 1796) ce qui n'empêcha pas, il est vrai, le Premier Consul, à son départ pour l'Italie en mai 1800, de loger dans la maison que Haller habitait alors à Lausanne. C'est ce Haller, le Rapinat de la péninsule, qui inspirait à l'abbé Delille ces vers de son poème de la *Pitié* où il s'adresse aux Suisses :

Haller, chantre sublime et frais de vos campagnes,
Doux comme vos vallons, fier comme vos montagnes,
Et qui ne prévit pas que son hymne en ce jour
D'un cygne harmonieux ferait naître un vautour.

[1] Voir sur Rodolphe-Emmanuel Haller la *Biographie universelle de Michaud :* article Haller; Cantu, *Histoire des Italiens,* Paris 1861, XI, p. 105; Gonzenbach (August von), *Archiv für Schweizergeschichte,* XIX, p. 102, 103, Zurich 1844; Daguet, *Histoire de la Confédération suisse,* 7me édition, chez Georg à Bâle, II, p. 336.

Stapfer croyait-il à l'honorabilité de son compatriote ou ne voyait-il en lui que le diplomate insinuant et habile qui pouvait être utile à son pays ?

L'ouvrage remarquable de M. Luginbuhl étant probablement destiné à avoir une seconde édition, nous lui signalerons encore une faute d'impression qui a son importance ; c'est relativement au mot *Tribunal* substitué au mot *Tribunat* et qui revient à plusieurs reprises dans son beau volume. On sait la haine dont le Premier Consul poursuivait cette institution libérale qui faisait opposition et obstacle à son despotisme, et que Stapfer recommandait à ses amis politiques de ne pas copier dans les projets de Constitution qui se succédaient en Helvétie, de peur d'attirer les foudres de ce Jupiter olympien de la soi-disant République française. A un point de vue fribourgeois et suisse en même temps, nous pourrions nous plaindre aussi que le savant écrivain n'ait trouvé à mentionner de ce canton, après le Père Girard à peine cité, qu'un maître d'école ambulant, un maître franc-comtois qu'il appelle du nom italien de Simoni (au lieu de Simonin) et qu'il ne dise rien des vaillants efforts du chanoine et archidiacre Aloyse Fontaine, chef de l'instruction publique dans le canton de Sarine et Broye pendant toute la durée du régime helvétique, et dont le nom doit être également inscrit en lettres d'or dans l'histoire de la Pédagogie et de la science, sous les régimes qui ont précédé et suivi cette époque.

Ces légères imperfections ne nous empêchent pas de marquer toute notre reconnaissance à M. Luginbuhl pour le livre dont il a enrichi notre bibliographie nationale et nous lui prouverons tout l'intérêt qu'il nous a inspiré en poursuivant ce compte rendu, en ce qui concerne la seconde partie de l'œuvre, c'est-à-dire la carrière de Stapfer en France. Quoique nous touchant moins directement, le tableau de cette période ne laisse pas d'être utile à connaître et nous révèle dans Stapfer l'écrivain et le penseur, en même temps que son amour pour la Suisse où il serait revenu s'établir plus d'une fois malgré ses attaches françaises, s'il y avait trouvé la position due à ses grands talents, à ses vues grandioses et à son ardent patriotisme.

Alexandre DAGUET [1].

[1] Dans l'article précédent, il s'est glissé une phrase que je corrige comme suit : *Il n'est pas jusqu'à un théâtre national dont Stapfer n'ait eu l'idée de doter la Suisse...*

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison de mars 1887, page 78)

Félix Hory qui estoit lieutenant fut fait prisonnier en allant avec trois soldats, par la garnison de Dijon; et après fut remis en liberté.

Au mois de novembre, les rivières et le lac extrêmement grandes, comme homme vivant n'avoit vu les eaux qui desbordèrent. La rivière de l'Aar fit de grands dommages à Berne et dans le pays, et à Soleure abastit deux piles du grand pont et l'eau étoit d'haulteur par dessus le pont de Soleure de sept pieds. Emmena des maisons, du bétail et des villages. Le Rhin fit aussi de grands dommages.

Le 10 janvier 1652 avant jour, trois hommes de Vauxmarcus menant du bois à Neuchâtel, pensant entrer au Seyon avec leur bateau, y ayant du vent qui jeta leur bateau sur des paulx et fut renversé et se noyèrent tous trois.

En février passèrent par icy, venant du côté d'Yverdon, certains Hollandais ou Flamands. Le maistre avoit sa femme menant un éléphant. Je le vis à Neuchâtel, il étoit gros, avoit la peau comme un vieux loudier (grosse couverture) de couleur cendrée, comme du poil de souris, mais n'avoit point de poil. C'étoit une femelle, faisoit plusieurs choses avec sa trompe, tiroit un pistolet. Vous eussiez dit qu'il entendoit ses conducteurs quand ils parloient à luy. Il étoit extrêmement amateur de vin.

Le 25 aoust les nopces d'Abraham Perrin, mon serviteur, avec Johanna, fille d'Elie Girardier, ma servante, de Fretereulles, faites en ma maison et lui en ai fait don.

(A suivre.)

L'ANCIEN HOTEL-DE-VILLE DE BOUDRY

(AVEC PLANCHES)

L'Hôtel-de-Ville actuel de Boudry ne date que de 1832. Il remplaça un ancien édifice n'ayant d'autre intérêt que sa vétusté et les souvenirs qui s'y rattachaient, car l'apparence extérieure en était chétive et l'aménagement intérieur fort défectueux. Il n'en existe malheureusement aucun dessin à notre connaissance. C'était une maison assez étroite, ce dont on jugera facilement en apprenant que l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel et du passage qui le sépare de l'église, comprenant environ 250 mètres carrés, était occupé en outre par trois maisons particulières.

Le fait que l'ancienne construction était adossée à l'église explique l'absence de fenêtres de ce côté de l'édifice religieux. Celui-ci, recevant le jour presque exclusivement par les fenêtres à ogives du chœur, pourvues de meneaux massifs et de vitraux, était fort mal éclairé, jusqu'à ce que des esprits plus positifs qu'artistes eussent fait disparaître ces vestiges de l'architecture gothique.

La façade de l'Hôtel-de-Ville, abritée par un toit à forte saillie, ne comprenait qu'un étage et était percée de quatre fenêtres carrées au-dessus de trois portes. Deux de celles-ci donnaient accès à l'écurie et à ses dépendances. Par la troisième, la plus rapprochée du temple, on pénétrait, après être descendu quelques marches, dans un long et obscur couloir au bout duquel était l'escalier roide et étroit. Arrivé non sans quelque difficulté à l'étage, on en avait vite étudié la topographie peu compliquée. Le débit de l'hôtel et le logement du tenancier occupaient le devant du bâtiment, tandis qu'à l'arrière se trouvait la salle du Conseil, pièce oblongue, assez grande, mais mal éclairée et très basse. Elle portait le nom assez singulier, et dont nous avons vainement recherché l'étymologie, de « Chamoise ». Tout à côté se trouvait un autre appartement de plus petites dimensions réservé aux étrangers. Ceux-ci n'étaient sans doute pas tous des princes voyageant incognito, ni même des commis-voyageurs, car la pièce qui leur servait de logis était désignée sous le nom peu aristocratique de « chambre des magnins ».

C'est dans la « Chamoise » que se tenaient les assemblées de la Générale Bourgeoisie, ordinairement le dimanche au sortir du culte.

Comme on le sait, Boudry fut érigé en bourgeoisie en 1343 par le comte Louis. Il voulait par ce moyen y attirer des habitants pour fortifier le passage de la rivière qui formait, en quelque sorte, la clef de ses États du côté de ses voisins turbulents d'Outre-Areuse. Mais il ne fut pas très large dans les avantages qu'il offrait et il n'accorda que le minimum de franchises possible. Entre autres, il semble ne pas avoir donné à sa nouvelle bourgeoisie le droit d'élire son chef qui portait le titre de banneret. Bien que nous n'ayons pas pu constater positivement le fait (l'acte de franchise se tait à ce sujet), nous avons tout lieu de croire que, comme à Valangin, ce fonctionnaire était nommé par le comte ou son lieutenant. En effet, c'est par une faveur spéciale que la bourgeoisie obtint, en 1540, le droit « d'élire un maître-bourgeois ou deux », et dès lors il n'a plus été question de bannerets, sauf lorsque ce titre fut ressuscité dans des circonstances exceptionnelles et avec des attributions spéciales en 1837.

Par le même acte de 1540, Georges de Rive, agissant au nom de Jeanne de Hochberg, accordait à la bourgeoisie la faculté « de construire une cage ou javiole, de pendre une cloche, d'élire un sautier ». Ces concessions venaient brocher sur celles accordées quelques années auparavant par les ambassadeurs des Douze-Cantons, et c'est de cette époque surtout que date la puissance des bourgeoisies, qui devinrent un État dans l'État.

Le centre de cette vie communale était l'Hôtel-de-Ville, et les murs de la « Chamoise » furent témoins de mainte discussion sérieuse ou orageuse, de mainte scène émouvante ou comique. Au haut de cette salle des séances se trouvait une table couverte d'un tapis bleu bordé de rouge, ainsi que les sièges des maîtres-bourgeois et du secrétaire de ville et le banc des justiciers. Ces derniers n'avaient du reste aucune autre prérogative dans l'assemblée, si ce n'est qu'ils étaient appelés à émettre leur vote avant le « commun peuple », à la suite de leur chef le lieutenant qui, siégeant à la droite du maître-bourgeois en chef, était toujours le premier opinant. Dans la partie basse de la salle, le long des murs de laquelle régnaient des bancs, se tenait le commun peuple. Il se composait des conseillers, c'est-à-dire de tous les *chefs* de famille jouissant de leurs droits civils. Un fils non marié ne siégeait donc jamais en même temps que son père, à moins qu'il ne fût justicier, ancien d'église ou officier dans les milices. Le fils aîné d'une veuve était censé chef de famille tant que la mère conservait tout ou partie

des biens de communauté, mais si elle en faisait la remise à ses fils, chacun d'eux devenait conseiller, pourvu qu'il eût atteint l'âge de 22 ans.

L'assemblée était présidée par les deux maîtres-bourgeois, dont l'un, le maître-bourgeois en chef, était pris parmi les justiciers, l'autre parmi le peuple. Leurs fonctions étaient d'une année et ils n'étaient pas immédiatement rééligibles. En entrant dans la Chamoise, ils étaient précédés par le sautier tenant le sceptre, un long bâton orné de clous, surmonté de l'écusson doré de la bourgeoisie et terminé à l'autre extrémité par un globe d'argent. Le sautier portait comme costume habituel une redingote mi-partie rouge et bleue à parements intervertis, et dans les occasions officielles il était en outre affublé d'un manteau également parti rouge et bleu, tandis que le col tout rouge le distinguait de celui de Valangin[1]. C'est ainsi costumé et le sceptre à la main qu'il allait convoquer les conseillers à une séance, qu'il fonctionnait dans les assemblées générales ou accompagnait la « police » (les chefs de la bourgeoisie) lorsqu'elle se rendait en mission à Neuchâtel auprès du Conseil d'État.

C'est dans la « Chamoise » aussi que siégeait la Cour de justice. Dans l'origine, le plaid se tenait au cimetière de Pontareuse, puis au château de Boudry, et plus tard, probablement dès le XVIIme siècle, à l'Hôtel-de-Ville. Elle se composait de douze justiciers qui se recrutaient eux-mêmes, c'est-à-dire qu'à chaque vacance ils présentaient trois candidats à la Seigneurie qui en désignait un à vie. Leurs chefs, le châtelain et le lieutenant, étaient nommés directement par le gouvernement. Le premier était fréquemment un des conseillers d'État. Résidant à Neuchâtel, sa charge se bornait le plus souvent à exercer d'une manière générale la surveillance sur l'administration de la justice dans sa juridiction, et il ne siégeait guère en personne que dans les procès d'une importance capitale. Dans les autres cas, il était remplacé par le lieutenant, toujours choisi parmi les justiciers et qui, par conséquent, devait être bourgeois. Les justiciers siégeaient gratuitement dans les procès civils, aussi n'y en avait-il dans ces occasions guère que trois ou quatre portant présence. Mais comme dans les procès criminels ils recevaient un émolument de 4 batz, ils avaient soin de s'y rencontrer au grand complet. Leur costume officiel était, au siècle passé, un petit manteau sans manches (sorte de domino), noir, descendant des épaules par derrière, tandis qu'encore à la fin du siècle précédent ils portaient une robe et un rabat identiques à ceux que revêtent de nos jours les pas-

[1] Voir la planche.

teurs pour monter en chaire. Du reste, les justiciers ne faisaient usage de ces costumes, sous lesquels les habits noirs étaient de rigueur, que pour les procès criminels ; ils ne siégeaient par contre jamais sans leurs épées qui, d'une séance à l'autre, restaient accrochées aux parois de la Chamoise. L'huissier portait un manteau à col bleu foncé, orné d'un large galon d'or à filet rouge, avec collet de velours cramoisi bordé d'or [1].

Lorsqu'en ouvrant la séance, le châtelain eut prononcé les paroles sacramentelles : « Monsieur le lieutenant, croyez-vous qu'il est temps et heure que justice soit faite? », auxquelles celui-ci répondait : « Monsieur le châtelain, je crois qu'il est temps et heure que justice soit faite », l'huissier se rendait devant l'Hôtel-de-Ville et criait : « Le plaid est ouvert », sur quoi les plaideurs entraient pour faire juger leurs différends.

Le chef de la justice tenait, comme symbole de son autorité, le sceptre surmonté d'une aigle dorée et terminé par une boule d'argent, qui est aussi appelé « bâton du lieutenant ». Les jugements de la cour étaient sans appel, mais avant de les prononcer on en référait au gouvernement qui, sur le vu des actes d'accusation et des plaidoyers, demandait telle ou telle peine, mais la justice était libre de la mitiger ou même de l'aggraver.

Les punitions ordinaires étaient le tourniquet, le carcan, l'amende, le fouet, le fer rouge, la roue, la pendaison et la décollation [2]. Le bourreau qui était un fonctionnaire de l'État et résidait à Neuchâtel, était exécuteur non seulement des hautes œuvres, mais aussi des basses œuvres, c'est-à-dire qu'il avait à abattre les chevaux, le bétail malade, les chiens trouvés, etc. Il avait pour cela des aides qu'il employait également en justice pour les petites opérations, telles que l'application du fouet et du fer rouge, tandis qu'il se réservait à lui-même l'opération du glaive lorsqu'il y avait une tête à trancher. Il portait le costume décrit ci-haut des huissiers du Conseil d'État et de la justice, mais il ceignait l'épée du côté droit. Toute la justice assistait à l'exécution des sentences, et lorsque le supplice était consommé, le bourreau présentait son tricorne aux justiciers qui y déposaient un petit écu.

Mais si c'est à l'Hôtel-de-Ville que préludaient ces lugubres scènes,

[1] Voir la planche.

[2] Dans le supplice de la roue, le condamné était couché à terre, ses membres reposant sur des bûches de bois aiguës, et le bourreau lui rompait les os en les frappant avec une roue de char. Dans d'autres pays, par contre, les os étaient rompus avec une trique de fer, tandis que le condamné était couché sur les rayons d'une grande roue placée horizontalement.

la Chamoise était parfois le rendez-vous d'assemblées moins sévères, car elle servait aussi aux réjouissances publiques, aux dîners et aux bals offerts lors des prestations des serments en 1707 et en 1786, ou à l'occasion de la visite de quelques-uns des gouverneurs.

Il ne faut pas oublier non plus que l'Hôtel-de-Ville était en même temps une auberge, arborant sur son « schilt » les armes de la Bourgeoisie, et le dicton : « Demandez l'église et vous trouverez le cabaret tout à côté », était particulièrement vrai à Boudry, car les caves de l'hôtel se trouvaient sous le temple. Elles étaient assez spacieuses, et l'on peut encore y voir, comme clef de voûte, la tête d'un homme barbu assez bien sculptée.

La principale auberge d'une localité située sur une grande route avait une importance que les moyens faciles de communication actuels lui ont enlevée. En effet, les étrangers qui passaient par Boudry prenaient pied-à-terre à l'Hôtel-de-Ville, qui devenait la clef de toutes les communications de la localité avec le dehors, et recevait la primeur de toutes les nouvelles. Ce n'était pas seulement des promeneurs ou des personnes voyageant pour leur agrément, dont le nombre n'était sans doute pas très considérable, qui s'arrêtaient là. La plupart étaient des négociants pressés par leurs affaires, des commis-voyageurs, des courriers de cabinet, des ouvriers-apprentis et compagnons en quête d'ouvrage dans ces beaux temps des « Wanderjahre ». Puis tout le roulage entre Bâle et Genève, c'est-à-dire entre l'Allemagne et une partie de la France et de l'Italie, les diligences et les relais de chevaux donnaient à Boudry un va-et-vient que nous avons peine à nous représenter maintenant. Aussi l'Hôtel-de-Ville, où se rencontrait tout ce trafic, était le rendez-vous de toutes les personnes désireuses d'apprendre ce qui se passait en dehors de l'enceinte communale, et tenait en quelque sorte lieu de gazettes à une époque où elles étaient rares.

Devant l'Hôtel-de-Ville se trouvait la belle fontaine qui, pour dégager la place, a été transportée un peu plus loin, devant le temple. Là était aussi un engin de torture auquel étaient condamnés les délinquants pour des délits peu graves, entre autres les voleurs de raisin. Nous parlons du tourniquet, sorte de cage en bois tournant sur un pivot. Le condamné y était introduit, et tous les curieux, les enfants surtout, faisaient à qui mieux mieux pirouetter la cage. Il suffisait de quelques minutes de cette gymnastique vertigineuse pour procurer au patient un mal de mer implacable et le soulager bon gré mal gré de l'objet de sa gourmandise.

Au commencement de ce siècle, l'Hôtel-de-Ville était en si mauvais état qu'il fut plusieurs fois question de le reconstruire, mais les fonds auraient fait défaut sans un secours inattendu. En 1813, les habitants de Cortaillod décidèrent de racheter l'émine de la porte, redevance annuelle qu'ils devaient à la Commune de Boudry. La somme de dix mille livres qu'ils payèrent de ce chef fut capitalisée pendant quelque temps, et elle contribua considérablement à faciliter la réalisation de ce projet, qui resta cependant latent jusqu'à ce qu'en 1832 les mairies de Bevaix, de Cortaillod et une partie de celle de Rochefort furent réunies à la juridiction de Boudry.

L'Hôtel-de-Ville, pour suffire à cet accroissement, était décidément trop petit. On le démolit donc, acheta, pour leur faire subir le même sort, les trois maisons dont il était entouré, et construisit le bâtiment actuel qui fut isolé du temple. La commission chargée de ces diverses opérations était présidée par le pasteur de Cortaillod, M. A.-L. Grellet. Il avait à plusieurs reprises déjà dirigé les travaux de construction que la Bourgeoisie faisait exécuter, et plus d'une fois en prenant à sa charge une partie des frais, entre autres ceux qu'avaient occasionnés les réparations du temple. Aussi un jour que M. Grellet, alors presque octogénaire, venait de prêcher à Boudry, un bourgeois put-il bien lui dire avec une pointe de malice : « M. le pasteur, puissiez-vous encore longtemps continuer à nous *édifier* comme vous l'avez fait jusqu'à présent. »

Frédéric-Guillaume IV visita en 1842 le nouvel Hôtel-de-Ville, où lui furent offerts une collation ainsi que les vitraux qui avaient orné les fenêtres du chœur de l'église. Il refusa ces derniers, en disant que des objets de cette nature devaient rester où ils se trouvaient. Son intention était bonne, mais elle n'eut pas un heureux résultat, car les vitraux restèrent quelque temps dans les combles, puis disparurent. Ils sont maintenant irrévocablement perdus, sauf un fragment, représentant les armes du canton d'Uri, qui se trouve au Musée de Boudry.

Actuellement, l'Hôtel-de-Ville a encore la même destination que l'ancien bâtiment auquel il a succédé, avec quelques différences cependant. Les assemblées communales, loin d'être un État dans l'État, n'ont plus guère à s'occuper que de questions financières; le Tribunal, au lieu de rouer et de décapiter des condamnés, les envoie au pénitencier ou au Devens; et les fêtes ne se donnent plus à l'occasion de prestations de serments ou de visites princières, mais en commémoration du 1er mars.

Jean GRELLET.



Huissier de la justice de Boudry.
Sautier de la bourgeoisie de Boudry.

LE LANDERON & CRESSIER

NOTICE HISTORIQUE [1]

Discours de M. Raymond Vuichard, curé de Cressier, président de la Société cantonale d'histoire, prononcé à la séance générale du 19 juillet 1887, à Cressier.

Messieurs,

Il y a juste vingt ans, votre Société, de fondation toute récente, tenait au Landeron sa IIIme réunion générale, et le procès-verbal constate, avec une satisfaction évidente et comme un gage d'espérance, que quarante personnes étaient venues de Neuchâtel à ce rendez-vous de la science et de l'amitié. Depuis lors, vous avez visité successivement, non seulement les grandes localités, villes ou bourgs, du vignoble et de la montagne, mais aussi de modestes villages, qui ne s'attendaient pas à cet honneur, et où vous allez, d'année en année, recueillir les souvenirs du passé, répandre le goût et l'amour des vieilles choses, faire revivre, dans la mémoire du peuple, les hommes et les mœurs d'autrefois, et sauver de l'oubli ou de la destruction les débris trop rares des civilisations diverses par lesquelles ont passé nos pères. Les résultats de ces doctes pérégrinations à travers le pays et du mouvement historique qui en a été la conséquence, sont consignés dans les 24 volumes du *Musée neuchâtelois*, monument remarquable qui témoigne de votre activité féconde, recueil aussi précieux que varié où viendront s'inspirer et puiser les futurs historiens de notre patrie.

Aujourd'hui, Messieurs, vous revenez à cette partie du canton où, il y a vingt ans déjà, on vous faisait remarquer un cachet particulier, une physionomie à part, quelque chose d'original dans les caractères, dans les traditions et jusque dans le site lui-même. Vous y revenez après avoir porté le nombre de vos membres de quarante à plus de cinq cents :

[1] Cette introduction seule a été communiquée à la XXIVme réunion générale de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, tenue à Cressier, le 19 juillet 1887.

preuve sans réplique de la vitalité de votre Société, du besoin intellectuel auquel elle répond et du brillant avenir qui l'attend. Et vous trouvez ici une population qui se fait une fête de vous recevoir, comme elle s'en est faite une de vous préparer un accueil simple, mais unanimement et profondément sympathique. Et, dans ce milieu qui met les cœurs à l'aise; en face de la vieille église qui, depuis des siècles, domine si pittoresquement la colline et qui a vu passer tant de choses; à côté des demeures seigneuriales où les gouverneurs catholiques de la principauté venaient prier et mourir à l'ombre de la croix; au-dessus de ces humbles toits qui ont abrité, dans l'honneur et la dignité du travail, des générations de paysans; encadrée dans cette riche couronne de souvenirs, vous trouvez, Messieurs, la maison de Dieu, cette église qui ne date que d'hier, mais dont l'architecture imposante et sévère nous rappelle les édifices gothiques chers à la piété de nos aïeux; cette église, dont le talent d'un membre de votre Société, le regretté Paul de Pury, a conçu le plan; dont le dévouement et l'amitié d'un autre membre, M. William Mayor, nous ont aidés à réaliser l'exécution; dont notre foi a poursuivi l'achèvement à travers des obstacles de toute nature, et qui seule se trouve assez spacieuse pour vous contenir. Et, dans cette maison de la prière, où vous apportez l'hommage de votre respect, qui est lui-même une prière, vous rencontrez un prêtre catholique profondément attaché à sa foi, que 28 années de ministère pastoral ont associé à la famille neuchâteloise dont il est devenu l'enfant, et qui, soutenu par le double amour de son Église et de son pays, a accepté témérairement peut-être mais sans hésiter, l'honneur immérité de présider cette assemblée et la délicate mission d'aborder devant vous les questions historiques qui se rattachent au passé religieux de cette paroisse.

Ce qui m'encourage, c'est que ces rapprochements ou ces contrastes, qui peuvent paraître étranges à quelques-uns, sont une tradition que j'ai trouvée dans les origines mêmes de votre Société. C'est à l'école d'un de vos fondateurs, dont la modestie égalait le savoir, M. Célestin Nicolet, que j'ai appris à aimer et à étudier l'histoire. Or, dans la chambre du savant Neuchâtelois, vrai musée historique et scientifique, je rencontrais parfois le bon curé des Bois, M. Saucy, et j'admirais les relations cordiales et pleines de charme que l'étude du passé avait établies entre le prêtre et le laïque, commerce élevé, intime et agréable, où chacun trouvait son profit, et où ces deux hommes hors ligne, ennemis du bruit, épris d'une solitude studieuse, se rencontraient dans une parfaite ressemblance de goûts et de plaisirs. Messieurs, l'érudition et la science

de Célestin Nicolet sont chose commune parmi vous, et je n'ai pas les titres qui recommandaient M. Saucy à la sympathie du savant de la Chaux-de-Fonds; mais il me semble que les mêmes causes doivent produire partout le même effet, et que notre commun amour du passé, l'étude impartiale et désintéressée de notre histoire, le désir d'en éclairer toutes les parties obscures suffisent à expliquer et à justifier, s'il en était besoin, votre présence et la mienne à cette réunion et dans cette enceinte.

L'assemblée générale du Landeron, en 1867, ne produisit pas une histoire complète ni même une simple monographie de l'antique et vaillante cité. M. le professeur Alphonse de Coulon se borna à esquisser à grands traits, dans un discours aussi profond que brillant, le rôle déterminé et distinct de ce petit bourg dans le développement de la patrie neuchâteloise et les éminents services que ses habitants avaient rendus à l'État. Cette lacune n'a pas été comblée depuis, et je me propose d'y suppléer par le présent travail qui ne sera donc pas restreint au village de Cressier, mais qui embrassera tout le territoire que l'on a appelé successivement le *Val de Nugerol ou de Neureux*, puis la *Baronnie*, la *Chatellenie* et enfin la *Bourgeoisie* du Landeron. Il est impossible d'isoler les diverses communautés qui ont vécu dans ces étroites limites, parce que ne formant, pour les affaires générales, religieuses ou civiles, qu'une seule corporation, les témoignages de leur activité ne se trouvent que dans les archives centrales, c'est-à-dire au Landeron. Ces archives étaient restées jusqu'ici presque complétement inexplorées. C'était un trésor enfoui dont la découverte est due au zèle intelligent et persévérant d'un religieux capucin, le Père Apollinaire Dellion. Pendant les deux années qu'il passa à l'hospice du Landeron, il compulsa, avec une rare sagacité, les riches documents oubliés au fond de l'antique Hôtel-de-Ville, et c'est à lui que je dois la plupart des pièces inédites et importantes, relatives à l'époque orageuse du XVIme siècle. Je regrette qu'il ne soit pas aujourd'hui au milieu de nous, car vous auriez été heureux, je n'en doute pas, Messieurs, de saluer et de remercier avec moi le savant modeste qui, après avoir exploré ce petit recoin de nos annales, m'a confié le fruit de ses recherches, en me laissant le soin de mettre en œuvre ses précieuses découvertes. Eloigné de nous et ne pouvant poursuivre ses investigations sur notre histoire, le Père Apollinaire publie maintenant un grand dictionnaire des paroisses du canton de Fribourg, montrant ainsi que, aujourd'hui comme au moyen âge, la robe de nos religieux est encore l'asile de la science et du travail.

Pour ne pas allonger et surcharger cette notice, je renverrai certains points de détail à des articles détachés, à des biographies particulières ou à des dissertations critiques qui pourront être publiées isolément dans le *Musée neuchâtelois*. Je ferai rentrer dans cette catégorie ce qui touche aux époques lacustre, celtique, romaine et burgonde; la colonisation des Franches-Montagnes par des enfants de Cressier; la belle conduite et les brillants exploits de nos soldats, et surtout de quelques-uns de leurs chefs, dans les services militaires étrangers; les progrès et le développement de l'esprit public, dans les assemblées communales, qui furent longtemps la seule école et l'unique foyer de la vie politique; dans les confréries et autres institutions de charité; dans l'école, l'industrie, l'agriculture, les lettres, en un mot, dans tous les domaines de l'activité sociale.

L'origine, la dotation et le service des églises ou chapelles nous initieront à la vie religieuse avant la Réforme, et nous la verrons revêtir un caractère monastique par les liens qui rattachent le Landeron à l'Abbaye bénédictine de Saint-Jean de l'Ile (1090), Cressier au couvent de Fontaine-André (1143), de l'Ordre des Prémontrés. Dès ces temps reculés, nous pourrons dresser la liste, remarquablement longue, des bienfaiteurs, les uns illustres, les autres obscurs, qui se sont intéressés à nos œuvres, et dont la générosité persévérante et inépuisable ne s'est pas démentie jusqu'à nos jours.

Les guerres de Bourgogne mettront en évidence la bravoure et la piété des compagnons de Cressier, marchant sous la bannière du Landeron, lesquels se trouvant un jour en face de 9 ou 10,000 ennemis, « incontinent se mirent tous à genoux en priant nostre Seigneur et les dix mille martyrs qu'ils leur voulussent ayder disant un chascun un Pater et un Ave-Maria de bonne dévotion. Et après mirent leurs couleuvrines et gens de trait devant, environ 60, et les aultres après, tirant contre leurs ennemis. Et eulx assemblés commencèrent à combattre fort vaillamment, faisant grand meurtre d'hommes d'armes, et gens de pied. Et il y eut grand nombre de blessés, et poursuivant leurs ennemis à la chasse, peu s'en fallut qu'ils ne gaignassent bandières et estendards. Ainsi les Bourguignons s'en allèrent fuyant par dehors Cudrefin sans s'y arrester, tirant le chemin d'Estavayer [1]. » Nous pourrons noter maintes prouesses de ce genre, à Saint-Jacques, à Grandson, à Morat, et dans les expéditions lointaines où nos ancêtres soutinrent dignement l'honneur du nom suisse.

[1] Chroniques des Chanoines de Neuchâtel, p. 303.

Les luttes du XVIme siècle nous arrêteront davantage, parce que j'aurai non seulement à raconter, mais à expliquer la résistance opiniâtre que ces deux paroisses opposèrent au changement de religion qu'on tenta de leur imposer. Cette étude offre un intérêt particulier à cause des documents nouveaux fournis par les archives du Landeron, et surtout parce qu'ici nous pouvons entendre les deux parties, et, aux sollicitations, aux instances parfois menaçantes de Messieurs de Berne ou des Quatre-Ministraux, opposer les réponses, polies, mais fermes, de Messieurs de Soleure prenant énergiquement fait et cause pour leurs combourgeois. A la distance où nous sommes de cette époque agitée, avec la hauteur de vues qui, Dieu merci, prévaut aujourd'hui parmi nous, nous pouvons étudier ces événements sans passion, avec l'impartialité de l'histoire et le respect de la vérité, en dehors de toute prévention, de tout parti pris, sans accommoder les faits aux exigences d'une thèse, et surtout sans rien sacrifier de nos croyances et de nos convictions. Dans ces conditions et à la lumière des documents, nous suivons pas à pas les agitations d'alors, démêlant les causes intimes et réelles de ce grand mouvement, qui souvent n'ont rien de commun avec la théologie; voyant les idées nouvelles se produire timidement d'abord, dans la rue, à la taverne, — où le pasteur de Cornaux et le curé de Crèssier se rencontrent un jour et entament une discussion qui les amène devant la justice, — dans les résistances, tantôt sourdes, tantôt ouvertes aux ordres de l'autorité; puis la question entre dans sa phase officielle et diplomatique, pour aboutir aux scènes sanglantes ou tragiques de 1546 à Cressier, de 1561 au Landeron. Chemin faisant, nous aurons à rectifier, non seulement des erreurs de dates ou de détails, mais des jugements reçus, des traditions acceptées sans contrôle et qui ne tiennent pas devant les clartés de l'histoire.

J'en donne un exemple:

Tout le monde connaît la version généralement admise sur la votation religieuse, ou comme on disait alors *le plus de religion*, dans les deux paroisses catholiques. A Cressier, la majorité se serait prononcée pour la Réforme. Au Landeron, les voix se trouvant égales, on alla chercher aux champs le berger de la Commune qui décida en faveur de la messe.

C'est la légende: voici la réalité.

La votation populaire, réclamée par quelques partisans des nouvelles doctrines, eut lieu le premier dimanche de mai 1541, sous quelle pression, on pourra en juger par la lettre suivante :

« Le Gouverneur Georges de Rive au Chatellain du Landeron[1] :

Monsieur le Chastellain, Ceste est pour vous advertir comme j'ay entendu et sy ma estez décléré par la partie, des voptes qui ce dève faire ce prochain dimenche au lieux et village de Cressier, et pour hévité fachery et aultres façon de fère, je vous ordonne de vous il trové pour puis après parler aulx gouverneurs du dict village, en leur fesans remonstrances à ce nécessaire, comme bien le serés faire, puisque ainsy est que partie désire estre composer suyvant l'évangille, que est chose selon Dieu et sa parolle, et que en se fesans ny a que chose bonne et saincte; ausy que le bon plaisir de nostre très redoubté Seigneur, Monseigneur le Marquis, pour et au nom de nostre Souveraine Dame, nous permis vivre auprès de nous consciences, par ce, vous en ferés les remonstrances, en imposant sillence aux parties de non faire aucune rumeur, ny aultrement, ains faire le tout en bonne fraternité et bonne amitié, ce que ma estez aussy promis par la partie solicitant prédite afféres, et le tout prandre a la bonne part, tant don costé que d'aultre. A ce vous prie, ne faite faulte. Sur ce, vous disons a Dieu, que vous ay en sa saincte et digne garde. De Neufchastel, ce dernier jour d'avril 1541 par

Vostre bon ami George de Rive.

Adresse : Mr le Chastellain du Landeron, mon bon ami. »

Le résultat de la votation est consigné officiellement dans la pièce suivante :

« Ceux du Landeron à Messieurs de Soleure :

Magnifiques, redoutez et Souverains Seigneurs, humblement et de bien bon cueur à voz begnignes grace nous recommandons.

Messeigneurs, nous avons receu les lettres qui vous a pluz nous escripre, desquelles et du bon offre que nous faicte, humblement nous mercions.

Messeigneurs, nous avons envoyé voz lettres a Neufchastel par nostre messaigie, et nous envoyons les responces, vous priant nous faire adverty de leur responce, affin que nous puissions conduire selon icelle. Au surplus, dimenche derrier passez, fumes à Cressier pour reconformez nostre serment et scavoir si vouleyent vivre avec le plus en nostre vraye ancienne foy. Et ce estre fait, ne s'en trouva que sept ou VIII. Pareillement le fisme au Landeron là où ne s'en trouva que deux, et reconfermerent nostre serment de vivre ensamble, sans debvoir faire nulle innovation. Et quant ad ce de allez et envoyé à la journée de Bade ung des nostre, Messeigneurs, à nostre advis, ce ne seroit que despence non profitable, car vostre ambassadeur pourra bien ce faire, cy est nécessaire vous prions qui en aye la charge.

Du Landeron. (Minute.)

Adresse : A Magnifiques et redoubtez Seigneurs, Messeigneurs les advoyé et Conseil de la ville de Salleure[2]. »

[1] C'était Henri Grisel.

[2] Archives du Landeron : Nd 6 et Nb 48. Dans toutes les citations de cette époque, je donne sans aucun changement le style et l'orthographe du texte, me bornant à ponctuer pour plus de clarté.

Par ces deux citations, on peut juger de l'intérêt qui s'attache aux documents tirés des archives du Landeron, et de la lumière qu'ils jettent sur les luttes de cette époque.

Les deux siècles suivants furent relativement paisibles. Les renseignements, plus abondants et plus détaillés, permettent de saisir sur le vif les mœurs, les usages locaux, la vie ordinaire de cette population, au foyer de famille, au Conseil, dans les assemblées publiques, et surtout dans les grandes solennités religieuses, seuls incidents qui, avec les bouleversements de la nature, viennent rompre la monotonie de ces existences laborieuses et cachées.

La révolution française, en jetant sur notre sol des émigrés et surtout des prêtres fugitifs, nous fournira un chapitre intéressant sur l'hospitalité traditionnelle de notre peuple et sur les procédés débonnaires de l'administration d'alors.

Des documents inédits jetteront quelque lumière sur le court passage du prince Berthier et sur les origines de la paroisse catholique actuelle de Neuchâtel, auxquelles le curé de Cressier, M. Sansonnens, fut activement mêlé.

Nous arriverons ainsi à la période contemporaine qui, pour Cressier, peut se résumer dans la construction de cette église, à l'occasion de laquelle la génération présente ne montra ni moins d'énergie, ni moins de dévouement que ses devancières. Car, Messieurs, nous n'étions pas riches, et quand il s'est agi de transporter ici la maison de Dieu, nous n'avons pas consulté notre bourse; nous avons interrogé notre foi : c'est elle qui a répondu, et à son appel, ces murailles se sont élevées ; et ces voûtes ont jeté dans les airs leurs arceaux gracieux ; et la flèche élancée a porté dans le ciel le signe auguste de la croix ; et l'autel a pris sa blanche couronne de pierre dentelée ; et les vitraux nous ont montré, à travers leur jour mystérieux, les figures de nos vieux saints et les armoiries de nos antiques familles ; et la chaire s'est dressée, étincelante de dorure; et l'orgue aux puissantes harmonies nous a prêté sa grande voix pour faire chanter à la matière soumise le divin cantique qui a inspiré et qui résume toute notre œuvre : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté ! »

(A suivre.) Raymond Vuichard,

Curé de Cressier.

LA DAME

HISTOIRE D'UNE MÉTAIRIE NEUCHATELOISE

(AVEC PLANCHE)

Le magnifique domaine de La Dame est un des plus considérables du pays : il s'étend d'un versant à l'autre de Chaumont ; sa contenance est d'environ 550 poses (148 hectares) ; il nourrit 50 à 60 vaches.

D'où vient et que signifie ce nom de *La Dame ?* — Nous ne nous chargeons pas de résoudre ce petit problème : on serait tenté de supposer que cette « montagne » avait été à l'origine la propriété d'une Dame ou comtesse de Valangin ; le nom féminin de *Marquette*, que porte la maison de maîtres, éveille aussi quelque idée de ce genre. Mais, comme nous l'allons voir, le nom de La Dame remonte à une date relativement récente, sans que rien nous en explique l'origine.

Aussi bien le but de ces lignes n'est-il point de la rechercher, mais seulement de raconter comment cet important domaine, connu dans tout le pays de Neuchâtel, s'est constitué à travers les siècles, par la persévérance de la famille qui en était propriétaire. C'est un spectacle curieux et rare que cet accroissement lent, mais continu, — en un pays où les immeubles patrimoniaux tendent plutôt à se morceler à la suite de chaque transmission par héritage. L'esprit de suite, la ténacité intelligente dont a fait preuve la famille de Montmollin, sont peut-être des traits du caractère neuchâtelois qu'il est bon de mettre en lumière. Nous sommes en mesure de le faire, grâce aux documents que le propriétaire actuel de La Dame a eu l'extrême obligeance de nous autoriser à consulter. — Cette rapide étude nous fournira aussi quelques occasions de noter la valeur des terres durant les trois derniers siècles.



La ferme de la Dame.

I

Le plus ancien document relatif à La Dame est l'acte par lequel René de Challant a accensé, le 15 mai 1538, à Jehan et Henri Mosset frères, de Villiers, « un morcel de joux verde, gisant en la montagne de Chumont, en lieu dit *en Sentier*... Et contient le dit morcel de joux de vent en bize sept portées et dix perches, Et de joran en uberre par devers la bize, cinq portées, et par devers vent une portée et six perches. Le tout réduyt à faux, à mettre Le Large devers l'Estroit, a vingt et quatre faux, un quart et le quart d'un quart. Et auons fait la dite mise et accensation pour une chascune faux, Contenant au dit morcel dessus Limité, deux Escus d'or sol, De bon et de Juste poidz, pour Entrage. Que nous Le dit Comte, Baron et Seigneur dessus nommé, Confessons auoir heu et recehu desd^{s} frères, Dont nous en sommes tenuz et tenons pour comptent bien payé et entièrement satisfait. Et pour la cense et rente annuelle et perpétuelle, De quattre deniers bons Lausannois censaux, pour une chascune faulx, Contenant au dit morcel de Joux dessus assensez et limitez, debuoir payer un chascun an, A une chascune feste de Sainct Martin d'hyuers, En nostre Chastel de Vallangin, » etc.

En 1601, Pierre, fils de Jean Mosset, cède par échange sa part de ce bien, qui est devenu une « vacherie », à Petterhans Berche, bourgeois de la « Neufveville » ; l'acquéreur s'engage à donner comme étrenne à Mosset « du drap pour en faire, pour lui et sa femme, à chacun un blanchet ». Deux autres des hoirs Mosset ne tardent pas à conclure pour leur part des échanges pareils et à vendre des parcelles de terre au même acquéreur. Tantôt l'étrenne est un « buret » *(burat*, morceau de bure ?) valant six livres, tantôt « un chapeau pour le vendeur [1] ».

En 1606, Berche — appelé souvent Petterhans tout court, — acquiert de la commune de Villiers le droit de tenir son maix « clos en closel et chesaux benoist », de façon qu'il pourra en « jouir, fruir et gaudir, et faire des fruits et rosées, un chacun an, ce que bon lui semblera » ; on lui accorde en outre droit « aux champoyages et vaines pâtures par le haut de Chuffort, comme le plus grand ou le moindre de la communauté », le tout pour 116 écus à 25 batz pièce. En 1620, nouvel acte analogue passé avec la commune du Pâquier.

[1] A propos de cette coutume des étrennes, n'est-il pas curieux de noter que dans un des actes relatifs à La Dame, où est intervenu le comte de Valangin, il fut stipulé que des étrennes seraient données à la comtesse sa femme et à chacune de ses filles ? Cela nous ouvre un jour sur cette époque patriarcale.

Berche et son gendre, co-propriétaires chacun pour moitié, vendent, en 1631, à Benedict Hugi, écuyer, bourgeois de Soleure, le petit domaine, qui est ainsi désigné : une pièce de montagne, au haut de la montagne de *Montpus* [1], lieu dit en Sentier, — avec le droit d'abreuvage à la fontaine de l'Auge à Clemesin, les droits de pâture « sur ceux de Villiers et du Pasquier », et les charges et redevances suivantes : 4 deniers par faux à la seigneurie de Valangin, 2 émines de froment à la cure du Landeron et 10 pots de froment à la cure de Dombresson.

Cette vente a lieu « pour et moyennant le prix et somme de treize cents Escus, un chascun d'Iceux vaillant vingt et cinq batz, monnoye neufve de principal, Et d'estrainne aux femmes de nous les dits Vendeurs, Cinq pistolles d'or, Que le tout, Nous les dits Petterhans Berche et Emanuel Murer son beau-fils Vendeurs que devant, Confessons avoir heus Et recehu, Chascun la moitié, du dit noble acquisiteur, Dont comme bien Comptents payés et satisfaits, En avons quitté et quittons Iceluy et ses hoirs, perpétuellement par ces présentes lettres. De vin beu et despendu, En faisant le présent marché selon les droits », etc.

II

En 1677, apparaît un nouveau propriétaire, qui n'est autre que le chancelier de Montmollin, qualifié de « Docteur ès lois ». Il achète de D^lles Geneviève Hugy et Marie-Catherine née Hugy, femme du capitaine Jacques Monin, châtelain du Landeron, une maison et terre en la montagne de Montpus, lieu dit en Sentier, alias à Girardouz (dans un acte de 1620, le domaine est appelé aussi la « vacherie de Girardon »). Le domaine est alors de 87 faux, et le prix se monte à 1050 écus, soit 6062 livres faibles, 6 gros, « outre les vins bus selon coutume ». En monnaie d'aujourd'hui : fr. 3620 69.

Dès lors, c'est une série presque ininterrompue d'acquisitions destinées à arrondir le domaine : en 1678, le chancelier achète trois prés « à Chuffort et à Montpit », pour 790 livres faibles (325 francs), et acquiert par voie d'échange un pré et cernil au même lieu, contre un champ et un morcel de chenevière.

L'année suivante, nouvelles opérations semblables, représentant environ 900 francs. En 1680, ce sont encore des prés à Chuffort, acquis

[1] Ou *Montpeu*, ou *Monpi*, ou *Montpic*... L'orthographe de ce nom est fort indécise. Mais le *peu* ou *pu* désigne en patois le coq de bruyère, qui est très abondant aux environs de La Dame.

pour 565 francs. Puis vient, en 1686, le dernier achat du chancelier : un pré d'une faux, pour 135 livres (fr. 74 48).

Le domaine si activement constitué par le père, fut agrandi quelque peu par son fils François, lieutenant-colonel au service des États-Généraux, qui mourut le 22 septembre 1704 à Donauwerth des suites des blessures reçues le 13 août précédent à la bataille d'Höchstett. Le seul acte d'acquisition passé en son nom date de fort peu de temps avant sa mort, soit du 26 juin 1704, et paraît n'être que la régularisation d'une affaire conclue déjà du vivant de son père. François n'y est pas intervenu personnellement, mais par l'intermédiaire de son frère Jean-Henry : il s'agit d'un échange conclu avec François-Henri d'Estavay, seigneur de Mollondin, conseiller d'État de Soleure, gouverneur et lieutenant-général de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin. Cet acte ajouta un pré au domaine ; le terrain donné en échange est une chenevière située au territoire de Cornaux, au lieu dit « vers le Poeu ».

III

A son tour, Jean-Henry, fils cadet du chancelier, major du régiment suisse de Montmollin, puis conseiller d'État en 1714, fit plusieurs acquisitions importantes. En 1711, nous le voyons acheter de sa tante, la veuve de Henry, frère du chancelier, pour le prix de 6370 livres faibles (3514 fr. 49), « une montagne avec maison, cuve et courtil », à Chuffort. Ce domaine d'environ 30 faux, joûtant celui de La Dame, avait été acquis de l'hoirie L'Épée par Henry de Montmollin en 1709. Dans la vente est compris un pré « proche la dite montagne, dessus Mompé, dit le Pra Raclet ».

Une transaction du 29 décembre 1718 est intéressante à divers titres. D'abord, c'est le premier acte où apparaît le nom de *La Dame :* « La montagne sise à Chuffort, appelée *La Dama*, autrement *en Sentier*... » Il s'agit dans cet acte d'un conflit entre les communes de Villiers et Pâquier, représentées par Jean-Henry de Montmollin, et celle de Savagnier, au sujet d'un droit de vaine pâture que ceux de Savagnier prétendent exercer sur le domaine de La Dama, « jusqu'à la vy Girardoz et à la combe de Montpeu ». Montmollin a fait « gager » les bêtes de quelques communiers de Savagnier. Un procès va s'en suivre... C'est alors qu'on transigea : moyennant 75 livres faibles (fr. 41 37) et 6 setiers de vin, Savagnier renonça à ses prétendus droits. On convint de vivre « en bons voisins, comme du passé, et que, s'il arrivait dans la suite

une échappée de bestes de part et d'autre, l'on se contenterait de sortir les dites bestes sans les gager ».

Une autre transaction fut conclue en juin 1721 entre Jean-Henry de Montmollin et les communes de Villiers et du Pâquier, par laquelle le premier réussit à affranchir sa terre des droits qui la grevaient au profit des communes. Celles-ci avaient en effet droit de bochéage et de vaine pâture après la Madeleine sur tout le domaine de La Dame; en revanche, il avait droit de pâturage pour 30 vaches sur toute la brévarderie des communes sur la montagne de Chuffort. Il proposa une renonciation réciproque, qui fut consentie « pour bien de paix ». Montmollin cependant dut payer, « pour mieux vaillance » de son domaine, 400 livres (fr. 220 68), soit 200 livres à chaque commune, « et de vins à sa volonté ». L'acte fut passé à Neuchâtel, en sa maison, et sans doute il ne lésina pas sur le vin qui arrosa cette heureuse transaction.

A la fin de la même année, il achète pour 577 livres (fr. 318) un nouveau pré d'environ 5 faux, à Monpeu. Mais, à partir de cette année, jusqu'en 1796, le domaine cesse de s'agrandir. Il n'y a à signaler, dans ce laps de 75 ans, qu'un acte de concession *d'us à clos* accordée en 1759 à Barbe née d'Osterwald, veuve de Jean-Henry de Montmollin, par la bourgeoisie du Landeron : celle-ci autorise celle-là à entourer de clôtures un espace de 5 faux de pré, situées « rière le fenage et juridiction du Landeron ». Cette concession est faite gratuitement par la bourgeoisie, qui veut donner « à ladite noble dame et à ses nobles hoirs une faible marque de son entier dévouement ». Notons que Emer de Montmollin, fils de Jean-Henry, était justement alors châtelain du Landeron.

IV

Le domaine fut ensuite la propriété de Georges de Montmollin, autre fils de Jean-Henry et petit-fils du chancelier, puis passa par partage, en 1787, à ses trois filles, qui le cédèrent, en 1796, à leur frère Jean-Frédéric. Celui-ci leur céda en échange un domaine appelé la petite Grognerie, territoire de Fontaines, évalué — en monnaie d'aujourd'hui — fr. 14,482. Le domaine de La Dame est estimé fr. 20,089. La contenance n'en est pas indiquée.

Une fois propriétaire de La Dame, Jean-Frédéric l'agrandit considérablement par achats ou échanges. En 1797, nous voyons s'ajouter à la métairie la montagne appelée *La Clottuse* et évaluée fr. 6620 70. J.-F. de Montmollin est celui dont Abram Mauley parle si favorablement

dans son journal, publié récemment ici-même, et qui paya d'un si plantureux repas son avènement à la mairie de Valangin. En 1800, il convertit le simple chalet rural qui se trouvait sur la Clottuse en une maison d'habitation de maître appelée *La Marquette;* il le fit dans des conditions de grande simplicité, car aujourd'hui encore c'est l'ancien pont de grange en *éplateaux* qui constitue le parquet de la salle à manger.

A la même date, il achète plusieurs prés ou champs pour une somme assez ronde, — fr. 2700 environ, — puis, en 1801, une langue de terre valant fr. 100; l'acte y relatif est le premier qui soit lodé. Enfin, en 1810, un pré sec valant près de fr. 1000 vient s'ajouter au domaine.

Frédéric-Auguste de Montmollin, secrétaire d'État, puis trésorier-général, fils du précédent, poursuivit l'œuvre de ses ancêtres; il acheta, dans les années 1810 à 1823, des prés, parcelles de prés, portions de forêts, prairies et bocages.

Après lui, en 1839, sa veuve ajouta au domaine pâturage, chalet, abreuvoir et jardin. En 1855, M. François de Montmollin est devenu seul propriétaire du domaine, dont sa sœur lui a cédé sa moitié indivise. La contenance indiquée est de 500 poses d'un seul tenant, comprenant : maison de ferme, maison de maître, pâturages boisés pour la plus grande partie, forêts, prés de Chuffort. Ce beau domaine fut vendu en 1863 à M. Alexandre-Joseph de Pourtalès, qui l'agrandit encore de quelques prés, et après sa mort ses hoirs le vendirent à M. Louis de Pury, propriétaire actuel.

C'est ainsi qu'en trois siècles et demi et par les soins de six générations successives, le domaine de La Dame s'est lentement formé, croissant toujours, ne subissant jamais ni diminution, ni morcellement.

Dans les actes que nous avons étudiés, on discerne clairement — et c'est là ce qui en constitue l'intérêt — la volonté persistante, transmise de père en fils, de ne négliger aucun moyen d'accroître cet important domaine. Tel propriétaire achètera, par exemple, des terres de la masse en faillite d'un paysan du Val-de-Ruz, à seule fin de pouvoir les échanger contre quelques prés à Chuffort et d'arrondir ainsi le bienfonds de La Dame. Tel autre n'aura pas de repos qu'il n'ait exonéré ses terres de quelque antique redevance ou servitude, dût-il lui en coûter pour cela une quantité inusitée de vin d'étrennes à offrir aux autorités de la commune envers laquelle il affranchit son domaine. On sent ainsi constamment l'œil ouvert sur cet objet d'une sollicitude sans trêve, et la continuité de cette tradition pendant trois siècles indique chez nos pères un esprit de suite et un esprit de famille qui n'ont

certainement pas été étrangers à la prospérité de la petite patrie neuchâteloise.

Ajoutons que le domaine de La Dame n'est pas seulement un intéressant exemple de sage administration et de prévoyance; il constitue en outre l'un des sites les plus attrayants du Jura neuchâtelois. Planté d'arbres splendides, sapins, hêtres, érables, frênes, alisiers, sorbiers, qui ont été soigneusement ménagés par les divers propriétaires, il offre aux amis de la nature et du pittoresque des agréments et des beautés dont nos peintres ne paraissent pas avoir encore soupçonné l'existence.

Philippe Godet.

N. B. — Ces dernières lignes étaient écrites avant que M. A. Bachelin eût fait le joli croquis destiné à accompagner notre article.

PIERRE-FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIIIme SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison d'août 1887, page 190)

Après avoir établi le compte d'Abram-Louis, arrêté à la date ci-dessus, il est constaté qu'il a, par son travail, rabattu tout ce qu'il devait à la maison, tant pour nourriture que pour habillement, etc. Puis l'on revient à Pierre-Frédéric.

Le dit Pierre-Frédéric l'Aîné est resté à la maison depuis ses voyages l'espace d'environ 9 mois, s'étant aidé à travailler à la maison par intervalles, on a mis à considération sa nourriture pour le travail qu'il a fait. Il s'est appliqué à arrondir les rouages avec la machine à édenturer[1], en ayant fait

[1] Ou plutôt machine à tailler les dents des rouages de montre. La légende dit que D. JeanRichard se rendit exprès à Genève pour en voir une, mais que n'ayant pas obtenu la permission de la voir, il réussit à en fabriquer une de son invention.

construire une à ses frais. Et lorsque la dite machine a été faite, il est allé le Jeudi 7 décembre à Boudevilliers pour arrondir les rouages aux horlogers du Val-de-Ruz, parce que les machines n'y sont pas connues comme ici, n'y ayant personne pour arrondir. C'est pour ce sujet qu'il est allé demeurer, père et mère lui offraient de rester à la maison, mais ayant mieux aimé aller ailleurs en considération d'y avoir plus d'ouvrage.

Ajoutons encore ici quelques notes subséquentes, relatives à ces comptes de famille :

Au mois de juillet 1770, j'ai délivré pour mon fils Pierre-Frédéric 112 batz pour des livres qu'il nous avait écrit de lui envoyer à Paris et pour sa machine, achetés chez Tite Sagne au Locle et chez le capitaine Brandt à la Chaux-de-Fonds.

Plus, le 7 octobre 1770, j'ai délivré pour mon fils Pierre-Frédéric 80 batz pour un intérêt payé à la famille Faure au Locle pour sa machine à arrondir les rouages.

Délivré à Abram-Louis pour l'intérêt d'une cédule qu'il a acquittée à la famille Faure pour Pierre-Frédéric mon fils absent, du capital de 500 livres au 4 pour cent.

Viennent encore « divers articles payés en 1775 pour Pierre-Frédéric, notamment « un habit et des culottes rouges sur soye, pour 147 batz », et, pour Abram-Louis « une montre de poche, 20 écus petits, un chapeau bordé en or, 7 écus petits, une paire de boucles d'argent, 4 écus et 12 batz ».

Voici également un extrait d'une lettre adressée à l'un de nos compatriotes horlogers fixés à Paris, qui posaient les fondements de la réputation industrielle et commerciale de nos Montagnes. Elle est adressée : « A Monsieur Courvoisier, marchand, quai Conti, en face du Pont-Neuf (pour la remettre s'il vous plaît à Pierre-Frédéric Droz à Paris).

Mon très cher fils,

Celle-ci est pour répondre à vos deux lettres que nous avons reçues le vendredi soir 27 du courant, étant bien aise d'avoir de vos nouvelles, car nous étions en peine de n'en point recevoir. Une autre fois, mettez franco Pontarlier ; elle ne reste que cinq jours à venir. Nous avions déjà appris que vous demeuriez dans un quartier qui n'est pas honorable tant de nom que d'autres choses par les lettres que le cousin Courvoisier avait envoyées à mon frère, qui nous conseillait de vous faire revenir à la maison, ce qui nous fait vous dire que vous l'ayez à quitter incessamment. Ainsi vous n'avez qu'à plier bagage pour revenir à la maison, où vous serez reçu honorablement ; vous nous marquez « que la crainte de passer pour un lâche vous empêche de « revenir chez nous dans le païs, que vous êtes dans une indécise perplexité

« pour rester ou retourner » ; et vous me prié de décider sur ce sujet par une réponse. C'est ce que je fais en vous répétant que c'est votre profit de revenir sans craindre la critique des gens de chez nous. Car nous les avons prévenus aussi bien que votre grand-père, en disant qu'on voulait vous faire revenir, vu qu'il y fait si cher vivre. Tous vos parents, voisins et amis nous conseillent de vous faire revenir pour travailler avec votre frère.

Ce « quartier qui n'est pas honorable, tant de nom que d'autres choses », c'est d'abord la *rue des Mauvais garçons,* puis la rue des Martyrs, autrement dit les Porcherons, où « il travaille avec *Jeanneret-GrosJean*, mon pays », dit-il, dans une phrase raturée du manuscrit du *Récit fidèle*.

Les sollicitations et les bons conseils l'emportent et Droz quitte Paris le 14 février et revient au pays, où, dit-il, « ayant acheté un outil à finir les dentures des montres en travaillant à cette partie-là en la maison paternelle pendant quelque tems ; dès lors je fus chez le sieur Jean-Jaques DuCommun dit Tinnon au Locle ; de là je fus à Boudevilliers chez le sieur Pierre Cornu, juré, où je suis resté approchant cinq ou six mois, en continuant d'arrondir les dentures. Dès ce dernier endroit je m'en fus chez mon père où je n'y restai que quelques semaines... »

Ce séjour à Boudevilliers donne lieu de nouveau à une correspondance assez suivie. Droz n'est pas seulement pénétré de la manie des voyages, mais aussi des inventions mécaniques propres à lui faire gagner, en peu de temps, beaucoup d'argent. C'est ce qui ressort de l'une de ces lettres dont nous citerons quelques passages.

Car lorsqu'on a différentes sortes d'imagination en tête on n'a point de repos ni le jour ni la nuit. Il me paraît vu que vous avez de l'inclination pour les limes comme vous mettiez déjà au nombre des professions que vous vouliez apprendre celle de retailler les limes, je vous encourage à y travailler par intervalle, étant une bonne profession et de l'ouvrage plus qu'on n'en peut faire, où que ce soit. Me trouvant fort surpris d'apprendre que les frères DuBois demeurant à Vallanvron et étant si surchargés de travail ne peuvent faire tout l'ouvrage qu'on leur donne. Si vous pouviez prendre cela à cœur pour y travailler lorsque vous n'auriez pas d'arrondissages, vous auriez d'abord gagné beaucoup d'argent avec ces deux professions : Mais un grand mal chez vous, c'est que vous ne consultez et n'écoutez que vos propres idées particulières. Car il me semble bien tems et à propos de mettre quelque chose à profit pour regagner l'argent de votre machine.

Conseils et remontrances bien inutiles, hélas ! car ce dont notre jeune homme est surtout préoccupé, c'est d'entreprendre un nouveau

voyage, non plus à Paris ou à Londres, mais en Hollande où il compte rencontrer l'appui et la protection d'un fils du justicier Cornu, établi horloger à La Haye. Celui-ci lui répond, de Woorst, le 11 juillet 1770 :

Tout ce que je puis vous dire, c'est que les horlogers font venir la plus grande partie des mouvements des pays étrangers, mais j'ignore ce qu'un ouvrier gagne par jour pour finir. Je me rappelle que lorsque le fils de Jacob Sandoz des Hauts-Geneveys était ici, il disait n'y pas trouver son compte. Je suis extrêmement mortifié, Monsieur, de n'être pas à la Haye, mais si votre intention est absolument de venir en Hollande, vous n'aurez étant à la Haye qu'à vous adresser chez Monsieur Bailli, marchand de toiles, proche la Grande Société; c'est un de mes amis, je lui écrirai de vous aider de ses conseils; je lui marquerai aussi de vous mener chez un certain Leschot, qui a été soldat et qui est horloger très savant dans son art, quoique peut-être il n'aura point d'ouvrage pour vous, mais il pourra vous faire faire quelque connaissance.

On sait le reste, et comment, en particulier, étant à Rotterdam et se promenant sur les quais, il se décida à s'embarquer pour Philadelphie, s'engageant à travailler, à son débarquement, pendant trois années chez un horloger, pour payer son passage. Les péripéties de ce voyage, rapportées tout au long dans le *Récit fidèle* et analysées par M. Bachelin[1], nous dispensent de nous arrêter longuement sur toute cette partie des *Aventures* qui se rapporte à la traversée et aux pérégrinations dans les États du Sud, la Pennsylvanie, le Maryland, la Virginie, les deux Carolines, la Georgie, ainsi que de son retour vers le Nord et de son arrivée au Canada. Cette dernière phase de son séjour est rendue particulièrement intéressante par le fait de l'existence de nombreuses feuilles volantes, lettres, etc., qui nous fait connaître Droz sous une nouvelle face de son génie, celle du maître d'école, de l'inventeur et du physicien.

Voici d'abord une convention :

Nous soussignés avons fait la convention suivante savoir que le sieur Jean-Marie Du Charme prend chez lui le sieur Droz pour l'instruction de ses enfants pour le tems de six mois, en commençant le 1er février 1774 et finir le dernier jour de juillet. Par le présent marché le dit Droz s'oblige à montrer à lire, à écrire et le catéchisme aux enfants du dit sieur Jean-Marie, en faisant deux écoles par jour, en leur montrant dans la suite l'orthographe et l'arithmétique s'ils s'en trouvent capables, par les bons principes qui sont connus de lui. En considération de quoi on lui payera trois piastres par mois,

[1] *Musée neuchâtelois*, avril-août 1885.

le nourrir, loger, chauffer, blanchir et raccommoder. Telles sont les conventions des parties que l'on suivra exactement de part et d'autre, sans y porter aucun changement, opposition ni altération quelconque, en vertu de la solidité et bonne foi avec lequel nous l'avons fait et passé entre nous dans la maison du dit sieur Du Charme, ce 1er février 1774. Et pour sûreté du présent nous avons mis et signé nos noms au bas après que lecture en a été faite.

Ainsi est, P.-F. Droz. Jean Du Charme.

Hélas ! si loyalement et si clairement rédigé que fut ce contrat, il ne lia pas longtemps les parties. Au bout de quelques semaines, et pour toutes sortes de raisons, le Sr Du Charme mit à la porte notre horloger pédagogue : les enfants ne profitaient pas, Droz faisait de la peine à sa femme, lorsqu'il corrigeait les enfants, il n'y avait que Droz qui gagnât de l'argent dans la maison, il faisait du bruit en limant, etc. Voici comment Droz rend compte de ces incidents :

Ensuite je me rendis à la Chine qui est une paroisse à trois lieues de Montréal, chez un nommé François Chénier, pour instruire ses enfants, en travaillant de l'hologerie; après y avoir resté environ quatre mois je sortis de chez lui pour me rendre chez un autre habitant nommé Jean-Marie Du Charme et au bout de deux mois il se dédit de son marché, contre lequel j'ai plaidé moi-même ma cause à Montréal que j'ai perdue en payant tous les frais.

Nous avons sous les yeux cette plaidoirie remplissant six grandes pages in-folio et remplie d'expressions pathétiques sur la justesse de sa cause, des compliments à l'adresse de ses juges, etc.

Le rhabillage des montres non plus que les leçons données dans les familles ne lui procurant pas des ressources suffisantes, Droz se met en devoir d'appliquer ses connaissances en mécanique et en physique, à la construction de diverses pièces dans lesquelles l'aimant joue un certain rôle, conjointement avec des ressorts et engrenages appropriés aux mouvements qu'il s'agissait de produire. Son petit carrosse, construit au Saut-des-Récollets au moyen des ressorts et autres fournitures achetées à Montréal, était enfin terminé. Voici comment il enregistre ses recettes :

Gains que j'ai fait chaque jour à Montréal :

Le premier jour que j'ai commencé à parcourir les maisons avec mon Chef-d'œuvre, j'ai gagné 38 livres 6 sous.

Le second jour j'ai gagné 61 livres 8 sous, argent de France.

Le troisième jour j'ai gagné 38 livres 5 sous.

Le quatrième jour j'ai gagné 56 livres 16 sous.

Le cinquième j'ai gagné 23 livres 12 sous.

Le sixième jour j'ai gagné 36 livres 19 sous.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Bientôt arrive le moment où la recette ne répond plus aux besoins. D'ailleurs, un événement considérable vient de se produire. Droz qui avait laissé pendant plus de deux ans sa famille sans nouvelles, avait pourtant écrit à son père pendant son séjour à Philadelphie, mais sa lettre du 8 avril 1771 ne parvint à la Chaux-de-Fonds que le 11 février 1772, soit près d'une année après. Celle-ci parvenait aux Endroits à 24 heures de distance d'une autre lettre datée du 9 juillet 1771 de Lancastre. A celle-ci il avait été répondu longuement et à l'adresse indiquée, mais trop tard, puisque le destinataire avait dès longtemps quitté cette ville. Il n'en fut pas de même de celles qui suivirent et qui portaient l'adresse ci-dessous :

Monsieur,
Monsieur Droz horloger,
chez Monsieur François Chénier à la Chine,
à trois lieues de Montréal dans le Canada,
en Amérique.

(A suivre.) Aug. JACCARD.

PROCÈS-VERBAL DE L'EXPERTISE

DE

MM. l'abbé VUICHARD, curé de Cressier, et Alfred GODET

relatif au document trouvé dans la boule
qui surmonte la vieille église de Saint-Martin de Cressier

Ce 19 juillet 1887, à 5 heures du soir, M. Léo Jeanjaquet, propriétaire actuel de l'ancien domaine de la cure de Cressier, a fait ouvrir par M. Jordy, maître ferblantier à la Neuveville, en présence de MM. les membres de la Société d'histoire, la boule de bronze qui surmonte le clocher de la vieille église de Saint-Martin de Cressier.

Cette boule renfermait une enveloppe d'étain contenant un parchemin.

L'enveloppe est taillée en rond et repliée en carré. L'ombilic en est décoré d'une frise, style renaissance, en relief. Autour de cet ombilic se trouve une seconde frise formée de quatre panneaux allongés avec inscriptions, séparés par quatre panneaux décoratifs.

Sur l'un des panneaux on lit clairement les mots « Was klar ist » et sur celui qui suit « Red... » écrits en beaux caractères gothiques du XVIme siècle. Le reste est indéchiffrable.

Du côté opposé sont des lettres et des signes grossièrement gravés avec un poinçon. Au centre un carré à côtés prolongés un à un, surmonté des lettres A, B, C, D, et sur l'un des côtés P ou D T suivi d'un signe maçonnique :

A l'intérieur de cette enveloppe se trouvait le parchemin. Il était plié en huit et scellé aux angles au moyen de cire. Cette cire, déposée trop brûlante a calciné le parchemin en neuf endroits, puis se fondant sous l'influence de la chaleur de la boule échauffée par les rayons du soleil, elle a détérioré une grande partie du document. Le parchemin, qui a 15 centimètres de côté, s'est cassé en deux, quand on a tenté de l'ouvrir après l'avoir amolli sur la vapeur de l'eau bouillante.

L'en-tête est formé des mots très lisibles, écrits à l'encre noire, en batarde gothique, de 6 millimètres de hauteur :

Noble Ve(rtueux et) Puissent... Suit une dédicace écrite en petites lettres courantes et dont les mots sont la plupart illisibles. Nous avons cependant pu lire, sans pourtant oser affirmer l'exactitude de la lecture, les mots : *Conseil* (d'Estat ?) *de la...* puis au-dessous Evesque de Lausanne?... *pour la pard.....* *Ambassadeurs* et enfin la date bien lisible 1603.

Comme d'une part les caractères de la partie supérieure du parchemin ont déteint sur la partie inférieure, que d'autre part l'encre dont sont tracés les caractères a pâli jusqu'à disparaître tout à fait en certains endroits et qu'enfin une bonne partie du document est complétement détruite ou fortement oxydée, MM. les experts se sont vus, à leur grand regret, dans l'impossibilité de déchiffrer le parchemin. Ils ont chargé M. l'abbé Vuichard de faire dans les archives de la commune à la date de 1603, des recherches qui jetteront peut-être quelque lumière sur ce document.

Le résultat de ces recherches sera consigné dans le *Musée Neuchâtelois*, organe de la Société d'histoire.

A la place du document ancien, M. Léo Jeanjaquet a fait déposer dans la boule de bronze un grand parchemin portant la dédicace suivante :

Anno Domini MDCCCLXXXVII, Die XIII a. k. mensis Augusti, sodalibus historiæ societatis neocomensis præsentibus, hospes sodalis Léo Jeanjaquet thecam aeneam hujus antiquæ ecclesiæ aperiendam curavit. Hisce solennibus aderant :

Suivent les signatures d'une cinquantaine d'assistants.

Au verso a été recopié le présent procès-verbal.

Au nom de MM. les experts,
Alf. GODET, prof.

NOTE SUR L'ANCIEN VITRAIL DE LA COLLÉGIALE

Dans sa « Description de la Mairie de Neuchâtel » Samuel de Chambrier dit en parlant du vitrail aux armes des XII Cantons qui ornait la grande rosace de la Collégiale et dont il nous a conservé le dessin : « Au-dessus de la porte de la nef est un grand jour de fenêtre rond, que l'on ne peut affirmer dater de la construction primitive. En 1520 ou 1521, Nicolas Halter, d'Unterwald, bailli à Neuchâtel pour les Douze Cantons, fit remplir ce jour par des vitraux coloriés représentant les armoiries des Cantons » (*Mairie de Neuchâtel*, page 54). Nous trouvons dans le recueil des Recès fédéraux, une indication qui confirme le fait mentionné par Chambrier, d'après Boive sans doute, et qui en fixe la date plus précise. Le procès-verbal de la journée tenue à Neuchâtel le 5 mai 1520 par les

députés des XII Cantons porte en effet, entre autres, à propos de l'emploi des revenus du comté : « On a payé une fenêtre pour l'église » (man hat ein Fenster für die Kirche bezahlt). Le coût n'en est malheureusement pas indiqué. Le mot allemand « Fenster » désigne-t-il toute la fenêtre, contenant et contenu, ou seulement le vitrail qui l'ornait? Ce second sens est le plus probable. D'après Matile, en effet, la grande rosace datait de la construction de la Collégiale (XIIme siècle). « La grande rose, image du soleil couchant, dit-il encore dans sa « Dissertation sur l'église collégiale », en parlant de cette fenêtre, porte plusieurs moulures en retraite. Comme elle est aujourd'hui murée, il est difficile de s'assurer si elle était divisée en compartiments, soit pour la soutenir, soit pour donner quelque grâce à sa vaste baie ; ce qui nous ferait croire le contraire, c'est, d'une part, l'aspect lourd du cercle de la rosace, et, d'autre part, le dessin du vitrail dont on a conservé les traits ». En outre, il est souvent question dans les Recès fédéraux, au commencement du XVIme siècle, de demandes sollicitant de la diète le don de « fenêtres » ; il s'agissait là évidemment de vitraux seulement. Ces demandes étaient faites, soit par des monastères ou des chapitres, soit par des villes ou des communes, soit par des corporations, soit même par des particuliers, entre autres par des hôteliers ; ainsi en 1508, l'hôte du Cerf à Mellingen (près de Baden) demande que chacun des États lui fasse présent d'une « fenêtre » pour sa maison. En novembre 1516 Neuchâtel sollicite aussi le don de « fenêtres » pour sa « Maison de société » (Gesellschaftshaus) qui vient d'être bâtie. Cette maison était-elle peut-être celle de la Compagnie des Mousquetaires, dite des Coulouvreniers ou Tirage et située à l'Écluse ? mais dans ce cas la date (1534) qu'indiquent Boive et Samuel de Chambrier comme celle de la construction, serait inexacte.

Ces encouragements donnés à la peinture sur verre, alors florissante en Suisse, parurent bientôt trop onéreux aux Cantons, car à la diète de Baden, du 23 juin 1517, il fut décidé de proposer à chacun des États d'interdire les demandes de dons de « fenêtres » (das Betteln um Fenster) vu les dépenses que cela occasionnait. Cependant nous retrouvons encore plus tard, dans les Recès, quelques nouvelles demandes.

Ajoutons que le grand vitrail de la Collégiale n'a pas été détruit lors de la Réformation, comme on le croit généralement. Jonas Boive dit qu'il existait encore de son temps, mais masqué par les orgues, et Matile cite le dire de personnes âgées qui, au commencement de ce siècle, en avaient encore vu des fragments.

Ch. CHATELAIN.

DEUX CIPPES ROMAINS A CRESSIER

(AVEC PLANCHES)

Un intérêt tout spécial s'attache au village de Cressier à propos des antiquités romaines, puisqu'il est le seul endroit du canton qui ait fourni des inscriptions romaines authentiques existant encore.

Le *Musée Neuchâtelois* (1874 p. 272) a déjà publié sur ces deux pierres un excellent article de M. Maurice Berthoud, et si nous revenons sur ce sujet, sans apporter de lumière nouvelle sur Naria Nousantia et le monument qu'avait élevé en son honneur T. Frontinius Hibernus, c'est que des fouilles faites, il y a quelques années, au château de Cressier, dans le mur de l'ancienne église, avaient permis d'espérer une reconstruction du monument, et par là même une solution à la question restée sans réponse: ces pierres sont-elles des autels ou des piédestaux de statues?

A la date indiquée plus haut M. Léo Jeanjaquet avait constaté, à la base ouest de la tour de l'ancienne église de Cressier, l'existence d'une belle pierre de calcaire blanc, aux dimensions respectables, bien taillée et qui dès l'abord lui fit concevoir l'espoir de découvrir une nouvelle inscription romaine. Lorsque la pierre fut un peu dégagée par le haut et qu'il fut possible d'y passer la main, il alluma une bougie fixée à une baguette afin d'apercevoir quelques caractères latins. Les lettres manquaient; mais loin de se décourager l'habile ingénieur fit continuer les fouilles et mit bientôt à l'air le cippe dont nous donnons la reproduction ci-contre (planche nº I) et qui décore actuellement l'extrémité nord de sa terrasse du côté de Cressier. La partie supérieure de la pyramide est percée d'un trou, où s'engageait quelque ornement, pomme de pin, grenade ou tel autre.

L'auteur de la découverte crut avoir trouvé le complément du monument de Naria; on sait en effet que les deux inscriptions transportées tout récemment à l'église de Cressier, avaient été découvertes à l'ancienne église paroissiale, actuellement propriété Jeanjaquet, puis transportées à la chapelle du Rosaire, sur l'emplacement où s'élève actuellement la nouvelle église du village. M. Jeanjaquet nous signalait en même

temps un autre cippe encastré dans un mur à la rue basse à Cressier (planche nº II) où il sert de base à une rampe d'escalier en maçonnerie. Ce second cippe d'une hauteur moindre se terminait également par une pyramide dont la base est encore visible; mais qui a été rasée à 1m04 pour l'approprier mieux à son emploi actuel.

La pensée, de superposer les deux cippes aux deux bases à inscriptions, et de reconstituer ainsi deux monuments similaires, semblait bien naturelle. On accordait à Naria le cippe nº 1 que l'on surmontait d'une pomme de pin, d'un œuf ou d'une grenade, symboles de fécondité, en laissant le nº 2 au dieu Mars. Malheureusement une étude attentive et un mesurage très exact de ces quatre pierres ne nous permettent pas d'admettre cette ingénieuse reconstruction. D'abord la base du cippe du château n'est pas dégrossie et par conséquent n'était pas destinée à être vue; puis sa largeur maximale, 0m62, est de 8 centimètres plus forte que celle de la base; enfin la superposition de ces deux pierres ne satisfait pas l'œil d'un connaisseur.

Il en est de même du second cippe et de la base de Mars. Nous sommes donc amené à conclure que les quatre pierres sont indépendantes l'une de l'autre et que les deux cippes, s'ils n'étaient pas fixés en terre, devaient pénétrer jusqu'à la hauteur de la première moulure dans une base creuse; ce qui n'est pas le cas des deux pierres à inscription. En outre les deux bases, décorées sur leur face postérieure, étaient primitivement visibles de tous les côtés, tandis que le cippe Jeanjaquet n'est que dégrossi par derrière et par conséquent s'appuyait contre quelque construction.

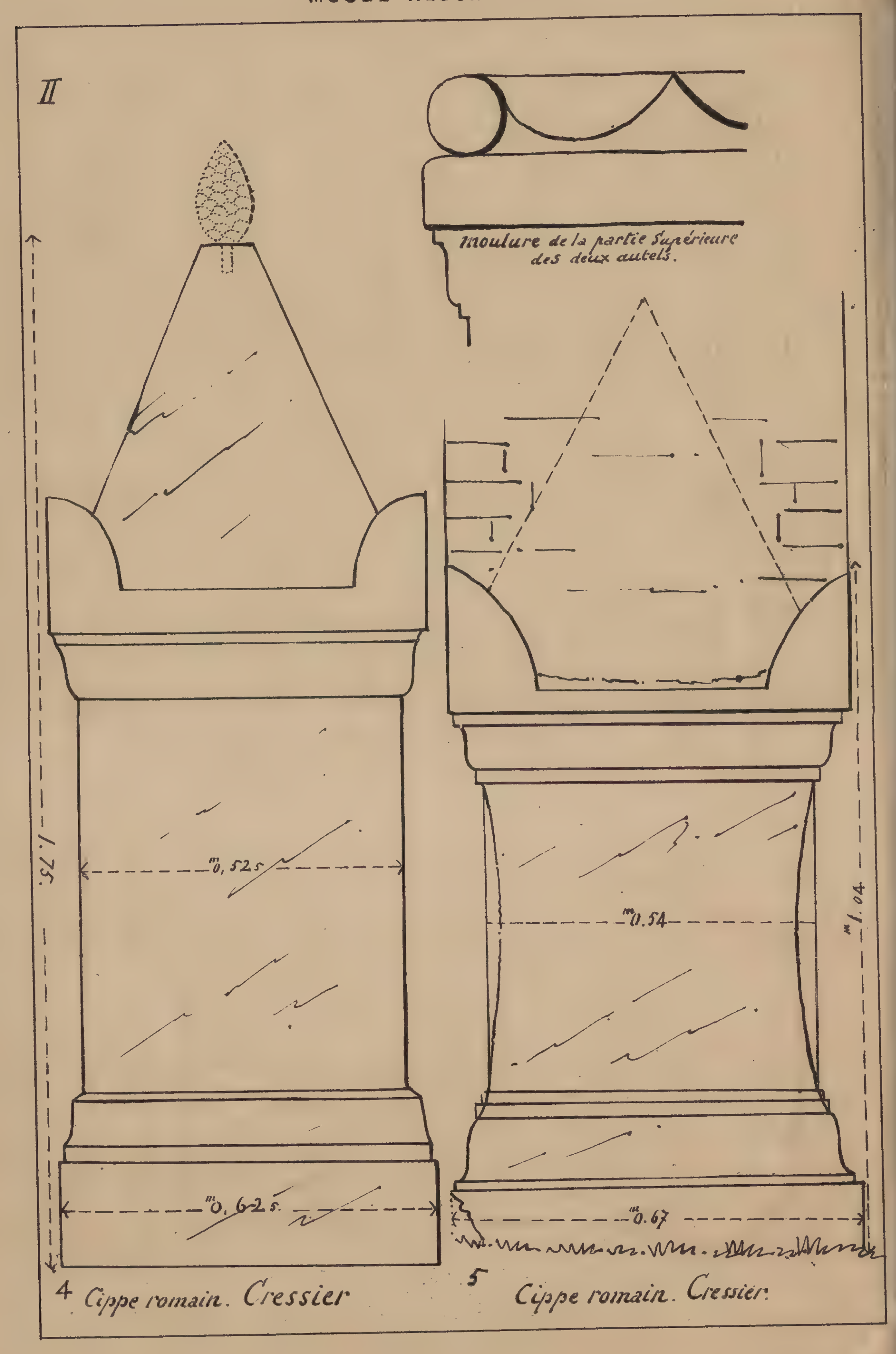
Nous n'avons pas appris qu'il se soit fait encore quelque lumière nouvelle sur le déterminatif NOVSANTIA de la déesse Naria, dont nous donnons une image d'après la statuette en bronze découverte à Muri, près Berne, et conservée au Musée de cette ville. Le crayon si exact de M. Godet nous permet également de reproduire les quatre pierres de Cressier dans leur état actuel.

Avant de terminer, mentionnons le nom caractéristique de Montmarte que porte la rue du haut de Cressier, partant du bas de la rampe est de Bellevue, le long des maisons et tendant à l'ancienne église de Saint-Martin de Cressier.

Des monnaies romaines ont été également trouvées sous la fontaine du lion dans le village.

Nos remerciements à MM. Léo Jeanjaquet et Alfred Godet pour les renseignements importants qu'ils nous ont fournis, et nos félicitations aux hommes intelligents qui ont fait transporter les inscriptions de Mars et de Naria dans la nouvelle église du village.

W. WAVRE.



4 Cippe romain. Cressier

5 Cippe romain. Cressier.


I
m0,68
MARTI
SACRVM
T.FRONTINIVS
GENIALIS
V·S·L·M
m0,54
m1,24
1
DEAE
NARIAE
REG·ARVRE
CVR·FEROC·I
3 1/2 Gr. nat.
m0,67
NARIAE
NOVSAN
TIAE
m0.54
TFRONTIN
HIBERNVS
V S L M
m1,29
2

MIRABEAU ET SES ÉDITEURS NEUCHATELOIS

EN 1782

Le 17 octobre 1782, le Conseil d'État de la principauté de Neuchâtel, réuni sous la présidence du commissaire-général Antoine Rougemont, prenait connaissance d'une requête du sieur Samuel Fauche, relative au sieur Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, c'est-à-dire de celui qui devait être, huit ans plus tard, le plus grand orateur de l'Assemblée constituante, ou si vous voulez, mais non sans quelque hyperbole, au point de vue de la forme du moins, le Démosthènes de la France. Samuel Fauche, libraire à Neuchâtel, des presses duquel, par parenthèse, était sortie la première édition des *Confessions de J.-J. Rousseau,* priait le Conseil de l'autoriser à faire saisir les effets du comte de Mirabeau pour se payer d'une somme de 2300 livres qu'il avait prêtée à ce gentilhomme pendant un séjour qu'il avait fait à Neuchâtel, en 1776. Fauche déclarait avoir fait de vaines instances pour être remboursé de cette somme, tant auprès du comte lui-même qu'auprès de son père et de sa mère. Tout ce qu'il avait pu obtenir du premier était une lettre de change, revenue protestée de Paris.

Après avoir délibéré sur la requête du sieur Samuel Fauche, le Conseil d'État signifia au plaignant qu'il ne pouvait accéder à sa demande, vu la nature des titres produits [1].

A la date du 28 octobre de la même année, nous lisons dans le *Manuel* que le Conseil d'État eut à s'occuper d'une autre affaire à laquelle était mêlé le nom de Mirabeau. Trois imprimeurs neuchâtelois, Louis Fauche, fils de Samuel, Favre et Vitel, étaient accusés d'avoir prêté leurs presses à trois ouvrages du célèbre écrivain, ouvrages dont la France demandait la suppression. Cette demande était parvenue au Conseil

[1] *Manuel du Conseil d'État de la principauté de Neuchâtel.* 1782, N° 678.

par l'entremise de M. de Sandoz-Rollin, conseiller privé d'ambassade de Sa Majesté prussienne à la cour de France. La lettre de Sandoz-Rollin, datée du 18 octobre, en contenait une autre du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères du roi Louis XVI adressée au baron de Golz, envoyé extraordinaire de Sa Majesté prussienne à la cour de France, et qui informait ce seigneur qu'il s'imprimait à Neuchâtel divers écrits licencieux, entre autres trois, intitulés : *L'espion dévalisé*, les *Lettres de cachet et prisons d'État* et *Ma conversion*. M. de Vergennes ne doutait pas de l'empressement de M. de Golz à empêcher non seulement la publication de ces ouvrages, mais aussi à en supprimer les manuscrits, ajoutant que Sa Majesté très chrétienne lui saurait gré ou d'en écrire directement à Neuchâtel ou d'engager la cour de Berlin à donner des ordres en conséquence. M. de Sandoz-Rollin conseillait au gouvernement de ne pas attendre l'ordre de la cour de Berlin pour donner au ministère français une preuve convaincante de ses dispositions amicales et maintenir ainsi les bons rapports qui existaient entre les deux cours. Le président du Conseil d'État s'était conformé à ce désir et informait ses collègues qu'à la suite de ces deux lettres il avait chargé M. de Tribolet, conseiller d'État et maire de Rochefort, en sa qualité de censeur seigneurial, de prendre les renseignements nécessaires. Sur quoi M. de Tribolet, invité à faire rapport, déclara n'avoir pu découvrir aucun vestige des ouvrages intitulés *L'espion dévalisé* et *Ma conversion*, mais que pour l'ouvrage relatif aux *Lettres de cachet*, Fauche, Favre et Vitel lui ont remis une déclaration portant que le premier volume a été tiré à 9000 exemplaires qui ont été expédiés les 28 et 29 septembre, et que le second volume n'a été tiré qu'à 4000 exemplaires, pour en accélérer l'expédition à la demande des acquéreurs.

A la suite de ce rapport, le Conseil d'État ordonnait au sieur Perroud, lieutenant de ville, de prier les sieurs Quatre Ministraux de faire saisir et mettre en sûreté tout ce qui se trouverait soit du premier, soit du second volume de l'ouvrage intitulé *Lettres de cachet* dans les dépôts, laboratoires et magasins des imprimeurs en question.

Le 4 novembre, M. Perroud informait le Conseil qu'il n'avait retrouvé aucune trace de l'ouvrage signalé. Mais, mécontent de ce que les sieurs députés ne faisaient pas mention des manuscrits, le Conseil ordonna une perquisition nouvelle dans la maison de Fauche aîné et C[e], et désigna pour cette affaire MM. le chancelier Boyve, de Perrot, châtelain de Boudry, et de Marval, châtelain du Landeron, avec ordre de faire rapport dès le lendemain par serment et par devoir.

Le 5 novembre, le chancelier Boyve rapporte au nom de la Commission que les imprimeurs ont déclaré n'avoir jamais eu les manuscrits en entier; le sieur Mirabeau ne leur remettait les manuscrits que feuille après feuille; ils les lui rendaient à mesure, sauf pour les six dernières qui leur ont été remises après le départ du comte par des tiers auxquels elles ont été également rendues et par qui elles ont été détruites.

Ensuite de cette déclaration, la Commission dénonçait la Société typographique comme ayant contrevenu à ses serments en imprimant les *Lettres de cachet* sans la permission des censeurs. « Les délinquants, « disent les commissaires, ont ajouté à cet acte répréhensible, celui de « soustraire les exemplaires, au mépris de la défense intimée le 21 oc- « tobre. » La Commission conclut à ce que la Société soit traduite devant les Quatre-Ministraux afin que leur imprimerie soit fermée. Le Conseil d'État, adoptant les conclusions de la Commission, a décidé en outre de mander à sa barre les quatre imprimeurs.

Les délinquants ayant comparu, subissent un interrogatoire auquel ils répondent qu'ils ont expédié les 9000 exemplaires du premier volume le 16 septembre, ceux du second volume le jour même de la défense de débiter ces exemplaires, signifiée par le censeur M. de Tribolet. Ils déclarent ensuite les avoir expédiés à Londres, La Haye, Hambourg, Leipzig et Bâle. Invités à indiquer les noms de leurs correspondants, dans ces divers endroits et à spécifier en quelle quantité ils ont envoyé à chacun d'eux les exemplaires de l'ouvrage incriminé, ils s'excusent de ne pouvoir répondre à cette question de peur de compromettre leurs correspondants, « les lois de l'honneur, disent-ils, leur font un devoir de ne pas « exposer d'honnêtes gens qui n'ont pas participé à la faute qu'ils peu- « vent avoir commise. » Sur leur refus persistant de déclarer à qui et en quelle quantité ils ont expédié l'ouvrage imprimé, le président leur accorde un moment de réflexion dans la chambre voisine.

Les imprimeurs, après s'être consultés, se décident à céder au désir du gouvernement, sauf en ce qui concerne leurs correspondants *établis en France*. Ils indiquent donc les adresses suivantes avec la quantité d'exemplaires expédiés à ces diverses destinations :

A Virchaux, à Hambourg	1000	exemplaires.
A Ulssly, à Londres.	2000	»
A Streng, à Francfort	750	»
A De June, à La Haye.	2500	»
A Zurich, à Leipzig.	1500	»
A Preiswerk, Nicolas, à Bâle. . .	1000	»

A la suite de ces aveux, le Conseil d'État charge le lieutenant de ville de s'adresser aux Quatre-Ministraux à l'effet de fermer l'officine des délinquants et de poursuivre chacun d'eux en justice. En outre, Fauche, Favre et Vitel sont condamnés à trois jours et trois nuits de prison civile et à l'acquittement de tous les frais, sous réserve de pouvoir leur intenter encore, cas échéant, une action criminelle. Mais les Quatre-Ministraux trouvant l'affaire au-dessus de leur compétence, jugèrent à propos d'en référer au Conseil général. Celui-ci ordonna la clôture de l'imprimerie et la mise sous scellé de tout ce qu'elle contenait. Mais déjà les imprimeurs, dans le sentiment de leur faute, dit le *Manuel du Conseil,* avaient demandé à *revêtir la prison.* Sur quoi le Conseil leur donnait *passement et justice,* s'ils jugeaient à propos d'y recourir.

Dans l'intervalle, communication des mesures prises avait été donnée à Paris où l'envoyé de Prusse avait avisé M. de Vergennes. Ce dernier, par lettre du 2 décembre, témoigna la satisfaction de Sa Majesté très chrétienne à l'endroit du livre intitulé : *Lettres de cachet;* mais en même temps il exprimait le vœu que l'interdit mis sur l'imprimerie fût levé, dans l'espoir que la punition méritée que le Conseil avait infligée à ces imprimeurs les rendrait plus sages dans la suite. En considération de la recommandation de Sa Majesté très chrétienne, de la circonstance que les délinquants ont subi la prison, donné passement; en raison encore du tort considérable que fait à leurs affaires l'interdit mis sur leur officine typographique et du repentir sincère qu'ils éprouvent de s'être attiré l'animadversion de l'autorité, promettant à l'avenir d'être plus circonspects, le Conseil lève l'interdiction et les scellés apposés sur leur imprimerie de Neuchâtel le 23 décembre. Dans l'intervalle, le gouverneur de la principauté de Neuchâtel, M. de Béville, qui se trouvait alors à Berlin, demandait par lettre des explications sur cette affaire dont il n'avait été instruit que par les imprimeurs, et invitait le Conseil à lui faire part des lettres réquisitoriales de la cour de France. Le Conseil se hâta d'obtempérer à cette invitation du gouverneur, et le chancelier Boyve fut chargé de la réponse à faire à Son Excellence.

Quelques jours plus tard, le 31 décembre, on lisait en Conseil, réuni en séance plénière, un rescrit du roi Frédéric-le-Grand qui remerciait les magistrats d'avoir prévenu ses ordres pour la suppression des écrits licencieux qu'on venait d'imprimer à Neuchâtel et dont la cour de France s'était plainte. Il approuvait également la levée de l'interdit faite à l'intercession de la cour de Versailles.

Ainsi finit, selon les actes officiels de 1782, l'épisode des éditeurs de

Mirabeau. De Samuel Fauche, le prêteur de Mirabeau en 1776, il n'est plus question. Mais la date de ce prêt, en 1776, qui ne m'avait pas frappé d'abord, a dû attirer ensuite mon attention comme se rattachant à une année tristement fameuse dans la vie du célèbre orateur.

C'est en 1776 que Mirabeau, alors âgé de 26 ans, prisonnier sur parole au fort de Joux, enlevait dans la nuit du 24 août la jeune femme du septuagénaire marquis de Monnier, Sophie Richard de Ruffey; enlèvement, par parenthèse, qui ne ressemble pas mal à celui de Mme la duchesse De La Torre, autrement dit Mercèdes de Campos, mais qui ne fut pas moins qualifié de rapt par le bailliage de Pontarlier qui condamna le ravisseur à avoir la tête tranchée par sentence du 10 mai 1777. On trouvera tous les détails curieux et authentiques de cet enlèvement ou plutôt de cette évasion dans une piquante brochure de 80 pages de M. Georges Leloir, sortie l'année dernière des presses de la veuve Numa à Pontarlier. M. Leloir nous apprend que la veille de l'enlèvement, le 23 août, était arrivé à l'auberge du *Singe* à Saint-Sulpice, *avec une valise pleine de louis d'or*, un étranger que l'on reconnut ensuite pour être le comte Honoré de Mirabeau. Cet or était probablement celui de Fauche et servit ainsi à payer les frais de l'enlèvement, car cet opération était rendue difficile par la surveillance active qu'exerçaient autour de la marquise les domestiques de son mari, les personnes de sa famille et la maréchaussée qui avait été mise sur pied à la suite d'une précédente tentative d'évasion où elle avait cherché à s'enfuir en habits d'homme. L'ordre avait été donné aussi d'arrêter Mirabeau pour le cas où il aurait l'audace de se montrer. Aussi est-ce avec l'aide non du comte, mais de ses émissaires affidés que Sophie de Ruffey put escalader le mur du jardin pour aller rejoindre son amant aux Verrières suisses. La marquise en habits d'homme et Mirabeau restèrent cachés plusieurs jours dans ce village frontière à la barbe de la maréchaussée qui était à leurs trousses. De là ils partirent pour la Hollande. Mais à la suite d'une demande d'extradition, ils furent arrêtés. Et pendant que Mirabeau était dirigé sur Vincennes où, comme on le sait, il passa trois ans, Sophie était conduite dans un couvent où elle était condamnée à finir ses jours. On connaît aussi l'issue de ce roman déplorable. Sophie ne resta pas fidèle à l'homme qui a fait ses malheurs et sa célébrité. Elle s'empoisonna, non par amour pour lui ou par jalousie, mais parce que le nouvel amant qu'elle lui avait préféré était mort et qu'elle ne voulait pas lui survivre.

Dans notre résumé des actes officiels, qui sont le point de départ de

cette esquisse, on aura remarqué que parmi les trois ouvrages dont le ministère français demandait la suppression, il y avait d'abord le pamphlet plus ou moins connu des *Lettres de cachet.* C'est un écrit purement politique, dirigé contre le régime des prisons d'État et du château de Vincennes en particulier. Il y avait de plus *L'espion dévalisé*, écrit du même genre dont l'auteur des ouvrages anonymes, dans son édition de 1874, attribue la paternité à Baudoin de Geumadeu, mais que du Roure, un autre bibliographe français, affirme être sorti de la plume féconde de Mirabeau. Le troisième de ces livres, *Ma conversion,* est un écrit licencieux dans le sens propre du mot; « il offre, dit Quérard, l'auteur de la *France littéraire,* une série de récits obscènes à la façon de l'Arétin. » Ce n'est pas le seul écrit de ce genre attribué à Mirabeau; Quérard cite encore l'*Erotikon Biblion*, le *Libertin de qualité*, le *Rubicon*, toutes productions indignes de l'homme de génie dont les sublimes accents de liberté, d'humanité et de patriotisme devaient faire et font encore vibrer les cœurs d'hommes et de citoyens qui lisent et relisent les harangues du plus grand orateur des temps modernes. Ah ! combien celui qu'on avait appelé « un lion à peine débarbouillé de la fange » eût gagné en autorité et en puissance sur les esprits de ses compatriotes et du monde entier suspendu pour ainsi dire à ses lèvres, s'il eût réussi à se débarbouiller de cette fange qui avait déshonoré ses premières années et qui lui faisait dire en soupirant : « Ah ! si j'avais eu la jeunesse pure de Malesherbes ! »

On voudrait avoir plus de détails sur les divers séjours que fit Mirabeau à Neuchâtel; il avait, à ce qu'il paraît, son pied-à-terre à l'hôtel de la Couronne, dans la rue du Château (aujourd'hui maison de M. de Sandoz-Morel), et c'est là probablement aussi qu'étaient déposés les effets dont l'imprimeur, Samuel Fauche, eût voulu opérer la saisie que refusa d'autoriser le Conseil d'État. Je dis *à ce qu'il paraît*, car on ne peut s'empêcher de s'étonner avec quelle facilité s'effacent les souvenirs qui se rattachent à la vie des hommes les plus célèbres. Personne, il est vrai, n'aurait pu se douter, à la date de 1782, de l'immense renommée à laquelle atteindrait celui qui ne s'était désigné jusque-là à l'attention publique que par les aventures d'une jeunesse orageuse et, pour tout dire, détestable.

Moins surprenant est l'oubli qui s'est fait promptement autour de cette Société typographique qui avait fait de Neuchâtel le centre d'un mouvement si considérable de publications, quoique souvent dissimulée sous le voile de l'anonyme. Inaugurée au milieu du siècle dernier,

cette Société s'est éteinte sans bruit pendant la révolution, au point de ne laisser dans les écrits qui sont parvenus jusqu'à nous d'autres traces que celles des poursuites dirigées contre deux des fondateurs de cette entreprise; nous voulons parler du banneret Osterwald et du pasteur Bertrand, destitués de leurs fonctions pour avoir consenti à l'impression de la production la plus malsaine du matérialisme à la mode : le *Système de la nature,* du baron d'Holbach, qualifié justement de livre cadavéreux par ce souverain peu suspect de rigorisme orthodoxe qui se nomme Frédéric-le-Grand. Pour cet épisode mémorable de la censure neuchâteloise et où Voltaire et Frédéric-le-Grand jouent chacun un rôle analogue à leur position et à leur caractère, je ne peux mieux faire que de renvoyer au second volume des *Biographies neuchâteloises,* publiées par M. Bonhôte (article *Osterwald*).

L'esquisse que je viens de tracer n'offre évidemment qu'un côté des relations que le comte de Mirabeau a entretenues avec les Neuchâtelois. Il y aurait à dire encore la part prise par le gouvernement de la principauté à la réhabilitation de cet homme célèbre, qui s'accomplit encore cette même année 1782. C'est encore la même année, si je ne me trompe, que, recevant à Neuchâtel une députation genevoise du parti des représentants, Mirabeau leur prodigua ses encouragements en leur montrant dans un avenir peu éloigné le triomphe de la cause de la liberté et de l'égalité. Il préludait ainsi à son rôle de tribun et d'oracle de la révolution française.

Il y aurait encore à rechercher la nature de la liaison du grand orateur avec François de Jeanneret, né à Neuchâtel d'une famille originaire du Val-de-Travers, anoblie par la duchesse de Nemours (en 1595). Mais il est aisé d'en deviner la caractère quand on sait que celui que Mirabeau appelle son bon et sensible Jeanneret, était l'associé du riche banquier zuricois Schweitzer, dont notre héros empruntait les écus et convoita inutilement la femme aussi vertueuse que belle. Mais je préfère laisser aux jeunes écrivains qui nous succèderont, le soin de raconter par le menu les rapports d'affaires et d'amitié de cet homme si grand malgré ses vices, avec les gouvernants et les citoyens de la principauté de Neuchâtel.

A. Daguet.

LES INTENTIONS DE LA PRUSSE

EN 1707

(Travail lu à la réunion de Cressier, le 19 juillet 1887)

S'il est un moment solennel dans l'histoire de notre petit pays, c'est bien ce jour du 3 novembre 1707, où, représenté par les douze juges du Tribunal des États, il s'est librement donné au prince de son choix. Ce spectacle, pour modeste que fût le théâtre, n'en a pas moins sa grandeur et une importance considérable pour l'histoire des idées et du droit public de l'Europe. Le procès de 1707, comme le dit son éminent historien, M. Paul Jacottet, a inauguré une ère nouvelle : désormais, la monarchie allait reposer sur le consentement des peuples ; les questions de succession et de transmission du pouvoir dans les États se régleraient « moins sur les droits des princes que sur les intérêts des sujets ». C'est cette évolution du droit public, dont Neuchâtel en 1707 offre un si remarquable symptôme, qui prête à cette page de nos annales un intérêt général. Car en cette mémorable année, notre pays a inauguré une ère nouvelle, non seulement dans son histoire, mais dans l'histoire.

Si l'épisode de 1707, réduit aux simples proportions d'un événement neuchâtelois, est d'une importance assez évidente pour justifier l'attention avec laquelle nos historiens l'ont étudié, d'autre part la signification et la portée plus vaste de cet événement n'ont pas échappé à certains historiens étrangers, quelque indifférents qu'ils fussent aux affaires de notre ménage intérieur. D'ailleurs, en histoire et en politique internationale, tout événement a plusieurs faces, qui correspondent aux divers intérêts en jeu. Neuchâtel trouva son avantage à se donner à la Prusse;

mais quel avantage eut la Prusse elle-même à se prévaloir des droits surannés de Jean de Châlons, qui dormaient dans l'oubli depuis 250 ans? Les Neuchâtelois ont, comme peuple sinon comme individus, une haute opinion de leur valeur : aussi, me direz-vous peut-être que l'intérêt de la Prusse, c'était tout bonnement de nous avoir; qu'elle nous aimait pour nous-mêmes; que le prix d'un tel pays et de tels habitants dispense de chercher d'autres explications. Et pourtant, lorsqu'on songe à la ténacité dont Frédéric Ier fit preuve, aux sacrifices de temps et d'argent qu'il a consentis pour nous posséder, aux démarches secrètes qu'ils a poursuivies durant des années, déjà bien avant la mort de la duchesse de Nemours, pour s'assurer l'avantage de sa succession, on en vient, même en estimant fort haut le pays de Neuchâtel, à trouver quelque disproportion entre le résultat désiré et les moyens mis en œuvre. Valions-nous vraiment tant que cela?

Hélas! ce que nous avions de précieux au regard du roi de Prusse, ce n'était ni nos incontestables qualités de race, ni notre vignoble dont les crus sont pourtant dignes des tables royales; c'était notre position géographique. Le roi de Prusse n'a désiré être maître de Neuchâtel que parce qu'il nourrissait des projets plus lointains, pour l'exécution desquels Neuchâtel lui était indispensable. Redevenons modestes : nous n'étions pas un but, nous n'étions qu'un moyen; le moyen, pour Frédéric Ier, d'envahir la Franche-Comté, *d'arracher cette province et la* Bourgogne même à la France. C'est ce que vient de prouver de la façon la plus péremptoire M. Emile Bourgeois, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, dans un livre intitulé : *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté* (1702-1713) [1].

Cet ouvrage est de l'histoire sérieuse, et, comme on la veut aujourd'hui, « documentée ». Mais l'écrivain sait l'art de faire de la science solide sans cesser d'être agréable. Il a écrit son étude d'après trois sources principales de documents inédits : les archives des affaires étrangères à Paris, les archives de Neuchâtel et celles de Berlin. Il y a trouvé la triple confirmation de cette vérité : Frédéric Ier, en obtenant la souveraineté de Neuchâtel, voulait profiter de la forte situation de notre pays pour franchir le Jura et s'établir dans le bassin de la Saône. — Il nous a paru intéressant pour la Société d'histoire de connaître par une analyse à la fois aussi exacte et succincte que possible le savant travail de M. Bourgeois.

[1] Paris, Leroux, 1887, in-8°.

I

Neuchâtel, comme l'auteur le montre très bien au début de son exposé, Neuchâtel, situé entre la Franche-Comté et la Suisse, entre le Rhin et le Rhône, à égale distance de Genève et de Bâle, devait jouer un grand rôle dans la lutte séculaire entre les Latins et les Germains. Le procès de 1707 n'est qu'un épisode de cette lutte : « Le peuple neuchâtelois, dit notre écrivain, dut alors conjurer les malheurs que sa situation géographique lui préparait : il n'a pas eu d'histoire. » — Par quoi il faut entendre un rôle international, qui eût fait de nous le champ de bataille ou le chemin de guerre de deux races. Si quelqu'un avait compris le danger et travaillé à en préserver Neuchâtel, c'est ce profond politique et ce grand patriote appelé le chancelier de Montmollin : « Jamais, s'écrie l'historien lyonnais, qui rend constamment hommage à cet homme d'État, jamais politique n'a montré dans la conduite des affaires extérieures d'un grand pays, plus de sagacité que Montmollin n'en montra alors pour sauver ce petit État convoité par la France, tiraillé par les factions et les prétendants, déchiré par les intrigues. » — Le chancelier, on le sait, ne vécut pas assez pour assister à la consécration de sa sage politique par le dénouement du procès de 1707; mais il y avait comme assisté par avance, pressentant avec une clairvoyance supérieure les diverses péripéties de ce petit drame : la mort de la duchesse de Nemours, les compétitions des prétendants, l'embarras du pays, qui ne saurait auquel d'entre eux se vouer, les dangers, enfin, des diverses solutions possibles. C'est en prévision de ces graves conjonctures qu'il avait découvert à Guillaume d'Orange les droits sur Neuchâtel que celui-ci affirma au congrès de Ryswick en 1697.

Malheureusement, Guillaume mourut en 1702. Il avait assuré le sort de Neuchâtel en donnant ses droits prétendus à son neveu, l'électeur de Brandebourg, prince allemand, très allemand dans le sens extensif et envahissant du mot. En sorte que Neuchâtel, qui, grâce aux profondes combinaisons de Montmollin, échapperait à ces princes français qu'il appelle si pittoresquement des « étourneaux en cage », allait être en revanche lié aux destinées de la Prusse et courir tous les dangers d'une politique agressive contre la France.

Cette politique, elle fut préparée de longue main. Dès la mort de Guillaume d'Orange, c'est-à-dire cinq ans avant l'ouverture de la succes-

sion de Madame de Nemours, le roi de Prusse se mit à l'œuvre pour assurer le triomphe de ses prétentions sur Neuchâtel, quand l'heure viendrait de les faire valoir. Il engagea en Suisse des agents chargés de suivre cette affaire, les avocats Du Puy et de Normandie, ce dernier avec mission de rechercher les droits de la maison d'Orange en Bourgogne. Son ambassadeur à Londres présentait en même temps à la reine Anne un mémoire insistant sur le devoir de l'Angleterre de procurer à la Prusse Neuchâtel, cette porte de Berne et de la Franche-Comté; le gouvernement hollandais était habilement gagné aussi à la cause du roi de Prusse, et des démarches analogues étaient faites à Vienne. Frédéric enfin constitua à Paris un agent chargé de le renseigner sur la santé de Mme de Nemours. Tout cela, notons-le bien, un mois après la mort de Guillaume d'Orange! On voit que le roi de Prusse n'avait pas perdu son temps.

L'heure venue d'agir, un homme habile, le comte de Metternich, devait prendre la direction de la campagne, qui ne tendait à rien moins qu'à recueillir l'héritage de la Maison d'Orange sur les deux revers du Jura, en Suisse et en Franche-Comté, et de s'assurer ainsi une voie pour pénétrer au cœur de la France. Metternich préparait à ce projet les esprits des Bernois, en s'adressant tout d'abord à leur estomac :

M. de Metternich, *écrit d'Affry, après avoir régalé tous ceux du Petit et* Grand Conseil de Berne suivant leur rang, commence à les traiter par famille comme je l'ai appris de la bouche du neveu de M. l'avoyer de Grafferiedt, dont la famille a déjà été conviée. Les discours ordinaires que ce ministre tient dans ces repas tendent à faire valoir les prétentions de son maître sur le comté de Neuchâtel, et, lorsqu'on lui oppose le voisinage de la France, il assure que les alliés ne feront point la paix, qu'on ne cède à l'électeur, son maître, le canton de Neuchâtel *et la Franche-Comté.* Quand il aura achevé son tour à Berne, il doit aller faire la même manœuvre à Zurich et ensuite aux cantons catholiques alliés de Neuchâtel. Cette manière de s'insinuer dans les esprits est très propre à réussir dans les Républiques.

Le chancelier de Montmollin était trop fin pour ne pas pressentir ces desseins si compromettants pour la sécurité de son pays. Il s'était bien rallié au roi de Prusse, mais non à ses arrière-pensées, qui allaient juste à l'encontre du plan qu'il avait conçu; aussi insinua-t-il dès le début que le roi ferait bien d'abandonner ses vues sur la Franche-Comté et lui fit-il présenter un mémoire anonyme demandant qu'il s'engageât à faire comprendre Neuchâtel, à la prochaine paix, parmi les membres du corps helvétique. Ces précautions prises pour que Neuchâtel ne subît

pas le contre coup d'un conflit, montrent que le clairvoyant chancelier — « ce vieux renard », comme l'appelait l'avocat Brandt, — démêlait nettement les vues de la Prusse. A cet égard, Montmollin était en désaccord profond avec les gens de Berne, qui secondaient de tout leur pouvoir les projets du roi et souhaitaient ardemment le retour de la Franche-Comté à l'Allemagne, au risque de mettre en grave péril le pays de Neuchâtel; ils voulaient tout uniment faire de nous une sorte de tampon entre eux et la France. En retour de leur appui, le roi leur promettait d'arrondir leurs frontières, perspective qui ne fut jamais désagréable à personne, pas même aux Seigneurs de Berne.

II

Frédéric Ier, sentant combien maigres étaient ses titres à l'héritage neuchâtelois, cherchait, suivant la spirituelle expression de M. Bourgeois, à s'en créer à la reconnaissance de ses partisans. Il ne ménageait ni l'argent, ni les promesses, pour stimuler leur zèle, et, sauf avec Montmollin, il ne réussit pas trop mal. Quand le vieux chancelier mourut en 1703, le roi dut pousser un soupir de soulagement : c'était un sérieux obstacle de moins; les Bernois allaient pouvoir intriguer plus librement. La première chose à faire était naturellement de s'assurer Neuchâtel à tout prix. C'est à cette fin qu'eut lieu la fameuse entrevue de Bevaix, à laquelle du Puy convoqua chez le banderet Chambrier les partisans bernois et neuchâtelois de la Prusse, et où Emer de Montmollin, neveu du chancelier, eut le tort de ne réclamer en faveur de son pays aucune garantie contre les conséquences d'une invasion de la Franche-Comté.

Ici, voilons-nous un peu la face. Il fut clair en ce moment que si la Prusse voulait réussir, elle ne devait pas lésiner sur les prix, sur les offices et charges qu'elle promettrait en récompense des services rendus. A Bevaix on joua cartes sur table : c'était fort bien de faire valoir les moyens de droit; mais on reconnut que la *négociation* devait jouer le grand rôle : la négociation, cela signifiait gagner les juges par promesses, pensions et le reste. Tel est en gros le plan qui fut arrêté. Au reste, la politique d'alors en usait ainsi partout. Les Neuchâtelois, d'ailleurs, étaient leurs propres maîtres : ils n'entendaient pas se donner gratis. Les livres des banquiers Fatio et Calandrini pourraient seuls nous dire, s'ils existaient encore, quelles furent les sommes distribuées dans notre pays par le trésorier général de Berlin. Quelques années plus tard, lors

du procès, il se trouva même des Neuchâtelois pour recevoir de toutes mains les faveurs des prétendants opposés, ce qui faisait dire plaisamment à l'ambassadeur d'Angleterre: « Ils regardent cette affaire comme une moisson pour eux... Ils sont bien aises du grand nombre des prétendants, afin qu'il y ait d'autant plus à espérer dans les distributions. »

Nos pères eussent été moins empressés envers le roi de Prusse, s'ils avaient soupçonné le projet d'invasion de la Franche-Comté qui était le mobile secret de toute sa politique. Ce mobile apparaît clairement dans les pièces inédites empruntées par M. Bourgeois aux archives prussiennes et à la correspondance, inédite aussi, de la Chancellerie de Berlin avec les quelques initiés de Neuchâtel. Par exemple nous voyons qu'en 1705 Emer de Montmollin, chargé de toute la direction de l'affaire, n'ignore rien des projets de Frédéric; dans une dépêche chiffrée au ministre Wartemberg, il insiste sur la nécessité de prendre la Franche-Comté à la France et d'unir cette province à Neuchâtel; il réclame même l'envoi par les alliés d'un corps d'armée en Franche-Comté. Le roi de Prusse cherchait alors à entraîner les Suisses dans la coalition: si le projet eût reçu son exécution, la Suisse et Neuchâtel en particulier eussent eu l'effroyable malheur d'être mêlés à une guerre européenne. Heureusement Bernois et Neuchâtelois furent assez sages pour refuser de s'associer à cette aventure: ils voulaient bien voir reconstituer entre eux et la France la barrière franc-comtoise, mais non pas s'y employer eux-mêmes par les armes, au mépris de la neutralité helvétique. Metternich eut beau faire, beau flatter les Suisses et exhorter à l'action cette « nation de héros », user de toutes les habiletés que révèle son journal conservé aux archives de Berlin, ne perdre pas un jour de vue cette terre promise de la Franche-Comté et de la Bourgogne: il en fut pour sa peine.

L'ambassadeur de France en Suisse, Puysieux, n'ignorait rien des projets de la Prusse: il surveillait de près les menées de Metternich, ainsi que cela résulte de sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères. Quant à Louis XIV, il observa, quoi qu'on en ait dit, une modération de langage, une sagesse d'attitude qui lui font honneur. Il se borna à s'adresser au bon sens et à la raison des Suisses pour les détourner du dangereux parti où la Prusse cherchait à les entraîner. Il pouvait écrire à la fin de 1707 à son ambassadeur:

Je ne prétends pas troubler le repos de la Suisse ni donner aucune inquiétude aux cantons; il me suffit que mes ennemis soient hors d'état d'exécuter les projets qu'ils formaient contre les provinces de mon royaume et

dont l'exécution leur paraissait assurée par les commodités que leur fournirait la situation de l'État de Neuchâtel... Il me suffira d'être assuré contre leurs desseins par une neutralité que tous les cantons suisses me garantiront.

Tels étaient l'état des choses et la situation des esprits, lorsque survint, le 16 juin 1707, le décès, depuis longtemps attendu, de la duchesse de Nemours.

III

Le procès que le Tribunal neuchâtelois eut à juger est au fond celui de la suprématie européenne entre la France et l'Allemagne. Le malheur de la France alors fut d'être trop richement représentée par une nuée de prétendants qui, au lieu de s'unir, se démolissaient les uns les autres et perdaient leur cause par leurs rivalités. Cette histoire est assez connue pour que je me dispense d'insister. Ici encore, on le sait, les Neuchâtelois ne furent pas des modèles d'incorruptibilité et se montrèrent bons Suisses, si le proverbe est vrai qui dit : « Point d'argent, point de Suisse. » Quant aux Prussiens, ils n'étaient larges qu'à bon escient :

L'argent, écrivait le ministre Wartemberg à un bailli bernois, ne nous manquera pas au jour de l'ouverture et le roi en aura autant de prêt qu'il en faut pour qu'aucun des autres prétendants ne puisse l'emporter par-dessus nous par ce moyen. On donnera des billets *payables en cas de succès* jusqu'à une somme fort considérable... Car je vous avoue que si nous devons donner de l'argent, nous sommes gens à ne pas vouloir tirer la poudre aux moineaux.

Il fallait, en effet, « gagner les juges », plutôt encore que « les convaincre ». Les fonctionnaires du pays avaient, il est vrai, tous prêté serment de ne recevoir aucun présent, aucune faveur. Serment *bien mal gardé,* dit le grand Osterwald dans son journal. Chaque jour, grâce à ces moyens efficaces, les chances du roi de Prusse se dessinaient, et l'on comprend le dépit et l'anxiété de Louis XIV, qui, n'ignorant rien des projets inavoués de la Prusse contre son royaume, voyait approcher sûrement l'heure où elle serait à même de les exécuter. De là les plaintes et les menaces de son ambassadeur, que les précédents historiens ont trop sévèrement jugées, parce qu'ils ignoraient ce qu'aujourd'hui nous savons. Sans violer la neutralité suisse, Louis XIV prétendait qu'elle ne fût pas violée à ses dépens.

On sait les phases et le dénouement du procès. Quels qu'aient été les moyens de séduction employés par la Prusse, cette page de notre histoire n'en conserve pas moins sa grandeur. M. Bourgeois l'apprécie en excellents termes, qui, sous la plume d'un étranger, ont pour nous d'autant plus de poids :

Toute cette comédie judiciaire, politique, religieuse, avait cependant un sens profondément sérieux et une portée considérable : avec des formes surannées, sur un théâtre restreint, venait de s'accomplir une révolution qui modifiait, comme les événements de 1688 en Angleterre, l'ancien droit public de l'Europe. Un peuple, menacé du sort que faisait aux peuples du moyen âge la confusion de la propriété et de la souveraineté, avait revendiqué sa souveraineté et s'était librement donné à la Prusse par un contrat constitutionnel. Il s'était fait lui-même juge de ceux qui prétendaient à le gouverner, et avait considéré ses intérêts plutôt que leurs droits. Il avait fait ses conditions : il n'avait pas subi celles d'un testament, d'un tribunal étranger. C'était là le véritable sens de l'échec qu'avait subi le prince de Conti, et avec lui l'influence française à Neuchâtel... La Suisse échappait à la France, comme l'Angleterre, par la puissance d'un droit nouveau.

Il est intéressant de recueillir les déclarations que faisait alors le pasteur Ancillon, envoyé du roi de Prusse à Neuchâtel, dans ses lettres au théologien genevois Turrettini, récemment publiées : « Que dites-vous, écrivait-il au début du procès, des avantages que le roi veut faire à Neuchâtel ? Y aura-t-il peuple au monde plus heureux que le peuple de ce petit État, si ceux qui le gouvernent font justice à Sa Majesté ? » — Nous savons maintenant de quel *bonheur* nous étions menacés, si le projet royal eût reçu sa pleine exécution. — Il n'est pas moins piquant d'entendre Ancillon déclarer qu'il reconnaît le *doigt de Dieu* dans les progrès que fait la cause de son maître. Et lorsqu'il lui rendit compte de sa mission, si heureusement terminée, le roi lui dit : « Croyez-moi, Monsieur Ancillon, je vous assure que le principal sujet de ma joie de mes heureux succès à Neuchâtel, c'est que le chandelier de notre sainte religion y est affermi pour toujours ! » — « Peut-on des sentiments plus chrétiens ! » s'écrie naïvement Ancillon, qui a pris pour bonnes les paroles royales. Nous allons voir quelle en était la sincérité.

IV

En recevant le sceptre de Neuchâtel, M. de Metternich avait juré au nom de son maître qu'il ne ferait jamais rien par le moyen de l'État de Neuchâtel qui fût contraire aux engagements et à la neutralité du dit État. Cela se passait le 3 novembre. Or — tels sont les diplomates, et souvent, hélas ! les hommes en général ! — le 22 novembre déjà le roi se mettait en devoir de réaliser la seconde et la plus importante partie de son plan ; il adressait à son ministre cette lettre absolument limpide :

Dans les délibérations qui se font en Hollande actuellement au sujet de la prochaine campagne, on a mis sur le tapis la question de savoir s'il ne faudrait pas, maintenant que l'affaire de Neuchâtel s'est terminée pour nous d'une manière heureuse, se préoccuper de faire comme un plan des moyens à employer pour tenter, d'accord avec le canton de Berne, avec les troupes que commande le prince de Savoie, une invasion en Franche-Comté...

C'est ainsi que, trois semaines après leur serment solennel, le roi et son ministre s'entretenaient de leurs projets, et étudiaient les moyens de franchir le Jura, au risque d'attirer sur notre pays de cruelles représailles ! « — Ce sont là jeux de princes ! » — Louis XIV, averti par ses agents de ce qui le menaçait, dirigeait des troupes sur la Franche-Comté et sur Neuchâtel, qu'il se proposait de mettre sous la garde des cantons jusqu'à la paix générale. La conflagration était imminente, et le petit drame tragi-comique de 1707 semblait n'avoir été qu'un lever de rideau. Tant il est vrai que le roi de Prusse, en acquérant Neuchâtel, n'avait point simplement cédé à une coûteuse fantaisie et à un désir irréfléchi d'augmenter son territoire d'une principauté minuscule, mais qu'il rêvait d'obtenir beaucoup plus que la réalité ne lui donna. Nous allons voir, en effet, après les patients préparatifs que nous avons racontés, les tentatives d'exécution, puis l'échec de son ambitieux projet.

Aux déclarations menaçantes et même belliqueuses de Louis XIV, dans le commencement de 1708, le Conseil d'État de Neuchâtel comprit l'étendue du danger et s'empressa de répondre que les Neuchâtelois s'opposeraient à toute entreprise contre la Bourgogne par leur territoire. Puis notre gouvernement adressa à M. de Metternich des remontrances auxquelles celui-ci dut répondre en termes rassurants, sous peine de démentir son propre serment. On sait que bientôt la Diète de Baden

écarta les menaces de guerre et que le traité d'Aarau fut la consécration de la sage et prévoyante politique du chancelier de Montmollin. « Ce résultat heureux, dit avec raison M. Bourgeois, était la récompense légitime du patriotisme et de l'habileté des Neuchâtelois. » Car ce traité subordonnait implicitement la neutralité suisse à l'abandon des desseins formés par le roi de Prusse depuis de longues années.

La porte de Suisse était donc fermée aux alliés pour entrer en France. Il leur restait la trouée de Belfort. Et, en effet, deux mois après l'échec d'Aarau, la politique allemande se tournait de ce côté et formait le dessein d'envahir la Franche-Comté par la Haute-Alsace. L'entreprise se fit au mois d'août 1709, et les Allemands furent repoussés. C'était le second échec. On commence à comprendre le mot du roi de Prusse sur ce pays de Neuchâtel, qui, disait-il, « nous coûte si cher et nous rapporte si peu ». — Il avait décidément fait une mauvaise affaire.

Où les armes n'avaient pu réussir, la diplomatie pouvait être plus heureuse. Le plénipotentiaire prussien Schmettau saisit l'occasion des conférences en vue de la paix à La Haye, en 1709, pour affirmer les espérances politiques de Frédéric Ier. Le mémoire qu'il présenta sur la Franche-Comté et que reproduit M. Bourgeois, est un document d'une haute importance, qui a jusqu'ici échappé à l'histoire : il s'agit de reprendre à la France, avec l'appui des alliés, les conquêtes du traité de Nimègue, et en même temps d'assurer à la Prusse sa place en Europe à côté des États souverains. Dans ce curieux mémoire, la Prusse montre le bout de l'oreille par des phrases comme celle-ci, qui, pour nous, est capitale : « *Les comtés de Neuchâtel et Valangin deviendraient bientôt inutiles à Sa Majesté, si leurs plus proches voisins à l'occident demeurent à la France.* » L'exposé prussien se termine par un appel au démembrement et au partage de la France.

Mais il arriva que l'Autriche, qui sentait sa prééminence menacée par le jeune royaume de Prusse, refusa de donner suite à ces propositions ; il en fut de même de l'Angleterre. La Prusse échouait donc autour du tapis vert comme sur le champ de bataille d'Alsace. Dès lors, Frédéric renonça à la Franche-Comté, ce mirage en vain poursuivi, et chercha des compensations ailleurs. Ses successeurs les obtinrent : « La Poméranie, remarque M. Bourgeois, valait bien la Franche-Comté. » N'ayant pu démembrer la France, la Prusse démembrait la Suède.

« Neuchâtel, disait récemment M. Alfred Rambaud dans la *Revue bleue,* est resté là comme la pile d'un pont qui n'a pu être construit; .... comme une énigme dont on avait perdu le mot, comme une clef qui

n'allait à aucune porte, comme un clou auquel on ne voyait plus rien à accrocher. »

N'importe : avoir conquis Neuchâtel comme un simple moyen d'avoir mieux, et se retrouver Gros-Jean comme devant, avec cette inutile petite principauté, c'était vexant. Aussi les rois de Prusse ont-ils sérieusement songé dans la suite à se défaire de nous. M. Bourgeois cite à cet égard un texte capital, un mémoire inédit trouvé dans les papiers de Conti : il en résulte que le roi, qui avait déjà offert, lors du traité d'Utrecht, de céder ses droits sur Neuchâtel contre Limbourg et le pays de Clèves, n'était pas fort éloigné, en 1717, de laisser au prince de Conti l'honneur de devenir prince de Neuchâtel. Dix ans après la fameuse sentence, les agents du prétendant français intriguaient encore à Neuchâtel dans ce but.

Le roi finit par se résigner à nous conserver, et vraiment il n'eut pas trop à le regretter : la Principauté lui a donné de bons soldats, de bons diplomates, de bons serviteurs de toute sorte, et lui a certainement coûté moins de peine à conserver qu'à acquérir. Pendant un siècle et demi, les Neuchâtelois, maîtres chez eux comme ils l'étaient, avant 1707, de temps immémorial, n'ont été Prussiens qu'autant qu'ils le voulaient bien et ont épargné à leur prince, en se gouvernant eux-mêmes, les soucis d'un pouvoir dont leur mauvaise tête eût pu rendre l'exercice amer. Quand vint l'orage de 1848, le roi de Prusse ne fit pas beaucoup de façons pour nous laisser courir à nos nouvelles destinées : ses partisans trouvèrent même qu'il en faisait trop peu. Ce facile abandon s'explique peut-être mieux lorsqu'on a compris dans quel but la Prusse avait tenu à nous posséder et combien elle a été déçue dans les vastes espérances qu'elle fondait sur nous.

En revanche, nous n'avons rien à regretter, et le chancelier de Montmollin, ce premier de nos hommes d'État, pourrait contempler son œuvre avec satisfaction : son génie politique a assuré plus d'un siècle de paix et de bonheur à ce pays de Neuchâtel, qu'en son langage d'une touchante et paternelle tendresse il appelle si souvent « ce pauvre petit État ».

Philippe Godet.

LE LANDERON & CRESSIER

NOTICE HISTORIQUE

(Suite — Voir la livraison de septembre 1887, page 209)

I

LES ÉDIFICES RELIGIEUX A CRESSIER

Quelles que soient l'étymologie du nom de Cressier et les origines de ce village [1], les documents authentiques n'en font mention que vers la fin du XIIme siècle.

Le 13 avril 1180, Roger, évêque de Lausanne, légat du Siège apostolique, issu, selon quelques auteurs, de la maison de Neuchâtel [2], donne à l'Abbaye de Fontaine-André l'église de Saint-Martin de Cressier — ecclesiam sancti Martini *de Crisciaco* — avec toutes ses dépendances, vignes, arbres fruitiers, prés, pâturages, champs, bois, pêches, dîmes, etc.

Par acte du 2 janvier 1329, Jean de Rossillon, évêque de Lausanne, règle le mode de nomination du chanoine de Fontaine-André, choisi pour desservir l'église de Cressier qu'il appelle : ecclesiam beati Martini *de Crissye in valle de Nyrouz.*

Enfin, le 2 septembre 1351, le pape Clément VI confirme solennellement l'union de l'église de Cressier — *de Crissie* — au monastère de Fontaine-André [3].

Un acte de 1213 mentionne les dîmes d'Enges et de Voëns — decimam de Enge et de Wams — comme appartenant de plein droit à l'église de Cressier — de Crissi [4] — et dans une reconnaissance des biens de

[1] Ces questions se rattachent naturellement à la description de l'ancienne église, qui sera accompagnée de deux vues très exactes de ce monument.

[2] Voy. *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne,* publiés par l'abbé J. Gremaud, tome I, p. 431.

[3] Ces trois actes originaux, sur parchemin, se trouvent aux archives de Neuchâtel et ont été publiés dans les Monuments de Matile : nº XXXII, p. 24; nº CCCLXXIX p. 381, et nº DXXXIX, p. 668.

[4] Matile, Monuments, nº LXI, p. 51.

Fontaine-André, du 26 mars 1526, on trouve sous le nº 9 : « La dixme du village d'Enges — decima de Enjo — tant qu'il peut s'étendre du long et du large en la Seigneurie et Chatelainie du Landeron, en vertu d'une donation faite par Jean Escuyer de Neuchâtel, du consentement de sa femme et de ses hoirs, scellée du sceau de Berthold, seigneur de Neuchâtel, du prévost et du chapitre, l'an 1234, au mois de juin [1] ».

Le 1er décembre 1360, l'abbé du Lac de Joux et le prévôt de l'église de Neuchâtel informent Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, qu'ils ont fait l'examen des revenus de la cure de Cressier; qu'ils avaient demandé la déclaration sermentale de frère Nicod de Giez, curé de cette église, de Nicod, curé de Unens, qui y résidait; de frère Guillaume de Vauxtravers qui y avait résidé avec frère Nicod de Cormondrèche, prédécesseur du dit curé. Suivant leur déclaration, elle pouvait valoir, tous frais faits, un revenu de 80 florins d'or [2].

Dès le XIIme siècle, il y avait donc à Cressier une paroisse régulièrement constituée, richement dotée et qui, par conséquent, devait exister depuis longtemps. C'est l'opinion de Choupart, que je partage entièrement et que je me réserve de reprendre en étudiant l'architecture de la vieille église : « On ne sait pas, dit-il, quand l'église de Cressier fut établie, mais il est certain qu'elle est très ancienne. En l'an 726, il y avait déjà plusieurs églises dans notre pays : car cette année, il se forma une espèce de schisme entre les églises du pays de Vaud et celles du comté de Neuchâtel pour quelques démêlés que les peuples avaient eus entre eux depuis longtemps. La Chronique du Pays de Vaud dit qu'environ l'an 300, Avenches avait un évêque nommé Henri ou Eric. Le Cartulaire de l'église de Lausanne, copié sur un autre plus ancien vers le commencement du XIIIme siècle, nous apprend qu'il y a 22 évêques ensevelis à Avenches dans l'église de Saint-Symphorien. On ne peut pas nier que nos pères ne fussent à peu près tous chrétiens vers la fin du IVme siècle. Il y a donc bien de l'apparence que dès lors il y eut plusieurs églises en notre pays, et que celle de Cressier se forma sur la fin de ce siècle, et comme c'était en ce temps-là que saint Martin faisait beaucoup de bruit, c'est peut-être ce qui fit qu'on la lui consacra [3]. »

[1] Choupart, manuscrit de la Bibliothèque de Neuchâtel, I, p. 356.

[2] Note manuscrite fournie par M. l'abbé J. Gremaud.

[3] Choupart, manuscrit cité, I, p. 73. — Voy. aussi dans l'Histoire des évêques de Lausanne, publiée par M. l'abbé Gremaud, le mémoire III, sur l'établissement du siège épiscopal d'Avenches, I, p. 97 et suivantes. — Sans préciser aussi rigoureusement que Choupart, je crois pouvoir affirmer que l'église de Cressier remonte à une haute antiquité et qu'elle est antérieure au IXme siècle.

On lit dans la Description de la Châtellenie du Landeron : « L'église de Cressier, telle qu'elle existe actuellement, a été réédifiée en 1236, sous le pontificat de Grégoire IX, et consacrée par saint Boniface, évêque de Lausanne [1] ». Cette tradition se trouve également consignée dans les registres de la Commune, malheureusement sans document positif à l'appui : toutefois elle est si ancienne et si constante qu'il me paraît difficile de la révoquer en doute, et c'est probablement cette circonstance qui a fait placer le décanat de Neuchâtel sous le nom et le patronage de saint Boniface, évêque de Lausanne (1231-1239).

La visite de toutes les églises du diocèse de Lausanne, ordonnée par l'évêque Georges de Saluces, et faite en 1453 par le vicaire-général François de Fuste, évêque de Grenade, et par Henri d'Aliberti, abbé du monastère de Filly dans le diocèse de Genève, nous montre l'église de Cressier mieux entretenue, plus complétement meublée et plus dignement ornée que la plupart des édifices religieux de cette époque. Voici le rapport des commissaires :

« Le mercredi (25 juillet 1453) se fit la visite de Cressier près Landeron. Cette église est estimée valoir.... Elle est à la présentation de l'abbé de Fontaine-André. Le curé de Cressier est le Frère.... religieux du dit monastère; il réside dans la paroisse; le nombre des paroissiens est de.... Tout est en ordre dans cette paroisse; toutefois dans deux ans il sera fait une petite armoire peinte pour le corps du Christ et cela dans le mur près du grand autel, du côté appelé l'Evangile [2]. Jour et nuit il y aura une lampe ardente devant le corps du Christ. D'ici à la Toussaint il y aura une petite cuiller pour l'encens et un encensoir convenable. D'ici à la St-Michel, il y aura une lanterne pour la lumière qui doit accompagner le corps du Christ quand on le porte aux malades. Dans un an, le missel sera collationné et corrigé, puis duement relié. Dans un mois, il faudra replacer la couverture du baptistère. Dans deux ans, il y aura un ossuaire. D'ici à un mois, on placera des croix aux quatre angles du cimetière et on fermera celui-ci de toutes parts. Dans le même terme, on fera un inventaire de tout ce qui appartient à l'église; et dans trois ans on fera des reconnaissances de tous les biens de la cure : Les paroissiens auront leur double [3]. »

Cet état relativement prospère et décent doit, sans aucun doute, être attribué à la présence des religieux qui, habitués à la beauté des

[1] Description de la Châtellenie du Landeron, par Louis de Meuron, p. 23.

[2] Cet *almaliolum*, ou niche en forme d'armoire, existe encore à la place indiquée, et est fermé, par une porte gothique en fer ouvragé d'un beau travail.

[3] L'original latin de ce rapport est à la Bibliothèque de Berne. Un extrait en a été publié dans le I[er] volume des archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. — Je donne ici la traduction de M. l'abbé Jeunet, Essai historique sur Fontaine-André, p. 260.

églises monastiques, à la propreté des autels et à la splendeur des cérémonies, en emportaient le goût et cherchaient à le répandre dans les paroisses qui leur étaient confiées.

Il faut donc distinguer trois périodes et trois modes de nomination différents à la cure de Cressier. Jusqu'en 1180, le curé était un prêtre séculier, établi directement par l'évêque de Lausanne, qui exerçait ainsi les droits de patron et de collateur de l'église. De 1180 à 1329, les religieux de Fontaine-André, en vertu de la donation épiscopale, faisaient desservir la paroisse par des prêtres séculiers ou par des chanoines de leur ordre approuvés par l'évêque. Ils leur donnaient une pension modique prise sur les revenus de la cure, et retiraient le reste au profit du monastère. Par l'acte de 1329, les religieux de Fontaine-André acquirent, pour les membres de leur ordre *exclusivement*, le droit de patronage sur l'église de Cressier. Ce droit consistait en ce que les religieux choisissaient parmi eux un sujet digne et capable pour recteur de l'église de Cressier : l'élu était présenté par l'abbé et le couvent à l'évêque, qui l'instituait, lui conférait le bénéfice, l'en pourvoyait et l'en investissait tant pour le temporel que pour le spirituel. C'est ainsi que les choses se passèrent jusqu'à la suppression du monastère en 1536. Les religieux gagnaient ainsi doublement : 1° Ils déchargeaient le monastère d'un chanoine qui, étant fait recteur de l'église de Cressier, vivait des revenus de cette église ; 2° comme ce qu'on lui assignait n'était qu'une partie des revenus, l'abbé prenait le reste pour lui et son couvent. C'est en vertu de cette donation que les Princes (puis l'État) de Neuchâtel ont été patrons et collateurs de l'église de Cressier : comme fondateurs de l'église de Fontaine-André, les comtes reprirent cette abbaye au temps de la Réformation, avec tous les droits qui en dépendaient, et jusqu'en 1848 ils ont toujours été en possession du droit de patronage à l'égard de cette église [1].

De la première période, aucun nom de curés ne nous est connu. Dans la seconde nous trouvons : en 1242, Ulric Clerc, de Neuchâtel, curé de Cressier ; en 1243, Willelmus, dictus Rogelet, incuratus de Cressier ; et de 1281 à 1283, Pierre, curé de Cressier.

Dès le moment où les religieux de Fontaine-André sont seuls appelés à desservir l'église de Cressier, la succession des curés devient plus régulière et plus complète. Un de mes prédécesseurs a dressé, *d'après d'anciens actes* malheureusement disparus, la liste suivante, qui appelle des additions et des corrections, mais que je donne telle quelle pour le moment :

[1] Choupart, manuscrit cité, p. 58.

Catalogue des curés de Cressier (avant la Réforme).

Vers 1350, Frère Nicolas de Cormondrèche (alias Nicod, ou Nico), chanoine régulier de Fontaine-André, qui fut ensuite abbé (?).

En 1360, Frère Nicolas de Giez, ou Degiez, Donzel, chanoine régulier de Fontaine-André, qui fut ensuite abbé (?). Il était encore curé de Cressier en 1382.

En 1400 — jusqu'en 1422, – Frère Hugues Bochet, chanoine régulier de Fontaine-André.

En 1457, Frère Jean Fabry, ou Favre, chanoine régulier de Fontaine-André. Il est encore curé le 1er mai 1469.

En 1477, Frère Jean Petithenry, chanoine régulier de Fontaine-André. (Il était prieur de Fontaine-André en 1463.)

En 1480 et 1481, Frère Pierre Paris, chanoine régulier de Fontaine-André. (Il était prieur de Fontaine-André en 1470.)

En 1482, Frère Rodolphe Perrot, chanoine régulier de Fontaine-André.

En 1487, Frère Jean Chenaillet dit Barbier, chanoine régulier de Fontaine-André.

En 1497 — jusqu'en 1504, — Frère Léonard Faroz, Donzel, chanoine régulier de Fontaine-André.

En 1505 — jusqu'en 1526, — Frère Adam Fabry, chanoine régulier de Fontaine-André.

En 1527 — jusqu'en 1546, — Frère Louis Glane, chanoine régulier de Fontaine-André, sous lequel le comté de Neuchâtel a quitté la religion catholique [1].

Les droits des religieux sur le temporel étaient fixés soit par les actes de donation, soit par la coutume : leurs devoirs spirituels étaient déterminés par les règles canoniques, et des charges matérielles assez considérables, imposées au chanoine desservant, exonéraient les paroissiens de l'entretien de la cure et de certaines réparations à l'église. J'ai déjà indiqué [2] les grands travaux exécutés par le curé Adam Fabri *pour réédifier la maison curiale, pour les cloches, monstrances et autres frais :* voici une pièce plus ancienne qui, en nous montrant avec quel soin jaloux les paroissiens revendiquaient et défendaient leurs droits, reporte à une date beaucoup plus éloignée la reconstruction de la cure, aujourd'hui propriété de M. Léo Jeanjaquet :

[1] Rentier de la cure de Cressier, vol. manuscrit rédigé par M. le doyen Varnier, qui fut curé de 1772 à 1797.

[2] *Musée neuchâtelois*, tome XVIII, année 1881, p. 142 et 205.

« Nous Conrad, comte de Fribourg et de Neufchastel, faisons scavoir à tous présens et advenir; que comme plaid et discord furent mehus par devant nous, en notre ville du Landeron; Entre les Jurez de l'église de Cressier et tous les perrochiens, d'une part; Et Mons. Hugo, curé de ladicte église, d'autre part; Auquel curé lesdits Jurez et perrochiens fasoient plusieurs demandes; par devant nous Mons. l'abbey de Fontaine-Andrey, son souverain, plusieurs chevalliers, escuyers et plusieurs autres bourgeois. Et premièrement, ils demandoient audit curé que il avoit laissé gaster la maison de l'église et venir en ruyne, laquelle chose il ne devoit. Item ils demandoient que ledit curé devoit demeurer sur l'église, en la maison de l'église, laquelle chose il ne faisoit. Item demandoient et disoient que ledit curé prenoit le disme caremal [1] sur les champs, lequel il ne leur devoit faire, car oncques ne leur fut accoustume. Et plusieurs autres demandes et allegations à luy faictes. Et après toutes celles allegations, demandes et deffenses, lesdites parties, par la volunté de son abbey, Mons. de Fontaine-Andrey l'une partie et l'autre, le mirent sus amyables arbitreurs et compositeurs; c'est assavoir sur Mons. Aymé de Dinprey (?), Mons. Jehan de Longueville, chevalier, Estevenin de Lisle et Henry Blaer, escuyers, d'autre part, tant pour l'une partie que pour l'autre. Lesquelles parties ont donné pleine puissance aux dessusdits arbitreurs que tout quant que seroit dict et prononcé par eulx, fut par uz de droict ou par amytié, de le tenir par leur foy et serment, et ce du loz (de laude, avec approbation) et consentement de Mons. l'abbey de Fontaine-Andrey. Lesquels amyables arbitreurs et compositeurs dessus nommez ont dict et prononcé par uz de pays et amytié par la manière cy après escripte. Et premièrement ils ont prononcé que ledit curé doit refaire la grange devant l'église et remurer les murs, bien et entièrement et maisonner ladite dedans, bien et entièrement, par tel que un chappuys (charpentier ou maçon). C'est assavoir des journées des chappuys qui feront ladite maison les perrochiens doivent pourter le tier, par grâce espéciale, et ledit curé les deux pars. Item ils ont prononcé que ledit curé doit et est atenu de faire ladite maison devans la prochaine feste de Pasques. Item ont prononcé que ledit curé doit faire résidance en la maison de l'église sans nul deffault. Item ont dict et prononcé que ledit curé doit refaire les pertuys des murs de l'église, si point il y en ha, devers la partie où la maison estoit. Et quant du chappuys, que les perrochiens doivent pourter le tier, c'est par grâce espéciale, quant il ne doit pourter préjudice auxdits perrochiens en temps advenir. Item ont prononcé que du caremaul, le dit curé, ne aultre, ne le doit sur les champs prandre, mais que de ce que se lyera en gerbe. Mais le doit prendre ès hostelz à la conscience des preudhommes. Et par ainsi que ledit abbey et couvent doivent sceller ces présentes lettres, ensemble le scel de mon seigneur dessus nommé. En tesmoignaige desquelles choses, Nous, Conrad, comte dessus nommé, à la prière des dessus arbitreurs et amyables compositeurs quy ladite prononciation ont prononcé, et aussi dudit curé, par

[1] C'est la dîme sur les denrées qu'on sème pendant le carême, pois, orge, lentilles, avoine, etc.

la volunté et licence de sondit abbé estant par devant nous; Avons mis nostre scel de nostre corroye en ceste présente pronunciation: Ensemble le scel du abbey et couvent dessus nommez, en signe de vérité. Que fut faict et donné en ma présence, le neuviesme jour du mois de janvier, l'an de grâce courrant mil quatre cens et six. — Ainsi signé: Jo. de Broch. Et scellées du scel dudit Sr comte et du scel dudit abbé et couvent de Fontaine-Andrey, en cire verde a simples quehues pendans.

Donnez pour coppie faict et collasionne sur le veray original par nous notaires soussignés,

WIRECHAULX.
PRINCE (avec superbes paraphes [1]).

(A suivre.)

Raymond VUICHARD,
Curé de Cressier.

PIERRE-FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIIIme SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison de septembre 1887, page 222)

L'une de ces lettres est du frère puiné Ab.-Louis. Elle est datée des Endroits, le 21 janvier 1775.

« ... Vous saurez que M. le justicier Jaquet-Droz, de la Chaux-de-Fonds, a composé et fait une pièce des plus rares et des plus curieuses. Elle s'appelle Grotte ou Bergerie; on y voit plusieurs automates qui jouent d'instruments de musique. On y voit un enfant de deux ans ayant un pinceau en sa main qui dessine comme une personne habile de cet art. L'automate écrivain écrit tout ce qu'on lui dicte sans que personne le touche soit directement soit indirectement, par l'art magnétique; cela est tout à fait naturel, selon le méchanisme par le pouvoir électrique et par la vertu de la pierre d'aimant. Le détail de la dite pièce a été mis sur les nouvelles publiques pour le faire voir gratis. Un nombre prodigieux de personnes de distinction comme princes et

[1] Manuscrit appartenant à la cure de Cressier.

seigneurs des païs étrangers sont venus pour le voir, etc. Le fils du dit M. J. Droz et J.-Louis Gabus notre voisin sont partis pour aller à Paris avec la susdite pièce pour la faire voir au nouveau roi Louis XVI et pour aussi aller à Londres.

Mon cher frère, vous saurez encore que je partirai pour Paris et peut-être pour me joindre avec le susdit Droz pour aller à Londres, espérant d'y rester quelque temps pour travailler de ma profession. Je vous envoyerai les montres que je pourrais faire en cette ville quand j'y serai. Si au cas vous fussiez dans le dessein de revenir au païs, vous pourriez venir me joindre à cette ville pour nous en retourner tous deux et contents à la maison paternelle pour travailler d'un commun accord, etc. »

La nostalgie s'empare donc de Droz et, nous ne savons trop pourquoi, il s'embarque pour Cadix plutôt que de se diriger sur Londres, où il eût retrouvé son frère Abram-Louis. Le retour dans la maison paternelle clôt cette première partie de son existence. Nous allons voir ce qu'il fallait penser des sentiments pathétiques exprimés dans les dernières pages du « Récit fidèle ».

III

Le manuscrit original du *Récit fidèle*, que nous possédons, renferme d'assez nombreuses variantes, corrections et ratures. C'est ainsi que dans l'*Avis* qui se trouve en tête, nous lisons ce qui suit :

Ce que j'ai fait ici n'est pas un ouvrage que j'aie jugé digne d'être exposé aux yeux du public, mais ce n'est simplement que pour mon usage particulier pour me rappeler ce que j'ai vu, en mes courses dans les pays étrangers, afin que mes voyages ne soient pas tout à fait infructueux. Comme j'avais fait plusieurs remarques sur différents papiers à mesure que je voyageais, ayant ramassé ces fragments pour les insérer dans ce cayer, commençant aujourd'hui 28 février de l'année 1773, dans la rue Saint-Jean à Québec, capitale du Canada, en Amérique.

Ce fut sans doute à son retour qu'il changea d'avis et conçut l'idée de faire connaître ses aventures par la voie de la presse. En voyant sur la première page cette indication d'imprimeur : *A Amsterdam, aux dépens de l'auteur*, on est en droit de se demander par suite de quelles circonstances notre auteur fut conduit à recourir à un établissement aussi lointain, au lieu de profiter des ressources qui ne manquaient pourtant pas dans le pays. Ce que nous savons pourtant, c'est qu'il recourut à un intermédiaire neuchâtelois. Voici la première partie de la convention conclue avec MM. J.-P. Jeanrenaud et Cie, à Neuchâtel.

1° Nous Jean-Pierre Jeanrenaud et Cᵉ, nous engageons d'imprimer mil exemplaires d'un ouvrage qui a pour titre *Récit fidèle de mes Avantures*, etc., et dont M. Droz, fils de M. l'ancien Droz des Eplatures, du Locle, est l'auteur, et dont il nous a remis le manuscrit sur papier grand carré, tel que la feuille d'échantillon que nous lui avons remise et en caractères dont nous nous servons pour l'impression de notre *Géographie universelle*, réservant toutefois l'approbation des censeurs de cette ville.

2° Que nous n'imprimerons aucun exemplaire de cet ouvrage pour notre propre compte, mais seulement les mil ex. pour le dit Mons. Droz, que nous lui livrerons en feuilles.

Mons. Droz s'engage de payer pour l'impression du susdit ouvrage la somme de douze louis d'or neufs et demi soit deux cent dix francs de ce pays, de dix batz-pièce, etc., etc...

Ainsi fait et signé à Neuchâtel le 18 avril 1776.

J.-P. Jeanrenaud et Comp.
P.-F. Droz.

Trois mois plus tard, MM. Jeanrenaud avisent par lettre l'auteur que l'impression est terminée et qu'il peut faire retirer les mille exemplaires en payant les onze louis d'or neufs et demi pour solde de paiement. Chaque exemplaire coûtait 10 crutz (35 centimes) et devait se vendre 7 batz (un franc).

Le livre imprimé, il fallait le vendre, car à cette époque on ne disposait point des moyens de publicité si répandus de nos jours. Notre auteur n'hésite pas et entreprend lui-même la vente à domicile, à la façon des colporteurs. Tout d'abord il exploite le pays. Voici une annonce rédigée de sa main et qui nous fait connaître sa manière de procéder.

PAR PERMISSION

L'on fait savoir au public que tous ceux qui n'ont pas retiré leurs livres sous le titre de *Récit fidèle*, qui contient les voyages que Pierre-Frédéric Droz, fils de l'ancien Droz du Locle a fait par mer et par terre, pour lequel ils s'étaient fait inscrire, devront se rendre aujourd'hui au Treize-Cantons, où ils trouveront l'auteur de ce livre, qui le livrera à Messieurs les souscripteurs qui ne le payeront que sept batz, et leurs noms seront rayés, conformement aux conditions de la souscription, ce qui a déjà été annoncé sur la feuille d'avis, et samedi prochain ce sera à la Fleur-de-lis au Locle.

Puis il entreprend de nouveaux voyages, peu lointains d'abord, sur lesquels nous sommes renseignés par une nouvelle série de *Livres* ou de *Carnets* avec titres plus ou moins semblables à celui du *Récit fidèle*. Voici encore un spécimen de l'un de ces titres:

Livre de différentes remarques
appartenant à moi Pierre-Frédéric Droz
L'Américain
fils de l'ancien Pierre Droz
du Locle.
Fecit anno Domini
1776
Première partie consernant mes voyages que j'ai fais dans le païs de Vaud,
ayant partis de chez mon père le jeudi 3me octobre 1776.

De Neuchâtel il passe le lac et débarque à Estavayer, se rend à Payerne, à Moudon, à Lucens où il « fut pour demander permission au bailli pour vendre ses *Récits fidèles* ». Passant ensuite à Lausanne, « ville plus grande que la précédente. Elle est assez belle, mais il y a des montées et des descentes presque partout ».

Il emporte avec lui 366 livres (ou exemplaires) en trois ou quatre ballots, qu'il confia à un « chartier » pour le transport de Moudon à Lausanne, où il loge à l'Aigle, près de la porte Saint-Pierre.

(A suivre.) Aug. JACCARD.

ARTISTES NEUCHATELOIS

EDOUARD DE POURTALÈS-PURY

1802-1885

(AVEC PLANCHE)

A côté des maîtres dont s'honore l'art neuchâtelois apparaissent plusieurs peintres qui ont eu une influence heureuse dans notre pays, surtout à un moment où les tableaux, rares encore, semblaient une

étrangeté, un luxe qu'on aimait à contempler, mais qu'on n'achetait que par exception. A la fin du siècle passé et au commencement de celui-ci, vivre de son art, à Neuchâtel, eût été chose impossible pour un peintre ; il fallait que certains hommes possédant la médiocrité dorée du poète antique, entrassent les premiers dans cette carrière pour en expérimenter les difficultés, mettre en garde ceux qui eussent pu s'y aventurer à la légère et les aider de leurs conseils. Remarquons, en effet, que les premiers artistes neuchâtelois habitant notre pays, Sandoz-Rollin, Bosset-de-Luze, Max. de Meuron, G. de Merveilleux furent des privilégiés de la fortune et n'eurent pas à compter avec la vente de leurs ouvrages.

Le dessin, la gravure ne purent suffire aux Girardet dans leur modeste maison du Verger au Locle; on sait qu'ils eurent recours à l'imagerie, à la librairie, même au colportage, pour gagner le pain quotidien. Quant à Preud'homme, il faut supposer qu'il ne fut point malheureux, car, à ce moment, le portrait était une nécessité, même pour les plus simples, et l'art du portraitiste pouvait certainement nourrir, même enrichir, celui qui le pratiquait.

Aux fortunés que nous citions, ajoutons Ed. de Pourtalès-Pury qui n'eut pas non plus à compter avec les nécessités de l'existence et put faire de la peinture ce qu'on appelait jadis un art d'agrément.

Ces privilégiés du sort ignorent généralement les luttes, mais aussi les satisfactions du travail incessant et des difficultés vaincues : c'est une compensation naturelle que reconnaîtrait parfaitement l'homme aimable dont nous allons étudier la vie et les ouvrages.

Ed. de Pourtalès naissait à Neuchâtel le 1er janvier 1802; son père, Jacques-Louis de Pourtalès-Boyve, avait travaillé pendant plusieurs années dans la maison de banque instituée par son oncle, le généreux Jacques-Louis de Pourtalès ; il figure parmi les fondateurs de la Caisse d'épargne et fut membre du Conseil des Quarante. Calculateur d'instinct, il s'occupait avec talent de mesures, de tabelles de réductions. La mère du jeune Edouard, nature vive et originale, appartenait à la famille Boyve qui a donné à notre pays plusieurs pasteurs et magistrats distingués. On remarquait plus tard chez le peintre la rectitude paternelle et la vivacité de sa mère.

Rien dans les aptitudes de l'enfant n'indiquait une vocation pour les arts auxquels il ne songeait certainement pas, lorsqu'à l'âge de quinze ans il partit pour Berlin où il entra à l'école militaire des cadets.

Le séjour de cette capitale développa son goût pour la peinture. Son parent, le comte de Brühl-de Pourtalès, directeur des Théâtres et des Beaux-Arts, lui fit faire la connaissance du directeur général des Musées qui l'accueillit avec sympathie. Ses études terminées, Ed. de Pourtalès était nommé sous-lieutenant, à la suite d'examens, et entrait en cette qualité dans le bataillon neuchâtelois des tirailleurs de la garde.

Dans les loisirs du service, il se mit à crayonner; ce goût devint impérieux, d'autant plus que le jeune homme avait acquis une certaine facilité en travaillant chez le décorateur en chef du théâtre royal dont il copia à la gouache plusieurs compositions de paysages orientaux. Il étudia aussi, à la sépia, les belles gravures exécutées d'après Claude Lorrain. Lorsqu'en 1823 il revint à Neuchâtel comme officier de recrutement, plusieurs personnes remarquèrent son aptitude pour le dessin, particulièrement Max de Meuron. Ce séjour dans notre ville devait avoir une influence sur lui, car, de retour à Berlin, il y donnait sa démission pour rentrer au pays en 1829.

Tout porte à croire qu'il s'était aussi occupé de peinture à l'huile, même au service militaire, puisque dans l'année de son retour, il peignait déjà deux paysages que nous trouvons indiqués par lui dans une liste de ses tableaux en tête de laquelle ils figurent avec cette indication :

Maison de campagne de M. Louis Perrot-Pourtalès à Chambésy, donné à Mme de Pourtalès-Boyve.

Vue depuis le Jolimont sur le lac de Bienne, donné à M. Ch. de Marval.

Comme le jeune homme désirait faire de l'art sa vocation, il demanda des conseils à Max de Meuron qui les lui donna avec la bienveillance que nous avons notée déjà plus d'une fois dans le cours de cette étude sur les artistes neuchâtelois. L'influence du maître se fit sentir dans toute la carrière d'Ed. de Pourtalès; nous retrouvons, en effet, dans ses toiles une recherche des sites affectionnés par le peintre du *Grand Eiger* et du *Lac de Wallenstadt*, une mise en scène procédant des mêmes principes, un développement de l'éclat dans la couleur qui caractérise Max de Meuron. Hâtons-nous de dire que non seulement l'élève ne s'est pas émancipé de cette manière, mais que, comme nous le verrons, n'ayant pas fait de l'art une occupation continue au point d'en être absorbé tout entier, il ne faut point s'étonner s'il n'a pas produit d'œuvres dans lesquelles il eût pu accuser une véritable individualité.

C'est d'après les conseils de son maître qu'il partit pour l'Italie.

Léopold Robert écrit de Rome à Max de Meuron, à la date du 4 novembre 1829 : « J'ai eu le grand plaisir ces derniers jours de recevoir des nouvelles de M. L. de Perrot, qui me parle beaucoup de vous et de vos occupations. Il m'annonce aussi le départ de M. E. de Pourtalès et son arrivée prochaine à Rome, ce qui me charme beaucoup ». Il ajoute plus loin : « Je suis très impatient de le voir ».

Il lui écrit encore en janvier ou février 1830 : « Nous avons le plaisir bien grand d'avoir avec nous M. de Pourtalès. Il a été et il est bien désappointé à cause du temps, qui ne lui a pas encore permis de faire une étude d'après nature. Quoique ce soit un petit mécompte pour lui, je pense qu'il ne perd pas tout à fait son temps. Il copie de mes études (figures et animaux) et même il a commencé à travailler d'après le modèle. J'en ai assez habituellement ; ainsi il en profite. Du reste, il a beaucoup de zèle et je crois qu'il ira bien. Il n'a pas eu de peine à s'habituer au genre de vie des artistes de Rome. »

On voit par ces lignes que le jeune homme se trouvait dans un milieu favorable à ses goûts. Léopold Robert, qui travaillait avec son frère Aurèle, recevait dans son atelier des collègues suisses et français avec lesquels le jeune homme fit bonne connaissance. Il se lia particulièrement avec A. de Bonstetten-de Sinneringen et Ziegler de Zurich.

Il fit aussi la connaissance d'Horace Vernet, alors directeur de l'Académie de France à Rome, qui accueillait dans son salon de la villa Médicis les artistes de toutes les écoles, fascinés par l'éclat de sa conversation étincelante de verve et d'esprit. Ed. de Pourtalès aimait à rappeler à ses amis les souvenirs de cette époque.

Avec le printemps, le paysagiste quittait Rome pour visiter Florence qu'il habita en compagnie de Léopold Robert. C'est de ce séjour que date le portrait d'Ed. de Pourtalès, dessiné au crayon par le maître, et qui figure aujourd'hui au Musée de notre ville.

Il visita Naples, la Spezia, et peignit les études si sincères qui font aujourd'hui partie de la collection du Musée de notre ville et parmi lesquelles nous citerons particulièrement : *Rochers au bord de la mer à Sestri di Levante*. C'est une esquisse de maître enlevée avec une grande liberté. A l'horizon de la mer apparaît la pointe d'un promontoire battu par les vagues ; au premier plan se dressent quelques pointes de rochers au ton roussi. La couleur et l'allure vive de l'exécution contrastent avec les autres études traitées dans une manière moins large. — Malgré l'exiguïté de ses proportions, le motif pris à *Papignio* est aussi d'une admirable mise en scène. De vieilles construc-

tions perchées sur les hauteurs dominent un vallon au fond duquel coule une petite rivière. Le sommet éloigné d'une montagne s'élève au-dessus de ce massif d'aspect grandiose et d'une gamme de tons d'ombre grise et bleue dont la vérité n'échappe à personne.

Le golfe de Baia, ceint de montagnes aux flancs desquelles s'étagent des constructions blanches baignant leur pied dans la mer bleue, est rendu avec une poétique vérité. Ce motif, de forme allongée, est très agréablement coupé dans le milieu par deux pins aux formes élancées qui opposent la vigueur de leur coloration aux délicatesses du fond.

De 1830 à 1832, il exécuta les tableaux suivants : la *Baie de Pouzzoles* depuis la Solfatare — *Coucher de soleil au lac de Trasimène* — *Coucher de soleil à Terni* — *Coucher de soleil sur la plaine de Massa Carrara* — *Chemin qui conduit à Papignio* — *Orage au bord de la mer à Amalfi* — *Coucher de soleil près de la Mazzoria*, au-dessus de Pouzzoles.

L'heureux peintre disposait généreusement de ses tableaux en faveur de parents et d'amis.

De retour en Suisse, il veut faire connaissance avec les Alpes dont Max de Meuron avait ouvert le chemin aux paysagistes par sa belle toile le *Grand Eiger* et sous le prestige du maître et de son œuvre, il s'en va précisément à ce point, car il signe en 1832 son premier tableau alpestre, le *Grand Eiger au lever du soleil*. L'auteur note, avec satisfaction sans doute, qu'il fut vendu à M. Ad. de Rougemont-Bonstetten. Une étude, *Arbres à la Vengern-Alp*, date de la même campagne.

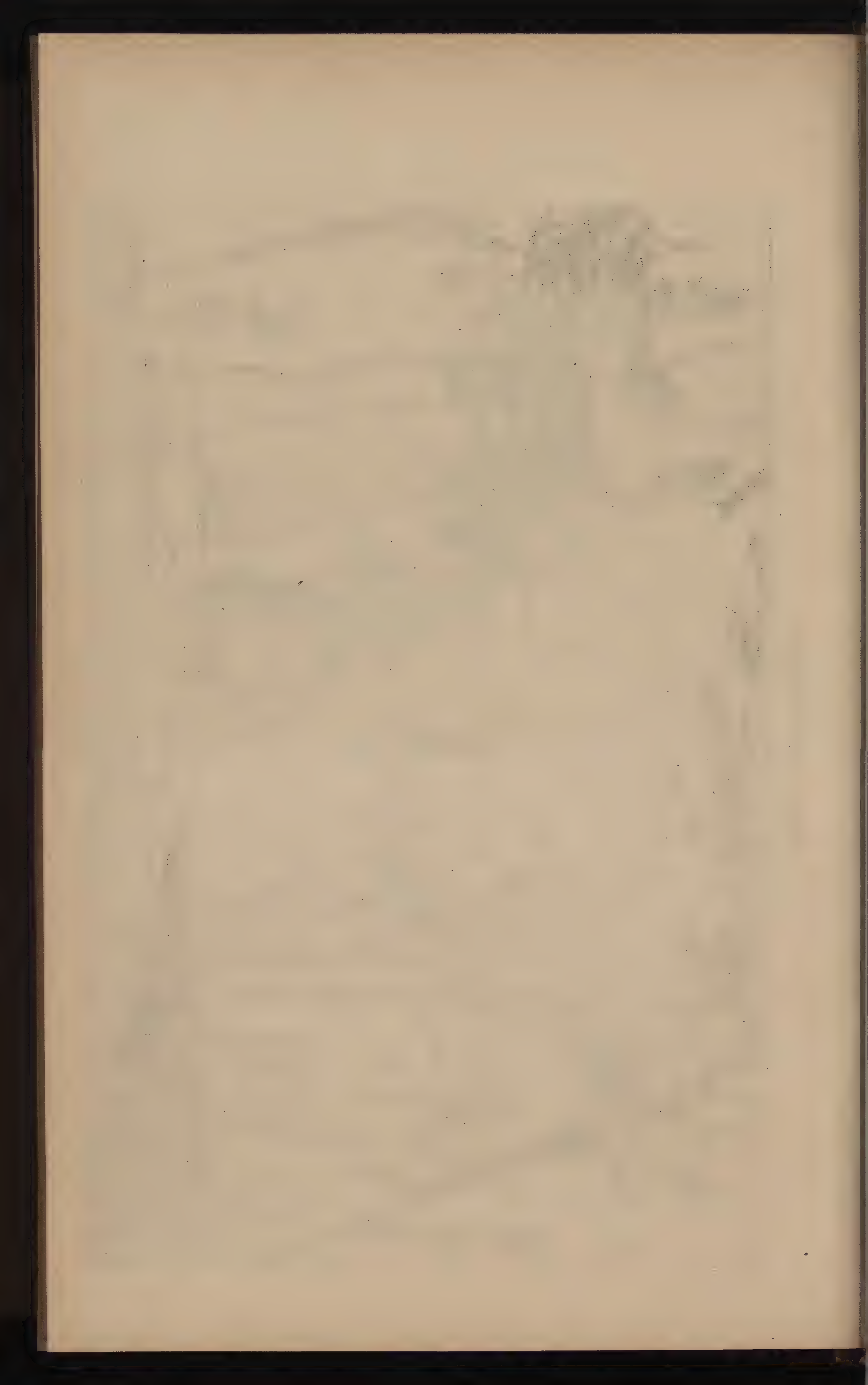
Nous ne savons si le motif du *Grand Eiger* que possède Mme de Pourtalès, veuve du peintre, est peut-être l'étude du tableau cité plus haut, mais on peut affirmer que le site est rendu avec vérité et charme. Le grand sommet dénudé se profile vigoureusement sur le ciel; un massif de terrains où paissent des vaches fait de cet ensemble une aimable poétique alpestre.

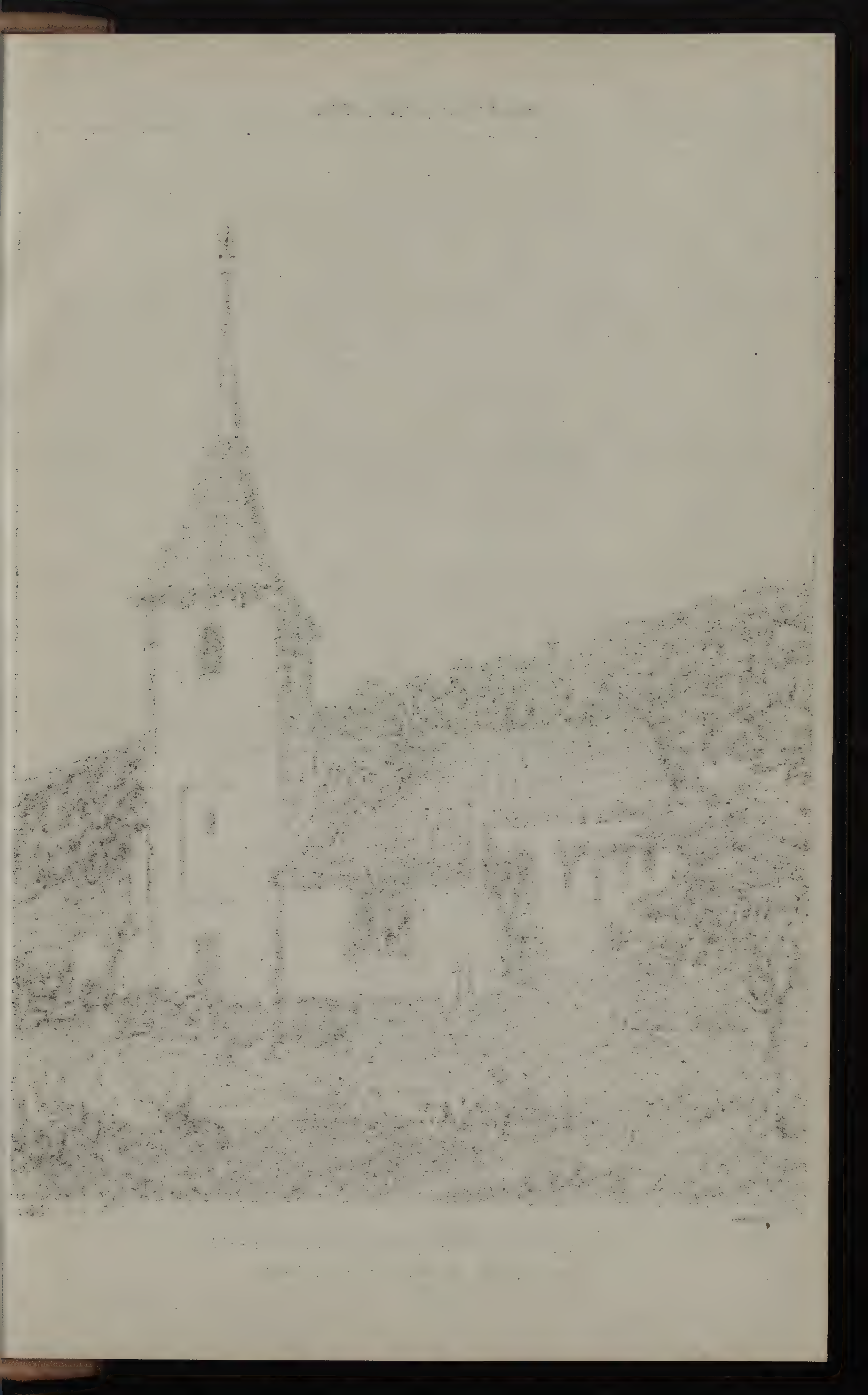
La Suisse ne pouvait lui faire oublier l'Italie, et, l'année suivante, il y accompagnait Max de Meuron qui, comme on le sait, conservait pour ce pays une admiration qui ne s'est jamais démentie. E. de Pourtalès en rapporta deux toiles : la *Baie de Pouzzoles*, effet du matin, acquise par le roi Frédéric-Guillaume III, et un *Coucher de soleil sur la plaine de Civita Castellana*.

(A suivre.) A. BACHELIN.



A AMALFI







Chapelle Wallier à Cressier.
Dessin de W. Mayor, Architecte.

LE LANDERON & CRESSIER

NOTICE HISTORIQUE

(AVEC PLANCHE)

(Suite — Voir la livraison d'octobre 1887, page 251)

On comprend que sous la conduite de prêtres généralement instruits et distingués, grâce à une sage administration, la paroisse de Cressier ait pris un rapide et remarquable développement. Dans le cours du XVme siècle, que j'appellerai volontiers le siècle *des fondations*, on compte plus de vingt donations faites à l'église paroissiale, sans parler de celles qui, s'étant perdues dans la suite, nous restent inconnues. Je me propose de dresser plus tard le tableau complet de ces offrandes volontaires de la foi et de la piété qui constituèrent peu à peu le riche domaine de la cure de Cressier. Je me bornerai pour le moment à citer quelques-uns de ces bienfaiteurs dont les noms nous feront connaître les principales familles qui composaient alors la paroisse.

En 1378, donation de Marguerite, fille naturelle du comte Louis de Neuchâtel, laquelle résidait à Cressier.

En 1413, donation de Perrenet d'Enge, à l'église de Cressier.
En 1422, donation de Jean Lantin, »
En 1430, donation de Jaquette Barbier, née Billet, »
En 1433, donation de Marguerite de Cressier, »
En 1438, donation de Martin Collon, »
En 1438, donation de Perroud Morel, »
En 1440, donation de Pierre Perrod-Monod, »
En 1452, donation de Jean Magni, au curé de Cressier.
En 1455, legs de Jean Buchenel, à l'église de Cressier.
En 1458, donation d'Alix Tissot, »
En 1459, donation de Vuillemetta Girard, »

En 1462, donation de Perisson Tissot, à l'église de Cressier.
En 1470, donation de Girard Seignot, »
En 1474, donation de Estevenin Raga, »
En 1476, legs pieux de Girard Varnier, »
En 1489, donation de Clauda Buchin, etc., etc., »

Mais l'œuvre capitale, qui domine et résume toute cette époque, c'est la dotation et la construction de la gracieuse chapelle ajoutée à l'église et qui porte le nom historique de *Chapelle Wallier.*

Il paraît que la multiplicité des charges et sans doute aussi l'éloignement du village rendaient parfois difficile à un seul prêtre la desservance de la paroisse, car, dans une donation de 1440, il est fait mention d'un *vicaire* ou aide qui déchargeait le curé d'une partie des services religieux. Le désir d'avoir constamment un second prêtre à Cressier, et peut-être la nécessité d'agrandir l'église, amenèrent tout naturellement la fondation importante dont je viens de parler et qui porte la date du 10 novembre 1457.

L'acte de cette fondation est trop long pour être reproduit ici en entier; toutefois, comme il fait apparaître deux familles qui ont joué un rôle historique, — les *de Cressier* et les *de Wallier,* — et surtout comme il donne l'idée exacte des sentiments qui inspiraient les chrétiens d'alors, et du soin minutieux avec lequel les plus petits détails du culte étaient prévus par eux, j'analyserai ce document avec toute la précision possible [1].

Donc, pour faire des richesses qu'ils ont reçues de Dieu un noble et utile emploi; pour attirer sur eux et leurs descendants la miséricorde et les bénédictions divines; pour accroître et développer le culte public dans l'église paroissiale de Cressier, Estienne Berthod [2], bourgeois et banneret du Landeron, et Jeannette, fille d'Henry Ramiaux [3], son épouse, dans le plein et entier usage de toutes leurs facultés, fondent et établissent à perpétuité dans ladite église de Cressier un autel et une chapelle « en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, sa mère, en la

[1] L'original de cet acte ne m'est pas connu, mais il en existe de nombreuses copies. J'ai choisi parmi les sept ou huit manuscrits que j'ai entre les mains celui qui me paraît le plus ancien — il doit être de l'année 1484 — et qui présente les plus sûres garanties d'authenticité. Il est tiré d'un volume de documents appartenant à M. Rodolphe de Wallier, à Soleure.

[2] On trouve aussi: Estevenin Berthoud. Mais la pierre tombale dn pieux fondateur porte en beaux caractères gothiques : « Stephanus Berthod », et c'est par conséquent la leçon qui doit être préférée.

[3] Un manuscrit la nomme Jeannette Gachet : A-t-elle été mariée deux fois ?

louange de St-Michiel archange, de St-Anthoinne et St-Nicolas, confesseurs, et de toute la cour cellestielle de Paradis ». Les fondateurs désirent être inhumés dans la future chapelle, et ils ordonnent que, chaque semaine, « le lundi, le mercredi ou le sambedi » — ou, s'il y a quelque empêchement liturgique, un autre jour de la même semaine — trois messes y seront dites « pour le salut de leurs âmes et aussi pour le remède et la commémoration des âmes de leurs prédécesseurs et successeurs, et de tous et singuliers leurs parens et bienfaiteurs, par un chapellain régulier du monastère de Fontaine-André ». Ce chapelain sera choisi par les fondateurs et leurs descendants, et présenté par eux à l'abbé de Fontaine-André, qui l'investira de ses fonctions devenues par le fait même obligatoires en conscience. Si le chapelain ainsi présenté et installé venait à omettre les devoirs de sa charge, ou, — « ce que jà n'advienne, — à mener une vie lubrique et déshonneste de laquelle s'ensuivît quelque scandalle », l'abbé, à la demande des fondateurs ou de leurs successeurs, devra le « reprendre et corriger ». S'il manquait à cet office, ou si « par une effrontée désobéyssance le chapellain demeure incorrigible », il sera, à la requête des collateurs, destitué et chassé, et un autre religieux mis à sa place. Si l'abbé négligeait d'y pourvoir, les fondateurs et leurs descendants « pourraient et devraient sans aucune contradiction, mettre et installer en ladite chapelle, un *chapellain séculier, idoine et suffisant,* à leur volonté, sans permission et consentement dudit sieur abbé ».

Et pour que ces charges puissent être sûrement et perpétuellement observées, les fondateurs dotent ladite chapelle de *seize barraux*, soit sept cent soixante-huit pots de vin, à la mesure du Landeron, qui leur étaient dûs par onze particuliers. Ils établissent cette rente *conjointement* et solidairement, « moy, je ladite Jeannette, du loudz (de laude), consentement et commendement exprès du prédit Estienne Berthod, mon bien-aymé mary, louhant, commandant et voullant »; à titre de *pure et irrévocable donation*, sans réserver « aucun droit, part, propriété, usage et autres quelconques réclamations en icelles par cy-après »; *promettant,* « par serments donnés corporellement sur les Saints Evangilles de Dieu, et sous l'expresse ypothèque et obligation de tous et singuliers leurs biens meubles et immeubles, présents et advenir quelconques, de maintenir, deffendre et garantir en paix, sans querelles ou procez à mouvoir », toutes les censes prédites; de les faire valoir et payer tous les ans perpétuellement et de veiller à ce qu'à l'avenir elles ne viennent à diminuer ou à se perdre. A cet effet, ils donnent pour caution suffisante « *Jehan*

de Cressier, fils de feu Jehan de Cressier et de Jehannette, fille de nous lesdits mariez », lequel, « en âge légitime, sciemment et de sa volonté spontanée », se constitue, pour lui et ses hoirs, « plaige et caution des fondateurs », promettant de veiller efficacement à l'exécution fidèle de leurs volontés. Et si quelqu'un voulait « contrevenir ou mettre empeschement aux choses prédites, que celluy-là encourre l'indignation de nostre Dieu tout-puissant, et que Dieu oste la part d'ycelluy de la terre des vivans et efface son nom du livre de vie et encourre la damnation éternelle ».

Estienne Berthod et Jeannette sa femme prient ensuite l'abbé de Fontaine-André et tout le couvent, de « voulloir benignement et en faveur de leur dévotion » confirmer de « leur lod (laude), authorité et permission », les présentes lettres de fondation et dotation. « Et nous, Pierre des Granges, par la miséricorde divine, humble abbé dudit monastère de Fontayne-Andrey; frère Pierre Paris, prieur; Jacques Crostel, vice-prieur; Jehan Fabri, curé de Cressier; François Bourquin, recteur de Ste-Catherine vierge, devant Morat; Ruedolph Brodard; Pierre Nonnans; Jehan Petithenry, Niccod Souccens; Pierre Cellier et Guillaume Percant, tous chanoines du monastère de Fontayne-Andrey, congrégez à son de cloches, à l'heure et lieu accoustumé en notre chapitre, et tenant le chapitre », avons pris connaissance desdites fondations, et après mûre considération et délibération, « avons favorablement aggréé la requeste desdits mariez comme estant consonnante à rayson et jugé icelles fondation et dotation saintes et raysonnables ».

Ils acceptent donc et confirment à perpétuité toutes les charges et tous les avantages de la présente fondation; sous la réserve de deux conditions expresses : 1° Les patrons ou collateurs ne pourront présenter aucun chanoine « déjà bénéficié ailleurs ou ayant au même lieu quelque charge, sinon que ce soit du gré et voulloir desdits chanoines bénéficiers ou ayant charge »; 2° Comme le chanoine-chapelain, régulièrement institué, devra faire sa résidence personnelle avec le curé de Cressier, celui-ci sera tenu « d'entretenir duement et honnestement, selon les status et règles de nostre Ordre, ledit chapellain et ses successeurs, à charge que nostre dit chanoine sera obligé de seconder et servir ledit curé aux charges de la cure, aux jours où il ne sera pas tenu de célébrer en ladite chapelle, affin que ledit curé soit de plus en plus avancé au service divin ». Et pour le cas — « ce que Dieu ne vueille » — où par la faute de l'abbé, et suivant les clauses de la fondation, les collateurs se trouveraient en droit d'établir un chapelain *séculier*, le curé ne

serait point obligé de nourrir et entretenir ledit chapelain qui, de son côté, ne devrait aucun service au curé, en dehors des charges de la fondation.

L'official de la cour épiscopale de Lausanne, sur le rapport de messire Pierre Clerici, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Neuchâtel, et de Antoine Monachi, jurés de ladite cour, a fait apposer le sceau de l'évêché aux présentes, faites et données, « pour les fondateurs et Jehan de Cressier, le dixième jour du mois de novembre, et pour le couvent de Fontayne-Andrey, le vingt-sixième jour dudit mois, à l'heure de prime, l'an de grâce mille quatre cent cinquante-sept ».

On pouvait prévoir qu'un si magnifique élan de générosité ne se laisserait arrêter par aucun sacrifice pour achever l'œuvre commencée. Et, en effet, l'an 1459, Jeannette Ramiaux légua de nouveau une rente annuelle de huit pots de vin, qu'elle assigna sur une vigne située au Râble, territoire de Cressier.

De son côté, Estienne Berthod, par testament et ordonnance de dernière volonté, en date du « mercredy après fête de la Purification Notre-Dame, en l'an 1476 » donna en augmentation des revenus de la chapelle, une vigne d'environ six ouvriers située en Saint-Martin, et décora ladite chapelle d'ornements décents et convenables. Par ce même testament, il légua encore à l'église paroissiale un barral de vin de cense annuelle, à la charge de Jean de Cressier, son petit-fils et héritier universel.

Du mariage d'Estienne Berthod et de Jeannette Ramiaux, fondateurs de la chapelle Saint-Antoine et bienfaiteurs de l'église paroissiale, naquit, comme on l'a vu, Jeannette Berthod, qui épousa Jean de Cressier. Celui-ci eut un fils, aussi nommé Jean, dont il est fait mention dans l'acte de fondation, comme caution des volontés de ses grand-père et grand'mère maternels.

Ce second Jean de Cressier eut une fille, Marguerite de Cressier, qui s'allia à la famille Wallier, en épousant Jacques Wallier, auquel elle survécut, et apporta à cette maison, ancienne et déjà puissante, son nom, ses armoiries et de très-grands biens. C'est à cette époque — vers 1490 — et pour cette cause que la chapelle a pris et qu'elle conserve encore aujourd'hui le nom de *Chapelle Wallier*.

Digne imitateur de ses ancêtres, Jean de Cressier, écuyer, bourgeois du Landeron, petit-fils des fondateurs, par son testament du 28 juillet 1494, donna à la même chapelle, en augmentation du service divin,

quatre hommes de vigne derrière le château, ainsi qu'un barral de vin de cense rédimable [1].

Pendant ce temps, on avait mis la main à la construction de la chapelle qui fut ajoutée au côté droit de l'église et adossée au clocher. Elle forme une annexe assez vaste, avec une belle fenêtre dans le style gothique flamboyant, en usage à la fin du XVme siècle, et de très gracieuses nervures qui portent, aux clefs de voûtes, les armoiries des fondateurs [2].

Pour soutenir et exciter le zèle, le pape Sixte IV, à l'humble requête de vénérable et religieuse personne, frère Jean Petithenry, recteur de l'église paroissiale, accorda de très riches indulgences à tous ceux qui, dans les conditions requises, visiteraient en certains jours le nouveau sanctuaire, contribueraient à son entretien ou à sa réparation, et le pourvoiraient de livres, calices, luminaires et autres ornements ecclésiastiques. L'acte est donné à Rome, le 6 mai 1477, et porte les noms de Guillaume, évêque d'Ostie; Julien, du titre de St-Pierre-aux-liens; Etienne, du titre de St-Adrien; Antoine-Jacques, du titre de St-Vite; Philibert, du titre de Ste-Lucie *in silice,* cardinaux-prêtres, et François, du titre de Ste-Marie-Nouvelle, cardinal-diacre de la Ste Église romaine [3].

L'autel et la chapelle furent consacrés solennellement, le lundi 20 juin 1485, par Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, qui faisait alors la visite du diocèse. Dans l'acte qui fut dressé le jour même, le prélat rappelle toutes les circonstances de la fondation et les noms des bienfaiteurs; il fixe la fête annuelle de la dédicace au jour de l'Annonciation de la Ste Vierge, — 25 mars, — et renouvelle et confirme toutes les indulgences attachées à la visite et à l'entretien de ce lieu [4].

Suivant le désir qu'ils avaient exprimé, les fondateurs furent inhumés dans leur chapelle, au pied de l'autel, où leurs restes reposent encore aujourd'hui. Les pierres tombales qui recouvraient les cercueils ont été transportées à la nouvelle église dont elles sont un ornement doublement précieux au point de vue de la piété et de l'art. Elles ont été très heureusement reproduites par le crayon si fidèle et si habile de M. le professeur Alfred Godet, et j'espère qu'elles figureront bientôt dans le *Musée Neuchâtelois*, où leur place est marquée parmi les plus intéressants souvenirs du passé.

[1] Tous ces documents se trouvent aux archives de la cure de Cressier.

[2] Elles ont été conservées et reproduites dans les vitraux du chœur de la nouvelle église.

[3] L'original, sur vaste parchemin, en splendides caractères gothiques, est à la cure de Cressier. Le latin est d'une pureté et d'une élégance remarquables.

[4] Acte sur parchemin, à la cure de Cressier, avec sceau en cire rouge.

Les conditions de la fondation furent scrupuleusement observées jusqu'à la Réforme. Voici, aussi exactement que j'ai pu les découvrir, les noms des religieux qui, pendant ce temps, remplirent les doubles fonctions de chapelains et de vicaires de la paroisse :

En 1458, frère Jean Grunye, chanoine de Fontaine-André, recteur et altariant de la chapelle Saint-Antoine, fondée par Estevenin Berthod.

En 1484, frère Rodolphe Perrot ou Perrola, aliàs Broda ou Brodard, chapelain, chanoine de Fontaine-André. Il avait été d'abord curé.

En 1496, frère Pierre Bourquin ou Bourquier, ou Bourquenier, chapelain, chanoine de Fontaine-André.

En 1497, frère Etienne Petod ou Petoud, Putod ou Puthod, chapelain. Il fut ensuite prieur de Fontaine-André.

En 1498, 12 septembre, Pierre Clerici, aliàs Reginaldus, prêtre, de Corcelles, renonce à la chapelle de Cressier dont il avait été mis en possession. L'abbé de Fontaine-André accepte cette renonciation dans une pièce annexée.

En 1503, pour la seconde fois, Pierre Bourquin ou Bourquier, chanoine.

En 1534, frère Guillaume Musy, chanoine de Fontaine-André.

En 1540, messire Antoine Bersot, chapelain de la chapelle de noble Pierre Wallier. Il mourut la même année et presque en même temps que le dernier curé, chanoine de Fontaine-André, frère Loys Glane, en 1546[1].

Les troubles du XVI[me] siècle et surtout la ruine du monastère de Fontaine-André amenèrent la diminution et même la perte totale de quelques-unes des pieuses fondations indiquées ci-dessus. En 1620, les revenus de la chapelle Wallier se trouvaient réduits de plus d'un tiers, et surtout il s'était établi entre les biens de la cure et ceux du chapelain une confusion qui donna lieu à de regrettables discussions. Disons toutefois que les charges de la fondation ne furent jamais négligées, et qu'aujourd'hui encore les messes fondées il y a plus de quatre siècles sont acquittées régulièrement chaque année.

On confond souvent cette chapelle Wallier, attenante à l'église paroissiale, avec la chapelle de *Notre-Dame-du-Rosaire* qui s'élevait dans le village même de Cressier, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la nouvelle église. Ce qui a donné lieu à cette confusion, c'est que les deux édifices sont dus à la munificence de la famille Wallier, qui exerçait à l'égard de l'un et de l'autre le droit de collature ou de patronage. Mais

[1] Extraits de divers documents, appartenant à la cure de Cressier.

les biens et les charges de ces deux fondations sont absolument distincts. Le desservant de la chapelle Wallier résidait à la cure, et était en réalité le vicaire du curé. Celui de la chapelle du Rosaire avait sa maison au village — la Chapellenie — et n'était tenu en conscience qu'à l'acquittement des messes établies par les bienfaiteurs.

Du reste, la chapelle du village était bien postérieure à celle de l'église. — En 1518, Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, accorde des lettres d'indulgences à Pierre Wallier, chapelain du Landeron, qui avait fait bâtir au village de Cressier un *oratoire* et un hôpital pour les pauvres [1]. Cette construction primitive fut remplacée, en 1608, par la chapelle proprement dite du Rosaire, qui fut démolie en 1872, pour faire place à la nouvelle église.

Nous retrouverons, après la Réforme, cette chapelle qui servit de paroisse aux gouverneurs catholiques de Neuchâtel, en laquelle plusieurs furent inhumés, et qui fut l'objet de la part des princes et de la part des fidèles de libéralités plus grandes encore que la chapelle Wallier.

La famille de Wallier n'a jamais démenti les sentiments d'affection et de générosité que ses ancêtres portaient à la paroisse de Cressier. Les remarquables vitraux du chœur de la nouvelle église, avec les très fines armoiries qui les décorent, sont un don du dernier descendant de cette illustre maison, M. Rodolphe de Wallier. Je me suis demandé comment il serait possible d'acquitter la vieille dette de reconnaissance contractée envers ces nobles bienfaiteurs par mes paroissiens, par mes prédécesseurs et par moi. Je ne crois pouvoir mieux le faire qu'en dressant la généalogie et en écrivant l'histoire des deux familles de Wallier et de Cressier. On y verra toute une lignée de braves soldats, de dévoués serviteurs du pays, de beaux caractères et de grands chrétiens, rien que des figures vénérables qui commandent le respect et l'admiration. C'est le seul monument digne de leur glorieuse vie, et je bénirai le ciel, s'il me permet de le réaliser.

Mentionnons encore la chapelle d'Enges, construite en 1678, incendiée en 1856, puis rebâtie en 1857 et 1858. Plusieurs fondations pieuses y sont attachées, et, vers le milieu du XVIIIme siècle, il fut question de l'ériger en paroisse, pour les deux communautés de Combes et d'Enges.

(A suivre.)

Raymond Vuichard,
Curé de Cressier.

[1] L'original sur parchemin appartient à M. Rodolphe de Wallier. Il est curieusement enluminé et rédigé en un latin extrêmement pur et coulant. La cure de Cressier en possède un *fac-simile*.

ARTISTES NEUCHATELOIS

EDOUARD DE POURTALÈS-PURY

1802-1885

(Suite et fin — Voir la livraison d'octobre 1887, page 260)

Max de Meuron, obligé de rentrer en Suisse, laissa son collègue en Italie. Celui-ci y prolongea son séjour jusqu'en 1834, époque à laquelle, revenu définitivement au pays, il épousa Mlle Sophie de Pury.

A partir de ce moment, la vie d'Ed. de Pourtalès n'est plus exclusivement consacrée aux arts; il devint membre du Conseil des Quarante et s'occupa de l'administration du domaine qu'il possédait à Concise. C'est dans un horizon plus restreint maintenant qu'il cherchera les motifs de ses tableaux, à Neuchâtel, à Saint-Blaise, à Hauterive, à la Lance, à Vaumarcus, à Chaumont, et il en rendra les aspects aimables avec conscience et un sentiment délicat, particulièrement visible dans les arrière-plans.

Jouissant d'une vie facile, il y dépensa insensiblement l'activité un peu nerveuse de sa nature et n'éprouva plus l'impérieux désir de ceux qui veulent réaliser un progrès à chaque œuvre nouvelle. Il possédait une certaine habileté d'exécution et pouvait rendre les sujets d'une conception facile qu'il aimait à traiter, mais les circonstances le forçaient à demeurer dans le même genre sans qu'il pût y faire éclater l'accent qui caractérise les œuvres fortement originales. Cependant il travaille, car chaque année il note plusieurs toiles sur le registre qu'il tient à cet effet; il est vrai qu'il reprend souvent des motifs dans ses études d'Italie.

Ses amis, les deux Robert, entretiennent avec lui une correspondance affectueuse. Léopold s'était vivement attaché à Ed. de Pourtalès;

certains passages de ses lettres prouvent des rapports d'une intimité charmante. Nous en détachons quelques passages :

« Je suis à Venise depuis quelques semaines, écrit-il le 30 mars 1832, pour y faire le tableau dont je vous ai parlé. Et vous, mon cher Edouard, quelles intentions avez-vous ? J'ai entendu dire que vous deviez revenir en Italie; est-ce vrai et où pensez-vous aller ? Malgré mon envie, je n'ose vous engager à venir à Venise, vous qui étudiez le payage, vous n'auriez pas de grandes ressources... Je suis venu ici pour travailler, c'est mon but, et je voudrais que rien ne m'en détournât. Mon tableau sera bientôt ébauché, je ne sais ce qu'il donnera : un jour j'espère, et le lendemain je suis moins encouragé. J'ai fait un carton de la grandeur de ma toile où j'ai débrouillé ma composition. »

Il lui parle de différents projets de voyage en Istrie et en Dalmatie, si son tableau le satisfait.

« Comment va la peinture, continue-t-il, avez-vous fait quelques études depuis que j'ai quitté le pays ? Je pense que rien ne vous a beaucoup inspiré, si ce n'est les campements militaires des défenseurs de notre souverain. Je pense que vous en étiez... »

Le tableau dont parle Léopold Robert est celui que possède notre Musée, les *Pêcheurs de l'Adriatique*.

Quant aux campements militaires, le peintre fait allusion au camp de Valangin en 1831, à l'occasion de la tentative révolutionnaire de Bourquin.

« Venise, 26 février 1835.

« .... Nous sommes installés d'une manière assez agréable, quoique vivant très retirés; j'ai reconnu que la vie du monde pour un artiste est moins avantageuse que l'on ne suppose : les distractions dérangent plus qu'elles ne servent. Il vaut mieux pouvoir s'occuper en toute liberté, sans courir après des protecteurs; on est plus assuré d'en trouver de bons en faisant la peinture en conscience, qu'en allant faire des courbettes.

« Je ne forme aucun plan de travail, ayant l'intention de revenir promptement; je verrai pour la suite, car, mon cher Edouard, plus *nous allons* avec mon bon Aurèle, plus le désir d'aller finir tranquillement notre vie en Suisse se fortifie dans nos cœurs. Nous avons besoin l'un et l'autre d'être entourés d'un peu d'affection et nous ne pouvons trouver en courant que peu de jouissances à cet égard. »

Le rêve du grand artiste ne devait pas se réaliser, car un mois après il succombait dans les circonstances fatales que l'on connaît. Aurèle Robert annonce ce triste événement à Ed. de Pourtalès dans une lettre datée de Venise le 1er avril 1835 :

« Vous serez peut-être déjà instruit du malheur qui m'a frappé, de ce malheur aussi affreux qu'inattendu pour tous et qui va plonger bien des personnes dans la désolation. Je sais que vous êtes religieux et que vous ne devez, comme moi et tous, voir dans les événements de ce monde qu'une dispensation de la Providence qui nous envoie le bien comme le mal; ainsi je n'ai pas besoin de préambules pour vous préparer à la connaissance d'un fait qui, grâce à la bonne amitié que vous nous avez manifestée, vous causera aussi un vif chagrin et des regrets; c'est une bien triste nécessité à laquelle je me trouve réduit de devoir, outre le mal que j'ai eu et que j'ai encore à souffrir, communiquer ma douleur à toutes les personnes que j'aime et pour lesquelles je voudrais être un sujet de joie plutôt que d'affliction, mais le malheur nous rapproche et nous rend meilleurs. Enfin, il faut vous le dire, cher ami, mon pauvre frère n'est plus! Il a terminé sa glorieuse carrière le 20 mars, jour d'odieuse mémoire; ses souffrances morales étaient à leur comble: tout ce qui aurait dû le réjouir l'affligeait et le combat continuel de sa raison contre son imagination et son excessive sensibilité, de plus la fatigue physique causée par un travail excessif sont cause d'un dérangement dans son cerveau qui peut seul motiver l'acte illicite auquel, dans son désespoir, il s'est livré. Dieu! que ne puis-je vous cacher un genre de mort que les préjugés si souvent injustes condamnent! Que ne puis-je le cacher à ma pauvre famille, à moi-même, mais c'est impossible. Vous avez d'ailleurs connu les vertus de mon frère, vous savez que la réputation qu'il s'était acquise, autant comme homme de mérite que comme artiste distingué, n'était pas injustement fondée et vous compatirez à ses souffrances dont l'origine était sans contredit dans son organisation: il les a supportées pendant bien des années avec courage, mais la force s'épuise et à force de vaincre, on s'affaiblit.

« Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui, mon cher ami, mais bien prochainement je compte me mettre en route pour revoir ma famille et après avoir pleuré avec elle la perte d'un frère qui mérite tant de regrets, je vais rechercher des distractions et des liens qui me rattachent à la vie.

« Au lieu de mon pauvre frère, vous m'aurez, si vous le désirez, pour assister à la cérémonie qui doit assurer votre bonheur futur. Il est possible que j'aille occuper pour quelque temps un des ateliers du Gymnase. En attendant, veuillez communiquer cette fâcheuse nouvelle aux personnes qui s'intéressaient à nous. Je compte sur votre amitié pour la manière la plus délicate de le faire et j'espère que votre accueil ne sera pas moins amical qu'il l'a été par le passé. Je ne sais quand je pourrai partir, j'en grille d'impatience, mais les fonctions judiciaires doivent avoir leur cours en cette circonstance, et, pour l'avantage de la famille, on me rend malheureux en m'obligeant, pour ainsi dire, à séjourner dans une ville qui ne me retrace que des souvenirs pénibles. Enfin, patience et courage, j'en ai déjà fait usage et je demande à Dieu que ces deux vertus ne m'abandonnent jamais. »

A son retour en Suisse, Aurèle Robert trouva en Ed. de Pourtalès un ami, un collègue dévoué avec lequel il entretint jusqu'à la fin de sa vie les meilleurs rapports d'affection et de confraternité artistique.

En 1837, Ed. de Pourtalès exécute une toile, la plus considérable sans doute de son œuvre, *Vue des glaciers de l'Oberland et du lac de Neuchâtel, au-dessus de Saint-Blaise,* qu'il envoyait la même année au Salon de Paris. Ce tableau dut y figurer très honorablement, car sa conception est d'une belle tournure : le lac à l'arrière-plan apparaît lumineux avec sa ligne de glaciers du côté du Vuilly; le promontoire de Marin et le village de Saint-Blaise occupent le côté gauche. Un massif de terrains et de buissons lui fait un premier plan mouvementé d'où s'élèvent des pins d'un style élégant coupant le motif près du milieu de la toile. Ces jolis arbres se trouvaient-ils au point où le peintre les a placés ? Nous en doutons un peu, mais ils complètent admirablement cet ensemble tout flamboyant d'une chaude lumière d'automne. Une figure de chasseur, peinte par Karl Girardet, apparaît au milieu des buissons. Cette toile est la propriété de Mme de Pourtalès, veuve du peintre.

Nous avons raconté déjà à propos de différents artistes neuchâtelois la première exposition de la Société des Amis des arts, en 1842, et l'importance qu'elle eut dans notre pays. Ed. de Pourtalès y exposait quatre toiles : *Vue de la châtellenie de Thielle* et du lac de Neuchâtel, — *Vue du Seelisberg,* près du lac des Waldstætten, — *Vue du château de Neuchâtel,* — *Vue près de Sestri di Levante.*

Nous le retrouvons à l'Exposition de 1846 avec quatre toiles encore : *Vue sur le lac Majeur,* prise de l'Isola bella, — *Coucher de soleil sur les Alpes,* depuis les bords du lac de Neuchâtel, — *Vue sur le lac de Côme,* effet du soir, prise à Bellagio, — *Un couvent près de Massa-Carrara.*

C'est toujours en Suisse et dans ses souvenirs d'Italie qu'il trouve les motifs de ses tableaux. Les affections, la famille le retiennent au pays. Cependant, il fait en 1849 une campagne de paysagiste sur le versant sud des Alpes, en compagnie de son ami Aurèle Robert. Il exposait la même année *Les deux Mythen* depuis le Seelisberg; en 1851, le *Glacier de l'Uri-Rothstock,* près du chemin de Brunnen à Schwytz, effet du soir; en 1853, le *Châtelard et la Dent du Midi;* en 1860, une *Chapelle aux environs de Lugano,* le *Lac de Lugano* du côté de l'orient, effet du soir.

Le peintre affectionne particulièrement les motifs de grande étendue, ceux qui constituent un ensemble géographique avec leur succession de plans perdus dans de lointains horizons qu'il caresse comme la partie essentielle du tableau. Il les encadre volontiers à la manière ancienne avec des arbres groupés sur les côtés.

Si l'on ne compose plus de paysages aujourd'hui, si les peintres ont pour les sites qu'ils reproduisent un respect peut-être trop scrupuleux, ne condamnons pas trop vite le passé. N'oublions jamais que chacun parle la langue de son temps et que l'on ne peut s'y soustraire absolument. La conception d'un tableau, d'un paysage, avait ses règles qui répondaient à l'idéal un peu bourgeois du moment. Ed. de Pourtalès avait étudié sous l'influence des conventions d'une époque : il n'avait ni le tempérament, ni la volonté de s'en émanciper; ne cherchant dans l'art qu'un agrément personnel, il l'a trouvé, sans se préoccuper de dépasser ses collègues. Sa manière de travailler ne pouvait du reste lui permettre de franchir les limites du talent qu'il possédait à son retour d'Italie.

Nous avons dit qu'il passait la belle saison à Concise. Son agréable propriété lui donnait des occupations de gentilhomme campagnard fort multiples qui, malheureusement, lui enlevaient la volonté et le temps de peindre. C'est en hiver et à son retour en ville qu'il reprenait le pinceau devant quelque motif d'Italie ou des Alpes. Malgré ces intermittences, il signe chaque année plusieurs tableaux que nous retrouvons dans nos expositions. Nous remarquons une *Vue du Mont-Blanc*, prise de Chambésy, en 1862; la *Jungfrau*, depuis le pâturage de Wengen, en 1864; la *Vallée de Meyringen*, en 1866. Cette toile, qui figure aujourd'hui dans notre Musée de peinture et sur laquelle nous reviendrons, peut donner la mesure du talent de son auteur.

Il expose en 1872 un souvenir d'Italie, le *Mont-Soracte*, près de Civita Castellana; en 1874, une toile assez importante, *Environs de Civita Castellana*, effet du soir, avec une famille des montagnes de l'Apennin allant en pèlerinage à Rome.

Nous n'indiquons ici que les tableaux les plus caractéristiques.

Les notes d'Ed. de Pourtalès, commencées en 1828, remplissent les quatre pages de deux feuilles de papier folio; elles s'arrêtent à l'an 1878 avec cette indication: *Terminé la vue des Alpes bernoises* depuis la campagne du colonel Roulet. Cependant, il expose encore une dernière fois, en 1880, le *Littoral du lac de Neuchâtel depuis la frontière vaudoise; vue prise du château de Vaumarcus. — Vue prise au-dessus de la Lance du district de Grandson.*

Le 1er juillet 1885, Ed. de Pourtalès mourait à Neuchâtel après une courte maladie. C'était un homme vif, d'un esprit enjoué, d'une politesse charmante. Fidèle aux principes de l'ancien régime, il avait pris part au mouvement de septembre 1856 dont il faillit être victime. Le

réquisitoire du procureur-général de la Confédération à la Chambre d'accusation du haut Tribunal fédéral mentionne ce qui suit :

« Edouard de Pourtalès, allié de Pury, âgé de 54 ans, de Neuchâtel, domicilié à Neuchâtel, fut, à ce qu'il dit, réveillé le mercredi matin : il vit qu'on s'emparait du corps-de-garde et monta au château. De là il se rendit à l'hôtel-de-ville, où il pria M. Perrot, président du Conseil administratif, d'envoyer des vivres pour les soldats qui s'étaient emparés du château.

« Au château, il était présent lors de la lecture de la lettre des Commissaires fédéraux. Il est allé avec une patrouille de douze hommes vers le poste et a fait la police.

« Pendant la prise du château par les républicains, Pourtalès-Pury fut frappé sur la tête d'un dangereux coup de sabre; poussé dans la cour du château, il se vit entouré de soldats. Le colonel Denzler étendit les bras pour écarter les soldats, et c'est à lui que Pourtalès-Pury doit la vie, comme il le déclare lui-même. Il fut transporté dans le logement de M. le conseiller d'État Aimé Humbert, au château, où il fut soigné avec beaucoup de sollicitude. Quant aux antécédents de M. Ed. de Pourtalès, nous dirons qu'il est le second fils de M. de Pourtalès-Boyve, et par conséquent cousin issu germain de Pourtalès-Steiger et Pourtalès-Sandoz. Il avait été dans sa jeunesse en Prusse. Depuis lors, de retour dans son pays, il n'a joué aucun rôle politique. Il était du Conseil de ville depuis 1835 et il consacrait son temps à la peinture. »

La pièce est signée par le procureur-général de la Confédération Amiet.

Outre les études d'Italie que nous avons citées, notre Musée en possède encore quelques-unes exécutées en Suisse : le *Sentier du Reichenbach*, un agréable motif simplement rendu, la *Cascade du Reichenbach*, parfaitement mise en scène. *La vallée de Meyringen* résume sa manière et son talent. Si l'école actuelle des paysagistes voile un peu l'éclat des anciennes toiles, ce tableau qui date de 1865, d'une facture abandonnée aujourd'hui, n'en est pas moins intéressant. Le site est vaste dans son cadre de proportion modeste; les belles roches à pans coupés qui bordent la vallée à gauche du spectateur sont enveloppées d'ombre, tandis que les sommets à l'horizon, du côté du lac de Brienz, resplendissent de lumière. L'Aar serpente au loin dans les prairies. Des massifs de grands arbres ajoutent à ce site le charme de leurs formes et de leurs couleurs.

Pendant son séjour en ville, le peintre occupait un atelier situé dans sa maison du Faubourg de l'Hôpital. Cette pièce, de dimension modeste, lui suffisait; quelques paysages d'Italie et de Suisse sont encore suspendus aux parois; les cartons contiennent des études, peintes d'après les modèles qu'employait Léopold Robert pour ses tableaux à Rome. On

y retrouve les types immortalisés dans les toiles du maître, même quelque chose de lui, de son atelier, de sa manière, le souvenir de l'amitié qui unissait ces deux artistes neuchâtelois.

Nous avons constaté déjà plus d'une fois le rôle des peintres au point de vue historique. Nous le rappellerons encore ici. Nos villes, nos villages changent rapidement : les montagnes, les plaines, les vallées se transforment sous l'action de l'homme et du temps, comme si la loi de la fragilité terrestre devait s'affirmer partout. Les peintres sont les historiens de ces transformations qu'ils notent dans des tableaux ou des dessins. Les sites reproduits par Ed. de Pourtalès ne présentent plus le même aspect, mais un grand nombre de ses toiles nous en conservent aujourd'hui le précieux souvenir : c'est une des raisons qui lui assurent la reconnaissance de ses concitoyens.

A. BACHELIN.

LES CORVÉES DES SUJETS DE COLOMBIER

Colombier fut, ainsi qu'on le sait, jusqu'en 1564 sous la domination de seigneurs particuliers qui vendirent à cette époque leurs droits au comte de Neuchâtel, mais les traces de sa dépendance primitive se firent encore longtemps sentir au sein de la communauté. En effet, les communiers d'alors, bien que dès ce moment sous le gouvernement direct du suzerain, n'eurent pas moins à conserver et à transmettre à leurs descendants toutes les charges et corvées auxquelles ils étaient astreints auparavant envers le vassal. Ils furent nommés *sujets de Colombier* pour les distinguer des nouveaux communiers aggrégés après 1564 qui, n'ayant jamais dépendu du domaine, étaient libérés de toute prestation envers celui-ci. Cette classe privilégiée ne manqua pas d'exciter la jalousie des anciens et moins fortunés communiers.

Les corvées spéciales dues par ces derniers au château étaient au nombre de trois.

La plus lourde peut-être était le sétier (cétier ou septier) de vin que devait payer toute personne encavant plus de douze gerles de vendange, et qui n'affranchissait nullement de la dîme fixée à la onzième et à partir de 1572 à la dix-septième gerle.

La seconde corvée astreignait tout sujet de Colombier possédant un attelage, à faire sur le domaine trois journées de charrue par an, pendant lesquelles du reste hommes et bêtes étaient nourris aux frais du seigneur. Si par contre celui-ci ne trouvait pas à propos d'exiger cette prestation, le feu-tenant ainsi libéré pour l'année devait lui payer 12 batz en compensation. Plus tard même, en 1727, il fut stipulé que les moins aisés des sujets ne paieraient que 6 batz, tandis que ceux qui, tout en possédant un attelage, seraient trop pauvres pour s'acquitter, seraient libérés tout à fait.

Par la troisième corvée les sujets de Colombier étaient tenus de coopérer à la fortification du château et de faire tous les charrois occasionnés par les réparations qui s'imposeraient. Cette corvée fut demandée, par exemple, en 1780. Elle ne fut pas contestée, de sorte que nous aurions à peine à relever ce fait si le gouvernement n'avait pas en même temps émis une prétention qui souleva toutes les susceptibilités de la commune et menaçait la propriété communale des forêts.

Le comte Louis, que l'on peut considérer comme le fondateur du régime des fortunes communales, avait acensés en 1356 à Corcelles, Cormondrèche, Auvernier, Bôle, Areuse et Colombier, de grandes étendues de forêts dans lesquelles, contre une redevance annuelle de quatre émines d'avoine par feu-tenant, il leur accordait « l'us et usance perpétuelle pour leurs affocages, marins de chars et de charrues et cercles à relier les ustensiles », en se réservant par contre les « bamps (bans) et amendes » ainsi que « le glanage des chênes portant gland », droit qui fut racheté par la commune de Colombier en 1564. Celle-ci, après quatre siècles de paisible jouissance de ses forêts (il s'agit dans le cas spécial de celle du Chânet), s'en considérait la légitime propriétaire. Aussi, quel ne fut pas son étonnement lorsque le Conseil d'État résolut de faire couper au Chânet le bois nécessaire aux réparations du château de Colombier. Il estimait en avoir le droit et se basait sur les arguments suivants : « Par l'ascensement des forêts que le souverain a accordé aux « communes, dont les usages sont restreints et limités par les termes « dudit ascensement qui stipule qu'elles n'en useront que pour les « usages indiqués et pour aucun autre, pas même pour des faulx de « cloison et sans en pouvoir vendre ny donner à autrui, il est évident

« que ledit Souverain ne s'est nullement dévêtu de la propriété de la « dite forêt, et qu'en conséquence il est en droit d'y prendre du bois « pour l'entretien de ses bâtiments, toutefois de manière à ne pas pré- « judicier aux usages qui ont été accordés aux communes. »

C'est dans ce sens que la question soumise à une commission du Conseil d'État fut tranchée en dernier ressort, mais les arguments mis en avant par la commune nous paraissent aussi avoir leur poids. Voici comment elle raisonnait : La forêt du Chânet, concédée en 1356 à la commune par le comte Louis, n'a jamais appartenu aux seigneurs de Colombier et par conséquent ils n'ont jamais eu le droit d'en faire usage pour leurs réparations. Ils possédaient en propre des forêts dans lesquelles ils prenaient tout le bois qui leur était nécessaire. Celles-ci ont passé avec le domaine en main du prince et forment même aujourd'hui une branche de revenu très considérable à son profit. C'est donc ici que le bois doit être pris par le successeur des seigneurs de Colombier à la propriété du château, lors même qu'il se trouve être le souverain et comme tel représentant des réserves que le comte Louis pourrait avoir faites, car si le domaine avait passé à des tiers, ceux-ci n'auraient jamais songé à élever des prétentions sur les forêts banales ; au reste la commune nie la validité de ces prétendues réserves, car la jouissance non interrompue pendant 427 ans lui en consacre la propriété pleine et entière.

Nous ne nous aventurerons pas à trancher cette question de droit, mais elle nous a paru intéressante comme indice des idées que l'on se faisait de part et d'autre sur la nature de cette catégorie de biens communaux.

Bien que les corvées ne pesassent pas très lourdement sur les sujets de Colombier, elles n'en étaient pas moins supportées avec impatience, sans doute parce qu'elles ne touchaient qu'une fraction des communiers. D'un autre côté, la Seigneurie en était arrivée à n'en retirer qu'un maigre avantage, car le nombre des sujets de Colombier allait en diminuant, tous ceux qui en avaient les moyens se faisant recevoir bourgeois de Neuchâtel, ce qui les libérait de ces prestations, et en 1786 deux ménages seulement étaient astreints à la corvée de la charrue. Dans ces circonstances, les receveurs qui étaient en même temps fermiers du domaine, avaient déjà depuis un certain nombre d'années passé à titre privé une convention avec la commune, par laquelle celle-ci était affranchie des corvées, tandis que de son côté elle renonçait au droit de vaine pâture qu'elle avait sur le Pavier, un pré dépendant du domaine. Cet

arrangement conclu pour une période limitée, fut plusieurs fois renouvelé, et se trouvant être à la convenance réciproque, la commune désira le rendre définitif. Elle adressa dans ce but une requête au Conseil d'État, puis un placet au roi, qui, par rescrit du 9 avril 1787, ratifia l'échange proposé, ce qui abolissait les dernières corvées dues au château de Colombier.

Jean GRELLET.

PIERRE-FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIIIme SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison d'octobre 1887, page 257)

De Lausanne, Pierre-Frédéric Droz va à Vevey, puis se rend de là, « par eau », à Genève, où il note ce qui suit :

Ayant vu M. de Voltaire, à Fernay, au païs de Geay (Gex), à une lieue et demie de Genève, étant âgé de 83 ou de 84 ans, lequel a avancé pour faire bâtir à Fernay, en donnant à fond perdu pour une rente viagère.

De Genève il revient « chés nous, en passant à Coppet, Nion, Role, Aubone, La Sara, Orbe, Yverdun, Grançon », à Neuchâtel et au Locle, « chés mon père l'Ancien Pierre Droz, où j'ai resté jusqu'au 19 juin 1777 ».

Une de ces notes éparses, comme il s'en trouve dans presque tous ses manuscrits, nous indique l'emploi de son temps à la suite de cette campagne d'essai :

Le 1er novembre 1776, j'ai acheté un mouvement de mon frère Daniel-Henry Droz pour le prix de 62 batz que je lui ai payé sur-le-champ.
Le samedi 2 novembre 1776 j'ai commencé à finir le mouvement ci-dessus indiqué.

Il paraît vouloir décidément se remettre à l'horlogerie, car nous trouvons dans ce *livre* une série d'observations sous le titre : *Des principaux principes du rhabillage;* il y est question des *engreinages*, de *l'échappement*, etc.

Mais qu'on ne s'y fie pas; il nous dit plus haut qu'il est resté au Locle « jusqu'au 19 juin 1777; ç'a été ce jour que j'ai entrepris le voyage de Marseille, en Provence ». Il passe à Lyon, Bourg-Saint-André en Vivarais, Avignon, où il assiste à une représentation équestre qui frappe vivement son imagination. Il se rend ensuite à « Aix, belle ville assez grande, capitale de la Provence, y ayant séance d'un Parlement, un archevêque et beaucoup de noblesse » et arrive à Marseille le 23 juin.

Comme l'humeur froid des gens de Marseille et leur peu d'affabilité m'empêchait de me plaire dans cette ville, je pris le parti de me rendre à Bordeau, en Guiènne, pour m'embarquer pour quelque paìs.

Pourtant, avant de se mettre en route, il adresse à sa famille une lettre dont nous détachons quelques passages.

La présente est pour vous apprendre qu'il y a déjà passé quinze jours que je suis à Marseille, où j'ai fait différentes tentatives pour m'intriguer dans différentes choses, mais sans avoir lieu d'espérer d'autre bénéfice que de gagner ma vie. Le commerce des montres n'est point du tout coulant. Je n'aurais pu vendre ma montre (fabriquée par son frère Ab.-Louis et emportée à commission), que pour un louis et demi de profit, ayant préféré d'attendre quelque meilleure occasion. Les montres ordinaires à boëtes d'argent ne se vendent aux horlogers que 16 à 17 écus, encore n'en a-t-on pas le débit. Les Genevois en apportent ici assez fréquemment, en ayant ici acheté à meilleur compte que chez nous.

Je passerai d'ici à Bourdeau pour y mieux faire mes affaires, car ici il y a déjà trop de rhabilleurs, n'ayant pas pu trouver un embarquement pour passer dans un paìs florissant pour les artistes. Les vaisseaux du port de Marseille sont pour la Sirie, l'Egypte, Malte, Chypre, les îles de l'Amérique, l'Italie, la Grèce, la Turquie, etc. La plupart de ces paìs sont infectés de la peste, de la fièvre, de l'Inquisition, de l'Alcoran, du paganisme; d'ailleurs les professions n'y brillent pas assez bien pour y pouvoir gagner sa vie...

La légèreté des Provençaux m'a dégouté, de même que leur humeur inacostable et mal obligeant. Entr'autres vous saurés que M. Sandoz est d'un caractère différent des Provençaux, car j'ai reçu de lui plusieurs services et j'ai toujours logé chés lui, et si j'avais voulu je n'aurais fait aucune dépense à l'auberge, mais je n'ai pas voulu abuser de sa bonne volonté. Il m'a d'ailleurs recommandé à plusieurs messieurs de cette ville pour la construction de certaines machines, etc.

De Marseille, Droz se rend à Salon, ville de Provence, qui n'est point désagréable, dit-il, à Tarascon, où il passe le Pont, bâti sur des barques, et arrive à Beaucaire, « ville médiocre en grandeur, qui n'est remarquable que par la foire qui s'y tient une fois par an et qui dure une quinzaine de jours. Il s'y trouve toutes sortes de marchands ayant chacun leur enseigne, et leur nom dessus en papier, qu'ils suspendent à une ficelle en l'air, tenue d'une maison à l'autre. »

Tout naturellement, il va voir les spectacles forains, en particulier les équilibristes et escamoteurs. Certains tours le remplissent d'admiration, aussi n'hésite-t-il pas à conclure avec l'un de ces artistes la convention que voici :

Nous soussignés avons fait la convention suivante: Savoir, que le sieur Préjean, natif de Paris, maître d'équilibre, prend le sieur Droz l'Américain chés lui pour lui apprendre tous les tours de gibecière, de cartes et d'escamotage, en le nourrissant comme lui pendant la foire de Beaucaire; et le dit Droz lui donnera pour payement un petit carosse mechanique qui marche seul, moyennant que le sieur Préjean lui apprenne ces tours là, sans en réserver aucun. Fait à Beaucaire, ce 18 juillet 1777.

Antoine Préjean.

De Beaucaire, Droz se rend à Montpellier où il trouve de l'occupation et séjourne pendant deux mois chez un horloger, M. Dumas. Il consacre ses loisirs à construire un nouveau carosse mécanique destiné à remplacer celui qu'il vient de troquer contre les secrets du maître d'équilibre. Puis il va à Cette, « petite ville où il y a un beau port de mer », où il travaille de sa profession d'horloger, sans nous donner d'autres détails sur son activité. C'est là qu'il reçoit de son père une lettre fort touchante, lui annonçant la mort d'un jeune frère atteint par une épidémie de petite vérole. Son frère Abram-Louis s'est marié, mais n'ayant aucune nouvelle il n'a pas été possible de le prévenir de ces circonstances de famille.

Le 4 mai 1778, dit-il, je me rendis au Lazaret qui est à demi-lieue de Cette, où j'ai resté au service de la Ferme jusqu'au 30 novembre 1778, et le 1er décembre j'ai retourné à Cette chés un nommé Fort qui était revenu de l'Amérique avec sa famille, où je restai jusqu'au 30 mars 1779.

Ces indications, assez brèves, sont compensées dans une certaine mesure par la correspondance paternelle, pleine de sollicitude pour le fils absent, qui semble toujours caresser ses projets de voyage à Bordeaux et d'embarquement pour les pays d'outre-mer.

Mon cher fils, pour ce qui est d'un voyage en Espagne, nous vous conseillons de n'y pas seulement penser et encore moins de l'entreprendre, pour beaucoup de choses dangereuses, pour un gain peu solide et incertain. Car il vaudrait bien mieux revenir à la maison paternelle pour nous donner de la joie, que d'entreprendre un voyage pour nous causer mille chagrins et inquiétudes. Nous n'avons pas manqué de faire bien des réflexions sur la phrase que vous nous avez marqué touchant votre retour au païs en disant : A quoi m'occuperais-je, à moins que ce ne fut à des préparations que je ferais aux Apoticaires et aux Artistes. Pour cet effet, je suis allé chez Monsieur l'Apoticaire qui est Allemand, demeurant au Locle, pour le prix de l'eau-forte, demandant aussi à notre voisin Gabus, lesquels se sont rencontrés à dire que le prix était de 18 batz la livre, l'huile de vitriol se vend 30 batz la livre, le sel armoniac 26 batz et le nitre ordinaire 8 batz la livre.

Pour ce qui est du similor, je vous dirai que les boëtes d'or et d'argent sont fort communes, en sorte qu'on ne met guère le similor en usage aujourd'hui pour les boëtes de montres.

Ces passages sont tirés d'une lettre du 30 septembre 1778. Le 1er mai, notre horloger quitte définitivement Cette pour se rendre à Saint-Ambroix dans les Cévennes, en passant par Lunel, Nismes et Alais. Il arrive dans cette ville pour y exercer son métier d'horloger-rhabilleur, mais, comme on va le voir, c'est ici qu'il va donner essor à ses idées de recherches sur les mines d'or et métaux précieux.

Voici quelques extraits d'une double lettre à son père et à son frère Abram-Louis :

Du 25 mai 1779.

Vous apprendrez qu'en quittant Cette je pris la route de Bagnols, mais je la quittai pour venir à Saint-Ambroix dans les Cévennes, où je demeure actuellement, où j'ai assez de travail pour les rhabillages des montres, pendules et horloges des clochers, et quelques machines hydrauliques. Si lorsqu'après avoir mieux connu le païs je trouve moyen d'y rester, je pourrai fort bien y fixer mon séjour et peut-être m'y marier avantageusement. Ce qui me fait penser ainsi, c'est qu'en ce païs il y a beaucoup de protestants et les étrangers y sont fort bien accueillis. Pour cet effet, il me ferait plaisir que vous inserrates dans votre lettre mon Extrait baptistaire, dans lequel il serait dit que je suis garçon, afin qu'en cas de besoin je pus m'en servir pour prouver mon célibat, ce que vous pouvez aisément faire avec discrétion auprès de M. le ministre, sans sonner le tocsin, afin d'éviter la démangeaison insatiable des langues des babillardes de chés nous.

Je suis invité de tous côtés à des repas, sans en rendre le réciproque. Je reçois l'honneur des visites des premiers de ce lieu, ministres, Anciens, procureurs, avocats, notaires, négociants, gens de lettres. D'ailleurs, ce pays fournit abondamment ce qui est nécessaire aux besoins de cette vie. Les vers à soye qu'on y cultive font un grand profit pour le païs. Cette contrée con-

tient quantité de minéraux, puisque dans deux jours j'en trouvai de quatre ou cinq espèces. J'y ai trouvé à plusieurs endroits des terres aurifères, qui contiennent un peu d'or. La Sèze, qui est une rivière qui passe devant ma porte, charrie dans son sable plusieurs paillettes d'or à 22 et 23 karats [1]. C'est ici où je fais usage de mes connaissances en métallurgie, mais malheureusement que l'or n'y est qu'en petite quantité.

A cette lettre le père Droz répond le 15 juin 1779 en félicitant son fils des louables sentiments qu'il manifeste. « Soyez toujours bon religionnaire, sans jamais vous laisser ébranler, marchant à toute occasion suivant les commandements du Seigneur, ce sera un moyen pour être heureux dans cette vie, mais principalement dans la vie à venir. »

(A suivre.) Aug. JACCARD.

VARIÉTÉS

LA SCIERIE DES CHARBONNIÈRES

(AVEC PLANCHE)

La petite vallée des Charbonnières, au fond de laquelle se trouve la glacière de Monlési, est en quelque sorte la continuation du plateau des Bayards, qu'elle relie tout à la fois à la vallée des Sagnettes et à celle du Bois de l'Halle. C'est là que vivait à la fin du XVIme siècle Jacques ffeu Pierrollet Vaucher, allié de la Croix. Le 12 février 1593 il avait

[1] Ceci est parfaitement exact, car nous lisons dans la *Statistique géologique*, etc., du département du Gard, que l'or se trouve en paillettes dans le conglomérat du terrain houiller, d'où il est arraché par les rivières du Gardon, de la Cèze et de Gagnière.

acquis de Jean DuPasquier le petit domaine des Charbonnières, qui avait une « mise de 60 faux ».

Les descendants de Jacques Vaucher l'ont possédé sans interruption jusqu'à ce jour, et le propriétaire actuel est M. Edouard Vaucher. C'est à son obligeance, ainsi qu'à celle de M. Gustave Petitpierre, à Couvet, que nous devons les éléments de cette petite notice.

Lorsqu'on passe aux Charbonnières, on remarque non sans quelque surprise une maison couverte en bardeaux et surmontée des ailes d'un moulin. Cette construction n'est autre chose qu'une scierie à vent. Approchons-nous : sur un pilier en pierre, près de l'entrée, nous découvrons cette inscription : *J.-Jaques Vaucher de la Croix*, et la date, devenue un peu indistincte, mais encore lisible : 1772. Ce J.-J. Vaucher est mort en 1844, âgé de 88 ans.

La scierie, qui est encore en activité, est, croyons-nous, le dernier type de constructions semblables dans notre Jura neuchâtelois, où l'on a jadis, en plus d'un lieu, employé le vent comme force motrice. Il existait, en effet, au bas du Raymond, près de la Chaux-de-Fonds, un moulin à vent dont on retrouve, croyons-nous, quelques vestiges. Il y avait aussi au Cachot une scie à vent qui a été abandonnée : plus ancienne que celle des Charbonnières, elle ne devait pourtant pas exister encore en 1766, car elle n'est pas mentionnée par le banneret Osterwald, dans sa « Description des Montagnes », publiée à cette date. Il est probable que la scie du Cachot a servi de modèle pour celle des Charbonnières.

Cette dernière, située à une altitude de 1147 mètres, fut, comme nous l'apprend l'inscription rappelée plus haut, construite en 1772 par Jean-Jacques Vaucher. Il avait à peine vingt ans alors et n'était jamais sorti de son pays. Esprit inventif et entreprenant, comme il y en eut toujours dans nos montagnes, il avait songé d'abord à faire marcher la scie au moyen d'un manège à cheval. Le plan de cette construction, avec ses cotes exactes, est encore en mains de M. Ed. Vaucher. Puis, l'idée lui vint d'utiliser la force du vent. Il s'associa dans ce but avec Abram Leuba, un de ses voisins, mais ce dernier l'abandonna au moment où l'on posait la charpente du bâtiment. Jean-Jacques ne se découragea pas et le succès récompensa bientôt ses efforts.

Il n'imita pas servilement son modèle, car la roue à ailes du Cachot est fixe, tandis que celle de Vaucher, dont les ailes sont inclinées, est fixée sur un gros arbre vertical qui permet de la tourner en tous sens, de manière à utiliser le vent, quelle que soit sa direction :

Et de quelque côté que vînt tourner le vent,
Il y tournait son aile et s'endormait content.

Cette aile fait marcher alternativement deux scies, placées à peu de distance l'une de l'autre.

Vaucher ne s'en est pas tenu là : il a construit des scieries semblables à Sainte-Croix, au Mauborget, à Provence; l'absence d'un entretien intelligent les a fait abandonner peu à peu : celle des Charbonnières seule reste debout et en activité aujourd'hui. Elle a rendu et rend encore de très grands services aux propriétaires de cette région de nos montagnes, qui économisent ainsi des charrois coûteux. Elle se trouve à cent pas environ de la maison où habite M. Ed. Vaucher. Dès que le vent met en mouvement la roue, celle-ci fait retentir une clochette qui, de nuit comme de jour, donne le signal du travail commencé.

Nous n'entrons pas dans le détail du mécanisme, qui exigerait un plan spécial. Mais ceux de nos lecteurs qui voudraient en savoir plus long peuvent visiter cette construction, dont le propriétaire actuel leur fera les honneurs avec une amabilité parfaite. L'accès en est facile, soit de Couvet en suivant la route de la Brévine jusqu'au bureau postal des Sagnettes, soit des Bayards par le chemin des Parcs.

Ajoutons qu'à peu de distance les promeneurs trouveront à se restaurer au cabaret tenu par M. Auguste Montandon, — un des chasseurs de loups du récent cortège historique.

Philippe GODET.



Scierie à vent des Charbonnières.
D'après une photographie de M. T. Chopard.

R.-S. de LENTULUS

GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

Au commencement de l'année 1763, Lord Keith, maréchal d'Écosse, gouverneur de la Principauté de Neuchâtel, quittait notre pays pour retourner à Berlin; il n'en conserva pas moins sa charge jusqu'en 1768. Le vice-gouverneur Michel le remplaça en 1766, au moment des troubles causés par la *vente* et l'*abri*.

On a particulièrement étudié cette époque d'effervescence, et la mort dramatique de l'avocat-général Gaudot qui nous amena l'intervention des troupes confédérées.

Le commissaire extraordinaire Derschau avait demandé le secours des troupes de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne. Berne mit sur pied 1400 hommes d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, les trois autres cantons envoyèrent chacun 130 hommes, qui se rassemblèrent à Anet, sous les ordres du général de Lentulus. Celui-ci fit avancer ses troupes vers le pont de Thièle et plaça plusieurs batteries de grosse artillerie sur les hauteurs voisines de manière à balayer le pont et la rive neuchâteloise. Les dragons formaient un corps de réserve placé derrière les bataillons.

Quoique officier de cavalerie, Lentulus avait pour l'artillerie un goût prononcé, même excessif : on parle de 50 pièces de canon mises sur pied pour l'occupation de Neuchâtel. Ce chiffre est formidable; on peut cependant le lire dans plusieurs récits. Admettons qu'il y ait eu confusion de chiffres et qu'il ne s'agisse que de 30 canons seulement, c'est considérable déjà. Une division de l'armée fédérale actuelle, forte de 12 à 15,000 hommes, ne possède qu'une brigade d'artillerie, soit 24 pièces.

Le corps mis en mouvement sur Neuchâtel était donc fort de 1800 hommes à peu près.

Ces arrangements pris et le passage occupé, les troupes se mirent en marche. L'avant-garde était composée d'un détachement de dragons;

comme on craignait les dispositions hostiles des Neuchâtelois et qu'on se défiait de leur apparente tranquillité, on reconnut la route avec soin; des éclaireurs examinèrent bien au loin tous les massifs d'arbres et les plis de terrains, et quand le pont et le village eurent été occupés, le gros de la troupe effectua son passage sur le sol neuchâtelois. Il faut admettre que toute l'artillerie mise sur pied par Berne ne fut pas mobilisée dans cette occasion et qu'un nombre plus restreint de canons prit la route de Neuchâtel.

On marchait comme en pays ennemi, les mèches allumées. Peu après avoir dépassé Thièle, un caisson sauta et tua huit canonniers. Le général de Lentulus attribua cet événement, dit-on, à des ennemis invisibles et donna l'ordre à sa cavalerie de fouler les blés. Les propriétaires de Thièle et de Marin furent ainsi punis pour un fait dont ils étaient innocents.

Ceci se passait le 20 mai 1768. Les troupes confédérées n'ayant éprouvé aucune résistance, entrèrent en ville dans la soirée, mais le général retourna à Berne.

Nous ignorons quel officier reçut le commandement à sa place, mais il est probable que toutes les dispositions étaient prises à l'avance, car les troupes occupèrent le château dont la terrasse fut garnie de canons prêts à faire feu sur la ville. Les habitants furent désarmés, les soldats s'installèrent chez les particuliers.

Frédéric II avait nommé le général de Lentulus gouverneur de la Principauté, et c'est au nom du roi que le nouveau magistrat se rendit aux conférences des députés des quatre cantons à Morat. Il retourna ensuite à Berne, d'où il vint occuper son poste à Neuchâtel le 27 août de la même année. Ce fut un événement pour le pays. Le colonel de Perregaux alla à sa rencontre au pont de Thièle et lui exprima officiellement tout l'espoir que l'on mettait en lui.

Le général arrivait à Neuchâtel précédé de la réputation d'un brillant militaire et d'un homme remarquable par son extérieur et sa tenue, prestige auquel on ne résiste guère. De plus il venait en pacificateur, et les bourgeois aspiraient à la tranquillité. La population de la ville se porta à sa rencontre et se pressa sur son passage, le saluant aux cris de: Vive le roi! Vive le gouverneur! Deux jeunes filles habillées en bergères l'attendaient auprès d'un arc de triomphe et lui présentèrent un bouquet et la pièce de vers suivante [1]:

[1] Nous en devons la communication à M. Albert Vouga.

Après une nuit bien obscure
Le soleil paraît plus brillant,
Lui seul ranime la nature,
Pour elle il n'est que bienfaisant.
Lentulus nous offre l'image
D'un astre propice à nos vœux.
Voici notre commun langage,
Il vient nous rendre tous heureux.
Grand général, un tendre hommage
Est le tribut de tous nos cœurs;
Pour nous le plus doux des bonheurs
Est d'obtenir votre suffrage.
De simples fleurs, charmant guerrier,
Que vous présente une bergère
Peuvent espérer de vous plaire;
Mars joignit le myrte au laurier.

Quel était ce gouverneur prussien arrivant dans la principauté à la suite des troupes confédérées qu'il avait commandées? Les événements que nous venons de rappeler sommairement sont plus connus que sa vie, et c'est ce qui nous engage à la remettre en lumière.

Le général baron Robert-Scipion de Lentulus, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Noir, est né en 1714 d'une famille bernoise au service de l'Autriche. Voué à la carrière militaire, il entra comme enseigne dans le régiment de dragons de Philippi, en 1728, et accompagna ce corps en Italie. En 1731, il se rendit avec son régiment en Styrie; mais un ami de son père, le général Merci, le prit auprès de lui en qualité d'aide-major dans la guerre qui commença en 1733 entre les maisons d'Autriche et de Bourbon. Il assista à la sanglante bataille de Parme, où son général fut tué. Lentulus rejoignit alors son régiment, campé près du Rhin, pour combattre les troupes françaises. Il y prit le commandement d'une compagnie et, l'année suivante, après le combat de Clausen, régla l'armistice et les lignes qui devaient séparer les deux armées.

Dans la guerre de 1737, entre l'Autriche et la Turquie, le capitaine Lentulus trouva plusieurs occasions de se distinguer. Les Turcs furent repoussés entre Cornia et Méadia; Lentulus, tombant sur un corps de janissaires avec deux escadrons de son régiment, le fit prisonnier.

Charles VI, obligé de signer la paix désavantageuse de Belgrade, avait nommé Lentulus, à peine âgé de 25 ans, commissaire impérial pour régler les limites de la Serbie et du bannat de Temesvar. Il partit plus tard pour Constantinople, comme envoyé extraordinaire, afin d'y faire confirmer la fixation des frontières. A son retour, Charles VI étant mort, il assista au couronnement de la reine de Hongrie à Presbourg.

Marie-Thérèse se vit attaquée de tous côtés; Frédéric II envahit la Silésie. En 1744, une armée du roi de Prusse, forte de 80,000 hommes, assiège la ville de Prague, que défendait une garnison de 14,000 hommes. Le capitaine Lentulus, à la tête d'un corps de dragons, y fit plusieurs sorties victorieuses; mais la ville ne résista pas longtemps et le général Harsch dut se soumettre à être fait prisonnier de guerre avec tous les siens. Lentulus refusa de signer cette capitulation qu'il trouvait honteuse, et déclara qu'il était à Prague pour combattre et non pour déposer les armes; puis s'adressant à ses hommes : « Dragons, leur dit-il, faites ce que vous me verrez faire. » Et arrivant au milieu des bataillons prussiens, rangés en deux lignes pour recevoir la garnison, il rompit son épée. Les dragons suivirent son exemple. Cet acte de courage plut tant au roi, que le lendemain il invita Lentulus à sa table et lui offrit de passer à son service, mais le capitaine, ne voulant pas combattre Marie-Thérèse, refusa. On le laissa retourner à Vienne sur parole.

Cette conduite eût mérité une élévation de grade, mais Lentulus était protestant, et d'autres officiers, moins courageux et plus jeunes que lui, furent récompensés parce qu'ils étaient catholiques. Indigné de cette injustice, Lentulus quitta le service de l'Autriche, au commencement de l'année 1745, et se rendit à Berne. Le Grand Frédéric ne l'avait pas oublié et, lorsque la paix de Dresde fut signée, il lui offrit le grade d'adjudant-major dans sa cavalerie. Le roi n'eut pas à s'en repentir, car il trouva toujours en lui un homme utile, un officier actif et dévoué.

(A suivre.) A. Bachelin.

LES ARMES DE LA MAISON DE NEUCHATEL

Beaucoup a déjà été écrit sur les anciennes armes de la maison de Neuchâtel, et nous n'avons pas la prétention de résoudre un problème qui, faute de preuves directes, restera toujours entouré d'un certain mystère. Cependant, nous croyons pouvoir présenter quelques réflexions à ce sujet.

Il est un fait remarquable, c'est que de tous les sceaux connus, antérieurs à l'an 1200, une trentaine à peine donnent des armoiries, bien que ces emblèmes fussent peints sur le bouclier ou sur la bannière sinon des simples chevaliers, du moins des principaux commandants militaires, près d'un siècle avant cette époque. Certaines figures purement ornementales, telles que le lion et l'aigle, sont sans doute fort anciennes, mais nous croyons que la première origine des armoiries doit être cherchée dans des bandes de bois ou de métal que l'on fixait sur le bouclier pour le consolider, et l'idée de donner à ces pièces en relief une couleur différente de celle du fond de l'écu, venait tout naturellement à l'esprit. Nous avons ainsi le pal, la fasce, la bande, la barre, le chef, le chevron, et avant tout la croix et le sautoir [1], qui non seulement consolidaient le bouclier dans les deux sens, mais devenaient des signes de prédilection pendant les croisades.

Dans cette classe d'armoiries très nombreuse à une époque reculée, les différents écussons ne pouvaient guère se distinguer les uns des autres que par les couleurs. Ils devenaient bien ainsi un signe de ralliement très commode et se distinguant de loin dans une mêlée, mais sur

[1] Ces termes indiquent des pièces qui, occupant le tiers de l'écu, le traversent de part en part : le pal perpendiculairement, la fasce horizontalement; la bande obliquement de gauche à droite, la barre de droite à gauche du spectateur; la croix est la combinaison du pal et de la fasce, le sautoir celle de la bande et de la barre; le chef occupe le tiers supérieur de l'écu.

un sceau, privés de leurs couleurs qui en faisaient précisément la marque distinctive, ils ne rendaient pas les mêmes services. Du reste, bon nombre de vassaux portant les couleurs ou les insignes de leurs chefs, elles devenaient ainsi plutôt les emblèmes d'un clan qu'une marque individuelle. Tout autrement le sceau, qui, remplaçant la signature, devait avoir un caractère tout à fait personnel, et c'est pour cette raison sans doute que nous y voyons figurer presque exclusivement soit une image de son propriétaire en buste, en pied, assis ou à cheval, soit un symbole, jusqu'au moment où, par l'accroissement du nombre des armoiries et par la multiplication à l'infini des figures héraldiques qui en fut la conséquence, elles purent se développer de telle façon que même sans les couleurs elles ne donnaient plus lieu à la même confusion, et devenaient ainsi des marques suffisamment distinctives pour être adoptées aussi sur les sceaux. C'est ainsi que nous ne devons chercher les armes des anciens comtes de Neuchâtel ni dans l'aigle ni dans le château qui figurent sur leurs sceaux. Ce sont là de simples symboles personnels, le premier, du pouvoir impérial dont nos comtes étaient revêtus, le second, de leur nom, comme qui dirait un signe parlant, remplaçant la signature ou le paraphe et qui ne les empêchaient pas du tout de blasonner leur bouclier ou d'habiller leurs pages avec des emblêmes tout différents, leurs armoiries proprement dites, dont aucun document ne nous est resté pour les périodes les plus reculées, mais qu'ils portaient bien certainement. Nous estimons que le château n'a jamais existé comme armoirie des seigneurs de Neuchâtel, mais seulement comme signe sphragistique, et qu'il est par conséquent erroné de le placer dans un écusson, et de lui donner des émaux arbitraires comme cela a été fait dans la salle des États de Neuchâtel.

En effet, après la séparation de domination et de territoire entre Berthold de Neuchâtel et son oncle Ulrich d'Arconcié et d'Arberg, nous voyons tant ces deux personnages eux-mêmes que plusieurs de leurs descendants (Rodolphe IV, Amédé et Rollin de Neuchâtel, Rodolphe I et II de Nidau, Berthold de Strasberg, Ulrich d'Arberg), représenter sur leurs sceaux simultanément le château et l'écusson aux pals chevronnés. Or, si leurs ancêtres n'avaient pas déjà porté les chevrons, comment ces derniers se seraient-ils retrouvés dans les deux branches, car il n'est pas admissible que ces cousins se fussent mis d'accord pour adopter une même armoirie, du moment qu'ils cherchaient au contraire à se distinguer les uns des autres en modifiant les émaux de l'écusson chevronné.

Ceci n'aurait pas été nécessaire si, avant la séparation des deux branches, les comtes avaient porté le château comme armoirie et l'écusson chevronné comme accessoire, car chaque branche, pour se distinguer de l'autre, aurait pu conserver exclusivement un de ces emblèmes, et le fait que le château a été complétement abandonné au bout d'une génération ou deux, prouve suffisamment qu'il n'était pas du tout l'antique armoirie de la maison de Neuchâtel, mais n'avait que l'importance secondaire d'un signe sphragistique, comme on en retrouve beaucoup sur des sceaux de cette époque.

Nous nous bornerons à en citer deux exemples qui offrent beaucoup d'analogie avec le cas que nous étudions. Les seigneurs de *Behr*, en Allemagne, portaient d'azur à trois cous de cygne d'argent. Or, les sceaux de cette famille donnent au XIIIme siècle tantôt simplement cette armoirie, tantôt un *ours* chargé sur le dos des trois cygnes. De même, des seigneurs de *Strauss* qui vivaient à la même époque, portaient lozangé d'or et de gueules, tandis que plusieurs de leurs sceaux représentent une grande *autruche* surmontée d'un petit écusson aux armes de la famille. L'ours et l'autruche ne sont ici, comme le château dans les sceaux des comtes de Neuchâtel, que des figures symbolisant le nom, mais ne faisant aucunement partie de l'armoirie proprement dite.

De ce qui précède, il nous paraît clairement résulter que l'ancêtre commun des deux branches principales de Neuchâtel et d'Arconcié, Ulrich III, l'époux de Berthe de Granges, portait déjà les pals chevronnés, et la chose se trouve confirmée par le témoignage du chanoine Baillod qui, d'après le chancelier de Montmollin, déclare positivement que ce fut le père de cet Ulrich, Rodolphe, l'époux d'Emma de Glâne, qui le premier ajouta les chevrons à ses armoiries. Celles-ci auraient donc été primitivement d'or à trois pals de gueules, comme plusieurs historiens l'ont affirmé, et jusqu'à preuve du contraire nous adoptons cette hypothèse qui nous paraît fort plausible.

Nous remarquerons ici que la plus ancienne description connue des armes des seigneurs de Neuchâtel se trouve dans le « Clipearius Teutonicorum » de Conrad de Mure, un ouvrage datant de 1240 environ, en ces termes :

« Niwenburg gilve zone tres atque due sunt
« Albe, ne niveis rubei tractus sibi desunt. [1] »

[1] *Zone* signifie pals, *tractus* chevrons, donc : trois pals d'or et deux chevronnés d'argent et de gueules.

La branche d'Arconcié se subdivisa, comme on le sait, en plusieurs rameaux. Quelques auteurs prétendent que chacun de ceux-ci adopta une variante, les Nidau un pal d'argent à trois chevrons de sable, les Strasberg un pal de sable à trois chevrons d'argent, les Arberg un pal chevronné d'or et de sable et les Valangin un pal d'or chargé de trois chevrons de sable. — Cette assertion n'est basée sur aucun fondement sérieux.

En premier lieu, sauf pour les branches d'Arberg et de Valangin qui seules ont dès l'origine porté un seul pal, le nombre de ceux-ci a constamment varié ; on en trouve deux, trois et même quatre. Dans les branches de Nidau et de Strasberg, ce n'est que Rodolphe III et Othon, soit les avant-derniers, et dans la branche de Neuchâtel, Louis, soit le dernier seigneur du nom, qui adoptèrent définitivement le pal unique. De même, tantôt les pals étaient chargés de deux, trois ou quatre chevrons, tantôt ils étaient chevronnés de quatre, six ou huit pièces. Ces variantes se retrouvent dans toutes les branches, et elles n'ont donc jamais constitué une distinction entre celles-ci. Il ne faut pas oublier que non seulement à cette époque reculée les artistes n'étaient pas toujours ni très habiles ni très soigneux dans l'exécution de leur travail, mais aussi que dans le bel âge de la chevalerie, il a toujours régné une certaine latitude dans les détails qui n'ont été réglementés et codifiés avec une minutie parfois pénible que plus tard au moment où l'art héraldique commençait à tomber en décadence.

Quant aux émaux, nous sommes également arrivés à la conclusion qu'ils étaient les mêmes pour toutes les branches issues d'Ulrich d'Arconcié. Les armes des Arberg et des Valangin, de gueules au pal d'or chevronné ou chargé de trois chevrons de sable, ne sont pas contestées. Quant à celles des Nidau et des Strasberg elles sont données par plusieurs auteurs anciens tels que Stumpf, Fahne, Siebmacher, Chaffot de Mantigny, Crusius, Zedler, etc., quelquefois avec un pal d'argent, mais le plus souvent avec un pal d'or, et cela est notamment le cas dans les principaux ouvrages contemporains ou se rapprochant de près de l'époque où ces branches florissaient encore. Il est vrai que dans la tour, maintenant détruite, d'Erstfelden (Uri) qui contenait une série d'armoiries exécutées au milieu du XIVme siècle, tant les Nidau que les Arberg portaient un pal blanc, ce qui montre que les deux armoiries étaient identiques, puisque la même faute, si faute il y a, a été commise dans les deux écussons. Mais il est à remarquer que le peintre de cette salle a employé pour ses jaunes une matière très peu solide, de sorte

que cette couleur détériorée par l'humidité est devenue blanche dans toutes les armoiries où elle se trouvait, et ainsi les pals qui nous occupent ont très bien pu être jaunes primitivement.

Mais il existe deux autres documents de ces temps reculés qu'il faut consulter. C'est en premier lieu la « Wappenrolle » de Zurich remontant à la seconde moitié du XIVme siècle, et ensuite le grand armorial de Grünenberg du milieu du XVme siècle, qui sont, le premier, la plus ancienne, et, le second, la plus belle et la plus consciencieuse collection d'armoiries peintes du moyen âge dont on possède les originaux. Ces deux ouvrages s'accordent à reproduire l'armoirie des Nidau avec un pal d'or. Nous pouvons en conclure que, le pal d'argent n'étant qu'une variante toute fortuite, tous les différents rameaux de la branche d'Arconcié portaient la même armoirie, et cela nous paraît aussi logique. Lors du partage qui eut lieu entre Berthold de Neuchâtel et son oncle Ulrich, l'un gardait la baronnie de Neuchâtel, la partie romande du domaine régie par des coutumes burgondes et sous la juridiction ecclésiastique de Lausanne, l'autre retenait le titre et les fonctions de comte de l'empire, la partie allemande du domaine, régie par des coutumes germaniques et soumise à la juridiction de l'évêque de Bâle. Il y avait là scission complète d'intérêts et de tendances qui pouvait à bon droit être marquée par une brisure dans les armoiries. Mais les descendants d'Ulrich avaient-ils les mêmes raisons pour chercher à se distinguer les uns des autres ? Nous ne le croyons pas ; nous les voyons à plusieurs reprises troquer entre eux leurs seigneuries ou procéder à des échanges partiels ; leurs possessions se touchaient de trop près, leurs rapports étaient trop fréquents, leurs visées trop identiques pour les engager à marquer une divergence d'intérêts par l'adoption d'armoiries différentes.

Nous concluons donc qu'abstraction faite du nombre des pals et des chevrons, il n'a existé à partir du XIIIme siècle que deux types des armes de la maison de Fenis, celui portant en champ d'or le ou les pals de gueules chevronnés d'argent de la branche de Neuchâtel, et celui portant en champ de gueules le ou les pals d'or chevronnés de sable, commun aux trois branches allemandes et à celle de Valangin qui en est issue.

Jean Grellet.

PIERRE-FRÉDÉRIC DROZ

HORLOGER, VOYAGEUR & MÉTALLURGISTE AU XVIIIme SIÈCLE

(Suite — Voir la livraison de novembre 1887, page 282)

Puis le père donne à son fils connaissance de divers changements survenus récemment. Il a fait l'acquisition d'un « bien-fonds consistant en deux maisons situées aux Endroits, avec vingt-six faux de terre d'un bon rapport et quantité de beaux bois ».

Ainsi, continue-t-il, vous pouvez avoir chacun une maison pour être bien à votre aise. Nous apprenons qu'il est difficile de vivre en France à cause des guerres actuelles. Cela nous donne en quelque façon l'espérance de vous voir revenir au païs. Ne soyez pas inquiet de quelle manière vous pourrez gagner votre vie, car elle l'est déjà par les biens qui vous attendent. Vous n'avez qu'à revenir à la maison paternelle lorsque vous serez rassasié de voyages et que vous trouverez de la dureté pour vivre à l'étranger, etc.

Mais l'heure n'est pas encore venue pour notre voyageur, chez lequel la soif de l'or provoque à partir de cette époque un redoublement d'activité, une fièvre incurable de faire fortune.

C'est ici que se place un nouveau volume intitulé : *Mes Essais dans la Métallurgie sur diverses substances prises dans les Cévennes et notamment aux environs de la ville de St-Ambroix, par moi P.-F. Droz l'Américain, anno 1779.*

Ce volume se divise en trois parties. La première se compose d'une série d'*articles* relatifs aux procédés métallurgiques, extraits des Mémoires spéciaux de divers auteurs, parmi lesquels nous trouvons très fréquemment le nom de M. de Gensane, inspecteur des mines du Languedoc, auquel Droz avait rendu visite. (Il avait même reçu de ce savant divers échantillons de minéraux métallifères, que nous avons retrouvés dans

un tiroir du Musée du Locle, dont plusieurs portent la mention : « que j'ai reçu en don de M. de Gensane, qui le tira de sa propre collection ».)

A l'article 7, « Revivification », il s'exprime ainsi :

Lorsqu'on a vitrifié les substances terreuses ou pierreuses, il faut pulvériser ce verre qui contient les métaux et y mettre autant de flux noir, qui est une composition que j'ai ignorée jusqu'à ce que je passais à Alais, que je me rendis chez M. le marquis de la Fare, qui me fit la grâce de me prêter un des volumes de l'*Encyclopédie,* édition de Genève de 1778, où il est dit que le flux noir est composé de deux ou trois parties de tartre sur une de nitre, etc.

Et plus loin, article 8 : « De l'Elutriation ou lavage : En étant à St-Ambroix, M. Gisquier me prêta gracieusement l'*Encyclopédie* pour y chercher les articles analogues à la Métallurgie et à la Minéralogie, afin de m'en mieux instruire », etc.

Une seconde partie comprend : *Enumération des Endroits qui contiennent des Minéraux, tels qu'ils me sont été indiqués par plusieurs personnes.*

Il n'indique pas moins de 65 localités des Cévennes, des Alpes, du nord de l'Italie, où se trouvent soit des sables aurifères, soit des substances minérales quelconques. Nous ne nous arrêterons pas à les signaler, mais ce qui nous intéresse davantage, c'est la liste fort longue des *Endroits de la Principauté de Neuchâtel qui lui ont été indiqués, en différentes occasions, par toutes sortes de personnes.* Qu'on nous permette quelques citations :

A Neuchâtel en Suisse, je veux dire dans la Comté de Neuchâtel, il y a une mine d'or tenant quelque peu de métaux imparfaits. Voici comme il m'a été rapporté de Madame Tournayre née Astrie, native de Couvet dans le Val de Travers, demeurant à Ganges dans les Cévennes, où elle s'est mariée. Le sieur Jonas-Louis Coulin, perruquier à Couvet, avait eu trouvé de l'or en grain gros comme des pois, à un endroit nommé *Clusette*, qui est un rocher fort haut et menaçant situé sur le chemin qui conduit à Neuchâtel, entre Noiraigue et Brot, au bas d'un précipice qui est dessous le dit rocher sur le bord de la Reuse; mais cet or était mêlé avec quelqu'autres métaux; la susdite m'a dit, à Ganges, qu'il y avait longtemps qu'on en parlait et qu'il y avait plusieurs personnes qui y allaient en chercher nuitamment, et qu'ils disaient que cette mine, ou ces rochers aurifères, étaient très considérables par leur étendue, et qu'il y avait divers endroits de cette lisière où l'on y retrouvait de l'or, et qu'on en trouvait aussi en pailloles, dans le sable de la Reuse, par le lavage, mais ces gens préféraient de tirer l'or de ces précipices parce qu'ils y en trouvaient davantage, où on le voyait renfermé par grains dans les pierres.

A beau mentir qui vient de loin, dit le proverbe; il est évident que cette bonne dame de Ganges, originaire de Couvet, était encore sous l'impression de la lecture du petit livre d'Abram Amiet, médecin des Hauts-Geneveys, point de départ d'une série de légendes naïves et absurdes relatives aux mines de métaux précieux, sources salées, etc., qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Mais continuons :

A la Combe-Girard, près du Locle, le sieur Pierre DuBois à Montperreux m'a dit qu'il y avait des indications de mine d'argent, puisqu'autrefois un nommé Abram Amiet y avait trouvé du minerai d'argent, puisqu'il en fabriquait des pièces d'argent de son nom.

A la Roche des Cros, il y a une mine d'or à laquelle on a considérablement travaillé en 1778.

Une marnière de la Communauté de Colombier; David GrandPrêtre, en y creusant un canal pour étancher les eaux, doit y avoir trouvé abondamment de sable d'or.

Au Champ-du-Moulin, le sieur Abram-Louis Favre m'a dit qu'il y aurait assurément une mine d'argent, laquelle mine déboulerait dans la Reuse.

Toutes ces indications paraissent avoir été recueillies et collationnées pendant le séjour de Droz à Saint-Ambroix, en vue de procéder aux recherches dès qu'il serait de retour au pays. Nous verrons plus tard les résultats qu'il obtint par les *Essais* énumérés dans la troisième partie du volume que nous venons de parcourir.

Après deux mois de séjour à St-Ambroix, je m'en absente pour deux mois afin d'aller à Montpellier pour prendre des informations sur les sables aurifères et sur les minéraux. De Montpellier je m'en retournai à St-Ambroix en passant par St-Bauzile pour examiner le banc aurifère qui est vis-à-vis de ce bourg, de l'autre côté de l'Eraut (Hérault), dont M. de Gensane parle dans son *Histoire naturelle du Languedoc.* De là je passai à la Roc, bourg dans les Cévennes, continuant mon chemin à Ganges, ville assez belle, médiocrement grande, fameuse par les bas de soye qu'on y fabrique. Elle est dans les Cévennes; j'y séjournai un mois, où je fis plusieurs expériences en métallurgie sur les minéraux que je trouvais aux environs de cette ville.

De Ganges il passe à Saint-Hypolite, à La Salle, où le seigneur de ce lieu lui remet des minéraux pour en faire l'essai, à Anduze, sur le Gardon, puis il revient à Alais et Saint-Ambroix.

Il y reste sept à huit jours, puis se remet en route pour examiner différentes mines; il passe à Villefort, à Saint-Sauveur, à Florac dans le Gévaudan, à Meyrueis, revient à Saint-Sauveur, où il s'arrête trois jours pour voir l'exploitation des mines de cuivre et de plomb, tenant argent, etc.

D'ici je conduisais mes pas pour aller voir la mine d'or et d'argent qui est à l'Hermitage au-dessus de Thin en Dauphiné, passant donc à Sainte-Eunimie, petite ville à cinq lieues de Saint-Sauveur; arrivant à Mende, capitale du Gévaudan, j'entrai ici à l'Evêché afin d'entrer en conférence avec Monseigneur l'Evêque, qu'on me dit être un grand antagoniste des protestans, mais comme on m'avait donné l'heure à deux fois que j'y fus, puis qu'on m'avait manqué parole à la première, je rendis le réciproque à la seconde, continuant ma route à Langogne, à Pradelles, première ville du Vivarais, qui n'est que peu considérable; à quelques lieues d'ici je guéïais la Loire.

Il passe ensuite à Sainte-Grève, Désaigues, Tournon, traverse le Rhône et revient par la Voulte et Barjac à Saint-Ambroix. Droz n'entreprenait point ces voyages au hasard; il avait, paraît-il, toujours soin de rédiger un itinéraire avec estimation des distances. En voici un spécimen, sous le titre : « Descision de route ».

Si je prends la route de la Provence, il faudra aller voir la mine d'or et d'argent à l'Hermitage, vis-à-vis de Tournon en Vivarais et de là passer en Provence et rentrer de là dans le Dauphiné à Briançon pour y examiner une mine de fin (?) qu'on m'a dit y avoir, et passer aussi à Grenoble, où il y a eu autrefois une mine d'or, trouvée par un paysan. De là je pourrais me rendre chez nous pour aller voir la mine d'or à la Clusette au Val de Travers.

Les recherches métallurgiques ne suffisent pas à satisfaire le désir d'apprendre et de connaître de notre montagnard. Chemin faisant, il s'adonne à l'étude des plantes et recueille des spécimens des espèces usuelles les plus remarquables. Bien plus, il consulte les auteurs et rédige un véritable traité de botanique précédé d'un *Abrégé de la nomenclature* et des *Méthodes* des botanistes, ainsi que de la Table des 22 classes de Tournefort.

Son manuscrit a pour titre : *Abbrégé de Botanique où sont contenues plusieurs plantes usuelles, qui me sont été indiquées dans mes voyages du Languedoc et des Cévennes par divers savants, avec une introduction à la Méthode de Tournefort, fait par moi P.-F. Droz L'Américain, fecit anno Domini 1779.* Il est vraiment curieux de retrouver dans ce livre, à plus d'un siècle de distance, un grand nombre de ces plantes desséchées avec la mention de la localité où il les a recueillies, ainsi : « La verveine, plante haute, divisée en plusieurs branchages, les feuilles sont festonnées, longues et pointues, le haut des ramifications est une tige nue et assez longue, où croît les fleurs et la graine. Cette plante m'a été indiquée par M. Quinsart à Langogne dans le Gévaudan. »

Plus loin, il cite le *sceau de Salomon,* la *consolide,* plantes médicinales, etc., qui lui ont été indiquées par le conseiller Daniel Humbert-Droz, du Locle, l'*Aubifoin*, par M. Abram Gagnebin, botaniste sur la Ferrière, alors âgé de 82 ans et qui devait encore voir l'aurore de ce siècle.

Ces dernières citations nous montrent de la part de Droz une préoccupation constante de rechercher les conseils et les directions des hommes de science de l'époque. Si ses observations et ses découvertes n'ont pas reçu la publicité, il faut l'attribuer à une certaine versatilité de caractère, qui le portait à changer sans cesse de vocation, ainsi que nous allons le voir dans la suite de ce travail.

(A suivre.) Aug. JACCARD.

LE LANDERON & CRESSIER

NOTICE HISTORIQUE

(AVEC PLANCHE)

(Suite — Voir la livraison de novembre 1887, page 265)

II

LES ÉDIFICES RELIGIEUX AU LANDERON

Réservant, comme pour Cressier, les questions d'origine et d'étymologie, j'aborde directement l'époque historique, basée sur des documents positifs et authentiques.

Sur les fertiles coteaux que baigne l'extrémité sud-ouest du lac de Bienne, s'élevait, *antérieurement au IX*^{me} *siècle,* le bourg de *Nugerol,*

déjà assez important pour donner son nom à toute la contrée environnante et au lac lui-même [1].

Le 19 mars 866, Lothaire, roi de Lorraine, confirme les possessions de l'Abbaye de Moutiers-Grandval, parmi lesquelles il cite « *villam in Pipinensi comitatu quœ Nogerolis dicitur cum capella sibi subjecta* ». La même indication se retrouve en 884 et en 962, mais à cette date Nugerol est placé *in comitatu Bargensi,* et la chapelle a pour patron saint Ursanne, cum capella S^ti^-Ursicini [2].

Le comté de Neuchâtel s'étendait alors jusque près de Gléresse et comprenait tout le territoire actuel de la Neuveville, qui fut cédé aux évêques de Bâle par Berthold Ier en 1249 [3].

Au spirituel, les paroisses de Nugerol, Cressier, Cornaux, Saint-Blaise (Arins) faisaient partie du décanat de Soleure, ainsi que le Chapitre de Saint-Imier, qui appartenait au diocèse de Lausanne et avait des droits considérables sur plusieurs églises du pays de Neuchâtel [4]. La donation de l'Abbaye de Moutiers-Grandval à l'Église de Bâle, en 999, fit passer dans le domaine temporel de cet évêché le district actuel de la Neuveville. Mais des échanges antérieurs avaient créé des droits de propriété en faveur de l'Abbaye de Bellelay, qui les exerça encore longtemps après la Réforme [5].

Le vieux Nugerol, très rapproché de la Neuveville d'aujourd'hui, fut érigé en ville — *novam villam meam de Nygerols* — par le comte Rodolphe ou Raoul V de Neuchâtel, qui lui donna, en 1260, ses premières et très remarquables franchises [6]. Là s'élevait la chapelle de Saint-Ursanne, devenue paroisse, et que l'on retrouve fréquemment sous le nom de « *Blanche Église* » — *parochia albœ Ecclesiœ S^ti^-Ursicini de Nugerol* — probablement à cause de la blancheur de ses murailles qui se détachaient sur le fond vert des forêts voisines. Elle n'a rien de commun avec l'église paroissiale du Landeron.

[1] Jusqu'au commencement du XIVme siècle, on trouve dans les Actes : « Lacus et Vallis *Nugerolensis* », Val-de-Nugerol ou de Neureux, avec d'innombrables variantes de formes et d'orthographe.

[2] Trouillat, Monuments de l'évêché de Bâle, tome I, p. 113, 120 et 135. — Les deux comtés de Bipp et de Bargen s'étendaient sur les rives du lac de Bienne, dans des limites très incertaines.

[3] Boyve, Livre II, p. 194.

[4] Cartulaire de Lausanne, p. 14. — Les droits du Chapitre de Saint-Imier sont indiqués par Trouillat, I, p. 363 et suivante.

[5] Trouillat, II, XLVII. — Histoire de l'Abbaye de Bellelay, par M. le chanoine Sancy, passim.

[6] Matile en donne le texte latin, p. 641, et Boyve une traduction française, Liv. II, p. 202.

Détruite et dépeuplée par les guerres — « licet locus in quo dicta burgensia et libertas facta fuit, ad presens, propter guerras sit destructus et habitatoribus destitutus [1] », — l'ancienne ville de Nugerol fut rebâtie sous le même nom — « villa de turri de Nyroul [2] » — « in villa nova prope turrem de Nugrols [3] » — sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le *faubourg* du Landeron : Elle jouit des mêmes franchises renouvelées et confirmées en 1309 par le comte Rodolphe V, ou Rollin de Neuchâtel [4]. Cette seconde ville de Nugerol avait un très ancien sanctuaire, dédié à saint Maurice, et dont il ne reste aujourd'hui que la chapelle du cimetière, qui marque ainsi l'endroit où fut, jusqu'en 1840, l'*église paroissiale du Landeron*. La cure se trouvait également dans le voisinage. Le patronat, ou droit de nomination au bénéfice qui y était attaché, fut donné à l'abbé de l'Ile-Saint-Jean, par le comte Berthold Ier, en 1231 [5].

Cependant la contrée, qui ne renfermait jusque-là que le bourg de Cerlier et l'Abbaye de Saint-Jean, voyait s'élever des constructions nouvelles. Pour s'assurer la possession des territoires récemment acquis dans le Val de Nugerol, les évêques de Bâle avaient construit la forteresse féodale du *Schlossberg* — 1284 à 1288 — au pied de laquelle vinrent bientôt se grouper les maisons de la *Neuveville* — 1312 à 1318. — Le comte Rollin de Neuchâtel voulant se mettre à couvert des entreprises de ses belliqueux voisins et les tenir en respect, acheta de l'abbé de Saint-Jean, en 1315, pour 25 sols de cens, une vaste prairie — « pratum, platea » — une *lande* — qui s'étendait dans la plaine sur la rive gauche de la Thielle, et où il bâtit la ville moderne « *dou Landiron* ». Il l'entoura de fossés et de murailles, y attira de nombreuses et puissantes familles par de précieux avantages matériels, et la défendit vaillamment, en 1324, contre une double attaque des Bernois et des troupes de l'évêché de Bâle. Son fils et successeur, le comte Louis Ier de Neuchâtel, continua son œuvre avec intelligence et persévérance. A la suite de leur victoire de Laupen, les Bernois ayant brûlé Nugerol, à l'exception toutefois de l'église de Saint-Maurice, Louis reçut la plus grande partie des

[1] Matile, p. 640.

[2] Matile, p. 639.

[3] Fréd. de Chambrier. Histoire de Neuchâtel et Valangin, p. 38.

[4] Trouillat, II, p. XLVI. — Boyve, Livre II, p. 267.

[5] Boyve, année 1231. — Archives du Landeron, N. a. 1. — Je rappelle encore que les documents contenus dans les Archives du Landeron ont été étudiés et analysés par le R. P. Apollinaire Dellion, capucin. Je ne fais que les mettre en ordre et en œuvre. Je les citerai sous l'abréviation « Arch. du Landon ».



Ancienne Eglise de Cressier.

habitants au nombre des bourgeois du Landeron, et à deux reprises, en 1340 et 1349, il renouvela, en les augmentant, les franchises accordées précédemment à la ville détruite [1].

Nous savons très peu de chose sur l'ancienne église de Saint-Maurice qui, malgré son éloignement, servit pendant plus de six siècles de paroisse aux habitants du Landeron. Barrilier, dans ses « *Monuments parlans de Neuchâtel et Valangin* », en avait laissé une description qui est malheureusement perdue [2] et, lors de la démolition en 1840, on ne songea pas à en conserver le souvenir. Il m'a été impossible d'en découvrir une esquisse, un dessin quelconque qui pussent en donner l'idée. Voici ce qu'en disent les commissaires épiscopaux qui la visitèrent en 1453, sur l'ordre de Georges de Saluces, évêque de Lausanne :

Le lundi, 23 juillet (1453), les délégués visitèrent l'église de St-Maurice, du Landeron, estimée valoir, tous frais payés........ La présentation du curé est reconnue appartenir à l'abbé de l'Ile de St-Jean. Le curé de la dite église est Jacques Mailleferd, prévôt et chanoine de Neuchâtel. Il ne réside pas ici, mais fait desservir sa place par Guillaume...... son vicaire, présenté et admis, lequel exerce ses fonctions tant sur ceux du lieu que sur ceux des environs. Tout est en règle dans cette église, sauf les choses ci-après, au sujet desquelles des ordres ont été donnés. Et d'abord, il y aura comme jadis une lampe constamment ardente de jour et de nuit devant le corps du Christ. Dans dix jours, les calices de la dite église devront être nettoyés d'après le mode usité. Dans un an, il y aura un encensoir convenable et un petit vase pour recueillir l'encens. Item d'ici à la St-Martin prochain, on fera deux nappes de chanvre. Dans un an, on placera une fenêtre en verre du côté de l'Épître; dans le même temps on en fera une petite pour la sacristie, donnant sur le dehors; elle sera garantie par des barreaux, et dans cette sacristie il y aura une aiguière et des essuie-mains. D'ici à la St-Michel, le mur de la grille près et autour de l'autel sera reblanchi, et on ne le salira plus en éteignant les cierges. L'on fera le plus promptement possible une poutraison dans la nef. Dans une année, le cimetière sera clos d'une palissade ou d'une haie, et dans trois ans il sera muré pour que le bétail n'y pénètre. Dans un mois d'ici on fera quatre croix de bois ou de pierre, de la hauteur d'un homme ou à peu près, lesquelles seront placées aux quatre angles du cimetière. Dans le même temps on fera un inventaire notarial de tous les vêtements sacerdotaux, ornements d'autels et autres joyaux, et les paroissiens en auront un double signé. Dans trois ans, il se fera des extentes ou reconnaissances de tous les cens, revenus et autres droits, lesquels ne devront jamais être aliénés, afin que le service de l'église ne soit amoindri; les paroissiens en auront aussi un double signé.

[1] Matile, p. 639. — Boyve, aux années indiquées.

[2] Matile, Musée historique de Neuchâtel et Valangin, I, p. 7.

Les autels fondés dans la dite église furent également l'objet de l'attention des délégués. Et d'abord ils visitèrent l'autel de la *Chapelle de Saint-Nicolas,* fondée autrefois par un nommé Chevanster [1], du Landeron, et dotée de six ouvriers de vignes pour une messe à célébrer chaque semaine; le droit de présentation ou de patronat pour cette chapelle a été conféré par le testateur à Isabelle, comtesse de Neuchâtel. Le chapelain est messire Jacob Berchenet, lequel est absent; il a été présenté par le comte actuel de Neuchâtel. Nicod Bretondaine la dessert en son lieu et place. Après Chevanster, Martin de Lonens [2], bourgeois du Landeron, a institué à perpétuité deux messes à célébrer dans la dite chapelle par le chapelain, et a donné pour cela 22 ouvriers de vignes ou environ, et de plus une mense ou prébende pour le dit chapelain, laquelle devra être perçue et partagée entre lui et le curé du dit lieu.

Ils visitèrent également l'autel de *Sainte-Catherine vierge,* doté de un muids de froment, mesure du Landeron, et de cinq barraux de vin, pour deux messes à célébrer chaque semaine. Le chapelain actuel est messire Conod Bretondaine, qui a été institué aujourd'hui en cette qualité par les visiteurs [3].

Au Landeron, comme à Cressier, le XVme siècle fut donc l'époque des grandes créations religieuses, et le tableau complet des œuvres pies, fondées et libéralement dotées par la générosité des fidèles, nous explique les énergiques efforts réalisés plus tard pour les conserver.

On peut constater, entre les deux paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Martin, une louable émulation et de curieux rapprochements non seulement dans la date des fondations, mais encore dans les motifs qui les inspirent, dans la forme qui leur est donnée et dans les charges qui y sont attachées. Ainsi la chapelle Wallier, à Cressier — 1457-1485 — répond évidemment à la *Chapelle des dix mille Martyrs* [4] érigée dans la ville du Landeron, de 1450 à 1455. La même concordance se retrouve au XVIIme siècle, après les luttes de la Réforme.

Comme on l'a vu, le comte Rollin avait transporté dans sa nouvelle

[1] Le R. P. Apollinaire a toujours écrit *Chenancette,* qui me paraît être la bonne leçon. — Isabelle de Neuchâtel régna de 1369 à 1395. — Une note du P. Apollinaire attribue la fondation de la chapelle de Chenancette à la femme de Pétremand de Cressier, de 1490 à 1493: Je pense qu'il s'agit d'une nouvelle dotation ou d'une réparation.

[2] Il faut lire *de Louens* ou *de Lovens,* famille importante au Landeron dans la seconde moitié du XIVme siècle.

[3] Traduction de Matile, Musée historique de Neuchâtel et Valangin, I, p. 87.

[4] Boyve, Livre II, p. 278, a confondu les dix mille Martyrs, crucifiés au mont Arrath, et dont l'Église fait la fête le 22 juin, avec les onze mille Vierges, ou plutôt les onze Martyres-Vierges — XI. M. V — compagnes de sainte Ursule, mise à mort à Cologne vers le milieu du Vme siècle. — Voy. Trouillat, I, p. 14 et suiv. Il y a encore d'autres inexactitudes dans le récit de Boyve.

ville « dou Landiron » la plus grande partie des habitants de Nugerol ou Neureux, dévasté par les Bernois : Mais l'église de Saint-Maurice ayant été épargnée, on l'avait conservée comme paroisse, et c'est là que les fidèles allaient accomplir leurs devoirs religieux. Or, la distance étant de près de trois quarts d'heure, il en résultait de nombreux et graves inconvénients.

Au commencement de l'année 1450, les honorables Pierre Gruère, lieutenant et châtelain du Landeron, Richard Wallier, maître-bourgeois, Etienne Berthod, banneret [1], Benoît Wichier, Nycholet Martin, Perrod Sogney, Jehan Visin, Nycholet Gente, aliàs Caullet, Perrod Rondel, Etienne Raga, Vuillème Chappelet, et Jehan Bussinel, tous bourgeois, conseillers et jurés du Landeron, tant en leur nom qu'en celui de leurs combourgeois et de toute la communauté, s'adressent à messire Jacques Mailleferd, prévôt de la Collégiale de Neuchâtel et curé de l'église paroissiale de Saint-Maurice au Val de « Nyreux » [2]. Ils lui exposent que l'éloignement de l'église rend l'assistance aux offices du dimanche très pénible à tous, absolument impossible aux vieillards, aux infirmes, aux femmes enceintes, et que, pendant la semaine, ils ne peuvent ni entendre la messe, ni participer à aucun acte de piété, ce qui leur serait cependant fort agréable. Ils ajoutent que les communications sont rendues difficiles et peu sûres, en temps de guerre, par les partis ennemis qui tiennent la campagne; en temps de pluie, par l'élévation des eaux qui couvrent et rompent la route [3]; en temps d'orage et d'orvale, par la violence du vent, et en tout temps par le danger du feu qui, lorsque le peuple est à l'église, pourrait entraîner l'incendie et la destruction de la ville entière [4].

Pour ces motifs, sur le conseil et à l'instigation de Jean de Fribourg, comte et seigneur de Neuchâtel, — que le curé appelle *dominus meus carissimus*, — ils ont délibéré et décidé de faire construire à leurs frais, dans la ville du Landeron, une chapelle en l'honneur de Dieu, de la très glorieuse Vierge Marie, sa Mère, et des dix mille Martyrs, et d'y établir un chapelain qui y dira la messe tous les matins, afin que les

[1] C'est le fondateur de la chapelle Wallier, à Cressier.

[2] C'est le même qui est cité dans la visite de 1453 : Seulement il résidait alors au Landeron. Il est appelé ici « presbyter, de Novo Castro ».

[3] Ceci ne se comprend plus depuis l'abaissement des eaux du Jura : mais, dans le pays, tout le monde se souvient d'avoir vu le Landeron complètement entouré d'eau et abordable seulement en barque.

[4] Une rue du Landeron, « la charrière devers vent », brûla dans la nuit du 15 décembre 1348. Les lettres de franchises y furent consumées.

paroissiens puissent y assister, avant de vaquer à leurs travaux. Ils supplient le curé et pasteur de leurs âmes de bien vouloir accéder à leur demande, en même temps qu'au désir du comte. En considération des raisons alléguées et en vue du bien qui en résultera, Jacques Mailleferd donne avec joie, pour lui et pour ses successeurs, l'autorisation nécessaire, en réservant toutefois ses droits et ceux de son église. Il exige que la chapelle soit complétement bâtie et meublée par les bourgeois, qui auront en outre, pour eux et pour leurs successeurs, la charge de l'entretenir en bon état. Ils y établiront un chapelain digne et capable auquel ils assureront un revenu suffisant. Celui-ci sera tenu de dire chaque jour la messe dans la dite chapelle, *excepté les dimanches et lundis, ainsi que les fêtes solennelles*, auxquels jours il devra faire le service de l'église paroissiale, sous les ordres du curé, comme les autres chapelains. Tous les dons, aumônes et legs faits à la chapelle lui appartiendront, excepté les offrandes de la fête des dix mille Martyrs et de la dédicace, jours auxquels le curé et ses successeurs pourront, s'il leur plaît, chanter l'office solennel à la chapelle ; dans ce cas, l'offrande sera partagée. Les habitants du Landeron seront tenus, à moins d'empêchements graves, de fréquenter l'église paroissiale les dimanches, lundis et jours de fête, comme cela s'est toujours pratiqué jusqu'ici : ils continueront à y assister aux offices, à y recevoir les sacrements et à l'entretenir comme du passé. Sous ces clauses et réserves, Jacques Mailleferd approuve, confirme et ratifie la dite fondation, s'engageant par serment et sur sa parole de prêtre, pour lui et pour ses successeurs, à en observer fidèlement les conditions. En témoignage de quoi le curé et les bourgeois ont apposé, avec leur propre sceau, celui de l'official de Lausanne, le 29 mai 1450 [1].

Le même jour, Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, « vu la demande — avec motifs à l'appui — à lui adressée par les bourgeois du Landiron, ainsi que le consentement donné par honorable personne, messire Jacques Mailleferd, prévost de Neuchâtel, curé de l'église de sainct Mauris, concède et ouctroye en toute propriété aux dicts bourgeois, une place ou chasal (chésal), pour y faire l'édiffication d'icelle chapelle et aussi pour y faire *aultre maisonnement et ediffiement pour entreposer et mectre leurs artilleries et faire aultre aisance et nécessitez* [2] : Laquelle place comprend tout le chasal estant en nostre dicte ville du Landiron,

[1] Arch. du Land^{on}. Original sur parchemin, en latin. — O, 1.

[2] Il s'agit du corps de garde ou arsenal, qui précédait la chapelle et de l'Hôtel-de-Ville. Les institutions militaires, civiles et ecclésiastiques sont donc ici réunies.

entre la maison Jacquemin du Vieux-Marché, d'une part, et la maison Jehan Moinne, d'aultre part, ensemble le fond, propriété, appartenances et appendices d'icelluy, franc et quicte de toute cense. Et en oultre, avons voussu et consentu, pour certaine cause à ce nous mouvans, que nul presbtre, estant nostre recepveur, ne puisse tenir ne posséder la dite chappelle *se bon ne leur semble.* » Donné en nostre ville du Landiron, le pénultiesme jour du mois de may, l'an nostre Seigneur courant mil quatre cens cinquante [1].

La chapelle ainsi fondée fut immédiatement dotée par une femme, originaire du Landeron, mais établie à l'étranger. Le 26 mars 1451, Agnelette, fille de Nycholet Agnelet, épouse de Martin de Wittlispach, bourgeois de Soleure, du consentement de son mari donne aux bourgeois et à la communauté du Landeron, pour la dotation et fondation des dix mille Martyrs, tout ce qu'elle possède sur le territoire et dans le vignoble du Landeron : *omnes et singulas suas possessiones et omnia et singula bona et hereditagia sua sibi competentia, spectantia et pertinentia, ac pertinere, spectare et competere debentia quovismodo in villa, dominio, vignoblio et territorio Landeroni.* Sont témoins : Vénérable et discret Messire Théobald, chanoine de Soleure, et Conrad Satzler, bourgeois et conseiller de la même ville. Un acte subséquent — 28 octobre 1451 — spécifie et détaille cette fortune qui se compose de 13 morcels de vigne et 2 prés; 18 septiers et un barral de vin, 22 sols bâlois et un chappon de cense annuelle [2]. Agnelette de Wittlispach est donc la vraie fondatrice de cette chapelle.

Le 20 juin 1452, l'abbé François de Villarsel et le couvent de Saint-Jean permettent la construction de la chapelle, en précisant deux points vaguement indiqués jusque-là : 1° Le chapelain devra dire sa messe *de bonne heure, au lever de l'aurore, — missam matutinalem, circa diei auroram* — afin qu'on puisse y assister avant d'aller au travail; 2° Il sera à la nomination de la bourgeoisie, mais il devra être présenté à l'abbé de Saint-Jean qui le confirmera et installera, conformément au droit [3].

Cette chapelle répondait donc à un besoin véritable et rencontrait d'universelles sympathies : aussi s'éleva-t-elle rapidement. Enrichie d'indulgences et de privilèges par les papes, Nicolas V et Calixte III (1455),

[1] Arch. du Land^on^, O, 2. — Original, en français, avec sceau.

[2] Arch. du Land^on^, O, 3 et 4.

[3] Arch. du Land^on^, O, 5, avec deux sceaux.

elle fut consacrée le 25 octobre 1455, par François de Fuste, évêque de Grenade, vicaire-général de Georges de Saluces, et l'un des visiteurs de 1453 [1]. La Dédicace en fut fixée au dimanche avant la Toussaint. Le premier chapelain fut nommé la même année. Le portail et trois fenêtres, en bon style ogival, sont de cette époque. Les comptes de Commune des années 1454 et 1455 renferment quelques détails de construction qui ne sont pas sans intérêt pour l'architecture et que nous retrouverons plus tard.

C'est aux abords de la chapelle des dix mille Martyrs que se passèrent les scènes tumultueuses de la Réforme. Là, Farel dressa une chaire d'où sa voix fut couverte par les clameurs de la foule; là, la souveraine elle-même, Jacqueline de Rohan, fut arrêtée sur le seuil par les bourgeois armés qui s'opposèrent résolument à ce que le prédicant qu'elle avait amené avec elle pénétrât dans l'enceinte.

La chapelle de Lignières, dédiée au Saint-Esprit, existait déjà en 1493, et vers la fin du XVIIme siècle, nous retrouverons le même élan pour l'érection de la chapelle de Combes, sous le vocable de sainte Anne, et la dotation de l'hôpital du Landeron, par le curé Saudenis, qui appela les R. P. capucins à la desservance de la chapelle des dix mille Martyrs, en 1695.

Ces divers édifices religieux ont été desservis par environ 48 curés et plus de 60 chapelains, vicaires ou prêtres auxiliaires, sans compter les Pères capucins. Plusieurs furent des hommes d'un vrai mérite : j'espère pouvoir en donner la liste complète, avec quelques indications sommaires sur les plus en vue. Ce ne sera pas la partie la moins intéressante de ce travail.

(A suivre.)

Raymond VUICHARD,
Curé de Cressier.

[1] Arch. du Land^on^, O, 6 et 7.

LE VOYAGE D'UN « PROPOSANT »

DE NEUCHATEL A GENÈVE

EN 1769

Le 16 mars 1769, un jeune homme de dix-huit ans s'embarquait à Neuchâtel pour Morat. C'était un étudiant en théologie — un *proposant* — qui se rendait à Genève pour y achever ses études.

De Neuchâtel à Genève — par Morat ! — Eh ! oui, c'est ainsi qu'on faisait le voyage il y a cent ans. Voyage lent et fatigant, mais varié quant aux moyens de transport, plein d'imprévu dans les rencontres, offrant à l'observateur le loisir d'étudier ses compagnons de route, d'apprendre à connaître les hommes; voyage incommode, mais bien plus instructif que le trajet en wagon, qui nous fait franchir en quatre heures une distance que nos pères franchissaient en quatre jours. Pour en juger, laissons la parole à notre proposant :

« Ce fut à quatre heures du soir que je m'embarquai sur le bateau de Morat, en fort mauvaise compagnie, avec des vendeuses de fruits et de jardinage, plus un jeune paysan très-gaillard. La conversation, qui se faisait en allemand, ne m'amusa pas; ce qui, joint à l'air renfermé de la chambre (cabine), où je m'étais mis fort mal à propos, et à des cahottements causés par les vagues, me causa un mal de tête et de cœur qui me reprenait dès que je rentrais dans la chambre.

« Le vent était bon, mais extrêmement fort, et les ondes jetaient sans cesse dans la barque une quantité d'eau.

« Nous ne restâmes qu'une heure et un quart à faire le trajet jusqu'à la Sauge. A peine y fûmes-nous arrivés que l'orage augmenta. Pour moi, je ne pus pas souper, le mal de tête me fit retirer dans ma chambre... »

On couchait donc à la Sauge, où était la première étape. Notre voyageur poursuit en ces termes :

« Je me levai le lendemain bien portant et ne fus pas incommodé comme le jour précédent, ayant pris la précaution de ne pas entrer dans la chambre... Je fus bien charmé d'arriver enfin à Morat.

« On me descendit à un cabaret dont l'hôte me renvoya l'après-dîner au bureau du coche, dont le directeur n'était pas de ses amis et jouait le tour à ses gens de faire partir le coche sans eux s'ils n'allaient pas loger chez lui. J'y allai et y demandai une chambre, mais inutilement, en sorte qu'après avoir été me promener autour de la ville, dont les environs me parurent très jolis, il fallut rester au cabaret. »

Ce qui suit paraîtra sans doute bien naïf aux étudiants d'aujourd'hui :

« Il faut bien que je m'ennuyasse à la mort, puisque dans l'idée de m'ennuyer moins, je me fis donner un quart de pot de vin. »

Le jeune voyageur dut rester à Morat tout le jour, attendant le bon plaisir du coche, qui n'arrivait pas. Enfin, le voici ; notre ami nous donne la liste des voyageurs que la voiture amenait à Morat : elle n'est pas longue :

« Le coche que j'attendais avec impatience n'arriva qu'à huit heures; il était bien éloigné d'être plein, car il y avait pour tous voyageurs un chirurgien ou docteur de Morges, qui ne me plut guère à cause de la grandissime licence de ses propos, et un étudiant hongrois avec qui je parlai latin et ce soir-là et le reste de la route. Sa compagnie me divertit; il m'apprit diverses particularités sur la Hongrie, et nous nous quittâmes à regret. »

Ce n'est que le lendemain qu'il poursuit son voyage : le coche part à 5 $^1/_2$ heures du matin ; le *proposant* continue à observer ses compagnons de route et à les juger du haut de son austère morale, qui contraste avec ses dix-huit ans :

« En passant par Avenches, un oncle du cocher, vieux grivois, se joignit à nous. Il faisait le beau diseur, le sophiste, le religieux, le bouffon et le sottisier. A tout prendre, il était bon homme et amusant. Il parlait sans cesse à notre Hongrois, avec qui il avait rage de faire la conversation, quoique le dit ne sût pas un mot de français.

« Nous soupâmes le soir à Moudon, où je haranguai mon homme sur les paroles deshonnêtes. Il fut un peu capot de ma censure, mais au reste édifié, et me disant pour exorde que j'étais bien jeune pour être si sévère, il finit par prier Dieu de me donner sa bénédiction. Il me parut presque converti,... mais le lendemain il recommença. »

Voilà certes une utile expérience pour un jeune homme aussi visiblement destiné à prêcher à ses frères, et qui s'y exerçait avec tant de

courage. — On arriva pour dîner à Lausanne; c'est là que s'arrêtait l'étudiant hongrois avec qui le proposant de Neuchâtel avait fait si bonne connaissance — en latin :

« Nous nous séparâmes avec peine et je lui mis sur son *album amicorum* ce qui suit: *Amicitia inter bonos viros, quamvis immenso terrarum separatos spatio, existit.* » (L'amitié entre hommes de bien demeure, quelle que soit l'espace qui les sépare.)

On avait dîné à Lausanne; on ne devait arriver que le lendemain à Genève; mais on en approchait, et déjà le jeune Neuchâtelois se sent bien dépaysé :

« Je soupai à Rolle, avec des Genevois, qui me trouvèrent l'accent allemand... J'en partis le lendemain... Nous dînâmes à Coppet, où je payai l'écot de mon petit grivois (celui qu'il avait cru convertir)... J'oubliai de me le faire rendre.

« Là, se joignirent à nous deux femmes de Saint-Gervais, parlant fort mal, mais beaucoup, et finiolant...

« Enfin, après un voyage fort ennuyeux, et désagréable, et lent, selon mes vœux, vers les trois heures, nous arrivâmes à Genève. »

Voilà, si je ne me trompe, en comptant un jour perdu à Morat, cinq jours de voyage pour se rendre de Neuchâtel à Genève! Mais aussi, le voyageur avait quelque chose à raconter...

Notre étudiant — sa narration originale et vive vous l'a sans doute déjà fait pressentir — n'était pas le premier venu : quelques années plus tard, il avait pris rang parmi les pasteurs les plus éminents du clergé neuchâtelois : prédicateur éloquent, critique judicieux, au goût très indépendant, au langage plein d'autorité, Henri-David Chaillet méritait de recevoir de ses concitoyens l'épithète de *grand*.

Les citations qui précèdent, extraites de son journal d'étudiant, nous montrent ce qu'il était à dix-huit ans, ce qu'il fut toute sa vie : un esprit ferme et droit, incapable de farder la vérité, pittoresque dans sa brusquerie, exigeant envers tous, mais surtout pour lui-même. Les papiers que nous avons pu consulter grâce à l'extrême obligeance de sa famille, renferment une foule de renseignements curieux qui trouveront place dans l'ouvrage que nous préparons : *Madame de Charrière et ses amis*. Peut-être en donnerons-nous ici quelques nouveaux extraits, si ce premier fragment a le don d'intéresser les lecteurs du *Musée*.

Philippe Godet.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite — Voir la livraison d'août 1887, page 202)

Le 20 septembre furent faictes les nopces de mon frère Jonas Chailliet, avec Barbely, fille de feu Jean Guy, qu'estoit fils de feu le capitaine Jean Clerc dit Guy, vivant conseiller d'Estat et maire de Valangin. Espousé à Neufchastel par le sieur Olivier de Perrot, ministre au dict lieu. Dinâmes chez Junker Simon Merveilleux, maire de Rochefort, à Bellevaux. La mère de l'espouse étant mariée avec le dict sieur Merveilleux. Revînmes le soir tous souper à Auvernier. Dieu les bégnie, Amen!

Le onzième octobre, le sieur *Mintchi* (?) du Conseil Etroit de Solleure estant tombé malade icy en sa maison, me pria le conduire en basteau à Solleure. Partîmes le dict jour bien couverts. Environ les dix heures de la nuict, décéda entre le pont de Thielle et le pont de Cressier dans le basteau. Je le consolai au mieux possible, mourut fort paisiblement. J'avois dès Auvernier mandé un homme à cheval au curé de Cressier, nous venir attendre au pont du dict lieu, ce qu'il fit, ne faisoit que de rendre le dernier soupir. J'allai en la maison de Monseigneur de Mollondin luy en donner avis et me commanda de le conduire avec le dict curé jusqu'à Solleure, ce que je fis. Je le suivis en son ensevelissement, on fit beaucoup de cérémonies à l'entour de son corps; on luy fit un service en la grande église et on l'ensevelict au milieu de l'église des Cordeliers.

Le 28 octobre, j'ai veu à Neufchastel une fille sans bras, qui estoit ainsy née, estoit du pays de Suède, estoit mariée et avoit eu deux enfants. Avec ses pieds cousoit, faisoit des dentelles au fuseau et peignoit et tressoit ses cheveux, manioit des ciseaux, coupoit avec des couteaux, mangeoit, beuvoit, escrivoit, versoit avec un demi-pot du vin dans un verre, chargeoit et tiroit un pistolet, jouoit et manioit des cartes, comptoit de l'argent, tout avec ses pieds.

(A suivre.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXIV (ANNÉE 1887)

Pages

PLANCHES

